ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1891.

CINQUANTE-SEPTIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPR. DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,

RUE DE LOUVAIN, nº 112.

MDCCCXCI.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1891.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne	6604
— de la fondation de Rome selon Varron.	2644
— de l'ère de Nabonassar.	2638

L'année 2667 des Olympiades, ou la 3e année de la 667e Olympiade, commence en juillet 1891.

L'année 1308 des Turcs, commence le 17 août 1890, et l'année 1309, commence le 7 août 1891, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1891 du calendrier julien commence le 13 janvier de la même année.

L'année 5651 des juifs, commence le 15 septembre 1890, et l'année 5652 commence le 3 octobre 1891.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	11
Épacte	XX
Cycle solaire	24
Lettre dominicale.	D

Fêtes mobiles.

Septuagésime	25 janvier.
Les Cendres	11 février.
Pâques.	29 mars.
Ascension	7 mai.
Pentecôte	17 mai.
La Trinité.	24 mai.
La Fête-Dieu.	28 mai.
Premier dimanche de l'Avent	29 novembre.

127622

Quatre-Temps.

Les 18, 20 et 21 février.
Les 20, 22 et 23 mai.
Les 16, 18 et 19 septembre.
Les 16, 18 et 19 décembre.

Commencement des saisons.

(Temps civil de Bruxelles.)

Printemps	le 20 mars,	à 9 h.	42 m.	du soir.
Été	le 21 juin,	à 5	50	du soir.
Automne	le 23 sept.,	à 8	31	du matin.
Hiver	le 22 déc.,	à 2	58	du matin.

Éclipses.

(Temps civil de Bruxelles.)

Il y aura, en 1891, deux éclipses de Soleil, une annulaire et une partielle, la première seule visible en Belgique, comme éclipse partielle; deux éclipses totales de Lune, visibles en Belgique, la première en partie, la seconde en entier; et un passage de Mercure sur le disque du Soleil, en partie visible en Belgique.

Le 23 mai, éclipse totale de Lune, en partie visible à Bruxelles : premier contact avec l'ombre à 4 h. 59 m. du soir; milieu de l'éclipse à 6 h. 47 m.; dernier contact avec l'ombre à 8 h. 35 m. A Bruxelles, la Lune se levant à 7 h. 53 m. du soir, on ne pourra observer que les dernières phases de l'éclipse.

Le 6 juin, éclipse annulaire de Soleil, visible à Bruxelles comme éclipse partielle. A Bruxelles on aura : commencement de l'éclipse partielle à 5 h. 20 m. 6 s. du soir; plus grande phase à 6 h. 3 m. 5 s.; fin de l'éclipse partielle à 6 h. 42 m. 4 s.

Le 15-16 novembre, éclipse totale de Lune, visible à Bruxelles : premier contact avec l'ombre, le 15, à 10 h. 53 m. du soir; milieu de l'éclipse, le 16, à 0 h. 36 m. du matin; dernier contact avec l'ombre à 2 h. 20 m. du matin.

Le 10 mai, passage de Mercure sur le disque du Soleil, en partie visible à Bruxelles. A Bruxelles on aura : Sortie, contact interne, à 5 h. 1 m. 4 s. du matin; Sortie, contact externe, à 5 h. 6 m. 4 s. Au moment de l'entrée, le Soleil ne sera pas levé.

Janvier.

—

1 J. Circoncision.
2 V. S. Adélard, ab. de C.
3 S. Ste Geneviève, vierge.
4 D. S. Tite, Ste Pharaïlde, v.
5 L. S. Télesphore, pape.
6 M. Épiphanie ou les Rois.
7 M. Ste Mélanie, vierge.
8 J. Ste Gudule, vierge.
9 V. S. Marcellin, évêque.
10 S. S. Agathon, pape.
11 D. S. Hygin, pape.
12 L. S. Arcade, martyr.
13 M. Ste Véronique de Milan.
14 M. S. Hilaire, év. de Poit.
15 J. S. Paul, ermite.
16 V. S. Marcel, pape.
17 S. S. Antoine, abbé.
18 D. Chaire de s. P. à Rome.
19 L. S. Canut, roi de Danem.
20 M. SS. Fabien et Sébastien.
21 M. Ste Agnès, v. et mart.
22 J. SS. Vincent et Anastase.
23 V. Épousailles de la Vierge.
24 S. S. Timothée, év. d'Eph.
25 D. *Sept.* Conv. de S. Paul.
26 L. S. Polycarpe, év. et m.
27 M. S. Jean Chrysostome, év.
28 M. S. Julien, év. de Cuença.
29 J. S. Franç. de Sales, év.
30 V. Ste Martine, v. et mart.
31 S. S. Pierre Nolasque.



Dernier Quartier le 3.
Nouvelle Lune le 10.
Premier Quartier le 17.
Pleine Lune le 25.

Février.

—

1 D. S. Ignace, év. et mart.
2 L. Purif. ou Chandeleur.
3 M. S. Blaise, év. et mart.
4 M. S. André, Ste Jeanne, r.
5 J. Ste Agathe, vierge et m.
6 V. S. Amand, Ste Dorothée.
7 S. S. Romuald, abbé.
8 D. S. Jean de Matha.
9 L. S. Cyrille, Ste Apolline.
10 M. Ste Scholastique, vierge.
11 M. *Cendres* S. Sévérin, abb.
12 J. Ste Eulalie, v. et mart.
13 V. Ste Euphrosine, vierge.
14 S. S. Valentin, p. et m.
15 D. SS. Faustin et Jovite, m.
16 L. Ste Julienne, vierge.
17 M. SS. Théodule et Julien.
18 M. *Q.-temps.* S. Siméon, év.
19 J. S. Boniface, év. de Laus.
20 V. *Q.-temps.* S. Éleuthère.
21 S. *Q.-temps.* Le bap. Pépin.
22 D. C. de s. Pier. à Antioche.
23 L. S. Pierre Damien, év.
24 M. SS. Mathias et Modeste.
25 M. Ste Walburge, vierge.
26 J. Ste Aldetrude, abbesse.
27 V. S. Alexandre, évêque.
28 S. SS. Julien, Chron., Besas.



Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 15
Pleine Lune le 23.

Mars.

—

1 D. S. Aubin, év. d'Angers.
2 L. S. Simplice, pape.
3 M. Ste Cunégonde, impérat.
4 M. S. Casimir, roi.
5 J. S. Théophile.
6 V. Ste Colette, vierge.
7 S. S. Thomas d'Aquin.
8 D. S. Jean de Dieu.
9 L. Ste Françoise, veuve.
10 M. Les 40 Mart. de Sébaste.
11 M. S. Vindicien, év. d'Arras.
12 J. S. Grégoire le G., pape.
13 V. Ste Euphrasie.
14 S. Ste Mathilde, reine.
15 D. *Passion.* S. Longin, sold.
16 L. Ste Eusébie, vierge.
17 M. Ste Gertrude, abb. de Niv.
18 M. S. Gabriel, archange.
19 J. S. Joseph, patr. de la B.
20 V. S. Wulfran, év. de Sens.
21 S. S. Benoit, abbé.
22 D. *Rameaux.* S. Basile, m.
23 L. S. Victorien, martyr.
24 M. S. Agapet, év. de Synn.
25 M. S. Humbert.
26 J. S. Ludger, év. de Munster.
27 V. *Vend.-Saint.* S. Rupert.
28 S. S. Sixte III, pape.
29 D. PAQUES. S. Eustase.
30 L. S. Veron, abbé.
31 M. S. Benjamin, martyr.



Dernier Quartier le 3.
Nouvelle Lune le 10.
Premier Quartier le 17.
Pleine Lune le 25.

Avril.

—

1 M. S. Hugues, év. de Gren.
2 J. S. François de Paule.
3 V. S. Richard, év. de Chich.
4 S. S. Isidore de Séville.
5 D. S. Vincent Ferrier.
6 L. ANNONCIAT. S. Célestin, p.
7 M. S. Albert, ermite.
8 M. S. Perpétue, év. de Tours.
9 J. Ste Waudru, abbesse.
10 V. S. Macaire, évêque.
11 S. S. Léon le Gr. pape
12 D. S. Jules I, pape.
13 L. S. Herménégilde, mart.
14 M. SS. Tiburce et Valér., m.
15 M. SS. Anastasie et Basilisse.
16 J. S. Drogon, ermite.
17 V. S. Anicet, p. et martyr.
18 S. S. Ursmar, évêque.
19 D. S. Léon IX, pape.
20 L. Ste Agnès, vierge.
21 M. S. Anselme, archev.
22 M. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 J. S. Georges, martyr.
24 V. S. Fidèle de Sigmaring.
25 S. S. Marc, évangéliste.
26 D. SS. Clet et Marcellin, p.
27 L. S. Antime, évêq. et m.
28 M. S. Vital, martyr.
29 M. S. Pierre de Milan, mart.
30 J. Ste Catherine de S., v.



Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 8.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 24.

Mai.

—

1 V. SS. Phil. et Jacq., apôt.
2 S. S. Athanase, évêque.
3 D. Invention de la Croix.
4 L. Ste Monique, veuve.
5 M. S. Pie V, pape.
6 M. S. Jean Porte Latine.
7 J. ASCENSION. S. Stanislas
8 V. Apparition de S. Michel.
9 S. S. Grégoire de Naziance.
10 D. S. Antonin, archevêque.
11 L. S. Franç de Hiëronymo.
12 M. SS. Nérée et Achillée, m.
13 M. S. Servais, év. de Tongr.
14 J. S. Pacôme, abbé de Tab.
15 V. Ste Dymphne, v. et m.
16 S. S. Jean Népomucène, m.
17 D. PENTECOTE. S. Pascal.
18 L. S. Venance, martyr.
19 M. S. Pierre Célestin, pape.
20 M. *Q.-temps.* S. Bernardin.
21 J. Ste Itisberge, vierge.
22 V. *Q.-temps.* Ste Julie, vierg
23 S. *Q.-temps.* S. Guibert.
24 D. Trinité. N. D. Sec. des C.
25 L. S. Grégoire VII, pape.
26 M. S. Philippe de Néri.
27 M. S. Jean I, pape.
28 J. Fête-Dieu. S. Germain.
29 V. S. Maximin, év. de Trèv.
30 S. S. Ferdinand, roi.
31 D. Ste Pétronille, vierge.

Dernier Quartier le 1.
Nouvelle Lune le 8.
Premier Quartier le 15.
Pleine Lune le 23.
Dernier Quartier le 30.

Juin.

—

1 L. S. Pamphile, martyr.
2 M. SS. Marcellin et Érasme.
3 M. Ste Clotilde, reine.
4 J. S. Optat, év. de Milève.
5 V. S. Boniface, év. et mart.
6 S. S. Norbert, évêque.
7 D. S. Robert, abbé.
8 L. S. Médard, év. de Noyon.
9 M. S. Prime.
10 M. Ste Marguerite, reine.
11 J. S. Barnabé, apôtre.
12 V. S. Jean de Sahagun.
13 S. S. Antoine de Padoue.
14 D. S. Basile le Gr., archev.
15 L. SS. Guy et Mod., m.
16 M. S. J.-François-Régis.
17 M. Ste Alène, vierge et mart.
18 J. SS. Marc et Marcellin, m.
19 V. Ste Julienne de Falconieri.
20 S. S. Sylvère, pape.
21 D. S. Louis de Gonzague.
22 L. S. Paulin, év. de Nole.
23 M. Ste Marie d'Oignies.
24 M. Nativ. de S. Jean-Bapt.
25 J. S. Guillaume, abbé.
26 V. SS. Jean et Paul, mart.
27 S. S. Ladislas, roi de Hong.
28 D. S. Léon II, pape.
29 L. SS. Pierre et Paul, ap.
30 M. Ste Adile, vierge.

Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 22.
Dernier Quartier le 28.

Juillet.

—

1 M. S. Rombaut, évêque.
2 J. Visitation de la Vierge.
3 V. S. Euloge, martyr.
4 S. S. Théodore, évêque.
5 D. SS. Cyrille et Méth.
6 L. Ste Godelive, martyre.
7 M. S. Willebaud, évêque.
8 M. Ste Élisabeth, r. de Port.
9 J. SS. Martyrs de Gorcum.
10 V. Les sept Frères Martyrs.
11 S. S. Pie I, pape.
12 D. S. Jean Gualbert, abbé.
13 L. S. Anaclet, pape et m.
14 M. S. Bonaventure, évêque.
15 M. S. Henri, emp. d'Allem.
16 J. N.-D. du Mont Carmel.
17 V. SS. Lamb., Alexis, conf.
18 S. S. Camille de Lellis.
19 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
20 L. S. Jérôme Émilien.
21 M. Ste Praxède, vierge.
22 M. Ste Marie-Madeleine.
23 J. S. Apollinaire, év. de R.
24 V. Ste Christine, v. et mart.
25 S. S. Jacques le Majeur, ap.
26 D. Ste Anne, mère de la Vier.
27 L. S. Pantaléon, martyr.
28 M. S. Victor, martyr.
29 M. Ste Marthe, vierge.
30 J. SS. Abdon et Sennen, m.
31 V. S. Ignace de Loyola.

Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 28.

Août.

—

1 S. S. Pierre-ès-Liens.
2 D. S. Alphonse de Liguori.
3 L. Invention de S. Étienne.
4 M. S. Dominique, confess.
5 M. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 J. Transfiguration de N. S.
7 V. S. Donat, év. et mart.
8 S. S. Cyriac, martyr.
9 D. S. Romain, martyr.
10 L. S. Laurent, martyr.
11 M. S. Géry, év. de Cambrai.
12 M. Ste Claire, vierge.
13 J. S. Hippolyte, martyr.
14 V. S. Eusèbe, martyr.
15 S. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 D. SS. Hyac. et Roch, conf.
17 L. SS. Joachim et Libérat, a.
18 M. Ste Hélène, impératrice.
19 M. SS. Louis Florés, Jules.
20 J S. Bernard, abbé.
21 V. S. J.-Franç. de Chantal.
22 S. S. Timothée, martyr.
23 D. S. Philippe Béniti.
24 L. S. Barthélemi, apôtre.
25 M. S. Louis, roi de France.
26 M. S. Zéphirin, pape et m.
27 J. S. Joseph Calasance.
28 V. S. Augustin, év. et doct.
29 S. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 D. Ste Rose de Lima, vierge.
31 L. S. Raymond Nonnat.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 19.
Dernier Quartier le 26.

Septembre.

—

1 M. S. Gilles, abbé.
2 M. S. Étienne, roi de Hong.
3 J. S. Remacle, év. de Maest.
4 V. Ste Rosalie, vierge.
5 S. S. Laurent Justinien.
6 D. S. Donatien, martyr.
7 L. Ste Reine, vierge.
8 M. Nativité de la Vierge.
9 M. S. Gorgone, martyr.
10 J. S. Nicolas de Tolentino.
11 V. SS. Prote et Hyacinthe.
12 S. S. Guy d'Anderlecht.
13 D. S. Amé, év. Sion en Val.
14 L. Exaltation de la Croix.
15 M. S. Nicomède, martyr.
16 M. *Q.-temps.* S. Corneille.
17 J. S. Lambert, év. de Maest.
18 V. *Q.-temps.* S. Joseph de C.
19 S. *Q.-temps.* S. Janvier, m.
20 D. S. Eustache, martyr.
21 L. S. Mathieu, apôtre.
22 M. S. Maurice et ses comp.
23 M. Ste Thècle, vierge.
24 J. N.-D de la Merci.
25 V. S. Firmin, év. et mar.
26 S. S. Cyprien et Ste Justine.
27 D. SS. Côme et Damien, m.
28 L. S. Wenceslas, martyr.
29 M. S. Michel, archange.
30 M. S. Jérôme, docteur.

Nouvelle Lune le 3.
Premier Quartier le 11.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 24.

Octobre.

—

1 J. S. Bavon, patr. de Gand.
2 V. S. Léodegaire, évêque.
3 S. S. Gérard, abbé.
4 D. S. François d'Assise.
5 L. S. Placide, martyr.
6 M. S. Brunon, confesseur.
7 M. S. Marc, pape.
8 J. Ste Brigitte, veuve.
9 V. S. Denis et ses comp., m.
10 S. S. François de Borgia.
11 D. S. Gommaire, p. de Lier.
12 L. S. Wilfrid, év. d'York.
13 M. S. Édouard, roi d'Angl.
14 M. S. Calixte, pape et mart.
15 J. Ste Thérèse, vierge.
16 V. S. Mummolin, évêque.
17 S. Ste Hedwige, veuve.
18 D. S. Luc, évangéliste.
19 L. S. Pierre d'Alcantara.
20 M. S. Jean de Kenti.
21 M. Ste Ursule et ses comp. m.
22 J. S. Mellon, évêque.
23 V. S. Jean de Capistran.
24 S. S. Raphaël, archange.
25 D. SS. Crépin et Crépinien.
26 L. S. Évariste, pape et m.
27 M. S. Frumence, apôtre.
28 M. SS. Simon et Jude, apôt.
29 J. Ste Ermelinde, vierge.
30 V. S. Foillan, martyr.
31 S. S. Quentin, martyr.

Nouvelle Lune le 3.
Premier Quartier le 10.
Pleine Lune le 17.
Dernier Quartier le 24.

Novembre.

—

1 D. TOUSSAINT.
2 L. *Les Trépassés.*
3 M. S. Hubert, év. de Liège.
4 M. S. Charles Borromée.
5 J. S. Zacharie, Se Élisabeth.
6 V. S. Winoc, abbé.
7 S. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 D. S. Godefroi, év. d'Am.
9 L. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 M. S. André Avellin.
11 M. S. Martin, év. de Tours.
12 J. S. Liévin, év. et mart.
13 V. S. Stanislas Kostka.
14 S. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 D. S. Léopold, confesseur.
16 L. S. Edmond, archevêq.
17 M. S. Grégoire Thaumatur.
18 M. Déd. des SS. Pier. et Paul.
19 J. Ste Élisabeth de Thur.
20 V. S. Félix de Valois.
21 S. Présentat. de la Vierge.
22 D. Ste Cécile, vierge et mar.
23 L. S. Clément I, pape et m.
24 M. S. Jean de la Croix.
25 M. Ste Catherine, v. et m.
26 J. S. Albert de Louv., év.
27 V. S. Acaire, évêque.
28 S. S. Rufe, martyr.
29 D. *Avent.* S. Saturnin, mart.
30 L. S. André, apôtre.



Nouvelle Lune le 1.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 16.
Dernier Quartier le 23.

Décembre.

—

1 M. S. Éloi, év. de Noy.
2 M. Ste Bibienne, v. et m.
3 J. S. François-Xavier.
4 V. Ste Barbe, martyre.
5 S. S. Sabbas, abbé.
6 D. S. Nicolas, év. de Myre.
7 L. S. Ambroise, év. et doct.
8 M. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 M. Ste Léocadie, v. et mart.
10 J. S. Melchiade, p. et m.
11 V. S. Damase, pape.
12 S. S. Valéry, abbé en Pic.
13 D. Ste Lucie, vierge et m.
14 L. S. Nicaise, évêque.
15 M. S. Adon, arch. de Vienne.
16 M. *Q.-temps* S. Eusèbe, év.
17 J. Ste Begge, veuve.
18 V. *Q.-temps.* Expos. de la V.
19 S. *Q.-temps.* S. Némésion, m.
20 D. S. Philogone.
21 L. S. Thomas, apôtre.
22 M. S. Hungère, év d'Utr.
23 M. Ste Victoire, vierge et m.
24 J. S. Lucien.
25 V. NOËL.
26 S. S. Étienne, premier m.
27 D. S. Jean, apôt. et évang.
28 L. SS. Innocents.
29 M. S. Thomas de Cantorb.
30 M. S. Sabin, évêq. et mart.
31 J. S. Sylvestre, pape.



Nouvelle Lune le 1.
Premier Quartier le 8.
Pleine Lune le 15.
Dernier Quartier le 23.
Nouvelle Lune, le 31.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois Classes.
Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*
Élection du jury pour le Prix De Keyn.
Formation provisoire du programme de concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.
Élection du *Comité chargé de la présentation des candidats pour les places vacantes dans la Classe des Lettres.*
Réunion de la Commission administrative pour le règlement des comptes.
Rédaction définitive du programme de concours de la *Classe des Sciences.*

Mars. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*
Réunion des Commissions spéciales des finances de chaque Classe pour l'examen des comptes.

Avril. — Lecture des rapports sur les mémoires de concours de la *Classe des Lettres* et des Prix De Keyn.
Discussion des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres*, et, éventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres* et au concours De Keyn.
Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*
Élection des membres de la Commission administrative.
Séance générale des trois Classes pour régler leurs intérêts communs.
Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses.

Juin. — Désignation par la *Classe des Lettres* des anciennes questions à maintenir au programme; détermination des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celle-ci, d'une Commission de trois membres qui sera chargée de présenter trois sujets.
Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres* sur les sujets à mettre au concours, détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Août — Les vacances, pour chaque Classe, commencent après les séances respectives.
Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant la fin de ce mois.
Fin des vacances le 30.

Octobre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences*.
Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres* au sujet des lectures à faire pendant l'année.
Jugement des mémoires littéraires et des sujets d'art appliqué, envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Beaux-Arts*.
Dernier dimanche du mois : Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts ;* distribution des récompenses.

Novembre. — Discussion des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences*, et, éventuellement, propositions de candidatures nouvelles.
Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*.
Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du concours annuel, formation des Commissions chargées de composer le programme.
Élection, par la *Classe des Sciences*, des candidats pour la formation du jury charge de juger la 9e période du concours quinquennal des *sciences naturelles ;* par la *Classe des Lettres*, du jury chargé de juger la 2e période du concours quinquennal des *sciences sociales*.

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances.
Jugement des mémoires envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Sciences*.
Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences*.
Rédaction définitive du programme de concours de la *Classe des Beaux-Arts*.
Discussion des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*, et, éventuellement, propositions de candidatures nouvelles.
Seance publique de la *Classe des Sciences ;* distribution des récompenses.
Réunion de la Commission administrative pour arrêter le Budget.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.



ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique (1).

En 1769, il se forma à Bruxelles une *Société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'Impératrice Marie-Thérèse auprès du prince Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas. La première séance de cette Société eut lieu chez le comte de Neny, le 5 mai de la même année.

Trois ans après, la Société littéraire vit élargir son cadre et reçu de Marie-Thérèse, par lettres patentes datées du 16 décembre 1772, le titre d'*Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres*, ainsi que plusieurs privilèges importants pour cette époque. La première séance fut tenue à la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'au 21 mai 1794, jour où elle s'assembla pour la dernière fois à cause des événements politiques; elle publia,

(1) Un abrégé de l'Histoire de l'Académie (1769-1872) a été donné par Ad. Quetelet, dans l'ouvrage intitulé : *Centième anniversaire de fondation*, tome I[er].

M. Éd. Mailly, membre de la Classe des sciences, a écrit, en 1882, l'Histoire de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. (Voyez *Mémoires couronnés et autres Mémoires*, coll. in-8°, tomes XXXIV et XXXV.)

outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés, dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* pour 1841, 7e année.

Par arrêté du 7 mai 1816, le Roi Guillaume Ier la rétablit, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres.* L'installation eut lieu au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'Intérieur sur le projet de création d'une Classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme nécessaire. Différents plans de réorganisation furent proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la Compagnie en trois Classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

Deux événements mémorables ont eu lieu pour l'Académie depuis sa réorganisation :

Le premier a été la célébration, le 7 mai 1866, du cinquantième anniversaire de sa réorganisation par le roi Guillaume Ier (3);

Le second a eu lieu les 28 et 29 mai 1872, lorsque la Compagnie a célébré solennellement le centième anniversaire de sa fondation par l'impératrice Marie-Thérèse (4).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année, ainsi que les différents documents insérés par M. Gachard.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

(3) Voyez *Bulletin*, 2e série, t. XXI, p. 455.

(4) Voyez le *Centième anniversaire de fondation de l'Académie*, 1772-1872. Bruxelles, Hayez, 1872; 2 vol. gr. in-8°.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.*

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois Classes.

La première Classe (Classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde Classe (Classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième Classe (Classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque Classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre Classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des Classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la Classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque Classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres Classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque Classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois Classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa Classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la Classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois Classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les seconds paragraphes des articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette Compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque Classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la Classe.

Art. 16. Chaque Classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois Classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque Classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres Classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque Classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres Classes assistent à cette séance publique.

Chacune des Classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois Classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois Classes sont arrêtés par une Commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque Classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette Commission administrative (1).

Art. 21. Les mémoires des trois Classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers dont l'impression aura été ordonnée par chaque Classe. Un Bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois Classes (2).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois Classes, et sont sous la surveillance spéciale de la Commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Voir, à ce sujet, les résolutions prises par la Commission administrative dans la séance du 23 mars 1846, pages 34 et 35.

(2) Les membres, les correspondants et les associés habitant le pays reçoivent les publications de l'Académie; les associés habitant l'étranger recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.



RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois Classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La Classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La Classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences morales et politiques. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La Classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec es beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les Classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et, pour la Classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convo-

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

cation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus âgé est élu (1).

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque place doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7 On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la Classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (2).

Art. 8. Le directeur de chaque Classe est désigné une année avant d'entrer en fonction, et cette nomination a lieu à la séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque Classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit

(1) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 6 octobre 1873.

(2) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la Classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque Classe a une séance publique, savoir :

La Classe des sciences, au mois de décembre;

La Classe des lettres, au mois de mai;

La Classe des beaux-arts, au mois de septembre (1).

On y distribue les récompenses décernées par la Classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque Classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août et finissent le 30 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (2) :

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Depuis la suppression des fêtes de septembre, cette séance a lieu le dernier dimanche d'octobre.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 13 décembre 1866, qui en modifie la rédaction primitive.

Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'Intérieur (1).

Publications.

ART. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

ART. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

ART 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

ART. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

(1) Ces dispositions ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des Mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition).	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée,		in-4°, papier de pâte, le cent. fr			3 00
»	»	in-8°			1 50
»	imprimée,	in-4°			5 00
»	»	in-8°			3 00
Brochage in-4°, avec planches,		moins	de 5 feuilles, le cent.		4 00
»	»	»	plus	de 5 feuilles	5 50
»	in-8°,	»	moins	de 5 feuilles	3 00
»	»	»	plus	de 5 feuilles	4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la Compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai (1), à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la Compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une Commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La Commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

(1) Pour la Classe des lettres; d'octobre pour la Classe des beaux-arts, et de décembre pour la Classe des sciences

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque Classe sont vérifiés par une Commission spéciale composée de cinq membres pris dans la Classe.

Art. 42. Les Commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la Commission administrative, font connaître à chaque Classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque Classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la Commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la Commission des finances, ou de toute autre Commission que la Classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie*, lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé de la comptabilité générale pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses : les unes *générales*, et devant être supportées en commun par les trois Classes, et les autres *spéciales*, et devant être payées sur les fonds particuliers des Classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les Mémoires, les gravures des Bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers ; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque Classe dispose du

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

tiers de la somme affectée chaque année sur le budget pour cette catégorie de dépenses.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission, appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque Classe, a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire :*

« La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État à dépenser intégralement chaque année, d'après la comptabilité gouvernementale, pour les publications in-4°, serait réservé annuellement à chacune des Classes, pour les mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépensé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

» Chaque Classe sera appelée, au commencement de l'année, à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet *ordre* d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la Classe des sciences, l'article 7 de la Classe des lettres et l'article 8 de la Classe des beaux-arts. Le bureau de chaque Classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

» Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la Commission en décidera à cet égard après avis des Classes. »

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

Art. 1. Les deux sections de la Classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

Art. 2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la Classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

Art. 3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

Art. 4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

Art. 5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la Classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

Art. 6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction étrangers au pays.

Art. 7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

ART. 8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

ART. 9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

ART. 10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la Classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la Classe.

ART. 11. Les opinions des commissaires sont signées par eux et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

ART. 12. La Classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la Classe.

ART. 13. La Classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la Classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

Art. 14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

Art. 15. La Classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

Art. 16. Quand la Classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres Classes, ainsi que les correspondants de la Classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

Art. 17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la Classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

Art. 1er. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la Classe.

Art. 3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

Art. 4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

Art. 5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la Classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

Art. 6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

Art. 7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la Classe soient représentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

Art. 8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

Art. 9. Les rapports faits à la Classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

Art 10. La Classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Art 11. La Classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

Art. 12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La Classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

Art. 13. La Classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'article 11.

Art. 14 Quand la Classe se constitue en comité secret, elle compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur:

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres Classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

Art. 15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la Classe.

Art. 16. La Classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité (1).

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la Classe.

Art. 17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

Art. 18. Les membres et correspondants de la Classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rap-

(1) Par dérogation à cet article, la Classe a décidé, dans sa séance du 6 janvier 1873, que, « lorsqu'un membre de la Classe présente » un ouvrage qui lui paraît digne de fixer spécialement l'attention, » il peut joindre à l'hommage qui en est offert, une analyse con- » cise destinée à en faire apprécier l'intérêt. La Classe décide si ce » résumé sera inséré dans le Bulletin de la séance. Dans tous les » cas, il n'exprime que l'opinion du membre qui l'a rédigé et n'en- » gage en rien celle de la Classe. »

pellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la Classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la Classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné. Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'après l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

Art. 19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la Classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une Commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix.

Les Commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la Classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

Art. 20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la Classe un mois avant qu'il soit mis en délibération; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

Art. 21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné

lecture, ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la Classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

Art. 22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la Classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

Art. 23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la Classe des lettres, la Classe en délibérera ; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la Classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence (1).

(1) Les articles nouveaux 18 à 23 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872, qui en modifie la rédaction primitive.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

Art. 1er. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

Art. 2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

Art. 3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la Classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

Art. 4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

Art. 5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

Art. 6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la Classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

Art. 7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

Art. 8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la Classe soient représentées dans ses mémoires.

Art. 9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

Art. 10. Les rapports faits à la Classe sont signés par les auteurs. Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

Art. 11. La Classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Art. 12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la Classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

Lorsque la Classe est appelée à procéder aux élections pour plus d'une place vacante dans la même section, le candidat de la première place qui n'est pas élu devient, par ce fait, candidat supplémentaire pour la seconde place, et ainsi de suite (1).

Art. 13. La Classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médaille;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondant aux quatre divisions précédentes.

1° La résolution de la Classe des beaux-arts, adoptée dans la

(1) Le dernier paragraphe de l'article 12 a été sanctionné par arrêté royal du 3 juin 1875.

séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur;

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la Classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture; en 1873, l'architecture et la musique; en 1874, la peinture et la gravure, et ainsi de suite (1);

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les Mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la Classe entière, sur un rapport

(1) Roulement établi jusqu'en 1891 :

En 1875, sculpture et gravure en médaille; en 1876, architecture et musique; en 1877, peinture et sculpture; en 1878, peinture et gravure au burin; en 1879, architecture et musique; en 1880, sculpture et gravure en médaille; en 1881, peinture et gravure au burin; en 1882, architecture et musique; en 1883, peinture et sculpture; en 1884, gravure au burin et gravure en médaille; en 1885, architecture et musique; en 1886, peinture et sculpture; en 1887, peinture et gravure en médaille; en 1888, architecture et gravure en taille douce; en 1889, musique et sculpture; en 1890, peinture et gravure en médaille; en 1891, architecture et musique.

présenté par la section qui a proposé le sujet du concours (1)

Les questions à mettre au concours, en vertu de l'article 13 du règlement de la Classe des beaux-arts et auxquelles il doit être répondu au moyen de mémoires écrits, seront envoyées à l'examen d'une Commission spéciale avant d'être soumises au vote de la Classe.

A cet effet, tout académicien ayant l'intention de faire inscrire une question de ce genre au programme, en adressera le texte au secrétaire perpétuel un mois avant la réunion dans laquelle le programme du concours doit être arrêté.

Il sera formé annuellement quatre Commissions de cinq membres où figureront des représentants de chacune des spécialités de l'art indiquées au premier paragraphe de l'article 13. Un des cinq membres sera choisi dans la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts (2).

Art. 14. Quand la Classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres Classes, ainsi que les correspondants de la Classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

Art. 15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la Classe.

(1) Les paragraphes 1 à 8 du complément de l'article 13 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872.

(2) Ces trois derniers paragraphes ont été sanctionnés par arrêté royal du 3 juin 1875.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Règlement général (1).

Art. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la Commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie*

Art. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois Classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui

(1) Adopté, en assemblée générale des trois Classes, du 7 mai 1858.

seraient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La Commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Costume des membres de l'Académie (1).

Habit de cour en drap bleu. Collet, parements et garniture à la taille ornés d'une broderie formée d'une branche d'olivier à feuilles brodées en soie verte bordées d'un filet d'or. Boutons d'or portant au centre le Lion belge sur un écusson surmonté de la couronne royale, entouré de l'exergue avec l'inscription : Académie royale de Belgique. — Pantalon en drap semblable à celui de l'habit, avec bande en or. — Gilet blanc à boutons d'or. — Chapeau-claque ordinaire. — Épée de forme facultative.

(1) Déterminé par arrêté royal du 13 janvier 1876.

Franchise de port (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le président, soit par le secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi*. De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste ;* l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.*

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.



LOCAL DE L'ACADÉMIE (1).

Art. 1er. Le palais de la rue Ducale, à Bruxelles, sera mis à la disposition de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts et de l'Académie de médecine. Il portera désormais le nom de Palais des Académies.

Art. 2. Les locaux actuellement occupés par les Académies au palais de l'ancienne Cour seront affectés à la galerie des tableaux modernes de l'État et aux services dépendant de la Bibliothèque royale.

Nos Ministres des Travaux publics et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bustes des académiciens décédés (2).

Art. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'ancienne Cour (3).

Art. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des acadé-

(1) Arrêté royal du 30 avril 1876.

(2) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

(3) Cet article a été supprimé de fait par l'arrêté précité du 30 avril 1876.

miciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants (1).

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an (2).

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (3).

ART. 1er. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

ART. 2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) En vertu d'un règlement, adopté par l'assemblée générale des trois Classes du 12 mai 1868, ne sont admis sur la liste des académiciens qui méritent les honneurs d'un buste, que ceux décédés depuis dix ans au moins.

(2) *Bustes exécutés :* membres de l'Académie: SCIENCES: Dandelin, de Nieuport, d'Omalius, Dumont, Melsens, A. Quetelet, Schmerling, Simons, Spring et Van Mons; LETTRES: de Gerlache, de Ram, de Reiffenberg, de Saint-Genois, de Stassart, Dewez, Gachard, Lesbroussart, Mathieu, Moke, Raoul, Van de Weyer, Van Duyse, Weustenraad et J.-F. Willems; BEAUX-ARTS : A. Baron, F.-J. Fétis, Ch.-L. Hanssens, Leys, Madou, Soubre, Suys, Navez, Roelandt, Simonis, Van Hasselt et G. Wappers.

Belges illustres : Mercator, Gossec et Roland de Lassus.

(3) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

ART. 1er. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale*.

ART. 2. Elle institue à cet effet une Commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois Classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque Classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la Commission (3).

La Commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

ART. 3. La Commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

ART. 4. La Commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale*.

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1891.

(3) La sixième période sexennale de la Commission expirera e mai 1896.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

Art. 5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

Art. 6. La Commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les revisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

Art. 7. La Commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

Art. 8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de 500 pages au moins.

Art. 9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

Art. 10. Les membres de la Commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la Commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

Art. 11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

ART. 1. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

ART. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

ART. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'Intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1891.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-ci et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'Intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un Compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire, dans les publica-

tions qui leur sont confiées, des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'Intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission, ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

ART. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

ART. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

ART. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

ART. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

ART. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'Intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel, est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION DES ŒUVRES DES ANCIENS MUSICIENS BELGES.

Institution (1).

Art. 1er. Une Commission est chargée de la publication des œuvres des anciens musiciens belges.

Art. 2. La Commission se compose de tous les membres de la section de musique de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et d'un membre de la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts, désigné par le Ministre de l'Intérieur (2).

Art. 3 Un bureau permanent, formé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, nommés par le Gouvernement, est chargé de la direction des travaux de la Commission.

Des personnes, aptes à donner un concours efficace à la Commission, peuvent lui être adjointes par le Ministre de l'Intérieur.

Art. 4. La Commission est convoquée par le président, au moins quatre fois par année :

A. Pour arrêter le mode général de publication, format, etc.;

B. Pour délibérer sur les œuvres musicales à mettre sous presse;

C. Pour choisir les maisons chargées de la gravure, des impressions, etc.;

D. Pour dresser le budget annuel.

(1) Arrêté royal du 23 septembre 1879.

(2) Voir, plus loin, la composition de la Commission au 1er janvier 1891.

Les dispositions prises par la Commission, quant à ces divers objets, sont soumises à l'approbation préalable du Ministre de l'Intérieur.

Art. 5. Les membres et les adjoints présents aux réunions reçoivent les jetons de présence et de déplacement déterminés par l'arrêté royal du 13 décembre 1866 pour les séances de l'Académie.

Art. 6. Le bureau permanent réunit et, au besoin, achète les ouvrages et les documents pouvant servir à ses travaux de publication.

Après la correction des épreuves, le *bon à tirer* est donné par le président.

Art. 7. Le secrétaire-bibliothécaire tient la correspondance, rédige les procès-verbaux des séances, veille à l'exécution des décisions et conserve les archives et les livres.

Art. 8. Le trésorier encaisse les subsides accordés par l'État, paye les mandats des dépenses ordonnancées par le président et le secrétaire et présente annuellement à la Commission directrice son compte général, appuyé des pièces justificatives, conformément aux règles de la comptabilité de l'État.

Art. 9. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux et ses dépenses.

PRIX

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.



PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DEPUIS 1816 (1).

Durant la période de 1816 à 1845 l'Académie était divisée en deux Classes : celle des sciences et celle des lettres. Les prix pour la première Classe se décernaient dans sa séance publique du 16 décembre, jour anniversaire de la signature, par l'impératrice Marie-Thérèse, des lettres patentes de l'ancienne Académie impériale et royale; pour la Classe des lettres ils étaient décernés dans sa séance publique qui avait lieu, habituellement, le 7 mai, jour du rétablissement de l'Académie par le roi Guillaume Ier, sous le titre d'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Depuis 1845, l'Académie, réorganisée par le roi Léopold Ier sous le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, décerne ses prix pour les Classes des sciences et des lettres aux époques précitées, et pour la Classe des beaux-arts dans sa séance publique qui a lieu le dernier dimanche du mois d'octobre. C'est dans cette dernière séance que sont aussi proclamés les résultats des grands concours artistiques du Gouvernement.

(1816-1845.)

CLASSE DES SCIENCES.

1817. — * Médaille d'or à A. De Hemptinne pour son mémoire *Sur les applications de la vapeur d'eau comme moyen d'échauffement.* (Mém. cour. in-4°, t. I.)

(1) L'astérisque indique que le mémoire a été imprimé dans les recueils académiques.

1817. — Accessit à Ch. De Laveleye pour son mémoire sur le même sujet.

1817. — Médaille d'argent à Mr. Schaumans pour son mémoire *Sur l'orobranche.*

1819. — Médaille d'argent à U. Huguenin pour son mémoire *Sur une question de mécanique physique.*

1819. — Médaille d'argent à J.-F.-D. Behr pour son mémoire *Sur les minéraux de Belgique.*

1820. — * Médaille d'or à J. Vène pour son mémoire *Sur une question de mécanique.* (Mém. cour. in-4°, t. II.)

1820. — * Médaille d'or à J.-P. Pirard pour son mémoire *Sur une question de physique.* (Idem.)

1820. — Médaille d'encouragement à Mr. Audoor pour son mémoire *Sur l'ancien état des vignobles en Belgique.*

1821. — * Médaille d'or à Mr. Drapiez pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Hainaut.* (Mém. cour. in-4°, t. III.)

1821. — * Médaille d'or à G.-A. Marée pour son mémoire *Sur la composition chimique des sulfures.* (Idem.)

1821. — Médaille d'encouragement à Mr. Coulier pour son mémoire *Sur le bleu de Prusse.*

1822. — * Médaille d'or à J. Vène pour son mémoire *Sur l'élimination entre deux équations à deux inconnues.* (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1822. — Médailles d'argent à H. Guillery et Évrard pour leur mémoire *Sur les plantes.*

1823. — Médaille d'argent à J. Vène pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.*

1823. — * Médaille d'or à D. Hensmans pour son mémoire *Sur les esprits alcooliques.* (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1824. — * Médaille d'or à G.-M. Pagani pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1824. — Médaille d'argent à Mr. Demoor pour son mémoire sur le même sujet.

1824. — Médaille d'argent à Mr. Martens pour son mémoire *Sur l'action d'un fil flexible.*

1824. — Médaille d'argent à D. Hensmans pour son mémoire *Sur les corps gazeux et gazifiables.*

1825. — * Médaille d'or à G.-M. Pagani pour son mémoire *Sur le fil flexible.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1825. — * Médaille d'or à F.-P. Cauchy pour son mémoire *Sur la constitution géologique de la province de Namur.* (Idem.)

1825. — * Médaille d'or à A. Moreau de Jonnès pour son mémoire *Sur le déboisement des forêts.* (Idem.)

1825. — * Accessit avec mention honorable à Mr. Bosson pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1826. — Médaille d'argent à M. Gloesener pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.*

1826. — * Médaille d'or à A Belpaire pour son mémoire *Sur les changements de la côte d'Anvers à Boulogne.* (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1826. — Médaille d'argent à l'auteur du mémoire *Sur le fumier animal.*

1826. — Médaille d'argent à Alexis Timmermans pour son mémoire *Sur le mouvement d'une bulle d'air qui s'élève dans un liquide.*

1827. — Médaille d'argent à Th. Olivier pour son mémoire *Sur les dix points dans l'espace.*

1828. — Médaille d'argent à Mr. Aelbrouck pour son mémoire *Sur les prairies aigres.*

1828. — * Médaille d'or à F. Steiningen pour son mémoire *Sur la constitution géognostique du Grand-Duché de Luxembourg.* (Mém. cour. in-4°, t. VII.)

1828. — * Médaille d'argent à A. Engelspach-Larivière pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1829. — * Médaille d'or à A. Timmermans pour son mémoire *Sur les ailes des moulins à vent.* (Mém. cour. in-4°, t. VIII.)

1829. — Médaille d'argent à l'auteur du mémoire *Sur le meilleur mode de dénombrement de la population.*

1830. — * Médaille d'or à André Dumont pour son mémoire *Sur la description géologique de la province de Liège.* (Idem.)

1830. — * Médaille d'argent à L.-J. Davreux pour son mémoire *Sur la constitution géognostique de la province de Liège.* (Mém. cour. in-4°, t. IX.)

1830. — * Médaille d'or à Mr. Chasles pour son *Histoire des méthodes de géométrie.* (Mém. cour. in-4°, t. XI.)

1834. — * Médaille d'or à Mr. Martens pour son mémoire *Sur les chlorures d'oxydes solubles.* (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1835. — * Médaille d'or à A. De Vaux pour son mémoire *Sur l'épuisement des eaux dans les mines.* (Mém. cour. in-4°, t. XII.)

1835. — * Médaille d'or à H. Galeotti pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Brabant.* (Idem.)

1836. — * Médaille d'or à J. Decaisne pour son mémoire *Sur la garance.* (Idem.)

1837. — * Médaille d'argent à H. Lambotte pour son mémoire *Sur les appareils sanguins et respiratoires des batraciens anoures.* (Mém. cour. in-4°, t. XIII.)

1837. — Mention honorable à Mr. Verplancke pour son mémoire *Sur les garances de Zélande et d'Avignon.*

1838. — Mention honorable à l'auteur du mémoire sur le même sujet remis au concours.

1839. — Médaille d'argent à Ed. Le François pour son mémoire *Sur l'analyse algébrique.*

1839. — Médaille d'argent à A. Trinchinetti pour son mémoire *Sur la formation des odeurs dans les fleurs.*

1840. — * Médaille d'or à Eug. Catalan pour son mémoire *Sur la transformation des variables dans les intégrales multiples.* (Mém. cour. in-4°, t. XIV.)

1840. — Médaille d'argent à J. Vallès pour son mémoire *Sur les logarithmes.*

1840. — (L'Académie a regretté de ne pouvoir décerner à Éd. Le François une médaille d'argent pour son mémoire *Sur les produites continues,* attendu qu'une semblable distinction avait déjà été accordée à cet auteur, en 1839, pour un même travail.) (Mém. cour. in-4°, t. XIV.)

1840. — * Médailles d'or à Gonot, le Dr G. Bischoff, Boisse, et médailles d'argent à Lemielle et Motte, pour leurs mémoires *Sur les explosions dans les mines*. (Mém. cour. in-8°, t. Ier.)

1841. — Médailles d'argent à P.-C.-L.-E. Louyet et B. Verver pour leurs mémoires *Sur l'absorption par les plantes des substances métalliques vénéneuses accidentellement répandues dans le sol.*

1841. — * Médaille d'or à Moritz Stern pour son mémoire *Sur la théorie des résidus quadratiques.* (Mém. cour. in-4°, t. XV.)

1842. — Médaille d'argent à F. Duprez pour son mémoire *Sur l'électricité de l'air.*

1843. — * Médaille d'or à H. Nyst pour son mémoire *Sur les coquilles et polypiers fossiles des terrains tertiaires de la Belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XVII.)

1843. — * Médaille d'or à F. Duprez pour son mémoire sur le même sujet que celui qui lui a valu une médaille d'argent en 1842. (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

1844. — Médaille d'argent à H. Simonis pour son mémoire *Sur l'extension aux surfaces de la théorie des points singuliers des courbes.*

1844. — * Médaille d'or à Verlooren pour son mémoire *Sur le phénomène de la circulation chez les insectes.* (Mém. cour. in-4°, t. XIX.)

1845. — Mention honorable à l'auteur du mémoire *Sur les engrais.*

CLASSE DES LETTRES.

1817. — * Médaille d'or à l'auteur du mémoire *Sur les places qui pouvaient être considérées comme villes du VIIe au XIIe siècle.* (Mém. cour. in-4°, t. I.)

1817. — * Accessit au R. Père Stals pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1818. — Médaille d'or à A.-A.-M. Hoverlant de Beauvelaere pour son mémoire *Sur la servitude aux Pays-Bas.*

1820. — * Médaille d'or au baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur la population des fabriques pendant les XVe et XVIe siècles.* (Mém. cour. in-4°, t. II.)

1820. — * Médaille d'or à P. Hoffman-Peerlkamp pour son mémoire latin *Sur la vie et les doctrines des Belges qui écrivirent en vers latins.* (Idem.)

1821. — Médaille d'encouragement à L. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux avant l'invasion des armées françaises aux Pays-Bas.*

1821. — * Médaille d'or au baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Juste-Lipse.* (Mém. cour. in-4°, t. III.)

1822. — * Médaille d'or à L. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux des Pays-Bas autrichiens.* (Mention honorable en 1821.) (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1822. — Médaille d'argent au baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Érasme.*

1823. — Médaille d'argent à H. Guillery pour son *Éloge de François Hemsterhuis.*

1824. — * Médaille d'or à A.-P. Raoux pour son mémoire *Sur les langues flamande et wallonne.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1824. — Médaille d'argent à Ch. Steur pour son mémoire *Sur les États des provinces belgiques.*

1826. — * Médaille d'or à L. Pycke pour son *Mémoire sur les corporations et métiers des Pays-Bas.* (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1827. — * Médaille d'or à M^r. Raingo pour son mémoire *Sur l'instruction publique aux Pays-Bas.* (Idem.)

1827. — * Médaille d'or à Ch. Steur pour son mémoire *Sur l'administration des Pays-Bas sous Marie-Thérèse.* (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1828. — * Médaille d'or au même pour son *Mémoire sur l'état des Pays-Bas sous l'empereur Charles VI.* (Mém. cour. in-4°, t. VII.)

1829. — * Médaille d'or au même pour son mémoire *Sur le voyage de Charles-Quint à Gand.* (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1829. — Médaille d'argent à G. Mees pour son mémoire sur le même sujet.

1830. — * Médaille d'or à J. Grandgagnage pour son *Mémoire concernant l'influence de la législation française sur celle des Pays-Bas espagnols.* (Mém. cour. in-4°, t. VIII.)

1830. — * Médaille d'or à J.-J. Van Hees Vanden Tempel pour son mémoire *Sur l'établissement des communes en Flandre*. (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1830. — * Médaille d'or à D. Grœbe pour son *Mémoire sur les monnaies.* (Idem.)

1830. — Médaille d'or à L.-J. Dehaut pour son mémoire *Sur la vie et la doctrine d'Ammonius Saccas.* (Mém. cour. in-4°, t. IX.)

1834. — Médaille d'argent à A.-G.-B. Schayes pour son mémoire *Sur les monuments d'architecture du Brabant jusqu'au XVIe siècle.*

1834. — Médaille d'argent à J. de Saint-Genois pour son mémoire *Sur l'origine et la nature des avoueries dans les Pays-Bas.*

1835. — * Médaille d'or à A.-G.-B. Schayes pour son mémoire *Sur les documents du moyen âge relatifs à la Belgique avant et pendant la domination romaine.* (Mém. cour. in-4°, t. XII.)

1835. — Mention honorable à F. Labeye, pour son mémoire *Sur l'état de la poésie flamande depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin du XIVe siècle.*

1837. — * Médaille d'or à A. Van Hasselt pour son mémoire *Sur la poésie française depuis son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.* (Mém. cour. in-4°, t. XIII.)

1837. — * Médaille d'or à N. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'époque des inventions, etc., qui ont successivement contribué aux progrès des arts industriels aux Pays-Bas depuis les dernières années du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.* (Idem.)

1838. — * Médaille d'or à J.-A. Snellaert pour son mémoire *Sur la poésie flamande dès son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.* (Mém. cour. in-4°, t. XIV, 1re partie.)

1838. — * Médaille d'argent à E. Del Marmol pour son *Mémoire*

concernant l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et les institutions politiques de la Belgique. (Mém. cour. in-4°, t. XIV, 1re partie.)

1839. — Mention honorable à l'auteur du mémoire *Sur les changements apportés, par le prince Maximilien-Henri de Bavière (en 1684), à l'ancienne constitution liégeoise.*

1840. — Médaille d'argent à J. Henaux pour son mémoire sur le même sujet.

1840. — * Médaille d'or à N. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier.* (Mém. cour. in-4°, t. XIV, 2e partie.)

1840. — * Médaille d'or à A.-G.-B. Schayes pour son mémoire *Sur l'époque à laquelle l'architecture ogivale a fait son apparition en Belgique.* (Idem.)

1840. — Médaille d'argent à J. Devigne pour son mémoire sur le même sujet.

1841. — * Médaille d'or à A. J. Namèche pour son mémoire *Sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès, professeur de l'Université de Louvain.* (Mém. cour. in-4°, t. XV.)

1842. — Médaille d'argent à A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire *Sur les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VIIe siècle, ainsi que l'invasion des Normands au XIe siècle, ont introduits dans l'état social en Belgique.*

1843. — Médaille d'argent à F. Van de Putte pour son mémoire *Sur l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à l'avènement de Marie-Thérèse.*

1843. — * Médaille d'or à A. Paillard de Saint-Aiglan pour son ...oire sur le même sujet que celui pour lequel il a obtenu une ...ille d'argent en 1842. (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

...4. — * Médaille d'or au chevalier F. Van den Branden de ... pour son mémoire *Sur la famille des Berthout de Malines.* ... cour. in-4°, t. XVI.)

1845. — * Médaille d'or à N. Britz pour son mémoire *Sur l'ancien droit belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XX.)

1845. — * Médaille d'or à l'abbé Ch. Carton pour son mémoire *Sur l'éducation des sourds-muets.* (Mém. cour. in-4°, t. XIX.)

(1846 à 1890.)

—

CLASSE DES SCIENCES.

1846. — * Médaille d'or à B. Amiot pour son mémoire *Sur la théorie des points singuliers des courbes.* (Mém. cour. in-4°, t. XXI.)

1847. — Médaille d'argent à Arm. Le Docte pour son mémoire *Sur les engrais et la faculté d'assimilation dans les végétaux.*

1848. — * Médaille de vermeil à Arm. Le Docte pour son mémoire sur le sujet précité remis au concours. (Mém. cour. in-8°, t. III.)

1848. — * Médaille d'or à A. Eenens pour son mémoire *Sur les meilleurs moyens de fertiliser la Campine et les dunes.* (Mém. cour in-8°, t. II.)

1848. — * Médaille de vermeil à Arm. Le Docte pour son mémoire *Sur l'agriculture luxembourgeoise.* (Mém. cour. in-8°, t. III.)

1849. — * Médaille d'or à Ossian Bonnet pour son mémoire *Sur la théorie générale des séries.* (Mém. cour. in-4°, t. XXIII.)

1851. — * Médaille d'or à F. Chapuis et Dewalque pour leur mémoire *Sur la description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg.* (Mém. cour. in-4°, t. XXV.)

1851. — * Médaille d'or à Ad. de Hoon pour son mémoire *Sur les Polders.* (Mém. cour. in-8°, t. V.)

1852. — Médaille de vermeil à Éd. Morren pour son mémoire *Sur la coloration chez les végétaux.*

1853. — * Médaille d'argent à J. d'Udekem pour son mémoire *Sur le développement du Lombric terrestre.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVII.)

1853. — * Médaille d'or à N. Lieberkuhn pour son mémoire *Sur l'évolution des Grégarines.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVI.)

1858. — * Médaille d'or à J. Crocq pour son mémoire *Sur la*

pénétration des particules solides à travers les tissus de l'économie animale. (Mém. cour. in-8°, t. IX.)

1862. — * Médaille d'or à Isid. Cohnstein pour son mémoire *Sur le tonus musculaire.* (Mém cour. in-4°, t. XXXIII.)

1864. — * Médaille d'or au capitaine d'artillerie Caron pour son mémoire *Sur la composition chimique des aciers.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1868. — * Médaille d'or à Éd. Van Beneden pour son mémoire *Sur la composition anatomique de l'œuf.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIV.)

1869. — * Médaille d'or à C. Malaise pour son mémoire *Sur le terrain silurien du Brabant.* (Mém. cour. in 4°, t. XXXVII.)

1870. — * Médaille d'or à L. Pérard pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.* (Idem.)

1873. — * Médaille d'or à P. Mansion pour son mémoire *Sur la théorie de l'intégration des équations aux différences partielles des deux premiers ordres.* (Mém. cour. in-8°, t. XXV.)

1874. — * Médaille d'or à A. Gilkinet pour son mémoire *Sur le polymorphisme des champignons.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVI.)

1874. — * Médaille d'or à Ch. de la Vallée Poussin et A. Renard pour leur mémoire *Sur les roches plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française.* (Mém. cour. in-4°, t. XL.)

1875. — Médailles d'argent à R. Malherbe et J. de Macar pour leurs mémoires *Sur le système du bassin houiller de Liége.*

1876. — Médaille d'or à Édouard Grimaux pour son mémoire *Sur l'acide urique.*

1877. — Médaille d'or à Mr. Rostafinski pour son mémoire *Sur les amimariacées.*

1878. — Mentions honorables aux auteurs des mémoires portant pour devise : le 1er, *Nomina si pereunt perit et cognitio rerum;* le 2d, *Maximus in minimis certe Deus,* etc., en réponse à la question sur la *Flore des algues, des champignons, etc., croissant en ...que.*

...9. — Mention honorable à Ad. Courtois pour son mémoire ...*a torsion*

1880. — * Médaille d'or à A. Ribaucour pour son mémoire *Sur les Élassoïdes*. (Mém. cour. in-4°, t. XLIV.)

1882. — * Médaille d'or à P. De Heen pour son mémoire *Sur les relations qui existent entre les propriétés physiques et les propriétés chimiques des corps simples et des corps composés* (Mém. cour. in-8°, t. XXXVI.)

1882. — Médaille d'or à Léon Fredericq pour son mémoire concernant l'*Influence du système nerveux sur la régulation de la température à sang chaud.* (*Archives de Biol.*, t. III, p. 687.)

1885. — * Médaille d'or à Armand Jorissen pour son mémoire *Sur les dépôts nutritifs des graines.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXVIII.)

1886. — * Médaille d'or à Émile Yung pour son mémoire *Sur la physiologie de l'escargot.* (Mém. cour. in-4°, t. XLIX.)

CLASSE DES LETTRES.

1846. — Médaille d'encouragement à G. Guillaume pour son mémoire *Sur l'organisation militaire en Belgique depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avènement de Charles-Quint.*

1846. — * Médaille d'or à A.-C.-A. Zestermann pour son mémoire *Sur les basiliques.* (Mém. cour. in-4°, t. XXI.)

1846. — Médaille d'honneur à F. Tindemans pour son mémoire sur le même sujet.

1847. — * Médaille d'or à G. Guillaume pour son mémoire sur le même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'encouragement en 1846. (Mém. cour. in-4°, t. XXII.)

1848. — Médaille d'argent à J. Le Jeune pour son mémoire *Sur le pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.*

1849. — Médaille d'argent à Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.*

1849. — Médaille de vermeil à E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme dans les Flandres.*

1849. — Médaille de vermeil à J. Le Jeune pour son mémoire

Sur l'organisation du pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint. (Médaille d'argent en 1848.)

1849. — Prix d'encouragement à J. Dieden pour son mémoire *Sur le règne d'Albert et Isabelle.* (Concours du Gouvernement.)

1850. — * Médaille d'or à Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.* (Médaille d'argent en 1849.) (Mém. cour. in-4°, t. XXIII.)

1850. — * Médaille d'or à E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme en Flandre.* (Médaille d'argent en 1849.) (Mém. cour. in-8°, t. IV.)

1851. — * Médaille d'or à Ad. Siret pour *une pièce de vers, en langue française, consacrée à la mémoire de la Reine Louise.* (*Bull.*, t. XVIII, 1re partie, p. 517.)

1851. — * Médaille d'or à A. Bogaers pour *une pièce de vers, en langue flamande, sur le même sujet.* (Idem, p. 540.)

1851. — * Médaille d'or à S.-J. Legrand et F. Tychon pour leur mémoire *Sur Démétrius de Phalère.* (Mém. cour. in-4°, t. XXIV.)

1852. — * Médaille d'or à Mr. Wéry pour son mémoire *Sur l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société.* (Mém. cour. in-8°, t. V.)

1853. — Médaille d'argent à E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.*

1853. — Médaille d'argent à V. Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.*

1853. — * Médaille d'argent à F. De Give pour son mémoire *Sur l'enseignement littéraire et scientifique dans les établissements d'instruction moyenne.* (Mém. cour. in-8°, t. VI.)

1854. — * Médaille d'or à E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.* (Médaille d'argent en 1853.) (Idem.)

1854. — * Médaille d'or à V. Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.* (Médaille d'argent en 1853.) (Idem.)

1856. — * Médaille d'or à F. Nève pour son mémoire *Sur le collège des Trois-Langues à Louvain.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVIII.)

1857. — * Médaille d'or à E.-J. Delfortrie pour son mémoire *Sur les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise.* (Mém. cour. in-4°, t. XXIX.)

1857. — * Médaille d'or à A. Pinchart pour son mém. *Concernant l'histoire du Grand-Conseil de Hainaut.* (Mém. c. in-8°, t. VII.)

1858. — * Médaille d'or à F. Gabba pour son mémoire *Sur les origines du droit de succession.* (Mém. cour. in-8°, t. XII.)

1858. — Médaille d'argent à H. Voituron pour son mémoire sur le même sujet.

1858. — * Médaille d'or à F. Loise pour son mém. *Concernant l'influence de la poésie sur la civilisation.* (Mém. c. in-8°, t. VII.)

1859. — Médaille d'argent à l'auteur du mémoire *Sur les Chambres de rhétorique.*

1859. — * Médaille d'or à A. Wauters pour son mémoire *Sur le règne de Jean Ier, duc de Brabant.* (Mém. cour. in-8°, t. XIII)

1860. — * Médaille d'or à P. Van Duyse pour son *Éloge de Cats.* (Mém. cour. in-8°, t. XI.)

1860. — * Médaille d'or au même pour son mémoire *Concernant les Chambres de rhétorique.* (Idem.)

1862. — Médailles d'argent à P.-V. Lecouvet pour son mémoire *Sur Aubert Le Mire* et à l'auteur d'un second mémoire sur le même sujet.

1862. — * Médaille d'or à E. Poullet pour son mémoire *Sur l'ancienne constitution brabançonne.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1863. — Médaille d'argent à Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle.*

1863. — * Médaille d'or à C.-B. De Ridder pour son mémoire *Sur Aubert Le Mire.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1863. — * Médaille d'or à C. Picqué pour son mémoire *Sur Philippe de Commines.* (Mém. cour. in-8°, t. XVI.)

1864. — * Médaille d'or à Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle.* (Médaille d'argent en 1863.) (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1864. — * Médaille d'or à A. De Jager pour son *Éloge de Vondel.* (Mém. cour. in-8°, t. XVII.)

1867. — Médaille d'argent à l'auteur du mémoire sur *Chastellain.*

1867. — * Médaille d'or à E. Poullet pour son mémoire *Sur l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant jusqu'à Charles-Quint.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIII.)

1868. — * Médaille d'or à Ch. Fétis pour son mémoire *Sur Jean Lemaire (des Belges).* (Mém. cour. in-8°, t. XXI.)

1869. — * Médaille d'or à E. Poullet pour son mémoire *Sur l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant depuis Charles-Quint.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXV.)

1869. — * Médaille d'or à Frans De Potter et J. Broeckaert pour leur *Description statistique d'une commune du centre des Flandres.* (Mém. cour. in-8°, t. XXI.)

1870. — * Médaille d'or à Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges de la Hongrie et de la Transylvanie.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXVI.)

1871. — * Médaille d'or à Ch. Piot pour son mémoire *Sur les pagi en Belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIX.)

1871. — * Médaille d'or à E. Poullet pour son mémoire *Sur le droit criminel dans la principauté de Liège.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXVIII.)

1873. — * Médaille d'or à P. Henrard pour son mémoire *Sur le règne de Charles le Téméraire.* (Mém. cour. in-8°, t. XXIV.)

1873. — Médaille d'argent à E. Varenbergh pour son mémoire sur le même sujet.

1874. — * Médaille d'or à Ad. De Ceuleneer pour son mémoire *Sur Septime Sévère.* (Mém. cour. in-4°, t. XLIII.)

1874. — * Médaille d'or à A. Van Weddingen pour son mémoire *Sur St Anselme de Cantorbéry.* (Mém. cour. in-8°, t. XXIV.)

1874. — Médaille d'or à J. Dauby pour son mémoire *Sur la théorie du capital et du travail* (1).

1876. — * Médaille d'or à A. Faider pour son mémoire *Sur l'histoire de la législation du droit de chasse.* (Mém. c. in-8°, t. XXVII.)

(1) A été imprimé par l'auteur.

1877. — * Médaille d'or à Th. Quoidbach pour son mémoire *Sur le caractère national des Belges.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVIII.)

1879. — * Médaille d'or, en partage, à H.-V.-A. Francotte et J. Küntziger, pour leurs mémoires *Sur la propagande des encyclopédistes français dans la principauté de Liège, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.* (Mém. cour. in-8°, t. XXX.)

1879. — * Médaille d'or à F. De Potter pour son mémoire *Sur Jacqueline de Bavière.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1880. — * Médaille d'or (en partage), à V. Brants et à F. De Potter et J. Broeckaert pour leurs mémoires *Sur l'histoire des classes rurales en Belgique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXII.)

1881. — * Médaille d'or à A. De Decker, pour son mémoire en flamand *Sur les Malcontents.* (Mém. cour in-8°, t. XXXIII.)

1881. — * Médaille d'or à F. De Potter pour son mémoire *Sur l'échevinage.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXIII.)

1882. — * Médaille d'or à P. Alberdingk-Thijm pour son mémoire en flamand *Sur les institutions charitables en Belgique au moyen âge.* (Mém. cour. in-4°, t. XLV.)

1882. — * Médaille d'or à A. Delattre pour son mémoire *Sur l'Empire des Mèdes.* (Mém. cour. in-4°, t. XLV.)

1882. — * Médaille d'or à Louis Richald pour son mémoire *Sur l'histoire des finances de la Belgique depuis 1830.* (Mém. cour. in-4°, t. XLVI.)

1882. — Médailles d'argent à J. Mayer et E. Nicolaï pour leurs mémoires sur le même sujet.

1884. — * Médaille d'or à L. Demarteau pour son mémoire *Sur l'histoire de la dette publique belge.* (Mém. cour. in-4°, t. XLVIII.)

1884. — Médaille d'or à Edg. de Marneffe pour son mémoire *Sur les institutions mérovingiennes.*

1885. — * Médaille d'or à J. Van Droogenbroeck pour son mémoire en flamand *Sur les règles de la métrique grecque et latine appliquée à la poésie néerlandaise.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXVIII.)

1886. — * Médaille d'or à l'abbé Monchamp pour son *Histoire du cartésianisme en Belgique*. (Mém cour. in-8°, t. XXXIX.)

1887. — * Médaille d'or à Henri Lonchay pour son mémoire concernant l'*Attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVI° siècle*. (Mém. cour. in-8°, t. XLI.)

1888. — * Médaille d'or à G. Delaunois pour son mémoire *Sur l'Intempérance*. (Mém. cour. in-8°, t. XLIII.)

1889. — * Médaille d'or à H. Lonchay pour son mémoire *Sur les relations politiques du pays de Liège, au XVII° et au XVIII° siècle, avec la France*, etc. (Mém. cour. in-8°, t. XLIV.)

1889. — Médaille d'or à P. J. Waltzing pour son mémoire *Sur les corporations d'ouvriers et d'artistes chez les Romains*.

1890. — * Médaille d'or (en partage) à L. Tierenteyn et P. Alexandre pour leurs mémoires *Sur les officiers fiscaux des anciens Pays-Bas*. (Mém. cour. in-8°, t. XLV.)

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

1853. — Médaille d'argent à Félix Belleflamme pour son mémoire *Sur les bases et les chapiteaux en architecture*.

1854. — Médaille d'argent à l'auteur du mémoire *Sur l'introduction de l'emploi du verre à vitre*.

1855. — * Médaille d'or à J. Héris pour son mémoire *Sur l'école flamande de peinture sous les ducs de Bourgogne*. (Mém. cour. in-4°, t. XXVII.)

1857. — Médaille d'argent à l'auteur du mémoire *Sur la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XV° siècle*.

1858. — Médaille d'or à E. Levy pour son mémoire *Sur l'enchaînement des diverses architectures*.

1859. — * Médaille d'or à J. Renouvier pour son mémoire *Sur ...vure aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XV° siècle*. (Mém. in-8°, t. X.)

1859. — Médaille d'or à A. Pinchart pour son mémoire *Sur la tapisserie de haute-lisse.*

1863. — * Médailles d'or à E. Baes et A. Wiertz pour leurs mémoires *Sur les caractères constitutifs de l'école flamande de peinture.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1865. — Médaille d'argent à E. Baes pour son mémoire *Sur l'enseignement des arts graphiques et plastiques.*

1865. — Médaille d'argent au même pour son mémoire *Sur l'histoire de la peinture de paysage.*

1867. — Médaille d'argent à E. Van Cleemputte pour son mémoire *Sur Quentin Metsys.*

1868. — * Médaille d'or à A. Pinchart pour son mémoire *Sur l'histoire de la gravure des médailles en Belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXV.)

1873. — * Médaille d'or à A. Schoy pour son mémoire *Concernant l'influence italienne sur l'architecture aux Pays-Bas.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIX.)

1874. — Médaille d'argent à l'auteur du mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

1875. — * Médaille d'or à Edm. Marchal pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.* (Mém. cour. in-4°, t. XLI.)

1877. — * Médaille d'or à Edg. Baes pour son mémoire *Concernant l'influence italienne sur Rubens et Van Dyck.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVIII.)

1877. — * Médaille d'or à Alphonse Goovaerts pour son mémoire *Sur l'histoire de la typographie et de la bibliographie musicales aux Pays-Bas.* (Mém. cour. in-8°, t. XXIX.)

1878. — * Médaille d'or à Henri Hymans pour son mémoire *Sur l'histoire de l'école de gravure sous Rubens.* (Mém. cour. in-4°, t. XLII.)

1879. — Mention très honorable à l'auteur du mémoire *Sur le régime de la profession de peintre jusqu'à l'époque de Rubens.*

1881. — * Médaille d'or à Edgar Baes pour son mémoire *Sur le*

régime de la profession de peintre avant Rubens. (Mém. cour. in-4°, t. XLIV.)

1883. — * Médaille d'or à Michel Brenet, pour son mémoire *Sur Grétry.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXVI.)

ARTS APPLIQUÉS.

1853. — Médaille d'or (concours extraordinaire) à Hugo Ulrich pour *une symphonie triomphale* (mariage de Léopold II).

—

La Classe des beaux-arts avait ouvert un concours extraordinaire de GRAVURE AU BURIN pour la période de 1856 à 1860.

Le prix a été décerné à Joseph Bal pour sa gravure du tableau de L. Gallait : *Jeanne la Folle.*

—

La dite Classe avait décidé dans sa séance du 20 septembre 1849 qu'un concours d'arts appliqués aurait lieu, chaque année, concurremment avec son concours littéraire. Cette disposition, mise en vigueur à partir de 1872, a donné les résultats suivants :

1872. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs à X. Mellery pour son carton représentant *les travaux de la métallurgie.* — Prix de mille francs à J. Cuypers pour son bas-relief représentant *les travaux de l'agriculture.*

1873. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs à H. Blomme pour son projet d'*Arc de triomphe dédié à la Paix.* — Prix de mille francs à S. De Lange pour son *Quatuor pour instruments à cordes.*

1874. — PEINTURE ET GRAVURE AU BURIN. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs à J. Dillens pour son carton d'une frise destinée à une *Salle d'hospice.* — Prix de six cents francs à J. Demannez pour sa gravure du tableau de Leys : *Érasme dans son cabinet de travail.*

1875. — SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs à J. Dillens pour son bas-relief ayant comme sujet l'*Horticulture.* — Prix de six cents francs à Ch. Wiener pour ses deux médailles: *La visite du czar Alexandre à Londres en 1874,* et *l'Alliance des républiques américaines du Sud pour la défense de Lima.*

1876. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs, en partage, à H. Vandeveld et J. Baes pour leurs projets de *Pont monumental.* — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs à De Doss pour sa *Messe du jour de Pâques.*

1877. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs à A. Bourotte pour son carton ayant pour sujet *L'enseignement de l'enfance, la crèche école gardienne et le jardin d'enfants.* — Prix de mille francs à George Geefs pour son bas-relief ayant pour sujet l'*Industrie linière personnifiée.*

1878. — PEINTURE ET GRAVURE AU BURIN. — Prix de peinture non décerné. — Prix de six cents francs à Pierre J. Arendzen pour sa gravure d'un tableau de J. Portaels: *Dans la bruyère.*

1879. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs à Oscar Raquez pour son projet de *Fontaine monumentale.* — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs, avec mentions honorables, à Jos. Callaerts et Raffaele Coppola pour leurs *Symphonies à grand orchestre.*

1880. — SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix de mille francs à Isid. De Rudder pour sa statue représentant le *Printemps,* et mention honorable à J. De Keyser pour sa statue représentant le même sujet. — Prix de six cents francs à Ch. Wiener pour sa *médaille commémorative du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale.*

1881. — PEINTURE ET EAUX-FORTES. — Prix de mille francs à E. Broermann pour son carton représentant le *Commerce maritime,* et mention honorable à Isidor De Rudder pour le même sujet. — Prix de six cents francs à A. Danse pour sa gravure du tableau de Jordaens : *Le Satyre et le Paysan.*

1882. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs à Jules Van Crombrugghe, pour son *Projet d'entrée de tunnel dans les Alpes.* — Prix de mille francs à Jos. Callaerts, pour son *Trio pour piano, violon et violoncelle*, et mention très honorable à P. Heckers, pour son *Trio sur le même sujet.*

1883. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs à Henri Evrard pour son carton représentant les *Secours en temps de guerre;* et mention honorable à Guillaume-François Hoffman pour son carton représentant le même sujet. — (Le prix pour la sculpture n'a pas été décerné. Sujet: Statue monumentale personnifiant *l'Électricité.*)

1884. — GRAVURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix de six cents francs à Fr. De Meersmann pour sa gravure du tableau de J. Stallaert : *Œdipe et Antigone.* — Prix de six cents francs à Ch. Wiener ponr sa médaille de l'inauguration de la forêt d'Epping en 1882 par l'impératrice-reine Victoria.

1885. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs à Ch. De Wulf pour son projet de cimetière pour une ville de 100,000 âmes; mention très honorable à Henri Vander Haeghen pour son projet sur le même sujet. — Prix de mille francs à Lebrun pour son quatuor pour instruments à cordes.

1886. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Sujets : 1° Projet de diplôme destiné aux lauréats des différents concours ouverts par l'Académie ; — 2° *Un guerrier nervien devant l'ennemi.* Prix non décernés.

1887. — PEINTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix de mille francs à Joseph Middeleer pour son carton représentant *Les nations du globe apportant à la Belgique leurs produits divers.* — Aucune médaille n'a été soumise au concours.

1888. — ARCHITECTURE ET GRAVURE EN TAILLE DOUCE. — Prix de huit cents francs à Désiré Jacques Van der Haeghen pour son projet de phare; mention très honorable à Victor Horta pour son projet de même nature. — Prix de six cents francs à Auguste Danse pour sa gravure : *le Moine,* d'après Memling.

1889. — SCULPTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs à

Pierre Braecke pour son bas-relief destiné à une crèche-école gardienne; mention très honorable à Charles Samuel pour une œuvre de même nature. — Le prix de mille francs n'a pas été décerné pour la symphonie à grand orchestre; un prix d'encouragement de *cinq cents francs* a été accordé à M. L. Kefer, de Verviers.

1890. — PEINTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix de six cents francs à Guillaume-François Hoffman pour un projet de diplôme destiné aux lauréats des différents concours ouverts par l'Académie. — Mention honorable à l'auteur du nº 7 : *Géométrie.* — Le concours pour la gravure en médailles n'a pas donné de résultats.

PRIX GUINARD.

Le docteur Guinard, de Saint-Nicolas (Waes), a fondé, par testament, un prix perpétuel de *dix mille* francs, destiné à être décerné tous les cinq ans à « celui qui aura fait le meilleur ouvrage ou la » meilleure invention pour améliorer la position matérielle ou intel- » lectuelle de la classe ouvrière en général sans distinction ».

1re période (1868-1872), prix décerné à François Laurent, pour son travail sur l'*Épargne dans les écoles*.

2e période (1873-1877), prix décerné à Louis Melsens, pour ses *Recherches sur l'iodure de potassium en ce qui concerne les affections saturnines ou mercurielles.*

3e période (1878-1882), prix décerné à J. Dauby, pour son livre intitulé : *Des grèves ouvrières.*

4e période (1883-1887), prix décerné à Ernest Gilon, pour son livre intitulé : *Misères sociales : La lutte pour le bien-être.*

PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

ART. 1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

ART. 2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

ART. 3. La Classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (2).

ART. 1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun. en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 1er décembre 1845.
(2) Sanctionnée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

1° Sciences morales et politiques (1);
2° Littérature française;
3° Littérature flamande;
4° Sciences physiques et mathématiques;
5° Sciences naturelles.

Art. 2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la Classe des lettres, et pour les deux autres catégories, par la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

Art. 3. Chaque Classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

Art. 4. Les deux Classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

Art. 5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (2).

Art 6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

(1) Voyez p. 90.
(2) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859.

Remplacement du prix quinquennal des sciences morales et politiques par trois autres prix, et création d'un prix quinquennal des sciences sociales (1).

Art. 1er. Le prix quinquennal des sciences morales et politiques institué le 6 juillet 1851 est remplacé par les trois prix suivants :

A. Prix quinquennal des sciences historiques;
B. Prix décennal des sciences philosophiques;
C. Prix décennal de philologie.

Art. 2. Il est institué en outre un prix quinquennal des sciences sociales.

Art. 3. Le prix de chacun de ces concours est fixé à cinq mille francs.

(1) Sanctionné par arrêté royal du 20 décembre 1882.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LES PRIX QUINQUENNAUX ET DÉCENNAUX.

—

Art. 1er. Le programme de chacun des concours quinquennaux et décennaux est fixé comme suit :

A. — Prix quinquennal d'histoire nationale.

(Institué le 1er décembre 1845.)

Histoire politique du pays, tant interne qu'externe. — Histoire des provinces et des communes. — Histoire diplomatique. — Histoire de l'industrie, du commerce, des finances, etc. — Histoire des sciences, des lettres et des beaux-arts. — Histoire religieuse, histoire militaire. — Recueils de documents analysés et annotés. — Ethnographie, géographie et statistique historique. — Archéologie nationale, numismatique belge, études biographiques, généalogiques, bibliographiques, etc. (auxiliaires de l'histoire).

B. — Prix quinquennal de littérature française.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Poésie (à l'exclusion de la poésie dramatique, qui fait l'objet d'un concours triennal).

b) Romans, nouvelles et autres compositions purement littéraires, telles que portraits, tableaux de mœurs, recueils de pensées, morceaux d'éloquence.

C. — Prix quinquennal de littérature néerlandaise.
[Institué le 6 juillet 1851 (1)].

a) Poésie (à l'exclusion de la poésie dramatique, qui fait l'objet d'un concours triennal).

b) Romans, nouvelles et autres compositions purement littéraires, telles que portraits, tableaux de mœurs, recueils de pensées, morceaux d'éloquence.

D. — Prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques.
(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Physique et chimie expérimentales.

b) Mathématiques pures comprenant l'analyse et la géométrie.

c) Mathématiques appliquées comprenant la mécanique, l'astronomie, la géodésie, la physique mathématique, la mécanique appliquée et la mécanique céleste, etc.

E. — Prix quinquennal des sciences naturelles.
(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Sciences zoologiques. — Morphologie animale divisée en : 1° zoologie descriptive et paléontologie animale, anatomie et embryologie, et 2° physiologie animale.

b) Sciences botaniques. — Morphologie botanique divisée en : 1° botanique descriptive et paléontologie végétale, anatomie végétale et embryologie végétale, et 2° physiologie botanique.

(1) Par arrêté royal du 14 octobre 1889, ce prix a été placé dans les attributions de l'Académie royale flamande de littérature et de [...]gie.

c) Sciences minérales. — Minéralogie. — Géologie. — Applications de la paléontologie à la géologie.

F. — Prix quinquennal des sciences historiques.

(Institué le 20 décembre 1882.)

a) Histoire dans l'acception la plus large du mot, savoir : Histoire universelle; histoire particulière des nations étrangères et de leurs institutions; histoire des religions, des mythologies, des croyances populaires, des mœurs et des coutumes; études comparées sur les civilisations. — Histoire des sciences, des lettres et des beaux-arts (pays étrangers). — Histoire de l'industrie, du commerce, des finances (id.). — Géographie, ethnographie, statistique historique (id.). — Autres études auxiliaires de l'histoire; paléographie diplomatique, épigraphie, numismatique, chronologie, etc.

b) Antiquités politiques, judiciaires, administratives, etc.

c) Critique historique et littéraire; critique d'art.

G. — Prix décennal des sciences philosophiques.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Métaphysique, logique, psychologie, philosophie morale, philosophie du droit, philosophie du langage, philosophie de l'éducation, esthétique, philosophie de la nature, philosophie de l'histoire, histoire de la philosophie.

H. — Prix décennal de philologie.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Linguistique; philologie (orientale, classique, germanique, romane, etc.).

I. — PRIX QUINQUENNAL DES SCIENCES SOCIALES.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Sciences juridiques en général, législation et droit, etc. — Économie politique. — Bienfaisance. — Hygiène. — Éducation. — Instruction.

ART. 2. La nomenclature des divers programmes n'est pas limitative.

ART. 3. L'ordre de succession ainsi que le commencement et la fin des périodes pour les cinq premiers de ces concours sont maintenus tels qu'ils ont été établis par les règlements antérieurs (1).

(1) L'art. 1er du règlement pour le prix quinquennal d'histoire, sanctionné par arrêté royal du 26 décembre 1848, portait : « La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850 ».

La 9me période comprendra donc les années 1886-1890 et le prix pourra être décerné en 1891.

L'article 1er du règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences, sanctionné par arrêté royal du 29 novembre 1851, était ainsi conçu :

« Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles ;
Littérature française ;
Sciences physiques et mathématiques ;
Littérature flamande ;
Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite. »

Voir pages 98 et suivantes les dates auxquelles ces prix pourront être décernés.

Art. 4. L'ordre de succession ainsi que le commencement et la fin des périodes établis par les règlements antérieurs pour le prix quinquennal des sciences morales et politiques, remplacé par trois concours nouveaux, seront appliqués au concours quinquennal des sciences historiques institué par l'arrêté royal du 20 décembre 1882, dont la première période quinquennale prendra fin le 31 décembre 1885.

Art. 5. Le premier concours quinquennal pour le prix des sciences sociales comprendra les ouvrages publiés depuis le 1er janvier 1882 jusqu'au 31 décembre 1886.

Art. 6. Le premier concours décennal pour le prix des sciences philosophiques comprendra les ouvrages publiés depuis le 1er janvier 1878 jusqu'au 31 décembre 1887.

Art. 7. Le premier concours pour le prix décennal de philologie comprendra les ouvrages publiés du 1er janvier 1880 au 31 décembre 1889.

Art. 8. Seront admis à ces différents concours les ouvrages d'auteurs Belges de naissance ou naturalisés, publiés en Belgique ou à l'étranger pendant l'une des années dont se compose chaque période.

Tous les ans, avant la clôture de chaque période, un avis inséré au *Moniteur belge* invitera les intéressés à adresser au Département de l'intérieur un exemplaire de leurs œuvres qui se trouveraient dans les conditions voulues, en mentionnant d'une manière expresse que l'œuvre envoyée est destinée à être soumise au jury chargé de décerner tel ou tel prix.

Art. 9. A l'administration supérieure est réservé, toutefois, le droit de soumettre d'office au jury de chaque concours

les ouvrages qui réunissent les conditions prescrites et dont la publication est venue à sa connaissance autrement que par l'envoi prescrit par l'article 8.

ART. 10. Les ouvrages sur les sciences pourront être écrit en français, en néerlandais ou en latin.

ART. 11. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, celui-ci est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

ART. 12. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

ART. 13. Un ouvrage achevé dont quelque partie aurait déjà été couronnée sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

ART. 14. Le jugement de chaque concours sera attribué à un jury de sept membres nommé par Nous sur une liste double de présentation dressée :

a) Pour les prix quinquennaux des sciences physiques et mathématiques et des sciences naturelles, par la Classe des sciences, et

b) Pour les autres concours, par la Classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

ART. 15. Le jury chargé de juger un concours ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres au moins.

Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à

son examen, il décidera si parmi ces ouvrages il en est un qui mérite le prix quinquennal ou décennal à l'exclusion des autres et lequel.

La question sera mise aux voix sans division; elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

Art. 16. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent concourir pour le prix.

Art. 17. En cas de doute, quant à la classification d'un ouvrage, le jury chargé de décerner le prix tranchera la question par un vote spécial.

La question ne pourra être résolue que par quatre voix au moins et aucun membre n'aura le droit de s'abstenir de voter.

Art. 18. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la Classe de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

PRIX QUINQUENNAUX ET DÉCENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION.

PRIX QUINQUENNAUX.

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à Kervyn de Lettenhove;
2e — (1851-1855), prix partagé entre Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non décerné;
4e — (1861-1865), prix décerné à Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à J. Van Praet;
6e — (1871-1875), prix décerné à Th. Juste;
7e — (1876-1880), prix décerné à L.-P. Gachard;
8e — (1881-1885), prix décerné à Edm. Poullet.
9e — (1886-1890), pourra être decerné en 1891.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à Ch. Potvin;
5e — (1868-1872), prix décerné à Éd. Fétis;
6e — (1873-1877), prix non décerné;
7e — (1878-1882), prix non décerné;
8e — (1883-1887), prix décerné à Cam. Lemonnier.

Littérature néerlandaise (1).

1re *période* (1850-1854), prix décerné à H. Conscience;
2e — (1855-1859), prix décerné à P. Van Duyse;
3e — (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865-1869), prix décerné à H. Conscience;

(1) Voir note, page 92.

5e *période* (1870-1874), prix décerné aux œuvres de feu A. Bergmann;
6e — (1875-1879), prix décerné à Pol. de Mont;
7e — (1880-1884), prix décerné à J. Van Beers.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à J. Plateau;
2e — (1854-1858), prix non décerné;
3e — (1859-1863), prix décerné à J.-S. Stas;
4e — (1864-1868), prix décerné à J. Plateau;
5e — (1869-1873), prix décerné à Michel Gloesener;
6e — (1874-1878), prix décerné à J. C. Houzeau;
7e — (1879-1883), prix décerné à C. Le Paige.
8e — (1884-1888), prix décerné à W. Spring.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre L.-G. de Koninck, A. Dumont et P.-J. Van Beneden.
2e — (1852-1856), prix partagé entre Kickx, Wesmael, L.-G. de Koninck et le baron de Selys Longchamps;
3e — (1857-1861), prix décerné à P.-J. Van Beneden;
4e — (1862-1866), prix décerné à P.-J. Van Beneden;
5e — (1867-1871), prix décerné à l'abbé Carnoy;
6e — (1872-1876), prix décerné à Éd. Van Beneden;
7e — (1877-1881), prix décerné à L.-G. de Koninck.
8e — (1882-1886), prix décerné à Éd. Van Beneden.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et P. Vander Meersch;
2e — (1856-1860), prix décerné à P. de Haulleville;
3e — (1861-1865), prix décerné à F. Tielemans;

4e *période* (1866-1870), prix non décerné;
5e — (1871-1875), prix décerné à F. Laurent;
6e — (1876-1880), prix décerné à Ém. de Laveleye (1).

Sciences historiques.

1re *période* (1881-1885), deux prix décernés à F.-A. Gevaert et P. Willems.
2e — (1886-1890), pourra être décerné en 1891.

Sciences sociales.

1re *période* (1882-1886), prix décerné à J.-J. Thonissen.

PRIX DÉCENNAUX.

Sciences philosophiques.

1re *période* (1878-1887), prix décerné à G. Tiberghien.

Philologie.

1re *période* (1880-1889), prix décerné à Aug. Scheler.

(1) Voyez, pour la suite, *Sciences sociales*.

PRIX QUINQUENNAL DE STATISTIQUE (1) FONDÉ PAR XAVIER HEUSCHLING.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu Notre arrêté du 24 juillet 1883, autorisant Notre Ministre de l'Intérieur à accepter, au nom de l'État, le legs fait, par M. Heuschling (P.-F.-X.-T.), dans les termes suivants :

« Directeur pensionné au service de la Statistique générale, je lègue à l'État belge un capital de VINGT-CINQ MILLE FRANCS pour, au moyen des intérêts composés, fonder à perpétuité un prix quinquennal de statistique à décerner par le Gouvernement. »

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. — Un prix, qui, à raison du nom de son fondateur, portera la qualification de « Prix Heuschling », est institué à perpétuité en faveur des meilleurs ouvrages de statistique offrant un intérêt exclusivement ou plus particulièrement belge.

Ce prix, consistant en une somme de *5,000 francs*, sera,

(1) Extrait du *Moniteur belge* des 24 et 25 janvier 1887, nos 24-25.

s'il y a lieu, délivré par le Gouvernement, tous les cinq ans, aux conditions du présent arrêté.

La première période quinquennale expirera le 31 décembre 1888.

ART. 2. — Ne sont admis au concours que les ouvrages d'auteurs belges, publiés dans le royaume ou à l'étranger, dans le cours de la période, et rédigés en français ou en flamand.

Les ouvrages manuscrits sont également admis. Ils peuvent être envoyés signés ou anonymes. Dans ce dernier cas, ils porteront une devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint au manuscrit et renfermant les nom, prénoms et adresse de l'auteur.

Ce billet ne sera ouvert que si l'ouvrage auquel il est joint obtient le prix, à moins que l'auteur n'en demande l'ouverture.

ART. 3. — Lorsqu'un ouvrage a été publié en plusieurs parties, il est admis, dans son ensemble, au concours de la période dans laquelle a paru celle de ses parties (suite ou fin) qui a été publiée en dernier lieu.

ART. 4. — L'édition nouvelle d'un ouvrage publié antérieurement à la période quinquennale ne sera admise au concours que si des changements ou des augmentations considérables ont été apportés à l'édition primitive.

ART. 5. — Sont exclus du concours les ouvrages émanant des membres du jury, ainsi que les ouvrages qui déjà, à la suite d'un concours quelconque, institué en vertu des lois et arrêtés, ont valu à leur auteur un prix en argent.

Art. 6. — Trois mois avant la clôture de chaque période, un avis inséré, à trois reprises et à quinze jours d'intervalle, au *Moniteur belge,* invitera les intéressés à adresser au Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, avant le 31 décembre, un exemplaire de leurs œuvres qui se trouveraient dans les conditions requises pour être admises au concours, en joignant à cet exemplaire la déclaration qu'il est destiné à être soumis à l'appréciation du jury du Prix Heuschling.

Les ouvrages transmis tardivement seront renvoyés aux expéditeurs ou tenus à leur disposition.

Art. 7. — Le jugement du concours est attribué à un jury de sept membres, nommés par Nous, dans le cours du trimestre suivant la clôture de chaque période quinquennale.

Quatre de ces membres sont choisis sur une liste double de présentation adressée par la Commission centrale de statisque du royaume; les trois autres, sur une liste double dressée par l'Académie royale de Belgique (Classe des lettres).

Art. 8. — Tous les ouvrages adressés au Département ministériel ensuite de l'avis mentionné à l'article 6 seront remis au jury dès sa première séance.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique a, toutefois, le droit d'y joindre d'autres ouvrages imprimés, réunissant les conditions requises, qui n'auraient pas fait l'objet d'un envoi de la part de leurs auteurs.

Le jury ne pourra examiner d'autres ouvrages que ceux dont il aura été saisi officiellement, conformément au présent article.

Art. 9. — Le jury ne délibérera qu'au nombre de cinq membres au moins.

Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, il décidera, en premier lieu, si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix de *5,000 francs*, et lequel.

La question sera mise aux voix sans division.

Si cette première question n'est pas résolue affirmativement, le jury décidera si, parmi les ouvrages qui lui sont soumis, il en est deux entre lesquels il convient que le prix de *5,000 francs* soit partagé, quels sont ces ouvrages, et dans quelle proportion s'établira le partage.

En aucun cas la somme attribuée à l'auteur le moins favorisé ne pourra être inférieure à *1,000 francs*. Il ne sera point accordé de mention honorable.

Art. 10. — Toute résolution du jury doit être prise par quatre voix au moins. Aucun membre n'a le droit de s'abstenir.

Art. 11. — Si l'ouvrage couronné est manuscrit, le prix ne sera délivré au lauréat que lorsque ce manuscrit aura été imprimé, ce qui devra être fait dans les deux ans au plus tard.

Art. 12. — Si le concours reste sans résultat, la somme disponible sera ajoutée au capital primitif, ce qui permettra d'augmenter la valeur du prix perpétuel.

Art. 13. — Les ouvrages manuscrits soumis au jury resteront, avec les ouvrages imprimés, déposés à la bibliothèque de la Commission centrale de statistique.

Toutefois, si l'auteur reconnu d'un ouvrage manuscrit en demande la restitution, celle-ci lui sera accordée aux conditions suivantes :

1° Chaque page ainsi que les notes et renvois seront, au préalable, cotés et paraphés par un délégué du Ministre;

2° Si l'auteur publie son ouvrage, il doit, aussitôt la publication faite, restituer au Gouvernement le manuscrit soumis au jury;

3° Si l'ouvrage publié ne l'est point *ne varieteur*, sa préface mentionnera les modifications essentielles qui y auraient été apportées.

ART. 14. — Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 14 janvier 1887.
LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,
THONISSEN.

Concours.

1re *période* (1884-1888), prix décerné à Jules Sauveur.

PRIX TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue française. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets, mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales (2).

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'Intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de Septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une Commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentations faites par la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (3).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Par arrêté royal du 1er septembre 1881, les ouvrages dramatiques écrits par des auteurs belges et imprimés à l'étranger sont admis à ce concours.

(3) Le prix pour la onzième période (1888-1890) pourra être décerné en 1891.

PRIX TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

ART. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

ART. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays (2), ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'Intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

ART. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

ART. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

ART. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

ART. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

ART. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la Classe des lettres qui suivra la période triennale.

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.
(2) Par arrêté royal du 26 août 1881, les ouvrages écrits par des auteurs belges et imprimés à l'étranger sont admis à ce concours.

PRIX TRIENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION.

Littérature dramatique française.

1re *période* (1858-1860), prix décerné à C. Potvin;
2e — (1861-1863), prix décerné à C. Potvin;
3e — (1864-1866), prix non décerné;
4e — (1867-1869), prix non décerné;
5e — (1870-1872), prix decerné à C. Potvin;
6e — (1873-1875), prix décerné à H. Delmotte;
7e — (1876-1878), prix decerné à L. Claes;
8e — (1879-1881), prix non décerné.
9e — (1882-1884), prix décerné à Laurent de Coninck.
10e — (1885-1887), prix decerné à Ad. Leclercq.

Littérature dramatique flamande.

1re *période* (1856-1858), prix decerné à H. Van Peene;
2e — (1859-1861), prix decerne à B. Sleeckx;
3e — (1862-1864), prix décerné à F. Van Geert;
4e — (1865-1867), prix décerné à A. Vandenkerckhove;
5e — (1868-1870), prix décerne à F. Vande Sande;
6e — (1871-1873), prix décerné à D. Delcroix;
7e — (1874-1876), prix décerné à D. Delcroix;
8e — (1877-1879), prix non décerné;
— (1880-1882), prix décerné à Frans Gittens;
— (1883-1885), prix decerné à H.-B. Peeters.

GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, D'ARCHITECTURE, DE SCULPTURE ET DE GRAVURE.

Réorganisation générale (1).

ARTICLE PREMIER. Le grand concours pour l'un des prix institués par l'article 14 de l'arrêté royal du 13 avril 1817 et par l'arrêté royal du 25 février 1847 a lieu tous les ans à Anvers.

Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de voyage afin de se perfectionner à l'étranger.

Cette pension est de 5,000 francs pour les peintres et les sculpteurs, de 4,000 francs pour les architectes et les graveurs.

La pension prend cours après que le lauréat a satisfait à l'examen de sortie prescrit par l'article 13.

Toutefois, s'il est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension que lorsqu'il a atteint cet âge.

ART. 2. Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable.

Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Il peut être accordé en partage, ainsi que la mention honorable.

ART. 3. Les différentes branches des beaux-arts sont appelées à participer périodiquement au concours dans l'ordre suivant, à partir de 1889 :

La peinture.
L'architecture.
La sculpture.

(1) Arrêté royal du 28 juin 1889.

La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.

L'époque de l'ouverture du concours est annoncée par la voie du *Moniteur*, au moins trois mois d'avance.

Tous les cinq ans il est ouvert un concours spécial pour la gravure (1).

ART. 4. Tout artiste belge ou naturalisé qui n'a pas atteint l'âge de 30 ans peut être admis à concourir. Il s'adresse à cet effet, par écrit ou en personne, au conseil de l'Académie royale d'Anvers, au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

ART. 5. Le nombre des concurrents pour le prix est limité à six. Ce chiffre pourra toutefois être plus élevé si, à la suite de l'épreuve préparatoire, deux ou plusieurs concurrents ayant le même nombre de points occupaient la sixième place.

Quel que soit le nombre des concurrents qui se présentent, il y aura une épreuve préparatoire. Dans le cas où aucun des concurrents ne serait jugé capable, le jury pourra déclarer qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'épreuve définitive.

L'épreuve préparatoire consistera :

Pour le peintre et pour le sculpteur, en une figure en pied

(1) Le premier concours pour la gravure a eu lieu en 1886; le deuxième aura lieu en 1891.

de 1 mètre de hauteur, une esquisse, composition ou ébauche, et une tête d'expression de grandeur naturelle;

Pour le graveur, en une tête dessinée d'après nature, de grandeur naturelle, le dessin d'une figure académique de 70 centimètres de hauteur et un dessin d'après l'antique;

Pour l'architecte, en une composition architecturale.

Le peintre ou le sculpteur aura dix jours pour la figure, quatre pour l'esquisse, composition ou ébauche, et deux pour la tête d'expression.

Le graveur aura quatre jours pour le dessin d'une tête d'après nature, six jours pour la figure académique et six jours pour le dessin d'après l'antique.

L'architecte aura trois jours pour la composition architecturale.

Art. 6. Le jury chargé de juger le concours préparatoire est composé de sept membres nommés par Nous. Trois membres sont choisis parmi les membres-artistes de la Classe des beaux-arts.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 7. Le jury fait choix de plusieurs sujets pour le concours; le sort désigne celui que les concurrents auront à traiter. Ils en font l'esquisse d'après un programme donné. Ils travaillent dans des loges séparées et, pendant l'exécution de l'esquisse, ils n'ont de communication avec personne.

Art. 8. Les concurrents sont tenus d'achever l'esquisse dans le délai fixé par le jury. Après ce délai, l'esquisse est scellée sous glace par l'administrateur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en présence du concurrent, qui est tenu d'en faire la copie dans un temps déterminé. C'est d'après cette copie qu'il exécute l'ouvrage qui doit concourir.

Art. 9. A l'expiration du terme fixé pour l'achèvement des

ouvrages du concours, ceux-ci sont jugés par un jury composé de sept membres au moins et de onze membres au plus, nommés par Nous.

Trois membres au moins sont choisis dans la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 10. Le jury examine en premier lieu si, parmi les ouvrages produits au concours, il y en a qui sont dignes d'obtenir le grand prix.

Si l'opinion de la majorité est négative sur ce point, le montant de la pension est réservé, durant les quatre années, pour être réparti en encouragements particuliers à de jeunes artistes de mérite.

Si le jury est d'avis qu'il y a lieu d'accorder le prix, il examine:

1° Si les concurrents ont suivi le programme;

2° Si chaque ouvrage est conforme à son esquisse;

3° Si les limites données pour la dimension des figures ont été observées.

Tout ouvrage qui, à l'égard de ces trois points, ne satisfait pas aux conditions requises, doit être écarté du concours.

Le jury vote à haute voix, et toutes ses décisions sont prises à la majorité des suffrages; en cas de parité, la voix du président est décisive.

Aucun membre n'a la faculté de s'abstenir de voter.

Le procès-verbal est rédigé, séance tenante, signé par tous les membres présents et transmis au Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Les membres du jury non domiciliés à Anvers ont droit à une indemnité de déplacement qui est fixée par le Gouvernement.

Art. 11. Après le jugement, les ouvrages faits pour le grand

concours sont exposés publiquement à Anvers et à Bruxelles pendant huit jours consécutifs.

ART. 12. Les résultats du concours sont proclamés dans une séance solennelle de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique à laquelle sont invités les membres du jury et du conseil d'administration de l'Académie royale d'Anvers, ainsi que les directeurs et les professeurs des écoles auxquelles appartiennent les lauréats.

ART. 13. Le lauréat du grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture ou de gravure est examiné par un jury nommé par le Ministre et présidé, suivant la nature du concours, par un artiste peintre, sculpteur, architecte ou graveur. Ce jury est composé de telle sorte que chacune des matières indiquées aux programmes arrêtés par le Ministre y soit représentée par un membre.

Si le lauréat est porteur de diplômes ou de certificats attestant qu'il a déjà subi un examen légal sur une ou plusieurs des matières mentionnées aux programmes, il est dispensé de l'examen sur cette partie.

L'examen a lieu oralement et par écrit. Toutefois, sauf en ce qui concerne la rédaction française ou flamande, le jury peut dispenser de l'épreuve par écrit le lauréat qui lui a fourni par ses réponses orales la preuve d'une instruction suffisante.

Après l'examen, le jury se pose d'abord cette question : Le lauréat possède-t-il les connaissances nécessaires pour profiter de son séjour à l'étranger? Si la réponse est affirmative, le départ est autorisé immédiatement; dans le cas contraire, le départ est ajourné jusqu'à nouvel examen; après deux examens infructueux, le lauréat perd ses droits à la pension.

Le Gouvernement peut allouer au lauréat qui n'est pas jugé suffisamment instruit un subside proportionné au délai fixé par le jury pour le second examen.

Art. 14. Le but principal du grand prix étant de procurer au lauréat les moyens de se perfectionner à l'étranger, le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son avis sur le choix des pays à visiter, sur l'opportunité du départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient de résider, ainsi que sur tous les autres points qui paraîtront mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du lauréat.

Tout pensionnaire devra se trouver à Rome dans le cours du premier trimestre de l'année où il entre en possession de sa pension. Il est tenu d'y rester au moins deux années pour compléter ses études

Art. 15. Pendant son séjour à l'étranger, le lauréat correspond avec le directeur de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et, tous les six mois, il adresse par son intermédiaire à la Classe un rapport détaillé sur ses études et sur les objets qui s'y rattachent. La Classe fera un rapport au Ministre sur ces communications.

Art. 16. Les lauréats sont tenus, pendant la durée de leur pension, aux épreuves et travaux ci-après indiqués :

PEINTURE.

Le pensionnaire peintre devra exécuter dans *la première année* : 1° une figure peinte d'après nature et de grandeur naturelle, représentant un sujet emprunté soit à la mythologie, soit à l'histoire ancienne, sacrée ou profane; 2° un dessin d'après une peinture de grand maître ou d'après une œuvre de sculpture (statue ou bas-relief) de l'antiquité ou de la Renaissance.

A l'expiration de *la deuxième année*, le lauréat est tenu
'er soit la copie d'une œuvre d'art, tableau ou fresque,
:randeur de l'original, soit une esquisse d'assez grande

dimension d'après un ensemble décoratif tiré d'un des monuments de l'Italie. Cette copie peut être rétribuée et, dans ce cas, elle devient la propriété de l'État.

Le lauréat adressera, en même temps, au directeur de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique un rapport sur ses études et les objets qui s'y rattachent. Il désignera les pays qu'il désire visiter pendant *la troisième année*, l'Italie centrale, la Sicile, la Grèce ou l'Orient. Il soumettra, dans le cours de cette même année, la composition et l'esquisse du tableau qu'il aura à faire pour son dernier envoi.

La Classe des beaux-arts fera connaître au Ministre son appréciation sur ce rapport et sur les envois des pensionnaires.

Durant *la quatrième année*, le pensionnaire pourra voyager, après en avoir reçu l'autorisation, en Espagne, en France, en Allemagne, en Angleterre ou en Hollande, suivant ses préférences et ses goûts.

A son retour, il adressera à la Classe des beaux-arts, comme dernier envoi, un tableau de sa composition de plusieurs figures en grandeur naturelle; le sujet devra être pris soit dans la mythologie, soit dans la littérature ou l'histoire ancienne, sacrée ou profane.

Il sera fait sur cette œuvre un rapport par l'Académie royale de Belgique. Si ce rapport est favorable et si le lauréat prouve qu'il a profité de son voyage et satisfait à tous ses devoirs, il pourra être recommandé pour un travail à exécuter aux frais du Gouvernement.

SCULPTURE.

Le pensionnaire sculpteur devra exécuter :

1° Dans *la première année*, un dessin achevé d'après une statue ou un bas-relief de l'antiquité ou de la Renaissance;

2° Dans *la deuxième année*, une copie en marbre d'après un chef-d'œuvre de l'antiquité ou de la Renaissance, copie qui deviendra la propriété de l'État, après indemnité accordée à l'artiste pour le marbre et la mise au point;

3° Dans *la troisième année*, une composition en bas-relief comprenant au moins cinq figures d'au moins 80 centimètres de hauteur; le sujet devra être pris soit dans la mythologie, soit dans la littérature ou l'histoire ancienne, sacrée ou profane.

A son retour, comme dernier envoi, il devra soumettre une statue de grandeur naturelle de sa composition et d'un sujet pris aux mêmes sources.

Il joindra aussi à ses rapports semestriels des croquis à la plume ou au crayon des bas-reliefs et statues qui auront été spécialement l'objet de ses études.

GRAVURE.

Les graveurs seront tenus aux travaux suivants :

Première année. — Le dessin : 1° d'une figure nue d'après nature; 2° d'une figure ou d'un bas-relief d'après l'antique ; 3° d'une tête d'après nature, de grandeur naturelle.

Deuxième année. — Le dessin : 1° d'une figure nue d'après nature et d'une figure d'après l'antique ou d'une sculpture de la Renaissance; 2° le dessin d'un portrait d'après un grand maître et, de préférence, un portrait intéressant l'art belge ou l'histoire nationale; la tête aura de 5 à 6 centimètres de hauteur; le lauréat devra préalablement faire approuver son choix par la Classe des beaux-arts.

Troisième année. — 1° Le dessin de deux figures, l'une d'après nature, l'autre d'après un chef-d'œuvre de la Renaissance;

2° Un dessin de deux figures au moins d'après un tableau ou

une fresque de grand maître : hauteur, 30 centimètres au moins;

3° La gravure ébauchée du portrait dessiné l'année précédente.

Quatrième année. — La gravure terminée du portrait précité et la planche qui constitue l'envoi de cette dernière année resteront la propriété du Gouvernement, qui pourra autoriser l'auteur à en faire tirer des épreuves et, en outre, lui accorder une indemnité, si l'œuvre en est jugée digne et si le lauréat a pleinement satisfait à toutes ses obligations.

Des ouvrages de gravure sur bois seront compris parmi les travaux demandés aux graveurs concurremment avec ceux de la gravure au burin.

ARCHITECTURE.

Le pensionnaire architecte devra exécuter :

Dans *la première année* de son séjour à Rome, au moins quatre feuilles de détails d'après les monuments antiques de Rome, au quart de l'exécution ;

Dans *la deuxième année* : 1° deux feuilles de détails (au quart de l'exécution) d'après un monument antique de Rome et un essai de restauration d'une partie du monument auquel appartiennent ces détails, essai qui devra faire connaître les parties essentielles de la construction. Cette première partie de l'envoi, qui, dans son ensemble, ne comprendra pas moins de quatre feuilles, sera accompagnée d'un mémoire explicatif; 2° des détails décoratifs extérieurs ou intérieurs et des ensembles d'architecture du moyen âge ou de la Renaissance.

Pendant *la troisième année,* le lauréat exécutera la restauration d'un édifice antique ou d'un ensemble d'édifices antiques de l'Italie, de la Sicile, de la Grèce ou de l'Orient. Les plans

indiqueront à la fois l'état actuel et l'état restauré avec des études de détails. Un mémoire historique et explicatif y sera joint;

Durant *la quatrième année*, le pensionnaire pourra, après en avoir reçu l'autorisation, voyager en Espagne, en France, en Allemagne, en Angleterre ou en Hollande et notamment en Belgique, selon ses préférences et ses goûts. Au retour, comme dernier envoi, il devra présenter un projet complet d'édifice public.

Art. 17. La pension est payée au lauréat par semestre et d'avance.

Art. 18. Cette pension pourra être suspendue ou supprimée, sur l'avis conforme de la Classe des beaux-arts, à défaut par le lauréat de se conformer aux obligations que le présent règlement lui impose.

Art. 19. Les cas non prévus sont réglés par Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, qui est chargé de [illegible]n du présent arrêté.

[illegible]s additionnels relatifs au grand concours d'architecture.

Arrêté royal du 22 mai 1875.

[illegible]e premier. L'arrêté royal du 17 avril 1852, relatif [illegible]ds concours d'architecture, est rapporté.

[illegible]emplacé par la disposition ci-après :

Nul n'est admis à prendre part au grand concours d'architecture dit « concours de Rome », s'il ne fournit la preuve qu'il a subi avec succès l'examen scientifique et littéraire dont le programme a été inséré dans l'arrêté ministériel du 19 avril 1852.

ART. 2. Un jury de cinq membres, nommé par Notre Ministre de l'Intérieur, procède à cet examen, qui doit toujours avoir lieu trois mois au moins avant l'époque fixée pour les inscriptions au grand concours.

ART. 3. Les certificats délivrés par ce jury sont valables pour tous les concours auxquels le candidat croira devoir prendre part jusqu'à l'âge de 30 ans.

Arrêté ministériel du 24 mai 1875.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal du 22 mai 1875 portant que les aspirants pour le grand concours d'architecture sont tenus, préalablement à leur inscription, de faire preuve de connaissances scientifiques et littéraires;

Revu l'arrêté du 23 avril 1863 portant approbation du règlement d'ordre des grands concours;

Arrête :

ARTICLE UNIQUE. La disposition inscrite à l'article 75 dudit règlement d'ordre est remplacée par ce qui suit :

A. — *Concours préparatoire.*

Les concurrents ont à faire :

1° Une composition d'architecture académique rendue graphiquement par plans, coupes, élévations, etc., etc.

Il est accordé un jour entier pour ce travail, qui doit être exécuté simplement en esquisse ;

2° Un dessin au trait d'après la bosse (figure antique), ou d'après nature, au choix du jury.

Les concurrents sont *séquestrés* en loge et ils ont deux jours et une nuit pour ce travail, qui doit être exécuté dans les proportions de 48 à 50 centimètres de haut.

Arrêté ministériel du 24 juillet 1878.

Les lauréats du grand concours de gravure sont tenus de joindre aux rapports semestriels mentionnés à l'article 15 de l'arrêté royal du 22 mai 1875, des croquis à la plume ou au crayon destinés à faire apprécier la valeur des observations qui y seront consignées.

Les dessins resteront la propriété des lauréats et leur seront restitués lorsqu'ils auront été examinés par qui de droit.

LAURÉATS DES GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, D'ARCHITECTURE, DE SCULPTURE ET DE GRAVURE.

1819. P. (1)	Grand prix,	De Braekeleer (F.),	d'Anvers.
1821. »	» »	Maes (J.-B.-L.),	de Gand.
1823. »	» »	Van Ysendyck (A.),	d'Anvers.
1826. »	» »	(Non décerné.)	
1828. »	» »	Verschaeren (J.-A.),	d'Anvers.
1830. S.	» »	Van der Ven (J.-A.),	de Bois-le-Duc.
1832. P.	» »	Wiertz (A.),	de Dinant.
1834. A.	» »	De Man (G.),	de Bruxelles.
1836. S.	» »	Geefs (Jos.),	d'Anvers.
1838. P.	» »	Van Maldeghem (R.-E.),	de Denterghem.
1840. G.	» »	(Non décerné.)	
1842. P.	» »	Portaels (J.-F.),	de Vilvorde.
1844. A.	» »	Ombrechts (A.-L.),	de Gand.
1846. S.	» »	Geefs (Jean),	d'Anvers.
1847. P.	» »	Stallaert (J.-J.-F.),	de Merchtem.
1848. G.	» »	Bal (C.-J.),	de Berchem.
1849. A.	» »	Laureys (F.),	d'Ostende.
1850. P.	» »	Carlier (M.),	de Wasmuel.
	2d prix,	De Groux (C.-C.-A.),	de Commines.
1851. S.	Grand prix,	De Bock (J.-B.),	d'Anvers.
	2d prix,	Laumans (J.-A.),	d'Heyst-op-den-Berg.
		Verdonck (J.-J.-F.),	d'Anvers.
1852. P.	Grand prix,	Pauwels (G.-F.),	d'Eeckeren.
	2d prix,	Vermotte (L.-F.),	de Courtrai.
	M. honorable,	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
1853. A.	Grand prix,	(Non décerné.)	

(1) Les initiales après les dates signifient : P (Peinture), A (Architecture), S (Sculpture), G (Gravure).

1854. P.	» »	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
	2d prix,	Goeyers (A.),	de Malines.
		Hendrix (L.),	de Peer.
1855. G.	Grand prix,	Biot (G.-J.),	de Bruxelles.
	2d prix,	Campotosto (H.-J.),	de Bruxelles.
	M. honorable,	Nauwens (J.-J.),	d'Anvers.
1856. S.	Grand prix,	Van der Linden (G.),	d'Anvers.
	2d prix,	Bogaerts (P.-A.),	de Borgerhout.
1857. P.	Grand prix,	Beaufaux (P.-C.),	de Wavre.
	2d prix,	Callebert (F.-J.),	de Roulers.
		Delfosse (A.-A.),	de Renaix.
1858. A.	Grand prix,	Baeckelmans (L.),	d'Anvers.
	2d prix,	Altenrath (H.-H.),	»
	M. honorable,	Demaeght (C.),	de Bruxelles.
1859. S.	Grand prix,	Fabri (R.-J.),	d'Anvers.
	2d prix,	Dehaen (J.-P.),	de Bruxelles.
	M. honorable,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
1860. P.	Grand prix,	Legendre (L.-A.),	de Bruges.
	2d prix,	Verhas (J.-F.),	de Termonde.
	M. honorable,	Debruxelles (E.),	d'Ath.
1861. G.	Grand prix,	Copman (E.-J.),	de Bruges.
	M. honorable,	Durand (L.),	d'Anvers.
1862. A.	Grand prix,	Delacenserie (L.-J.-J.),	de Bruges.
	2d prix,	Naert (J.-J.-D.),	»
	M. honorable,	Vanderheggen (A.),	de Bruxelles.
1863. P.	Grand prix,	Van den Bussche (J.-E.),	d'Anvers.
	2d prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
		Van den Kerckhove (C.-E.),	de Bruxelles.
1864. S.	Grand prix,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
	2d prix,	Carbon (C.),	de Gits (Fl. occ.)
	M. honorable,	Palinck (C.),	de Borgerhout.
		Samain (L.),	de Nivelles.
1865. P.	Grand prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
	2d prix,	Van der Ouderaa (P.-J.),	d'Anvers.
	M. honorable,	De Wilde (F.-A.),	de St-Nicolas.
1866. A.	Grand prix,	Naert (J.-J.-D.),	de Bruges.
	2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
1867. P.	Grand prix,	Van den Kerckhove (C.-E.),	de Bruxelles.
	M. honorable,	Lebrun (L.),	de Gand.
		Mellery (X.),	de Laeken.
1868. G.		Le concours n'a pu avoir lieu faute de concurrents.	

1869. S.	Grand prix,	Marchant (J.-G.),	des Sables-d'Olonne.
	2d prix,	De Vigne (P.),	de Gand.
		Dupuis (L.),	de Lixhe (Liège)
	M. honorable,	Palinck (C.),	de Borgerhout.
1870. P.	Grand prix,	Mellery (X.),	de Laeken.
	2d prix,	Ooms (C.),	de Desschel (Anv.).
1871. A.	Grand prix,	Dieltiens (E.),	de Grobbendonck.
	2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
	M. honorable,	Boonen (L.),	d'Anvers.
1872. S.	Grand prix,	Cuypers (J.),	de Louvain.
	2d prix,	De Kesel (C.),	de Somergem (F.O.)
		Dupuis (L.),	de Lixhe (Liège)
		Vinçotte (T.),	de Borgerhout.
1873. P.	Grand prix,	(Non décerné.)	
	2d prix,	Siberdt (E.),	d'Anvers.
1874. G.	Grand prix,	Lauwers (F.),	»
	M. honorable,	Dirks (J.),	»
1875. A.	Grand prix,	De Coster (J.-B.),	d'Anvers.
	2d prix,	Allard (E.),	de Bruxelles.
		Van Rysselberghe (O.),	de Minderhout.
1876. P.	Grand prix,	(Non décerné.)	
1877. S.	Grand prix,	Dillens (J.),	de Bruxelles.
	2d prix,	De Kesel (Ch.),	de Somergem.
	M. honorable,	Joris (F.),	de Deurne.
		Geefs (G.),	d'Anvers.
		Duwaerts (D.),	de Diest.
1878. P.	Grand prix,	De Jans (Ed.),	de Saint-André, lez-Bruges.
	2d prix,	Van Biesbroeck (J.),	de Gand.
	M. honorable,	Lefebvre (Ch.),	de Bruxelles.
1879. A.	Grand prix,	Geefs (Eug.),	d'Anvers.
	2d prix,	Dieltiens (Eug.).	de Grobbendonck.
		Van Rysselberghe (Oct.),	de Minderhout.
1880. P.	Grand prix,	Cogghe (Rémi),	de Mouscron.
	2d prix,	Verbrugge (Emile),	de Bruges.
	M. honorable,	Van Landuyt,	de Bruxelles.
1881. G.	Grand prix,	Lenain (Louis),	d'Estinnes-au-Val.
	2d prix,	Vander Veken,	d'Anvers.
1882. S.	Grand prix,	Charlier (Gme),	d'Ixelles.
	2d prix,	Braecke (P.),	de Nieuport.
		De Rudder (Is.),	de Bruxelles.

1883. P.	Grand prix,	Verbrugge (Émile),	de Bruges.
	2d prix,	Van Acker (Fld),	de Bruges.
	M. honorable,	Van Strydonck (Gme),	de Bergen (Norw.).
1884. A.	Grand prix,	Dieltiens (Eug.),	de Grobbendonck.
	2d prix,	Truymans (Ferd.),	d'Anvers.
1885. S.	Grand prix,	Anthone (Julien),	de Bruges.
	2d prix,	Devreese (God.),	de Courtrai.
	M. honorable,	Samuel (Charles),	de Bruxelles.
1886. P.	Grand prix,	Montald (Ct),	de Gand.
	1er 2me prix,	Middeleer (Jh),	d'Ixelles.
	2d »	Richir (Herman),	»
	M. honorable,	Rosier (Jean),	de Lanaeken.
–	Grand prix,	Van der Veeken (Gme),	d'Anvers.
	2d prix,	Greuze (Louis),	de Mons.
	M. honorable,	Brant (Florent),	d'Anvers.
.	Grand prix,	De Wulf (Ch.,	de Bruges.
	2d prix,	De Braey (Michel),	d'Anvers.
		Truyman (Ferd.),	»
	M. honorable,	Van Boxmeer (Th.),	de Malines.
.	Grand prix,	Lagae (Jules),	de Roulers.
	2d prix,	Van Hove (Gust.),	de Wetteren.
	M. honorable,	Braecke (Pierre),	de Nieuport.
		Samuel (Ch.),	de Bruxelles.
	M. honorables,	Fichefet (Georges),	de Bruges.
		Van Dyck (Victor),	de Malines.
		Geerinck (César),	de Zele.
	Grand prix,	Verbelle (Arthur),	de Bruges.
	2d prix,	Kockerols (Adolphe),	d'Anvers.
	M. honorable,	Vereecken (Émile),	d'Anvers.
		Marcq (Hub.),	de Bruxelles.

FONDATION GODECHARLE.

Bourses d'études au profit d'artistes.

Arrêté royal du 7 décembre 1886, faisant rentrer dans les attributions de l'Académie les rapports des lauréats.

LÉOPOLD II, ETC.,

Revu notre arrêté en date du 17 janvier 1881, statuant sur l'organisation du concours Godecharle, conformément à l'arrêté du 12 novembre 1878 qui approuve la fondation du dit concours;

Considérant que le but principal de la fondation Godecharle était de procurer aux lauréats du concours les moyens de se perfectionner à l'étranger;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (1),

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son avis sur le choix des pays à visiter, sur l'opportunité du départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient de résider, ainsi que sur tous les autres points qui paraîtront mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du lauréat.

ART. 2. — Pendant leur séjour à l'étranger, les lauréats adressent tous les six mois à Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics un rapport détaillé sur leurs études et sur les objets qui s'y rattachent.

Ces rapports seront soumis à l'appréciation de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

(1) Les beaux-arts étant actuellement dans les attributions de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, c'est à ce haut fonctionnaire que doivent être adressés ces rapports.

Arrêté royal du 2 avril 1890, appliquant aux lauréats du concours GODECHARLE les prescriptions des articles 14, 15 et 16 du Règlement pour les grands concours de peinture, etc.

LÉOPOLD II, ETC.,

Revu Nos arrêtés du 17 janvier 1881 et du 7 décembre 1886, statuant sur l'organisation du concours Godecharle et sur les conditions imposées aux lauréats;

Vu Notre arrêté du 28 juin 1889, réorganisant les concours de Rome ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre, de part et d'autre, les mêmes garanties pour le bon emploi du temps des lauréats pendant leur séjour à l'étranger;

Considérant toutefois que la durée de la pension des lauréats du concours Godecharle n'est que de trois ans;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les prescriptions formulées par les articles 14 et 15 du règlement précité, ainsi que par l'article 16 qui détermine les travaux imposés pour les premières années de pension des lauréats du concours de Rome, sont applicables aux lauréats du concours Godecharle sous les réserves ci-après :

La durée de leur séjour à Rome sera limitée à la pre-
année de leur pension. Leurs voyages dans les autres
de l'Europe pourront avoir lieu dans le cours de la
·me année.
prescriptions concernant la troisième année de séjour

des lauréats de Rome seront, pour les lauréats du concours Godecharle, reportées à la deuxième année.

Art. 2. — Il est loisible aux lauréats, pour ce qui regarde les épreuves imposées aux statuaires, de remplacer la copie réglementaire par une œuvre originale.

Organisation (1).

LÉOPOLD II, etc.,

Vu le testament, en date du 15 mars 1871, par lequel le sieur Napoléon Godecharle, avoué à Bruxelles, ordonne que les revenus de sa succession soient affectés à des bourses qui seront conférées à des artistes statuaires, peintres d'histoire et architectes, pour perfectionner leur éducation artistique en visitant les grands établissements à l'étranger;

Vu Notre arrêté en date du 12 novembre 1878 qui approuve cette fondation de bourses;

Vu la délibération de la commission provinciale des fondations du Brabant, l'avis de la députation permanente du Conseil de cette province et le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur, en date du 6 septembre, du 2 et du 19 octobre 1877;

Vu les articles 35 et 43 de la loi du 19 décembre 1864 et 33 de l'arrêté royal du 7 mars 1865;

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. — Le taux des bourses de la fondation précitée est fixé à 4,000 francs par an.

(1) Arrêté royal du 17 janvier 1881.

Le nombre en sera déterminé d'après les revenus nets de la dotation.

Chaque bourse est accordée pour le terme de trois ans.

La date à laquelle la jouissance en prend cours est fixée par l'acte de collation.

La première annuité est payable par anticipation, la seconde le sera après un an de jouissance et sur la production de certificats constatant soit la résidence du boursier à l'étranger, soit sa visite des grands dépôts artistiques à l'extérieur du pays.

Ces certificats seront visés par les agents diplomatiques belges dans ces divers États.

Art. 2. — Il sera prélevé sur ces revenus : 1° le traitement du receveur ou son denier de recettes; 2° les frais à résulter de la publication extraordinaire de la vacance des bourses, ainsi que des avis aux exposants et aux concurrents; 3° les honoraires attribués aux membres des jurys spéciaux institués en exécution de l'article 9 ci-dessous et qui prononceront sur l'aptitude des candidats boursiers. Les dépenses de transport et de placement, au Musée de Bruxelles, des œuvres d'art que les boursiers devront livrer à l'État seront à la charge du Gouvernement.

Art. 3. — Aucune des bourses de la fondation n'est exclusivement affectée à l'une des trois branches des beaux-arts indiquées par le disposant. Toutes pourront, au contraire, le cas échéant, être conférées à des boursiers cultivant la même branche, soit la sculpture, soit la peinture d'histoire, soit l'architecture.

Les revenus ne seront dévolus au Gouvernement que dans le cas où les bourses ne trouveraient de titulaires dans aucune des branches prémentionnées; s'ils sont partielle-

ment affectés à des bourses, la quotité libre sera seule mise à la disposition du Gouvernement.

Si un boursier mourait pendant qu'il jouit de sa bourse ou s'il n'effectuait son voyage à l'étranger que pendant une partie des trois années ou enfin si la copie qu'il doit produire n'était pas admise au Musée de Bruxelles, des réductions, selon le cas, seront opérées sur le montant qui lui était attribué et les fonds disponibles seront remis au Département de l'Intérieur pour être employés dans l'intérêt de l'art, selon la volonté du testateur.

Art. 4. — Douze mois avant l'ouverture de chaque exposition triennale des beaux-arts à Bruxelles, la commission provinciale des fondations de bourses du Brabant fera publier, dans la forme prescrite pour les bourses de fondation, la vacance des bourses créées par Napoléon Godecharle.

Art. 5. — Les artistes statuaires, peintres d'histoire et architectes, Belges et âgés de moins de vingt-cinq ans, qui désireront obtenir la jouissance d'une de ces bourses, transmettront leur requête à la commission provinciale dans les quinze premiers jours de l'ouverture de l'exposition.

Ils y joindront l'engagement :

1° D'abandonner à l'État l'œuvre d'art qu'ils auront exposée au salon et d'après laquelle ils auront été déclarés doués d'une aptitude spéciale, et

2° D'envoyer, à leur retour en Belgique, au Musée de l'État à Bruxelles, une copie faite par eux, à leur choix, d'un chef-d'œuvre de peinture, de sculpture ou d'architecture existant dans l'un des pays qu'ils auront visités.

Art. 6. — Les requêtes des artistes, avec les pièces à l'appui, seront transmises par la commission provinciale au Département de l'Intérieur.

Art. 7. — Si une des expositions triennales à Bruxelles ne pouvait avoir lieu ou si celles-ci étaient supprimées, le Département de l'Intérieur ferait un appel aux artistes désignés par le fondateur, qui désireraient concourir pour profiter de ces bourses.

L'avis, publié dans la forme usitée en cas de vacances de bourses, sera envoyé aux académies des beaux-arts du royaume et aux artistes dont les ateliers sont fréquentés par des élèves réunissant les conditions voulues pour prétendre à la jouissance de la fondation.

Art. 8. — Les pétitionnaires s'adresseront au Ministère de l'Intérieur et désigneront, dans leur requête, les œuvres d'art qu'ils invoquent comme titre à l'obtention de la bourse.

Ils y joindront un engagement semblable à celui mentionné à l'article 5.

Le Département de l'Intérieur informera la commission provinciale des demandes qu'il aura reçues.

Art. 9. — Trois jurys spéciaux de trois membres, choisis, autant que possible, parmi ceux de la commission des récompenses du salon triennal de Bruxelles, seront nommés par le Gouvernement pour prononcer sur l'aptitude artistique des candidats exigée par le testateur et désigner, entre les œuvres d'art présentées par les artistes, celles qui deviendront la propriété de l'État. Le nombre des œuvres désignées par les jurys devra être au moins double de celui des bourses vacantes.

L'un de ces jurys statuera sur l'admission des statuaires, le second sur celle des peintres d'histoire et le troisième sur celle des architectes.

Art. 10. — La collation des bourses sera faite par la commission provinciale du Brabant, qui devra faire son choix

parmi les artistes que les jurys spéciaux auront reconnus dignes de cette faveur. Leurs propositions ne comprendront que des artistes réunissant les conditions et les qualités prescrites par le fondateur.

S'il s'en présente plusieurs pour la même bourse, ils seront proposés dans l'ordre de leur mérite respectif.

Une copie des actes de collation sera adressée au Ministère de l'Intérieur.

ART. 11. — La dernière annuité de chaque bourse ne sera payée qu'après due réception, au Musée de l'État, à Bruxelles, de la copie faite par le boursier d'un chef-d'œuvre de peinture, de sculpture ou d'architecture, conformément aux volontés du testateur.

ART. 12. — Le Ministre de l'Intérieur statuera sur la réception de cette copie, après avoir entendu la commission directrice dudit Musée.

ART. 13. — Si les jurys spéciaux ne trouvaient pas parmi les exposants et, en cas de suppression des expositions triennales, parmi les concurrents des titulaires pour les bourses, le Ministère de l'Intérieur informerait la commission provinciale qu'aucune collation n'aurait lieu ; la commission mettra, en conséquence, les revenus libres de la dotation à la disposition dudit Département pour être employés dans l'intérêt de l'art, selon les intentions du testateur.

ART. 14. — Les cas non prévus par le présent règlement seront réglés par la commission provinciale, sous l'approbation du Ministre de l'Intérieur. Les décisions seront communiquées au Département de la Justice.

ART. 15. — Par dérogation à l'article 4, le délai de douze mois est réduit, pour l'année 1881, à trois mois.

GRAND CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

Organisation (1).

Art. 1er. Le concours de composition musicale a lieu tous les deux ans, à Bruxelles.

Art. 2. Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de 4,000 francs, pour aller se perfectionner dans son art en Allemagne, en France et en Italie.

La pension prend cours à l'époque à fixer par le règlement. Toutefois, si le lauréat est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension qu'après avoir atteint cet âge.

Art. 3. Sont seuls admis au concours les Belges qui n'auront pas atteint l'âge de trente ans au 30 juillet de l'année pendant laquelle le concours a lieu, et qui auront été reçus à la suite d'une épreuve préparatoire devant le jury mentionné ci-après.

Art. 4. Les concurrents doivent écrire une scène dramatique sur un sujet donné (2).

Art. 5. Le jury chargé d'apprécier la capacité des concurrents et de juger le concours est composé de sept membres.

Trois de ces membres sont désignés par la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique parmi les académiciens appartenant à la section de musique. Les quatre autres sont nommés par Nous, sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur.

Le jury nomme son président parmi les membres domiciliés

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 5 mars 1849.

(2) Voir p. 136 : *Concours pour les cantates*.

dans la capitale; le président est remplacé, en cas d'empêchement, par le plus âgé des membres qui habitent Bruxelles.

Art. 6. Les fonctions des membres du jury sont gratuites. Cependant, il est accordé des indemnités de déplacement et de séjour à ceux d'entre eux qui n'habitent pas la capitale ou les faubourgs.

Art. 7. Un secrétaire, nommé par le Ministre de l'Intérieur, est attaché au jury. Il ne prend point part aux travaux du jury qui ont pour objet le jugement tant de l'épreuve préparatoire que du concours définitif. Il est spécialement chargé de la direction et de la haute surveillance de la partie matérielle du concours. Une indemnité peut lui être accordée.

Art. 8. Il peut être décerné un premier prix, un second prix et une mention honorable.

Le premier prix n'est accordé qu'à un seul concurrent.

Le second prix et la mention honorable peuvent être accordés en partage.

Art. 9. Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de trois cents francs.

Art. 10. Le jury ne peut juger si cinq membres, au moins, ne sont présents. Ses jugements se font au scrutin secret.

Art. 11. Les décisions du jury, pour ce qui concerne les prix, sont prises à la majorité absolue des suffrages. Toutefois, en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 12. Nos dispositions antérieures relatives au concours de composition musicale sont rapportées.

Art. 13. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de faire le règlement définitif et de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

Règlement (1).

Art. 1er. — Le concours bisannuel de composition musicale s'ouvre le 20 juillet (2).

Art. 2. — Les aspirants au concours doivent se faire inscrire au Ministère de l'Intérieur avant le 10 juillet.

Ils sont tenus de justifier de leur qualité de Belges et de prouver qu'ils n'auront pas atteint l'âge de 30 ans au 20 juillet.

Art. 3. — Le jour indiqué pour l'ouverture du concours, le jury s'assemble, à huit heures du matin, au local qui sera indiqué par avis inséré dans les journaux, afin de procéder à l'épreuve préparatoire.

Art. 4. — L'épreuve préparatoire se compose : 1° d'une fugue (vocale ou instrumentale) développée à deux sujets et à quatre parties; 2° d'un chœur peu développé avec orchestre

Soixante-douze heures consécutives sont accordées pour cette [illegible]e.

[illegible] 5. — Le sujet de la fugue est tiré d'une urne, où il en [illegible]é déposé quinze au moins. Le texte du chœur est choisi [illegible] concurrent.

[illegible]rage est fait par l'aspirant le plus jeune, en présence du [illegible] des autres aspirants.

[illegible] 6. — Immédiatement après le tirage, il est remis à [illegible] aspirant une copie du bulletin indiquant le sujet de la [illegible] ainsi que le texte du chœur, et les aspirants se retirent

(1) [illegible]rêté par dispositions ministérielles des 5 mars 1849, 30 mai [illegible] 8 mars 1873 et 31 mars 1879.

(2) [illegible]e prochain concours aura lieu en 1891.

dans les loges qui leur sont assignées pour procéder à leur travail.

Art. 7. — Le jury ne se sépare qu'après l'entrée en loge de tous les aspirants.

Art. 8. — L'épreuve préparatoire est obligatoire pour tous les concurrents, soit qu'ils aient déjà concouru, soit qu'ils se présentent pour la première fois au concours.

Aucun concurrent n'est admis à participer plus de trois fois au concours.

Art. 9. — Toute communication avec d'autres personnes que le secrétaire du jury et celles qui sont chargées du service est interdite aux aspirants pendant toute la durée de leur travail, tant pour l'épreuve préparatoire que pour le concours définitif.

Art. 10. — La fugue et le chœur, sujets de l'épreuve, sont remis au jury le surlendemain à huit heures du matin. Chaque composition doit être accompagnée d'un billet cacheté indiquant le nom de l'aspirant.

Art. 11. — Les aspirants qui se retirent sans avoir achevé la fugue ou le chœur sont considérés comme ayant renoncé au concours.

Art. 12. — Immédiatement après la remise de la composition mentionnée à l'article 10, le jury s'occupe, sans désemparer, de l'examen des morceaux.

Art. 13. — L'examen terminé, le président du jury invite les membres à voter sur l'admission des aspirants, en désignant les compositions par leurs numéros d'inscription.

Le président proclame le résultat du vote, puis il ouvre les billets contenant les noms des aspirants dont les travaux ont obtenu la majorité des suffrages et les lit à haute voix.

Le nombre des concurrents ne peut dépasser six.

Les aspirants admis sont immédiatement introduits, et le président, après leur avoir annoncé le résultat de l'épreuve, les invite à se trouver au même local, le lendemain à huit heures du matin, pour y recevoir le sujet du grand concours, et entrer immédiatement en loge.

Après quoi le président déclare l'épreuve préparatoire terminée, et ajourne l'assemblée du jury au vingt-sixième jour après l'entrée en loge des concurrents.

Art. 14. — Le jour fixé pour le concours, le président du jury, assisté du secrétaire, reçoit les concurrents au local désigné et remet à chacun d'eux une copie des paroles de la scène dramatique qui fera l'objet du concours (1).

Art. 15. — Vingt-cinq jours, y compris celui de l'entrée en loge, sont accordés aux concurrents pour mettre la scène en musique avec orchestre.

Art. 16. — Les loges sont numérotées et tirées au sort entre les concurrents. Elles renferment un piano, un lit, une table et les objets nécessaires à leur service.

Art. 17. — Les concurrents sont immédiatement introduits et enfermés dans leurs loges. Leurs malles ou paquets sont inspectés par le président du jury et le secrétaire; ils ne peuvent contenir ni compositions musicales, manuscrites ou imprimées, ni aucun ouvrage de théorie.

Art. 18. — Aucune personne autre que le secrétaire du jury, le surveillant et les domestiques de service ne peut pénétrer dans les loges des concurrents.

Tout paquet ou journal, à l'adresse de l'un deux, est ouvert ou déployé avant la remise, par le gardien des loges, qui s'assure s'il ne contient aucun objet défendu.

(1) Voir page 140 : *Concours pour les cantates.*

En cas d'indisposition, ledit gardien accompagne en loge la personne dont le concurrent réclamera les soins.

Art. 19. — Les concurrents se réunissent aux heures de repas et de récréation.

Tout le reste du temps ils sont enfermés dans leurs loges.

Art. 20. — Leur travail étant terminé, ils en déposent les manuscrits accompagnés de billets cachetés, entre les mains du secrétaire, qui paraphe immédiatement chacune des pages.

Art. 21. — Tout concurrent qui se retire sans faire la remise du manuscrit complet de son ouvrage est considéré comme ayant renoncé au concours.

Art. 22. — Le jour qui suit la clôture du concours, le jury se réunit à huit heures du matin. Il reçoit des mains du secrétaire les compositions des concurrents et arrête les mesures nécessaires pour l'examen de ces œuvres. Il fixe, en outre, le jour auquel il sera procédé à l'audition des morceaux au piano.

Les concurrents doivent se procurer des chanteurs pour l'exécution de leurs scènes; ils peuvent toutefois prendre part à cette exécution.

Art. 23. — L'audition étant terminée, le président pose la question de savoir s'il y a lieu de décerner un premier prix.

Si la résolution est affirmative, les membres du jury votent sur le choix du compositeur qui a mérité le premier prix. Le président proclame le résultat du vote.

Puis le président met aux voix s'il y a lieu de décerner un second prix, et les mêmes formes que pour le premier sont observées.

Il en est de même si le jury décide qu'il y a lieu de décerner une mention honorable.

Art. 24. — La distribution des prix a lieu dans une séance solennelle, à laquelle sont invités les membres du jury, les direc-

teurs et les membres des Commissions des conservatoires de musique.

Cette séance est suivie de l'exécution à grand orchestre du morceau couronné.

Art. 25. — Avant d'être admis à jouir de la pension instituée par les arrêtés sur la matière, le lauréat devra subir, devant le jury qui a jugé le concours, un examen sur les matières suivantes :

Langue française ou flamande. — Le lauréat devra, dans un travail écrit, fournir la preuve qu'il est en état d'exprimer ses idées en langue française ou en langue flamande, à son choix. Le sujet qui lui sera donné à traiter sera choisi parmi les objets de ses études d'artiste.

Littérature générale. — Le lauréat sera interrogé sur la Bible, sur les poèmes d'Homère et du Dante, ainsi que sur les Niebelungen, sur les drames d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, de Shakespeare, de Corneille, de Vondel, de Goethe et de Schiller; il donnera une idée sommaire de ces œuvres, des ressources que son art peut y trouver et des principaux personnages qui y figurent.

Les lauréats pourront indiquer eux-mêmes au jury les ouvrages qui ont fait particulièrement l'objet de leurs études.

Histoire et antiquités. — Notions générales d'histoire universelle; l'histoire de la Belgique avec plus de détails.

Histoire de la musique dans l'antiquité, le moyen âge et les époques modernes, connaissance et appréciation esthétique des principales œuvres musicales composées depuis le XVIe siècle jusqu'à ce jour.

Si l'examen a lieu en flamand, le lauréat devra justifier dans l'épreuve orale prescrite par le § 3 du présent article qu'il a de la langue française une connaissance suffisante pour profiter immédiatement de ses voyages à l'étranger.

Art. 26. — Le lauréat doit voyager un an et demi en Allemagne, dix mois en Italie, et séjourner ensuite huit mois à Paris. Pendant la quatrième année, il ne peut jouir de sa pension qu'en habitant la Belgique.

Il envoie, avant le 1er mai des trois dernières années pendant lesquelles il jouira de la pension, deux grandes compositions musicales, l'une vocale avec accompagnement d'orchestre, l'autre symphonique; ces compositions sont soumises à l'examen de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et deviennent l'objet d'un rapport qui sera publié. Dans le cours de la dernière année, il doit faire la remise d'un morceau instrumental à grand orchestre, qui ne sera point examiné, mais qui sera exécuté dans la plus prochaine séance de distribution des prix du concours de composition musicale. Il adresse, en outre, tous les trois mois, au Gouvernement, un rapport sur ses voyages et sur ses travaux. Ces rapports sont également communiqués à la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Il se conforme, au surplus, aux instructions que le Ministre lui remet après avoir consulté le jury.

Art. 27. — Le départ du lauréat est fixé au 1er décembre; sa pension prend cours à partir de ce jour et lui est payée par semestre et par anticipation.

Art. 28. — Il est remis au lauréat une lettre de recommandation générale pour les agents diplomatiques ou consulaires belges dans les pays indiqués à l'article 26. A son arrivée dans une ville où il compte séjourner et où réside un de ces agents, de même qu'à son départ de cette ville, il est tenu de lui présenter cette lettre de recommandation, sur laquelle la date de la présentation est immédiatement mentionnée. Si son séjour dans cette ville doit se prolonger, il se représente à la légation ou au consulat au bout de trois mois.

Art. 29. — Les frais divers du concours sont à charge du Gouvernement; il est alloué à chacun des concurrents, pour frais de nourriture et d'entretien, une indemnité de trois francs pour chaque jour qu'il reste enfermé en loge.

Art. 30. — Dans les cas non prévus par le présent règlement, le Ministre se réserve de prononcer, sur l'avis du jury.

CONCOURS POUR LES CANTATES.

Institution (1).

Art. 1er. — Il est ouvert un double concours pour la composition d'un poème en langue française et d'un poème en langue flamande destinés à être mis en musique pour le prix de composition musicale.

Art. 2. — Il sera décerné un prix de 300 francs ou une médaille d'or de la même valeur à l'auteur de chacun des deux poèmes, français et flamand, désignés par le jury.

Les poèmes ne contiendront pas plus de trois morceaux de musique de caractère différent, entrecoupés de récitatifs. Le choix des sujets est abandonné à l'inspiration des auteurs, qui pourront, à leur gré, écrire un monologue ou introduire divers personnages en scène.

(1) Arrêté royal du 31 mars 1879.

Art. 3. — Les écrivains belges qui voudront concourir pour l'obtention de l'un ou l'autre des prix institués par le présent arrêté adresseront, avant le 1er mai (1), leur travail au secrétaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Les manuscrits ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître l'auteur.

Ils seront accompagnés d'un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur.

Il est interdit, sous peine d'être déchu du prix, de faire usage d'un pseudonyme.

Dans ce cas, le prix sera dévolu au poème qui suivrait immédiatement dans l'ordre de mérite.

Art. 4. — Le jugement des poèmes, tant français que flamands, se fera par un jury de sept membres à nommer par le Roi, sur une liste double de présentation dressée par la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique. Quatre membres au moins du jury devront connaître les deux langues.

Art. 5. — Les deux poèmes couronnés seront transmis au moins quinze jours avant le concours de composition musicale au Ministre de l'Intérieur, qui en fera faire la traduction. Ils seront ensuite renvoyés au jury, qui désignera le poème à mettre en musique.

Les concurrents pourront se servir soit du texte original, soit de la traduction pour la composition musicale.

Art. 6. — Le choix du poème se fait le jour de l'épreuve préparatoire. Toutefois, les billets cachetés ne sont ouverts qu'après l'ouverture du concours définitif.

(1) Le prochain concours aura lieu en 1891.

Un exemplaire du poème original et de la traduction est remis à chacun des concurrents au moment de l'entrée en loge pour ce concours.

Programme (1).

—

Les cantates ne dépasseront pas 200 vers. Elles appartiendront soit au genre lyrique, soit au genre dramatique. Dans ce dernier cas, il n'est pas nécessaire qu'elles aient été conçues en vue de la représentation théâtrale.

(1) Arrêté royal du 26 avril 1883.

LAURÉATS

DES

GRANDS CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

1834.	1er prix.	Busschop (Jules),	de Bruges.
	2d »	Ermel,	de Bruxelles.
1841.	1er »	Soubre (E.-J.),	de Liège.
	2d »	Meynne (G.),	de Bruxelles.
1843.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Ledent (F.-E.).	
1845.	1er »	Samuel (Ad.-O.),	de Liège.
	2d »	Terry (J.-Léonard),	de Liège.
		Batta (J.),	de Bruxelles.
1847.	1er »	Gevaert (F.-A.),	de Huysse.
	2d »	Lemmens (J.-N.).	de Bruxelles.
1849.	1er »	Stadfeldt (Alexandre),	de Wiesbaden.
	2d »	Lassen (Édouard),	de Copenhague.
1851.	1er »	Lassen (Édouard),	
	2d »	Rongé (J.-B.),	de Liège.
1853.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Demol (Pierre),	de Bruxelles.
1855.	1er »	Demol (Pierre),	
	2d »	(Non décerné.)	
	M. honorable.	Benoît (Pierre-L.),	de Harlebeke.
1857.	1er prix.	Benoît (Pierre-L.)	
	2d »	Conrardy (Jules-Lamb.),	de Liège.
1859.	1er »	Radoux (Jean-Théodore),	de Liège.
	2d »	(Non décerné), l'auteur étant M. Conrardy, déjà second prix en 1857.	
	M. honorable.	Vander Velpen (J.-B.)	de Malines.
		Wantzel (Frédéric),	de Liège.

1861.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d »	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liège).
		Vander Velpen (J.-B.),	de Malines.
	M. honorable.	Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.
1863.	1er prix.	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liège).
	2d »	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.
1865.	1er prix.	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	2d »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
		Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.
	M. honorable.	Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
		Rüfer (Phil.-Barthélemy),	de Liège.
1867.	1er prix.	Waelput (Ph.-H.-P.-J.-B.),	de Gand.
	2d »	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.
		Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
1869.	1er »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
	2d »	Mathieu (Emile),	de Louvain.
		Pardon (Félix),	de St-J.-ten-Noode.
	M. honorable.	Demol (Guillaume),	de Bruxelles.
1871.	1er prix.	Demol (Guillaume),	
	2d »	(Non décerné), l'auteur, M. Émile Mathieu, ayant déjà obtenu un second prix en 1869.	
	M. honorable.	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
		Blaes (Édouard),	de Gand.
1873.	1er prix.	Servais (Franç.-Mathieu),	de Hal.
	2d »	Van Duyse (Florimond),	de Gand.
	M. honorable.	De Vos (Isidore),	de Gand.
1875.	1er prix.	De Vos (Isidore),	
	2d »	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
	M. honorable.	De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
1877.	1er prix.	Tinel (Edgar),	de Sinay (St-Nicolas).
	1er 2d prix.	Simar (Julien),	de Bruxelles.
	2e 2d »	De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Dupuis (Sylvain),	de Liège.
		Dethier (Émile),	de Liège.
		Soubre (Léon),	de Bruxelles.
1879.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d prix.	Dupuis (Sylv.),	de Liège.
		De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.

1881.	1er prix.	Dupuis (Sylv.),	de Liège.
	2d prix.	Dubois (Léon),	de Bruxelles.
1883.	2d prix (en partage).	Heckers (Pierre),	de Gand.
		Soubre (Léon),	de Liège.
1885.	1er prix.	Dubois (Léon),	de Bruxelles.
	2d prix.	Heckers (Pierre),	de Gand.
	M. honorable.	Lapon (Edm.),	d'Ostende.
1887.	1er prix.	Heckers (Pierre),	de Gand.
	2d prix.	Lebrun (Paul),	de Gand.
		Lapon (Edm.),	d'Ostende.
1889.	1er prix.	Gilson (Paul),	de Bruxelles.
	1er 2d prix.	Lebrun (Paul),	de Gand.
	2e 2d »	Mortelmans (Louis),	d'Anvers.
	M. honorable.	Rinskopf (Léon),	de Gand.

10

LAURÉATS DES CONCOURS DES CANTATES.

POÈMES FRANÇAIS.

1847. Pujol (Auguste). — *Le roi Lear* (1).
1849. Gaucet, de Liège. — *Le songe du jeune Scipion* (2).
1851. Claessens (J.-J.). — *Le festin de Balthazar* (3).
1853. Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Les Chrétiens-Martyrs* (4). (Pris en dehors de seize concurrents.)
1855. Steenberghe. — *Le dernier jour d'Herculanum* (5).
1857. Wytsman (Clém.), de Termonde. — *Le meurtre d'Abel* (6).
1859. Braquaval (Mme Pauline). — *Le juif errant* (7).
1861. Braquaval (Mme Pauline). — *Agar dans le désert* (8).
1863. Kürth, de Mersch. — *Paul et Virginie* (9).

(1) *Bulletin*, 1re série, t. XIV, 1re part., 1847; p. 607.
(2) Non imprimé dans le *Bulletin*.
(3) Id., id.
(4) B. 1re série, t. XXI, 2e part., 1854; p. 532.
(5) B. 1re série, t. XXII, 2e part., 1855; p. 332.
(6) B. 2e série, t. III, 1857; p. 85.
(7) B. 2e série, t. VIII, 1859; p. 47.
(8) B. 2e série, t. XII, 1861; p. 164.
(9) B. 2e série, t. XVI, 1863; p. 278.

POÈMES FRANÇAIS ET FLAMANDS.

1865. Mme Strumann, née Amélie Picard, de St-Léger-sur-Ton. — *La fille de Jephté* (1).
» Hiel (Emmanuel), de Termonde. — *De Wind* (2).
1867. Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Jeanne d'Arc* (3).
» Versnaeyen (Charles), de Bruges. — *Het Woud* (4).
1869. Lagye (Gustave), d'Anvers. — *La dernière nuit de Faust* (5). Traduction flamande par Emmanuel Hiel (6).
» Adriaensen (Jean), de Louvain. — *De zuster van liefde* (7).
1871. Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Le songe de Colomb* (8). Traduction flam. par Emmanuel Hiel (9).
» Willems (Franz), d'Anvers. — *Zegetocht der dood op het slagveld* (10).
1873. Abrassart (Jules), de Louvain. — *L'Océan* (11).
» Van Droogenbroeck (Jean), de Schaerbeek. — *Torquato Tasso's dood* (12). — Traduction française par J. Guilliaume (13).
1875. Abrassart (Jules), de Louvain. — *La dernière bataille* (14).

(1) *Bulletin*, 2e série, t. XX, 1865; p. 593.
(2) B. 2e série, t. XXII, 1866; p. 248.
(3) Non imprimé dans le *Bulletin*.
(4) B. 2e série, t. XXIV, 1867; p. 270.
(5) B. 2e série, t. XXVIII, 1869; p. 303; — (6) p. 310.
(7) Non imprimé dans le *Bulletin*.
(8) B. 2e série, t. XXXII, 1871; p. 141; — (9) p. 147.
(10) et — (11) Non imprimés dans le *Bulletin*.
(12) B. 2e série, t. XXXVI, 1873; p. 292; — (13) p. 287.
(14) Non imprimé dans le *Bulletin*.

1875. Sabbe (Jules), de Bruges. — *De Meermin* (1). — Traduction par J. Guilliaume (2).
1877. Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Samson et Dalila* (3).
» Sabbe (Jules), de Bruges. — *De klokke Roeland* (4). — Traduction par Jules Guilliaume (5).
1879. Baes (Edg.). d'Ixelles. — *Judith.*
» Van Droogenbroeck (J.), de Schaerbeek. — *Camoëns* (6). — Traduction par Jules Guilliaume (7).
1881. Lagye (G.), de Schaerbeek. *Les filles du Rhin.*
» Bogaerd (Charles), de Laeken. — *Scheppingslied* (8). — Traduction par G. Antheunis (9).
1883. Solvay (Lucien), de St-Josse-ten-Noode. — *Les Aïssa-Ouahs.*
» Van Oye (Eug.), d'Ostende. — *Daphné* (10). — Traduction par G. Antheunis (11).
1885. Bogaerts, de Gand. — *In 't Elfenwoud* (12). — Traduction par G. Antheunis (13).
Le prix des cantates françaises n'a pas été décerné.
1887. De Casembroot, de Bruxelles. — *Les Suppliantes* (14). — Traduction par Emm. Hiel (15).
» Van Droogenbroeck (J.), de Schaerbeek. — *De Morgen.*
1889. Sauvenière (Jules), de Liège. — *Sinaï* (16). — Traduction par Emm. Hiel (17).
» Lievevrouw-Coopman, de Gand. — *Orpheus Hellevaart.*

(1) *Bulletin*, 2e série, t. XLII, 1876; p. 440; — (2) p. 448.
(3) Non imprimé dans le *Bulletin*.
(4) B. 2e série, t. XLIV, 1877; p. 300; — (5) p. 306.
(6) B. » t. XLVIII, 1879; p. 330; — (7) p. 324.
(8) B. 3e série, t. II, 1881; p. 365. — (9) p. 359.
(10) B. » t. VI, 1883; p. 391. — (11) p. 399.
(12) B. » t. X, 1885, p. 508. — (13) p. 516.
(14) B. » t. XIV, 1887, p. 506. — (15) p. 516.
(16) B. » t. XVIII, 1889, p. 482. — (17) p. 491.

FONDATIONS ACADÉMIQUES.

PRIX DE STASSART POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la Classe des lettres du 3 novembre 1851, le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un » capital de *deux mille seize francs* en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix per- » pétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la Classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternative- » ment parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la Classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la Classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de » la Classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les dona- » tions et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Com- » pagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dé- » vouement sans bornes. »

La Classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs*. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la dimi-

nution de revenu due à la conversion des rentes 5 p. c. en rentes à 4 1/2 p. c.

—

Concours.

1re PÉRIODE (1851-1856).

La Classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant *une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart.* Ce concours donna pour résultat un travail d'Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856 et publié dans le tome XXVIII des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, in-4°.

2e PÉRIODE (1857-1862).

Cette période, demandant l'*Éloge de Van Helmont*, n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé, d'année en année, jusqu'en 1867.

3e PÉRIODE (1863-1868).

La 3me période devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, à cause du résultat négatif de la 2e période, la Classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste, comme sujets pour chacune de ces périodes.

Ce double concours ayant pour objet l'*Éloge de Mercator* et l'*Éloge d'Antoine Van Dyck*, n'a donné pour résultat qu'un travail, en flamand, sur *Van Dyck*, par Frans De Potter et Jean Broeckaert, couronné dans la séance de la Classe des lettres du 12 mai 1873 et publié dans le tome XXIV des *Mémoires couronnés et autres*, in-8°.

4e PÉRIODE (1869-1874).

Cette quatrième période, dont le terme fatal a été prorogé jusqu'au 1er février 1876, a donné pour résultat un travail, en flamand, par Max. Rooses sur *Christophe Plantin, ses relations, ses travaux et l'influence exercée par l'imprimerie dont il fut le fondateur*. Il a été imprimé dans le t. XXVII des *Mémoires* in-8°.

5e ET 6e PÉRIODES (1875-1886).

La Classe des lettres avait offert un prix de six cents francs à l'auteur de la meilleure notice consacrée à *Simon Stévin*. Ce concours n'avait pas donné de résultat malgré une prorogation jusqu'au 1er février 1883.

La Classe avait mis ensuite au concours pour la 6e période, prorogée jusqu'au 1er février 1888, la notice de *David Teniers* (1610-1690 ?).

Le prix avait été porté à *mille francs*.

Le mémoire reçu en réponse, portant une devise empruntée à Arnold Houbraken, n'a pas été couronné.

7e PÉRIODE (1887-1892).

La Classe des lettres offre un prix de *mille francs* à l'auteur de la meilleure notice écrite en français, en flamand ou en latin, consacrée à la vie et aux travaux de *Lambert Lombard*, peintre et architecte à Liège (1506-1566).

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1892.

Les concurrents se conformeront aux conditions réglementaires des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE STASSART POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante:

« Mon légataire universel (le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

Concours.

1re période (1859-1864).

La Classe des lettres a ouvert la première période sexennale de ce concours en demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xme siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

Le prix de cette période a été décerné, en mai 1869, à Émile de Borchgrave. Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers,* collection in-4°.

2e PÉRIODE (1865-1870).

Le concours de la deuxième période demandait d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles.*

Le prix a été décerné, en mai 1874, à Edmond Poullet. Son travail a été publié dans le tome XXVI des *Mémoires couronnés et autres*, collection in-8°.

3e, 4e ET 5e PÉRIODES (1871-1888).

La Classe avait offert, pour la troisième période, un prix de *trois mille francs* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

Apprécier l'influence exercée au XVIme siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

Le concours n'ayant pas donné de résultat, malgré une prorogation jusqu'au 1er février 1883, la Classe remplaça alors cette question par le sujet suivant :

Tracer, sur la carte de la Belgique et des départements français limitrophes, une ligne de démarcation indiquant la séparation actuelle *des pays de langue romane et des pays de langue germanique. Consulter les anciens documents contenant des noms de localités, de* lieux dits, *etc., et constater si cette ligne idéale est restée la même depuis des siècles, ou si, par exemple, telle commune wallonne est devenue flamande,* et vice versa. *Dresser des cartes historiques indiquant ces fluctuations pour des périodes dont on laisse aux*

concurrents le soin de déterminer l'étendue; enfin, rechercher les causes de l'instabilité ou de l'immobilité signalées.

Le prix a été décerné, en mai 1888, à Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège.

6e période (1889-1894).

La Classe des lettres offre, pour la 6e période de ce concours, un prix de *trois mille francs* à l'auteur du meilleur travail rédigé en français, en flamand ou en latin, en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire du conseil privé aux Pays-Bas, à partir de son origine jusqu'en 1794; examiner les attributions de ce corps, ses prérogatives et sa compétence en matière politique, d'administration et de justice.

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1894.

Les concurrents devront se conformer aux conditions réglementaires des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE SAINT-GENOIS POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE EN LANGUE FLAMANDE.

Institution.

Lors du décès du baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« Nr 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninklijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk.* Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

» Nr 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat nr 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La Commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un *prix de quatre cent cinquante francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail, écrit en flamand, en réponse à une question d'histoire ou de littérature proposée par la Classe des lettres.*

Concours.

1re et 2de périodes (1868-1887).

La Classe des lettres avait offert un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

Letterkundige en wijsgeerige beschouwing van Coornhert's werken.

(Étude littéraire et philosophique des œuvres de Coornhert.)

Ce concours, prorogé jusqu'en 1888, n'a pas donné de résultat.

3e période (1888-1897).

La Classe des lettres offre, pour la 3e période de ce concours, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

Caractériser l'influence exercée par la Pléiade française sur les poètes néerlandais du XVIe et du XVIIe siècle.

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1897.

Les concurrents devront se conformer aux conditions réglementaires des concours annuels de l'Académie.

PRIX TEIRLINCK POUR UNE QUESTION DE LITTÉRATURE FLAMANDE.

Institution.

Feu Auguste Teirlinck, greffier de la justice de paix du canton de Cruyshautem (Fl. or.), domicilié à Elseghem, et décédé en cette commune le 7 avril 1873, avait inscrit la disposition suivante dans son testament :

« *Vijf duizend franks te betalen tot het stichten van eenen Vlaamschen prijs bij de Academie van kunsten en letteren te Brussel.* »

Ce legs a été accepté, au nom de l'Académie, par arrêté royal du 12 mars 1875.

La Classe des lettres, consultée au sujet de ce prix, avait chargé trois de ses membres, le baron Guillaume, Faider et Conscience, de lui faire un rapport sur la manière d'interpréter les intentions de feu Auguste Teirlinck. Voici ce rapport qu'elle a ratifié :

« La Commission, après avoir entendu l'interprétation rationnelle, donnée par l'honorable M. Conscience, aux expressions dont s'est servi le testateur, a pensé qu'il s'agissait de la fondation d'un prix ; que cette fondation avait un caractère de perpétuité ; qu'en conséquence le capital de *cinq mille* francs, légué à la Classe des lettres, devait être placé de façon à former tous les cinq ans, au moyen des intérêts accumulés, un prix d'environ *mille* francs. »

Quant à la nature des questions à proposer ou des travaux à couronner, la Commission a pensé que le fondateur n'a pas

pu avoir précisément pour objet une œuvre écrite en langue flamande, que cette expression n'a pas été expressément formulée par lui, que, par conséquent, on doit appliquer dans le cas présent les règles ordinaires et autoriser des travaux écrits en langue française, en langue flamande ou en langue latine, pourvu qu'il reste bien entendu que les questions auront pour objet fondamental l'encouragement de la littérature flamande. Quant à l'impression des travaux couronnés, elle est régie par les dispositions du règlement de la Classe qui conserve son droit d'appréciation.

Concours.

1re et 2e périodes (1877-1886).

Un prix de *mille francs* avait été offert au meilleur ouvrage en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde.

Ce concours, prorogé jusqu'en 1888, n'a pas donné de résultat.

3e période (1887-1891).

La Classe des lettres maintient la même question pour cette période.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits, qui peuvent *être rédigés en français, en flamand ou en latin,* expirera le 1er février 1891.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DÉCENNAL DE LITTÉRATURE FLAMANDE FONDÉ PAR Mme Ve ANTON BERGMANN.

—

Institution.

Par dépêche du 10 décembre 1875, M. le Ministre de l'Intérieur avait adressé, en communication, la lettre suivante de la dame Anton Bergmann, de Lierre, témoignant l'intention de faire dotation à l'Académie de la somme de cinq mille francs, montant du prix quinquennal de littérature flamande décerné à l'œuvre, *Ernest Staas, schetsen en beelden*, de feu son mari.

« Nazareth bij Lier, den 21 October 1875.

» MIJNHEER DE MINISTER,

» Ik heb de eer het volgende voorstel aan uwe goedkeuring te onderwerpen.

» De somme van *vijf duizend frank*, door mij ontvangen van den vijfjaarlijkschen prijs voor Nederlandsche letterkunde, aan het werk *Ernest Staas, schetsen en beelden*, van mijnen op 21 Januari 1874 te Lier overleden Echtgenoot, Anton Bergmann, door het Staatsbestuur toegewezen, zal door mij aan de koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België worden geschonken, ten einde daarmede eenen tienjaarlijkschen prijs te stichten, die den naam zal dragen van *prijs Anton Bergmann*, ter nagedachtenis van mijnen diep betreurden Echtgenoot.

» De prijs zal bestaan in de gedurende tien jaren verzamelde

interesten van de boven genoemde somme van vijf duizend frank, en om de tien jaar worden verleend aan de beste in het Nederlandsch geschreven Geschiedenis van eene stad of eene gemeente van ten minste vijf duizend inwoners der Vlaamsch-sprekende gewesten van België, gedurende een tijdperk van tien jaren uitgekomen.

» Het aanmoedigen van schrijvers van plaatselijke geschiedenissen werd door mij verkozen, omdat wijlen mijn Echtgenoot tevens het vak der historie beoefende en eene geschiedenis van zijne geboortestad Lier vervaardigde.

» In het *eerste* tienjarig tijdperk zullen naar den prijs dingen de geschiedenissen van steden of gemeenten die tot de provincie *Antwerpen* behooren.

» In het *tweede* tienjarig tijdperk, die van steden of gemeenten der provincie Brabant.

» In het *derde*, die van steden of gemeenten der provincie *Oost-Vlaanderen*.

» In het *vierde*, die van steden of gemeenten der provincie *West-Vlaanderen*.

» En in het *vijfde*, die van steden of gemeenten der provincie *Limburg*.

» Voor de volgende tijdperken zal dezelfde orde worden gevolgd.

» De jury, gelast met het toewijzen van den prijs, zal bestaan uit vijf leden, door het Staatsbestuur, op voordracht eener lijst van candidaten in dobbel getal door de koninklijke Academie opgemaakt, te benoemen.

» Mocht geene der gedurende het tienjarig tijdperk uitgekomen geschiedenissen door de jury ter bekroning worden waardig geoordeeld, dan zullen de interesten bij het kapitaal worden gevoegd, en de prijs voor het volgende tijdvak met de

interesten van den niet toegewezen prijs worden vermeerderd. In dit geval zal de volgende provincie aan de beurt wezen.

» Gaarne zou ik vernemen, Mijnheer de Minister, of het door mij gedane voorstel onder de voorwaarden, die ik zoo vrij ben U hierboven op te geven, door U wordt aangenomen.

» Aanvaard, Mijnheer de Minister, de betuiging mijner bijzondere hoogachting.

» Weduwe Anton Bergmann,
» geb. Van Acker. »

TRADUCTION.

« J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la proposition suivante :

» La somme de *cinq mille francs* que j'ai reçue pour le prix quinquennal de littérature flamande, décerné par le Gouvernement à l'ouvrage : *Ernest Staas, schetsen en beelden,* de mon mari, décédé le 21 janvier 1874, à Lierre, sera accordée par moi à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, afin d'en fonder un prix décennal, qui portera le nom de *prix Anton Bergmann*, en mémoire de mon très regretté Mari.

» Le prix consistera dans les intérêts de la somme de cinq mille francs susmentionnée, accumulés pendant dix années; il sera décerné tous les dix ans à la meilleure histoire, écrite en néerlandais, d'une ville ou d'une commune des localités flamandes de la Belgique (*Vlaamschsprekende gewesten*) d'au moins cinq mille habitants et qui aura paru pendant une période de dix ans.

» J'ai choisi l'encouragement d'écrivains de monographies, parce que feu mon mari cultivait aussi la branche de l'histoire et qu'il écrivit une monographie de Lierre, sa ville natale.

» Pour la *première* période décennale pourront aspirer au prix, les monographies de villes ou de communes appartenant à la province d'*Anvers*.

» Pour la *deuxième* période décennale, celles de villes ou de communes de la province de *Brabant*.

» Pour la *troisième*, celles de villes ou de communes de la *Flandre orientale*.

» Pour la *quatrième*, celles de villes ou de communes de la province de la *Flandre occidentale*.

» Et pour la *cinquième*, celles de villes ou de communes de la province de *Limbourg*.

» Le même ordre sera suivi pour les périodes subséquentes.

» Le jury chargé de décerner le prix se composera de cinq membres nommés par le Gouvernement, sur la présentation d'une liste double de candidats, faite par l'Académie.

» Si aucune des histoires, qui ont paru pendant la période décennale, n'est jugée digne, par le jury, d'être couronnée, les intérêts seront ajoutés au capital, et le prix pour la période suivante sera augmenté des intérêts du prix non décerné. Dans ce cas ce sera le tour de la province suivante.

» J'apprendrais volontiers, Monsieur le Ministre, que ma proposition fût admise, sous les conditions que j'ai pris la liberté de vous poser ci-dessus.

» Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : Veuve Anton Bergmann,
» née Van Acker. »

La Classe des lettres, conformément à l'avis de la Commission qui a examiné le projet de donation, a constaté que, dans l'intention de la donatrice, qui a en vue de favoriser la littérature flamande, le prix ne doit être décerné qu'aux provinces ou parties de provinces où l'on parle le flamand (*Vlaamschsprekende gewesten*); que par suite, pour ce qui concerne le Brabant, l'arrondissement de Nivelles ne doit pas être compris dans la donation.

Il résulte, également, des termes généraux employés, que les œuvres historiques seront comprises dans les avantages de la fondation du prix, qu'elles aient pour auteurs des étrangers ou des Belges, pourvu qu'elles soient écrites en néerlandais et éditées en Belgique ou dans les Pays-Bas.

Concours.

1re PÉRIODE (1er février 1877 — 1er février 1887).

Concours décennal pour une histoire ou une monographie d'une ville ou d'une commune flamande de la Belgique.

Conformément aux dispositions prises par la fondatrice et approuvées par la Classe des lettres dans sa séance du 7 février 1876, un prix de *deux mille deux cent cinquante francs* avait été réservé à la meilleure histoire ou monographie, publiée en flamand, pendant cette première période, au sujet d'une ville ou d'une commune comptant 5,000 habitants au moins, et appartenant *à la province d'Anvers.*

La première période n'a pas donné de résultats : deux ouvrages ont été soumis à l'examen du jury, aucun n'a été couronné.

2de PÉRIODE (1er février 1887 — 1er février 1897).

Le prix est réservé, cette fois, à la meilleure histoire, écrite en néerlandais, d'une ville ou d'une commune appartenant à la *province de Brabant* (l'arrondissement de Nivelles excepté) et comptant au moins cinq mille habitants.

En vertu du règlement, le prix pour cette seconde période peut être augmenté des intérêts du prix non décerné pour la première; il s'élèvera donc à la somme de *trois mille* francs.

PRIX JOSEPH DE KEYN.

Prix annuels et perpétuels pour des ouvrages d'instruction et d'éducation laïques.

Institution.

La Classe des lettres, dans sa séance du 1er mars 1880, a reçu communication, par M. le Ministre de l'Intérieur, de la copie d'un acte par lequel Joseph De Keyn (1), de Saint-Josse-ten-Noode, fait, sous certaines conditions, donation à l'Académie d'une somme de 100,000 francs (2); ainsi que d'un autre acte qui constate l'acceptation de cette libéralité (3).

(1) Décédé le 14 avril 1880.

(2) Afin d'assurer une rente annuelle de 4,000 francs, cette somme a été portée, par le donateur, à 106,410 francs.

(3) Acte du 5 février 1880, contenant : Donation par M. Joseph De Keyn, propriétaire à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Par-devant nous, Albert De Ro, notaire à Saint-Josse-ten-Noode, a comparu : M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, lequel a déclaré, par les présentes, faire donation entre vifs :

A l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, d'une somme de cent mille francs, qu'il s'oblige de verser entre les mains de la Commission administrative de ladite

M. le Ministre y joint une expédition de l'arrêté royal suivant, en date du 11 février 1880, acceptant la donation de Joseph De Keyn.

Académie, aussitôt qu'elle aura été autorisée par l'autorité compétente à accepter la présente libéralité.

Cette donation est faite aux conditions suivantes :

1° Les intérêts de ladite somme de cent mille francs seront affectés annuellement à récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État ;

2° Un concours ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen, aura lieu chaque année et sera jugé par la Classe des lettres de l'Académie;

3° Un premier prix de deux mille francs, et deux prix de mille francs, chacun, pourront être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction et d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

Si l'on trouvait à l'occasion d'un concours annuel qu'il n'y a pas lieu de décerner un ou plusieurs prix, les sommes y destinées pourront servir, soit en totalité, soit partiellement, à majorer l'importance des récompenses de l'année ou des années subséquentes ;

4° L'Académie veillera à ce que les ouvrages couronnés soient, autant que faire se peut, admis par l'État, pour l'usage des écoles et pour la distribution de prix;

5° L'Académie appréciera s'il convient d'exiger que les ouvrages couronnés entreront dans le domaine public, afin de les vendre au plus bas prix possible ;

6° Finalement, le soin d'interpréter, le cas échéant, les intentions du donateur et, en tout cas, de régler les concours mentionnés plus haut, dans le sens le plus utile à l'œuvre constituée par les présentes, est laissé à l'Académie.

Les frais et honoraires du présent acte, ainsi que ceux de l'accep-

Léopold II, roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'acte avenu, le 5 de ce mois, devant le notaire Albert De Ro, à Saint-Josse-ten-Noode, acte par lequel M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, n° 29, fait donation entre vifs à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, d'une somme de 100,000 francs, aux conditions suivantes :

1° Les intérêts de ladite somme de 100,000 francs

tation et, s'il y a lieu, ceux de la notification seront supportés par le donateur.

— Acte du 10 février 1880, contenant acceptation de la donation d'une somme de cent mille francs, faite par M. Joseph De Keyn, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Par-devant nous, Albert De Ro, notaire à Saint-Josse-ten-Noode, a comparu M. Marie-Henri-Joseph Dulieu, directeur au Ministère de l'Intérieur, demeurant à Ixelles, rue de la Tulipe, 30, lequel agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par M. le Ministre de l'Intérieur aux fins des présentes, datée du dix février mil huit cent quatre-vingt, et qui restera ci-annexée,

A déclaré accepter au nom de l'État belge la donation faite d'une somme de cent mille francs, par M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, suivant acte passé devant le notaire soussigné, le cinq février courant, et vouloir en profiter, en s'obligeant à l'exécution des conditions qui s'y trouvent imposées.

A ces présentes est intervenu M. De Keyn prénommé, lequel a déclaré se tenir pour dûment notifiée l'acceptation ci-dessus de la donation prérappelée.

seront affectés annuellement à récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État ;

2° Un concours ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen aura lieu chaque année et sera jugé par la Classe des lettres de l'Académie ;

3° Un premier prix de 2,000 francs et deux prix de 1,000 francs chacun pourront être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction et d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

Si l'on trouvait à l'occasion d'un concours annuel qu'il n'y a pas lieu de décerner un ou plusieurs prix, les sommes y destinées pourront servir, soit en totalité, soit partiellement, à majorer l'importance des récompenses de l'année ou des années subséquentes ;

4° L'Académie veillera à ce que les ouvrages couronnés soient, pour autant que faire se peut, admis par l'État, pour l'usage des écoles et pour la distribution de prix ;

5° L'Académie appréciera s'il convient d'exiger que les ouvrages couronnés entreront dans le domaine public, afin de les vendre au plus bas prix ;

6° Finalement, le soin d'interpréter, le cas échéant, les intentions du donateur et, en tout cas, de régler les concours mentionnés plus haut, dans le sens le plus utile à l'œuvre constituée par les présentes, est laissé à l'Académie ;

Vu l'acte d'acceptation de ladite donation, avenu devant le même notaire le 10 de ce mois ;

Vu les articles 910, 937 et 938 du Code civil ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. — Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à accepter au nom de l'État, pour l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, la donation, faite par M. Joseph De Keyn, pour récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État.

Art. 2. — Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 11 février 1880.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Rolin-Jaequemyns.

RÈGLEMENT POUR LES CONCOURS DE KEYN.

L'Académie, en assemblée générale des trois Classes du 11 mai 1880, a adopté, sur le rapport de la Classe des lettres, le règlement suivant :

Article premier. — Ne seront admis au concours que des écrivains belges et des ouvrages conçus dans un esprit exclusivement laïque et étrangers aux matières religieuses.

Art. 2. — Ces ouvrages devront avoir pour but l'éducation morale ou l'instruction primaire ou moyenne, dans l'une ou l'autre de ses branches, y compris l'art industriel.

Art. 3. — Ils pourront être écrits en français ou en flamand, imprimés ou manuscrits.

Les imprimés seront admis quel que soit le pays où ils auront paru.

Le jury complètera la liste des ouvrages imprimés qui lui auront été adressés par les auteurs ou éditeurs en recherchant les autres ouvrages rentrant dans le programme qui auront paru dans la période.

Les manuscrits pourront être envoyés signés ou anonymes; dans ce dernier cas, ils seront accompagnés d'un
é contenant le nom de l'auteur.

— Le concours sera ouvert alternativement
en année pour des ouvrages : 1° d'instruction ou
on à l'usage des élèves des écoles primaires et

d'adultes ; 2° d'instruction ou d'éducation moyennes, y compris l'art industriel.

La première période concernera le premier degré et comprendra les ouvrages de classe ou de lecture qui auront été publiés du 1er janvier au 31 décembre 1880, ou inédits, envoyés au concours avant le 31 décembre 1880.

La seconde période concernera le second degré et comprendra les ouvrages de classe ou de lecture qui auront été publiés du 1er janvier 1880 au 31 décembre 1881, ou inédits, envoyés au concours avant le 31 décembre 1881.

Les autres périodes se suivront alternativement et comprendront chacune deux années.

ART. 5. — Les intérêts de la somme affectée à la donation seront répartis chaque année en prix, s'il y a lieu. Un premier prix de deux mille francs et deux seconds prix de mille francs chacun pourront être décernés (1). Si le jury trouvait qu'il n'y a pas lieu de décerner l'un ou l'autre de ces prix, les sommes disponibles pourront servir, soit en totalité, soit en partie, à augmenter le taux des récompenses de cette année, en donnant, selon la valeur des œuvres, un premier prix plus élevé ou un autre premier prix *ex æquo*, sans qu'aucune récompense puisse être inférieure à mille francs ou supérieure à quatre mille francs.

S'il y a un excédent, il sera reporté sur la période correspondante qui suivra et, si les excédents s'accumulaient, ils serviraient à augmenter le capital primitif.

ART. 6. — La Classe des lettres jugera le concours sur le

(1) Par suite de la conversion du 4 p. °/o en 3 1/2 p. °/o, les intérêts de la fondation De Keyn sont réduits à 3,500 francs depuis le 1er mai 1887.

rapport d'un jury de sept membres élus par elle dans sa séance du mois de janvier de chaque année.

Art. 7. — Les prix seront décernés dans la séance publique de la Classe des lettres, où il sera donné lecture du rapport.

Art. 8. — Le jury et la Classe apprécieront si les ouvrages couronnés doivent être recommandés au Gouvernement pour être admis à l'usage des écoles publiques ou des distributions de prix et quelles conditions de vente à bon marché pourront être mises à l'obtention de cette faveur.

Art. 9. — Tout ce qui a rapport au concours doit être adressé à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie.

Les ouvrages manuscrits qui seront couronnés devront être publiés dans l'année (1).

Les concurrents devront se conformer aux formalités et règles des concours annuels de l'Académie.

Concours.

Premier concours : *1re période, 1880.* Enseignement primaire.

Prix de deux mille francs, voté à Camille Lemonnier pour un recueil de contes manuscrits, intitulé : *Histoire de quelques bêtes.*

Prix de mille francs : 1° à Émile Leclercq pour son livre, intitulé : *Les contes vraisemblables ;*

2° à F. Schoonjans, pour son livre intitulé : *Aanvankelijke lessen de theoretische rekenkunde.*

(1) Ce paragraphe a été ajouté en vertu d'une décision prise par Classe des lettres dans sa séance du 6 mars 1882.

PREMIER CONCOURS : 2de *période, 1880-1881.* Enseignement moyen et art industriel.

Prix de mille francs :

1° A J. Delbœuf et Iserentant pour leur ouvrage intitulé : *Le latin et l'esprit d'analyse* et *Chrestomathie latine*, mss.;

2° A J. Gantrelle pour son ouvrage intitulé : *Cornelii Tacitii historiarum libri qui supersunt;*

3° A F. Plateau pour son ouv. intitulé : *Zoologie élémentaire;*

4° A l'ouvrage de feu Eugène Van Bemmel, intitulé : *Traité général de littérature française.*

DEUXIÈME CONCOURS : 1re *période, 1881-1882.* Enseignement primaire.

Prix de deux mille francs à Léon Evrard pour son livre intitulé : *La santé du peuple.*

Prix de mille francs :

1° A L. Genonceaux pour son livre intitulé : *Leesboek;*

2° A Ém. Leclercq pour son livre intitulé : *Histoire d'une statue.*

DEUXIÈME CONCOURS : 2de *période, 1882-1883.* Enseignement moyen et art industriel.

Prix de mille francs :

1° A Léon Vanderkindere pour son *Manuel de l'histoire de l'antiquité;*

2° A A.-J. Wauters pour son *Histoire de la peinture flamande;*

3° A Th. Swarts pour son *Traité de chimie;*

4° A J.-B.-J. Liagre pour sa *Cosmographie stellaire.*

TROISIÈME CONCOURS : 1re *période, 1883-1884.* Enseignement primaire.

Prix de mille francs :

1° A Virginie Loveling pour ses *Verhalen voor kinderen* (contes enfantins);

2° A E. Discailles pour son livre intitulé : *Guillaume le Taciturne et Marnix de Ste-Aldegonde;*

3° A Léon Fredericq pour son livre intitulé : *Le corps humain ;*

4° A Jules Mac-Leod pour son livre intitulé : *De Werveldieren* (Les vertébrés).

TROISIÈME CONCOURS : *2de période, 1884-1885.* Enseignement moyen et art industriel.

Prix de mille francs :

1° A Marguerite Van de Wiele pour son roman intitulé : *Filleul du Roi ;*

2° A L. Roersch et P. Thomas pour leurs *Éléments de grammaire grecque ;*

3° A l'abbé Gelin pour son *Traité d'arithmétique élémentaire ;*

4° A Fr. Merten pour son *Manuel des sciences commerciales.*

QUATRIÈME CONCOURS : *1re période, 1885-1886.* Enseignement primaire.

Prix de mille francs :

1° A Ernest Candèze, pour son livre intitulé : *Périnette, histoire surprenante de cinq moineaux ;*

2° A Fernand Courtois et Narcisse Gillet, pour leur livre intitulé : *Cours théorique et pratique de grammaire française ;*

3° A P. Cooreman, pour son *Cours complet de gymnastique éducative ;*

4° A Jacques Stinissen, pour son livre intitulé : *Gedachten over opvoeding en onderwijs vooral met het oog op de lagere school.*

QUATRIÈME CONCOURS : *2de période, 1886-1887.* Enseignement moyen et art industriel.

Prix de quinze cents francs à J. Stecher, pour son *Histoire de la littérature néerlandaise en Belgique.*

Prix de mille francs :

1° A Pol. De Mont, pour sa *Grammaire pratique et théorique de la langue allemande ;*

2° A E. Gelin, pour ses *Éléments de trigonométrie.*

CINQUIÈME CONCOURS : *1re période, 1887-1888.* Enseignement primaire.

Prix de mille francs :

1° A Ch. De Bosschere, pour son livre intitulé : *De Vlinderbloemigen* (les Papilionacés) et *Les fleurs des jardins et des champs ;*

2° A J. Roland, pour sa *Géographie illustrée,* avec atlas;

3° A N. Hermann et H. Kevers, pour leur ouvrage en deux parties : *Onze moedertaal. Eerste trap van het spraakkundig onderwijs in de volksschool.*

CINQUIÈME CONCOURS : *2de période, 1888-1889.* Enseignement moyen et art industriel.

Prix de mille francs :

1° A J. Vercoullie, pour son ouvrage intitulé : *Beknopt etymologisch woordenboek der nederlandsche taal;*

2° A Jean Chalon, pour son livre : *Le microscope, essai de vulgarisation;*

3° Au colonel J.-A.-H. Kraus, pour son livre : *Echos militaires, souvenirs d'un milicien.*

PRIX ADELSON CASTIAU EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE LA CONDITION MORALE, INTELLECTUELLE ET PHYSIQUE DES CLASSES LABORIEUSES ET DES CLASSES PAUVRES.

Institution.

Par son testament olographe, M. Adelson Castiau, ancien membre de la Chambre des représentants, décédé à Paris en 1879, a « légué à la Classe des lettres de l'Académie une » somme de dix mille francs, dont les intérêts, accumulés de » trois en trois ans, seront, à chaque période triennale, attri» bués à titre de récompense à l'auteur du meilleur mémoire » sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellec» tuelle et physique des classes laborieuses et des classes » pauvres ». Par suite du prélèvement par le Gouvernement français des droits de succession, cette somme se trouve réduite à 9,286 fr. 83 c^{s}.

Règlement.

ART. 1er. Ne seront admis au concours Castiau que des écrivains belges.

ART. 2. Seront seuls examinés les ouvrages soumis directement par leurs auteurs au jugement de l'Académie.

Art. 3. Ces ouvrages pourront être rédigés en français ou en flamand. Les manuscrits seront reçus comme les imprimés. S'ils sont anonymes, ils porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur.

Art. 4. Le jury se composera de trois commissaires délégués par la Classe des lettres de l'Académie. Il n'y aura qu'un seul prix.

Art. 5. Si le concours demeure sans résultat, la somme restée disponible s'ajoutera au capital primitif.

Art. 6. Le nom du lauréat sera proclamé dans la séance publique de la Classe des lettres.

Art. 7. Tout ce qui concerne le concours devra être adressé à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie.

Art. 8. Si l'ouvrage couronné est inédit, il devra être imprimé dans l'année.

Le prix ne sera délivré au lauréat qu'après la publication de son travail.

Art. 9. Les manuscrits envoyés au concours deviennent la propriété de l'Académie (art. 24 du règlement général).

Concours.

Le prix pour la première période (1881-1883) a été décerné à J. Dauby, chef de division-gérant du *Moniteur belge*, auteur d'un mémoire manuscrit dont la devise était : *L'amélioration du sort des classes .. pauvres fait à la fois l'honneur et le tourment de notre temps.*

2e PÉRIODE (1884-1886).

Le prix a été décerné à Charles Cambier, directeur au gouvernement provincial à Gand, pour son travail imprimé intitulé : *Manuel de prévoyance ou moyens d'améliorer la condition des classes laborieuses.*

3e PÉRIODE (1887-1889).

Le prix a été décerné à M. le baron H. de Royer de Dour à Bruxelles pour son livre intitulé : *Essai d'étude d'économie sociale. Les habitations ouvrières en Belgique.*

4e PÉRIODE (1890-1892).

La Classe des lettres rappelle que la quatrième période du prix Adelson Castiau sera close le 31 décembre 1892.

Ce prix, d'une valeur de *mille francs*, sera décerné à l'auteur du meilleur travail belge, imprimé ou manuscrit :

Sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.

PRIX BIENNAL DE PHILOLOGIE CLASSIQUE.

—

Fondation.

Sur la demande exprimée par une « personne qui désire que son nom ne soit connu qu'après sa mort », la Classe des lettres de l'Académie a été mise en possession, par un arrêté royal du 5 mai 1890, pris ensuite d'un avis favorable de la Classe, d'un capital de *quarante-cinq mille francs* pour instituer au moyen des intérêts, UN PRIX BIENNAL DE PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Voici les principales raisons émises par le fondateur au sujet de cette fondation :

« La philologie gréco-latine est en Belgique dans un marasme déplorable. Les travaux originaux relatifs aux langues et aux littératures anciennes, ainsi qu'aux sciences qui en facilitent ou en complètent l'étude, sont chez nous extrêmement rares.

» L'Académie royale de Belgique dispose d'un certain nombre de prix perpétuels ayant pour objet de favoriser les auteurs d'ouvrages sur l'histoire nationale, la littérature flamande, l'enseignement moyen, l'enseignement primaire, etc.; elle n'en a pas qui soient *spécialement* et *exclusivement* destinés à encourager l'étude du latin et du grec et des différentes questions qui se rattachent à la littérature classique.

» C'est pour combler cette lacune regrettable qu'a été fondé le prix biennal de philologie classique.

» Si le donateur a cru devoir stipuler que les ouvrages classiques destinés aux élèves ne pourraient pas être couronnés, c'est que les encouragements ne manquent pas à ces sortes d'ouvrages. »

Règlement (1).

Article premier. — Tous les deux ans, la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique mettra au concours, sur la proposition d'une commission composée de trois de ses membres, une question de philologie classique, le mot philologie étant pris dans son acception la plus large (critique et exégèse des auteurs grecs et latins, grammaire, histoire littéraire, histoire politique, mythologie, archéologie, épigraphie, numismatique, etc.).

Art. 2. — Ne seront admis à concourir que des auteurs belges. Les membres correspondant de l'Académie sont exclus.

Art. 3. — Les mémoires envoyés en réponse à la question mise au concours devront être rédigés en français, en flamand ou en latin.

Art. 4. — Ces mémoires ne pourront pas être signés. Ils porteront une devise qui sera répétée dans un bulletin cacheté joint au manuscrit et renfermant les nom, prénoms et adresse de l'auteur.

(1) Adopté en assemblée générale de l'Académie du 6 mai 1890.

Art. 5. — La Classe jugera le concours sur un rapport d'une commission de trois membres, désignés par elle dans sa séance du mois de janvier qui suivra la clôture de chaque période biennale.

Art. 6. — Si, à l'expiration de la période biennale spécifiée à l'article 1er, aucun mémoire digne du prix n'est parvenu à la Classe, le délai pourra être prolongé de deux ans et la récompense éventuellement doublée.

Art. 7. — Si la Classe ne croit pas devoir doubler la récompense, elle mettra au concours une deuxième question, tout en maintenant celle pour laquelle le délai aura été prolongé.

Art. 8. — Dans le cas prévu à l'article 6, la Classe pourra, sur la proposition de la commission spécifiée à l'article 5, accorder le prix à un travail imprimé, relatif à la philologie classique, publié par un auteur belge dans le même intervalle.

Sont toutefois exclus du concours les ouvrages destinés à l'enseignement proprement dit, à l'exception des éditions de textes dites *savantes* et des grammaires ou dissertations grammaticales ayant pour objet de faire progresser la science.

Art. 9. — La Classe pourra également, dans le cas prévu à l'article 6, mettre au concours ou récompenser la traduction française d'un ouvrage de philologie important, qui, d'après elle, serait consulté avec fruit par les membres du personnel enseignant.

Art. 10. — Lorsque la Classe aura à sa disposition les

intérêts accumulés pendant deux périodes biennales, elle pourra décerner deux prix d'égale valeur.

Art. 11. — Si, à l'expiration de deux périodes biennales, aucune récompense n'a pu être décernée, la Classe veillera à ce que les intérêts échus servent à augmenter le capital de la fondation.

Art. 12. — La première période biennale finira le 31 décembre 1892

Art. 13. — Tout ce qui se rapporte au concours doit être adressé à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie.

Concours.

Première période (1891-1892).

Conformément à la volonté du testateur, la Classe des lettres offre, pour la première période de concours, un prix de *deux mille sept cent cinquante francs* à l'auteur du meilleur travail, rédigé en français, en flamand ou en latin, en réponse à la question suivante :

Faire une étude critique sur les rapports publics et privés qui ont existé entre les Romains et les Juifs jusqu'à la prise de Jérusalem par Titus.

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 31 décembre 1892. Ils devront être adressés, francs de port, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, au Palais des Académies, à Bruxelles.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(1er Janvier 1891.)

LE ROI, PROTECTEUR.

TIBERGHIEN, G., président de l'Académie pour 1891.
LIAGRE, J.-B.-J., secrétaire perpétuel de l'Académie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1891.

Le directeur de la Classe des Sciences, F. PLATEAU.
» » des Lettres, G. TIBERGHIEN.
» » des Beaux-Arts, H. HYMANS.
Le Secrétaire perpétuel, J.-B.-J. LIAGRE.
Le délégué de la Classe des Sciences, J.-S. STAS, trésorier.
» » des Lettres, Ch. FAIDER.
» » des Beaux-Arts, Éd. FÉTIS.

MARCHAL (le chev. Edm.), secrétaire adjoint de l'Académie.

CLASSE DES SCIENCES.

PLATEAU, F., directeur.
LIAGRE, J., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres.)

STAS, Jean-S., G. O. ✠; à St-Gilles-Brux.	Élu le	14 décem. 1841.
LIAGRE, J.-B.-J., G. O. ✠; à Ixelles	—	15 décem. 1853.
MAUS, Henri-M.-J., G. O. ✠; à Ixelles	—	15 décem. 1864.
DONNY, François-M.-L., O. ✠; à Gand	—	15 décem. 1866.
STEICHEN, Michel, O. ✠; à Ixelles	—	15 décem. 1868.
BRIALMONT, Alexis-H., G. C. ✠; à Saint-Josse-ten-Noode	—	15 décem. 1869.
FOLIE, François-J.-Ph., O. ✠; à Bruxelles.	—	15 décem. 1874.
MAILLY, Édouard-N., O. ✠; à St-Josse-t. N.	—	15 décem. 1876.
DE TILLY, Joseph-M., O. ✠; à Anvers	—	16 décem. 1878.
VAN DER MENSBRUGGHE, Gust.-L., ✠; à Gand	—	14 décem. 1883.
SPRING, Walthère-V., ✠; à Liège	—	15 décem. 1884.
HENRY, Louis, O. ✠; à Louvain	—	15 décem. 1886.
MANSION, Paul, O. ✠; à Gand	—	15 décem. 1887.
DE HEEN, Pierre-J.-F.; à Liège	—	14 décem. 1888.
LE PAIGE, Constantin-M.-H.-H.-J.; à Liège.	—	15 décem. 1890

Section des Sciences naturelles (15 membres).

VAN BENEDEN, Pierre-J., G. O. ✠; à Louvain	Élu le 15 décem. 1842.
DE SELYS LONGCHAMPS, le bon Edmond-M., G. O. ✠; à Liège	— 16 décem. 1846.
GLUGE, Théophile, O. ✠; à Bruxelles	— 15 décem. 1849.
DEWALQUE, Gustave-G.-J., O. ✠; à Liège	— 16 décem. 1859.
CANDÈZE, Ernest-C.-A., ✠; à Glain (Liège)	— 15 décem. 1864.
DUPONT, Édouard-L.-F., O. ✠; à Ixelles	— 15 décem. 1869.
VAN BENEDEN, Édouard, ✠; à Liège	— 16 décem. 1872.
MALAISE, Constantin-H.-G.-L., ✠; à Gembloux	— 15 décem. 1873.
BRIART, Alphonse, O. ✠; à Mariemont	— 15 décem. 1874.
PLATEAU, Félix-A.-J., ✠; à Gand	— 15 décem. 1874.
CRÉPIN, François, ✠; à Bruxelles	— 15 décem. 1875.
VAN BAMBEKE, Charles-E.-M., ✠; à Gand	— 15 décem. 1879.
GILKINET, Alfred-Charles; à Liège	— 15 décem. 1880.
MOURLON, Michel-J., ✠; à Bruxelles	— 15 décem. 1886.
DELBŒUF, Joseph-R.-L., ✠; à Liège	— 15 décem. 1887.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

VALERIUS, Hubert, O. ✠; à Gand	Élu le 15 décem. 1869.
LAGRANGE, Charles; à Ixelles	— 15 décem. 1887.
TERBY, François; à Louvain	— 16 décem. 1889.
DERUYTS, Jacques; à Liège	— 15 décem. 1890.
N	

Section des Sciences naturelles.

FREDERICQ, Léon; à Liège	Élu le 15 décem. 1879.
MASIUS, J.-B.-N.-Voltaire, ✠; à Liège	— 15 décem. 1880.
RENARD, Alphonse-F., ✠; à Wetteren	— 15 décem. 1882.
ERRERA, Léo; à Bruxelles	— 15 décem. 1887.
VANLAIR, C. ✠; à Liège	— 14 décem. 1888.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés.)

AIRY, Georges-Biddell (sir); à Greenwich . Élu le 15 décem. 1853.
KEKULÉ, Frédéric-Auguste, ✠; à Bonn . . — 15 décem. 1864.
BUNSEN, R.-G.-E., O. ✠; à Heidelberg . — 15 décem. 1865.
CATALAN, Eugène-C., O. ✠; à Liège . — 15 décem. 1865.
DE COLNET D'HUART, Alex.; à Luxembourg. — 15 décem. 1873.
HELMHOLTZ, A.-L.-F.; à Berlin . . . . . — 15 décem. 1873.
MENABREA, marquis DE VAL-DORA, le c[te] Louis-Frédéric, G. C. ✠; à Paris . — 15 décem. 1874.
STRUVE, Otto-Wilhelm; à Poulkova . 15 décem. 1874.
L'Empereur DOM PEDRO II, D'ALCANTARA. 15 décem. 1876.
WEBER, Guillaume-Ed.; à Göttingen. . — 14 décem. 1877.
FAYE, Hervé-Aug.-Et.-Albani; à Paris 16 décem. 1878.
THOMSON, William (sir); à Glasgow . . . — 16 décem. 1878.
PASTEUR, Louis; à Paris . . . — 15 décem. 1879.
SCHIAPARELLI, Jean-Virginius; à Milan. 15 décem. 1879.
TYNDALL, Jean; à Londres . . . . . 14 décem. 1883.
HOFMANN, Aug.-Wilh.; à Berlin . . — 15 décem. 1884.
IBAÑEZ, M[is] DE MULHACEN, Charles; à Madrid — 15 décem. 1885.
THOMSEN, Jules; à Copenhague . . . — 15 décem. 1887.
DE CALIGNY, le marq. Anatole; à Versailles. — 14 décem. 1888.
WEIERSTRASS, Charles; à Berlin . . . — 14 décem. 1888
BERTHELOT, Marcelin-P.-E.; à Paris . — 16 décem. 1889.
HERMITE, Charles; à Paris . . . . . . — 16 décem. 1889.
Y, Arthur; à Cambridge. . 15 décem. 1890.
D, Louis; à Paris . . . . — 15 décem. 1890.
AEYER, Adolphe; à Munich. . . . — 15 décem. 1890.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

OWEN, Richard (sir K. C. B.), O. ✠; à Londres . . . . Élu le 17 décem. 1847.
DANA, Jacques-D.; à New-Haven (É.-U.) . — 15 décem. 1864.
DE CANDOLLE, Alph.-L.-P.-Pyrame; à Genève . . . . — 15 décem. 1869
HOOKER, Jos.-Dalton; à Kew (Angl.). . . — 16 décem. 1872.
RAMSAY, André-CROMBIE; à Londres . . — 16 décem. 1872.
STEENSTRUP, J.-Japhet-S.; à Copenhague . — 16 décem. 1872.
HUXLEY, Thomas-Henri; à Londres . . . — 15 décem. 1874.
PRINGSHEIM, Nathaniel; à Berlin. . . . 15 décem. 1874.
GOSSELET, Jules-Aug.-Alex., ✠; à Lille . — 15 décem. 1876.
DAUBRÉE, Gabriel-Auguste; à Paris. . — 14 décem. 1877.
KÖLLIKER, Rod.-Albert; à Wurzbourg . . 14 décem. 1877.
DE SAPORTA, Le mis G., à Aix (France). . — 14 décem. 1877.
GEGENBAUR, Charles; à Heidelberg . . . — 15 décem. 1882.
KOWALEWSKY, Alexandre; à Odessa. . . — 15 décem. 1882.
DE QUATREFAGES DE BRÉAU, Jean-Louis-Armand, C.✠; à Paris . . . . — 14 décem. 1883.
STUR, Dionys-Rud.-Jos.; à Vienne . . . — 14 décem. 1883.
NORDENSKJÖLD, le bon Ad.-N.-E.; à Stockholm . . . . — 15 décem. 1884.
VIRCHOW, Rud.; à Berlin . . . . . 15 décem. 1884.
MOLESCHOTT, Jacques; à Rome . . . — 15 décem. 1884.
LEUCKART, Rudolphe; à Leipzig . . . . — 15 décem. 1885
DE LA VALLÉE POUSSIN, Charles-L.-J.-X., ✠; à Louvain . . . . — 15 décem. 1885.
HALL, James; à Albany (É.-U. d'A.) . . . — 15 décem. 1886.
PRESTWICH, Joseph, à Darent-Hulme Shoreham (Sevenoaks), Londres . . . . . — 14 décem. 1888.
DU BOIS-REYMOND, Émile; à Berlin . . . — 16 décem. 1889.
GAUDRY, Jean-Albert; à Paris. . . . . — 16 décem. 1889.

CLASSE DES LETTRES.

TIBERGHIEN, G., directeur.
LIAGRE, J., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

DE DECKER, Pierre-J.-F., C. ※; à Schaerbeek.	Élu le 10 janv. 1846.
FAIDER, Charles-J.-B.-F., G. C. ※; à Bruxelles	— 7 mai 1855.
KERVYN DE LETTENHOVE, le baron J.-B.-M.-C., G.O. ※; à Bruges	— 4 mai 1859.
THONISSEN, Jean-Joseph, G. C. ※; à Louvain.	— 9 mai 1864.
NÈVE, Félix-J.-B.-J., ※; à Louvain	— 11 mai 1868.
WAUTERS, Alphonse, O. ※; à Bruxelles	— 11 mai 1868.
…ELEYE, Émile-L.-V., O. ※; à Liège	— 6 mai 1872.
…, Alphonse, C. ※; à Liège . . .	— 12 mai 1873.
…ACHGRAVE, Émile-J.-Y.-M., C. ※; à …tantinople	— 12 mai 1873.
…, J.-B.-J., G. O. ※; à Ixelles .	— 5 mai 1874.
…ER, Auguste, O. ※; à Gand . .	— 10 mai 1875.

WILLEMS, Pierre-G.-H., ✠; à Louvain. . .	Élu le 14 mai 1877.
ROLIN-JAEQUEMYNS, Gustave, ✠; à St-Gilles.	— 6 mai 1878.
BORMANS, Stanislas, O. ✠; à Liège. . . .	— 5 mai 1879.
PIOT, Charles-G.-J., O. ✠; à St-Gilles (Brux.)	— 5 mai 1879.
POTVIN, Charles, ✠; à Ixelles	— 9 mai 1881.
STECHER, Jean-A., O. ✠; à Liège	— 9 mai 1881.
LAMY, Thomas-J., ✠; à Louvain	— 8 mai 1882.
HENRARD, Paul-J.-J., C. ✠; à Bruxelles . .	— 5 mai 1884.
GANTRELLE, Joseph, C. ✠; à Gand. . . .	— 4 mai 1885.
LOOMANS, Charles-W.-H., C. ✠; à Liège . .	— 10 mai 1886.
TIBERGHIEN, Guill., O. ✠; à St-J.-t.-Noode .	— 9 mai 1887.
ROERSCH, L., O. ✠; à Liège	— 9 mai 1887.
DE HARLEZ, le chev. Charles-Jh; à Louvain .	— 7 mai 1888.
VANDERKINDERE, Léon-A.-V.-J., O. ✠; à Bruxelles.	— 7 mai 1888.
HENNE, Alexandre, O. ✠; à Bruxelles . .	— 6 mai 1889.
FRÉDÉRIX, Gustave-A.-H., ✠; à Bruxelles .	— 6 mai 1889.
GOBLET D'ALVIELLA, le comte Eug., ✠; à Bruxelles	— 5 mai 1890.
N.	
N.	

CORRESPONDANTS (10 au plus).

LOISE, Ferdinand, O. ✠; à Louvain . . .	Élu le 12 mai 1873.
VANDER HAEGHEN, Ferdinand, O. ✠; Gand.	— 7 mai 1888.
PRINS, Adolphe, ✠; Ixelles	— 7 mai 1888.
VUYLSTEKE, Jules; à Gand.	— 6 mai 1889.
BANNING, E., C. ✠; à Ixelles.	— 6 mai 1889.
DE MONGE, P., ✠; à Louvain.	— 6 mai 1889.
GIRON, Alfred, O. ✠; à Bruxelles.	— 5 mai 1890.
DE CHESTRET DE HANEFFE, le bon J.; à Liège.	— 5 mai 1890.
N	
N	

50 ASSOCIÉS.

LEEMANS, Conrad, O. ✠; à Leyde. . . .	Élu le 11 janv. 1847.
DE ROSSI, le chevalier J.-B.; à Rome. . .	— 7 mai 1855.
MINERVINI, Jules; à Naples	— 4 mai 1859.
CANTÙ, César; à Milan.	— 13 mai 1861.
VON LÖHER, François, C. ✠; à Munich . .	— 13 mai 1862.
DE VRIES, Mathieu, ✠; à Leyde	— 19 mai 1863.
VON ARNETH, le chev. A., C. ✠; à Vienne . .	— 9 mai 1864.
MOMMSEN, Théodore; à Berlin	— 5 mai 1866.
VON SYBEL, Henri-Ch.-L., C. ✠; à Berlin .	— 10 mai 1869.
BRUNN, Henri, ✠; à Munich	— 8 mai 1871.
D'ANTAS, le chev. M., G. C. ✠; à Londres .	— 6 mai 1872.
CURTIUS, Ernest; à Berlin	— 6 mai 1872.
RIVIER, Alphonse-P.-O., O. ✠; à Saint-Gilles (Bruxelles)	— 12 mai 1873.
FRANCK, Adolphe; à Paris.	— 12 mai 1873.
DESMAZE, Charles; à Paris	— 4 mai 1874.
OPPERT, Jules; à Paris	— 4 mai 1874.
TENNYSON, le baron Alfred; à Farringford, Freshwater, île de Wight	— 10 mai 1875.
DELISLE, Léopold-Victor; à Paris	— 10 mai 1875.
BANCROFT, George; à Washington. . . .	— 14 mai 1877.
DI GIOVANNI, Vincent; à Palerme	— 6 mai 1878.
COLMEIRO, Manuel; à Madrid	— 10 mai 1880.
D'OLIVECRONA, Samuel-Rodolphe-Detler-Canut; à Stockholm.	— 10 mai 1880.
BOHL, Joan; à Amsterdam	— 9 mai 1881.
CANOVAS DEL CASTILLO, A., G. C. ✠; à Madrid.	— 8 mai 1881.
CASTAN, Auguste; à Besançon.	— 9 mai 1881.
GLADSTONE, W. EWART; à Londres . . .	— 9 mai 1882.
DE AMORIM, Fr.-GOMES; à Lisbonne . . .	— 8 mai 1882.

Dareste, Rodolphe, C. ✠; à Paris . . .	Élu le	5 mai 1884.
Bréal, Michel-Jules-Alfred; à Paris . .	—	5 mai 1884.
Beets, Nicolas; à Utrecht	—	4 mai 1885.
von Hoefler, le chev.; à Prague . . .	—	4 mai 1885.
Sully Prudhomme, René-François-Armd; à Paris	—	4 mai 1885.
Perrot, Georges; à Paris	—	10 mai 1886.
Philippson, Martin; à Bruxelles	—	10 mai 1886.
Snieders, Auguste; à Anvers	—	10 mai 1886.
Leroy Beaulieu, Pierre-Paul; à Paris . . .	—	9 mai 1887.
Lorimer, Jacques; à Édimbourg	—	4 mai 1887.
Aumale, Henri-E.-Ph.-L. d'Orléans, duc d', G. C. ✠; à Chantilly	—	9 mai 1887.
Canonico, Tancrède; à Rome	—	7 mai 1888.
Sohm, Rudolphe; à Leipzig	—	7 mai 1888.
Nadaillac, J.-F.-A. du **Pouget**, mis de; à Paris	—	7 mai 1888.
Lallemand, Léon; à Paris	—	7 mai 1888.
Lucchini, Louis; à Bologne	—	7 mai 1888.
Hirschfeld, Otto; à Berlin	—	6 mai 1889.
Worms, Émile; à Rennes	—	6 mai 1889.
Te Winkel, Jean; à Groningue	—	5 mai 1890.
de Franqueville, le comte Amable-Ch. **Franquet**; à Paris	—	5 mai 1890.
Baumgarten, Herman; à Strasbourg . . .	—	5 mai 1890.
N		
N		

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

HYMANS, H., directeur.
LIAGRE, J., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

PORTAELS, Jean-François, C. ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . Élu le 4 janv. 1855.
SLINGENEYER, Ernest, C. ✠; à Bruxelles . — 7 avril 1870.
GUFFENS, Godfr.-E., C. ✠; à Schaerbeek . — 6 janv. 1876.
WAUTERS, Ch -Émile-M., C. ✠; à Bruxelles. — 5 janv. 1882.
CLAYS, Paul-J., C. ✠; à Schaerbeek . . . — 1er mars 1883.
STALLAERT, Joseph-J.-F., O. ✠; à Ixelles . — 7 janv. 1888.
MARKELBACH, Alex.-P.-J., O. ✠; à Schaerb. — 10 janv. 1889.
N . . . .
N. . . . .

Section de Sculpture :

FRAIKIN, Charles-A., C. ✠; à Schaerbeek . Élu le 8 janv. 1847.
JAQUET, Joseph-J., O. ✠; à Schaerbeek . — 11 janv. 1883.
DE GROOT, Guillaume, O. ✠; à Bruxelles . — 10 janv. 1884.
VINÇOTTE, Thomas-J., O., ✠; à Schaerbeek. — 12 mai 1886.

Section de Gravure :

DEMANNEZ, Joseph-A., ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . Élu le 11 janv. 1883.
BIOT, Gustave-J., O. ✠; à Anvers . . . . — 10 janv. 1884.

Section d'Architecture :

BALAT, Alphonse-F.-H., G. O. ✠; à Ixelles . Élu le 9 janv. 1862.
PAULI, Adolphe-Éd.-Th., O. ✠; à Gand . . — 7 janv. 1875.
SCHADDE, Joseph-E.-H.-M., O. ✠; à Anvers. — 10 janv. 1878.
BEYAERT, Henri-J.-F., C. ✠; à Bruxelles . — 5 janv. 1888.

Section de Musique :

GEVAERT, F.-Auguste, G. O. ✠; à Bruxelles. Élu le 4 janv. 1872.
SAMUEL, Adolphe, C. ✠; à Gand . . . . . — 8 janv. 1874.
RADOUX, J.-Théodore, O. ✠; à Liège . . . — 3 avril 1879.
BENOIT, Pierre, C. ✠; à Anvers. . . . . . — 5 janv. 1882.
N . . . .

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

FÉTIS, Édouard F.-L., C. ✠; à Bruxelles. . . Élu le 8 janv. 1847.
LIAGRE, J.-B.-J., G. O. ✠; à Ixelles . . . — 5 mai 1874.
HYMANS, Henri, ✠; à Ixelles. . . . . . . — 8 janv. 1885.
MARCHAL, le chev. Edmond-L.-J.-G., ✠; à Saint-Josse-ten-Noode . . . . — 7 janv. 1886.
ROUSSEAU, Jean, O. ✠; à Bruxelles . . . — 5 janv. 1888.
ROOSES, Maximilien; à Anvers . . . . . . — 10 janv. 1889.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

HENNEBICQ, A., ✠; à St-Gilles (Bruxelles) . Élu le 10 janv. 1889.
DE LALAING, le cte Jacq., ✠; à Bruxelles . — 10 janv. 1889.
ROBIE, Jean; C. ✠ à Bruxelles. . . . . . — 9 janv. 1890

Sculpture :

Du Caju, Joseph-J., O. ✠; à Anvers . . Élu le 8 janvier 1885.

Gravure :

Meunier, Jean-Baptiste, O. ✠; à Ixelles. Élu le 10 janvier 1884.

Architecture :

Laureys, Félix, ✠; à Bruxelles . . . Élu le 10 janvier 1889.

Musique :

Busschop, Jules, O. ✠; à Bruges . . Élu le 11 janvier 1883.
N. . . . .

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

Van Even, Édouard, ✠; à Louvain . . Élu le 10 janvier 1889.
Tardieu, Charles; à Boitsfort . . . . — 9 janvier 1890.

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

Gérome, Jean-Léon, ✠; à Paris . . . Élu le 12 janvier 1865.
Madrazo, Frédéric de; à Madrid . . . — 12 janvier 1865.
Meissonier, Jean-L.-E., G.O. ✠; à Paris. — 7 janvier 1869.
Hébert, Aug.-Ant.-Ern., O. ✠; à Paris . — 12 janvier 1871.
Becker, Charles, O. ✠; à Berlin . . — 8 janvier 1872.
Frith, William-Powell, ✠; à Londres . — 8 janvier 1874.
Willems, Florent, C. ✠; à Paris . . . — 7 décem. 1882.
Leighton, Frederic; à Londres. . . . — 7 janvier 1886.

MENZEL, Adolphe; à Berlin . . . . . Élu le 6 janvier 1887.
BOUGUEREAU, William-Adolphe, ✠; à Paris . . . . — 9 janvier 1890.
N . . . .
N . . . .

Sculpture :

DE NIEUWERKERKE, le comte Alfred-Émilien, ✠; à Paris . . . . . . Élu le 22 sept. 1852.
CAVELIER, Pierre-Jules; à Paris . . . — 7 janvier 1864.
MONTEVERDE, Jules; à Rome . . . . — 8 janvier 1874.
BONNASSIEUX, Jean; à Paris. . . . . — 7 janvier 1875.
GUILLAUME, Cl.-J.-B.-Eugène; à Paris . — 6 janvier 1876.
THOMAS, Gabriel-Jules; à Paris. . . . — 11 janvier 1883.
KUNDMANN, Charles; à Vienne . . . — 11 janvier 1883.
BEGAS, Reinhold, O. ✠; à Berlin . . . — 8 janvier 1885.

Gravure :

HENRIQUEL-DUPONT, L.-P., ✠; à Paris . Élu le 8 janvier 1847.
STANG, Rudolphe; à Amsterdam . . . — 8 janvier 1874.
CHAPLAIN, Jules-Clément; à Paris. . . — 5 janvier 1888.
RAAB, J.-L.; à Munich . . . . . . — 10 janvier 1889.

Architecture :

DE LEINS, Chr.-Fréd., ✠; à Stuttgart. . Élu le 7 janvier 1864.
DALY, César; à Paris . . . . — 12 janvier 1865.
VESPIGNANI, le comte Virginio; à Rome . — 12 janvier 1871.
CONTRERAS, Raphaël; à Grenade . . . — 8 janvier 1880.
RASCHDORFF, J.-Charles; à Berlin . . . — 5 janvier 1882.
WATERHOUSE, Alfred; à Londres . . . — 7 janvier 1886.
HANSEN, le baron Théophile; à Vienne . — 5 janvier 1888.
REVOIL, Henri, ✠; à Nimes . . . . . — 10 janvier 1889.

Musique :

THOMAS, Ch.-L.-Ambroise, O. ✠; à Paris. Élu le 8 janvier 1863.
VERDI, Joseph; à Busseto (Ital.). . . . — 12 janvier 1865.
GOUNOD, Charles-François, O. ✠; à Paris. — 4 janvier 1872.
LIMNANDER DE NIEUWENHOVE, le baron Arm.-M., C. ✠; à Paris . . . . — 9 janvier 1879.
SAINT SAËNS, Camille-Ch., ✠; à Paris . — 8 janvier 1885.
BRAHMS, Jean; à Vienne . . . . . . — 7 janvier 1886.
RUBINSTEIN, Antoine-Grég.; à St-Petersbourg . . . . — 6 janvier 1878.
BOURGAULT-DUCOUDRAY, Louis-Albert; à Paris . . . . — 6 janvier 1887.
N . . . .

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

RAVAISSON-MOLLIEN, J.-G.-Félix; à Paris . Élu le 10 janvier 1856.
GAILHABAUD, Jules; à Paris . . . . . — 9 janvier 1868.
LUEBKE, Guillaume; à Stuttgart . . . — 9 janvier 1873.
DELABORDE, le vicomte Henri; à Paris . — 8 janvier 1874.
Le radja SOURINDRO MOHUN TAGORE, C. ✠; à Calcutta . . . . — 4 janvier 1877.
SCHLIEMANN, Henri; à Athènes . . . . — 5 janvier 1882.
MILANESI, Gaetan; à Florence . . . . — 8 janvier 1885.
BERTOLOTTI, Antoine; à Mantoue . . . — 5 janvier 1888.
BODE, Guillaume; à Berlin . . . . . — 10 janvier 1889.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, P.-J. VAN BENEDEN, délégué de la Classe des Sciences.
Vice-président, A. WAUTERS, délégué de la Classe des Lettres.
Secrétaire, VANDER HAEGHEN, délégué de la Classe des Lettres.

Membres :

CRÉPIN,	délégué	de la Classe des Sciences.
DEWALQUE,	id.	id.
LIAGRE,	id.	id.
VAN DER MENSBRUGGHE,	id.	id.
LE ROY,	id.	Classe des Lettres.
ROERSCH,	id.	id.
STECHER,	id.	id.
GEVAERT,	id.	Classe des Beaux-Arts.
HYMANS,	id.	id.
ROOSES,	id.	id.
ROUSSEAU,	id.	id.
SAMUEL,	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
BRIALMONT.	DE DECKER.	DEMANNEZ.
GLUGE.	FAIDER.	FRAIKIN.
MAILLY.	PIOT.	PAULI.
MAUS.	THONISSEN.	SAMUEL.
P. VAN BENEDEN.	A. WAUTERS.	SLINGENEYER.

Classe des Sciences. — *Commission pour les paratonnerres.*

Maus, président.
Donny, membre.
Folie, id.
Spring, membre.
Valerius, id.
Van der Mensbrugghe, id.

Classe des Lettres. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

P. De Decker, président.

— *Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.*

N. . . . , président.
le baron Kervyn de Lettenhove, secrétaire.
Alph. Le Roy.
J. Stecher.
N . . . .

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour les portraits des membres décédés.*

Étis. Portaels. Demannez.

mmission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.

evaert, *président.*
Étis, *secrétaire.*
amuel, *trésorier.*
Radoux, membre.
N . . . . .

— *Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux lauréats des grands concours dits prix de Rome.*

Membres :

BALAT.
DEMANNEZ.
FÉTIS.
FRAIKIN.
GEVAERT.
JAQUET.
LIAGRE.
PAULI.
PORTAELS.
ROUSSEAU.
SCHADDE.
SLINGENEYER.
STALLAERT.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

Le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président.
WAUTERS (Alph.), secrétaire et trésorier.
BORMANS, membre.
PIOT, id.
DEVILLERS, id.
GILLIODTS VAN SEVEREN, id.
VANDERKINDERE (L.), membre suppléant.
DE PAUW (N.), id.
GÉNARD (P.), id.
KURTH (God.) id.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

MONTIGNY (Ch.), membre, décédé à Schaerbeek le 16 mars 1890.
FIEVEZ (Ch.), correspondant, décédé à Saint-Josse-ten-Noode le 2 février 1890.
HIRN, (G.-A.), associé, décédé à Colmar le 14 janvier 1890.
BUYS-BALLOT (C.-H.-D.), associé, décédé à Utrecht le 3 février 1890.

CLASSE DES LETTRES.

VAN WEDDINGEN (A.), membre, décédé à Laeken le 7 juillet 1890.
SCHELER (A.), membre, décédé à Ixelles le 16 novembre 1890.
VON DÖLLINGER (Ign.), associé, décédé à Munich le 10 janvier 1890.
CAMPBELL (F.-G.-A.), associé, décédé à La Haye le 2 avril 1890.
CHAUVEAU (P.), associé, décédé à Québec le 4 avril 1890.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

VERLAT (Ch.), membre, décédé à Anvers le 24 octobre 1890.
ROBERT (Alex.), membre, décédé à Saint-Josse-ten-Noode le 13 décembre 1890.
DUPONT, (Auguste), correspondant, décédé à Ixelles le 17 décembre 1890.
LACHNER (Fr.), associé, décédé le 30 janvier 1890.
BENDEMANN (Éd.), associé, décédé à Dresde en 1890
ROBERT-FLEURY (Jh.), associé, décédé le 5 mai 1890.

ADRESSES DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

T (Alph.), rue de Londres, 17, à Ixelles.
ING (E.), rue du Président, 64, à Ixelles.
ERT (H.), rue du Trône, 18, à Bruxelles.
.MONT (Alex.), rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
S (P.), rue Seutin, 27, à Schaerbeek.
'N (Fr.), rue de l'Association, 31, à Bruxelles.
ECKER (P.-J.), rue des Palais, 68, à Schaerbeek.
ROOT (Guillaume), avenue Louise, 406, à Bruxelles.
LAING (le comte J.), rue Ducale, 43, à Bruxelles.
.NNEZ (Jos.), rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode.
LLY (Jos.), à la Cambre, à Bruxelles.
NT (Éd.), villa du Lac, à Boitsfort.
.RA (Léo.), place Stéphanie, 1, à Bruxelles.
ER (Ch.), rue du Commerce, 77, à Bruxelles.
(Éd.), rue de Ruysbroeck, 55, à Bruxelles.
S (F.), à l'Observatoire de Bruxelles.
KIN (C.-A.), chaussée d'Haecht, 182, à Schaerbeek.
ÉRIX (G.), rue de Pascale, 23, à Bruxelles.
.ERT (A.), place du Petit-Sablon, 16, à Bruxelles.
N (Alf.), rue Goffart, 16, à Ixelles.
E (T.), rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
.ET D'ALVIELLA (le comte E.), rue Faider, 10, à Ixelles.
ENS (Godfr.), place Le Hon, 4, à Schaerbeek.
IE (Alex.), rue de Livourne, 14, à Bruxelles.
IEBICQ (A.), rue de Lausanne, 1, à St-Gilles.
LARD (P.), rue Marie de Bourgogne, 44, à Bruxelles.
ANS (H.), rue de la Croix, 44, à Ixelles.
ET (Jos.), rue des Palais, 156, à Schaerbeek.
.ANGE (Ch.), rue Sans-Souci, 42, à Ixelles.

LAUREYS (F.), boulevard du Nord, 9, à Bruxelles.
LIAGRE (J.), rue Caroly, 23, à Ixelles.
MAILLY (Éd.), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode.
MARCHAL (le chev. Edm.), rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode.
MARKELBACH (Alex.), chaussée d'Haecht, 155, à Schaerbeek.
MAUS (H.), rue de Naples, 41, à Ixelles.
MEUNIER (J.-B.), rue Maes, 16, à Ixelles.
MOURLON (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
PHILIPPSON (M.), rue du Luxembourg, 33, à Ixelles.
PIOT (Ch.), rue Berckmans, 104, à Saint-Gilles.
PORTAELS (J.), rue Royale, 232, à St-Josse-ten-Noode.
POTVIN (Ch.), rue Vautier, 58, à Ixelles.
PRINS (Ad.), rue Souveraine, 69, à Ixelles.
RIVIER (Alph.), avenue de la Toison d'or, 58, à Saint-Gilles.
ROBIE (J.), chaussée de Charleroi, 127, à St-Gilles.
ROLIN-JAEQUEMYNS (G.), rue de la Bonté, 3, à Bruxelles.
ROUSSEAU (Jean), rue du Conseil, 59, à Ixelles, et à Mousty.
SLINGENEYER (Ern.), rue du Commerce, 113, à Bruxelles.
STALLAERT (J.), rue des Chevaliers, 20, à Ixelles.
STAS (J.-S.), rue de Joncker, 13, à Saint-Gilles.
STEICHEN (M.), rue de Berlin, 44, à Ixelles.
TARDIEU (Ch.), chaussée de La Hulpe, 39, à Boitsfort.
TIBERGHIEN (G.), rue de la Commune, 4, à St-Josse-ten-Noode.
VANDERKINDERE (Léon), rue Nouvel, 50, à Uccle.
VINÇOTTE (Thomas), rue de la Consolation, 97, Schaerbeek.
WAUTERS (Alph.), rue de Spa, 22, à Bruxelles.
WAUTERS (Émile), rue Froissart, 111, à Bruxelles.

ADRESSES DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT EN PROVINCE.

BENOIT (Pierre), Marché St-Jacques, 13, à Anvers.
BIOT (Gust.), rue Van Beethoven, 6, à Anvers.
BORMANS (Stanislas), à l'Université, à Liège.
BRIART (Alph.), à Morlanwelz-Mariemont (Hainaut).
BUSSCHOP (Jules), quai Ste-Anne, 13, à Bruges.
CANDÈZE (E.), à Glain, près de Liège.
CATALAN (Eugène), rue des Éburons, 21, à Liège.
DE BORCHGRAVE (Ém.), à la Coupure, 35, à Gand, et à Constantinople.
DE CHESTRET DE HANEFFE (Le baron J.), rue des Augustins, 31, à Liège.
DE HARLEZ (le chev. Ch.), rue au Vent, 8, à Louvain.
DE HEEN (P.), rue de Joie, 54, à Liège.
DE LA VALLÉE POUSSIN (Ch.), rue de Namur, 190, à Louvain.
DE LAVELEYE (Émile), rue Courtois, 38, à Liège.
DELBŒUF (J.), boulevard Frère-Orban, 32, à Liège.
DE MONGE (L.), rue des Joncs, 3, à Louvain.
DERUYDTS (J.), rue des Augustins, 35, à Liège.
DE SELYS LONGCHAMPS (le bon Edm.), à Waremme, et boulev. de la Sauvenière, 34, à Liège.
DEWALQUE (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liège.
DONNY (F.), rue Neuve-St-Pierre, 95, à Gand.
DU CAJU (J.), rue des Escrimeurs, 32, à Anvers.
FREDERICQ (Léon), rue de Pitteurs, 14, à Liège.
GANTRELLE (J.), chaussée de Courtrai, 96, à Gand.
GILKINET (Alfred), rue Renkin, 13, à Liège.
HENRY (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.
KERVYN DE LETTENHOVE (Le baron), à Saint-Michel lez-Bruges.
LAMY (Th.), rue des Moutons, 143, à Louvain.
LE PAIGE (C.), rue des Anges, 21, à Liège.

LE ROY (Alph.), rue Fusch, 36, à Liège.
LOISE (F.), rue Juste Lipse, 43, à Louvain.
LOOMANS (Ch.), rue Beeckman, 20, à Liège.
MALAISE (C.), à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
MANSION (P.), quai des Dominicains, 6, à Gand.
MASIUS (V.), rue Beeckman, 18, à Liège.
NÈVE (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
PAULI (Ad.), place des Fabriques, 1, à Gand.
PLATEAU (Félix), boulevard du Jardin zoologique, 54, à Gand.
RADOUX (J.-Th.), boulevard Piercot, 3, à Liège.
RENARD (A.), rue de la Station, à Wetteren.
ROERSCH (L.), rue de Chestret, 5, à Liège.
ROOSES (Max.), rue de la Province (Nord), 99, à Anvers.
SAMUEL (Ad.), place de l'Évêché, à Gand.
SCHADDE (Jos.), rue Leys, 18, à Anvers.
SNIEDERS (Aug.), rue van Lérius, 24, à Anvers.
SPRING (Walthère), rue Beeckman, 32, à Liège.
STECHER (J.), quai Fragnée, 36, à Liège.
TERBY (F.), rue des Bogards, 96, à Louvain.
THONISSEN (J.), rue de la Station, 88, à Louvain.
VALERIUS (H.), rue Basse, 45, à Gand.
VAN BAMBEKE (C.), rue Haute, 7, à Gand.
VAN BENEDEN (Éd.), quai des Pêcheurs, 50, à Liège.
VAN BENEDEN (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
VANDER HAEGHEN (F.), Fossé d'Othon, 1, à Gand.
VAN DER MENSBRUGGHE (G.), Coupure, 101, à Gand.
VAN EVEN (Édouard), à Louvain.
VANLAIR (C.), rue des Augustins, 45, à Liège.
VUYLSTEKE (J.), rue aux Vaches, 15, à Gand.
WAGENER (A.), boulevard du Jardin zoologique, 27, à Gand.
WILLEMS (Pierre), rue de Bruxelles, 192, à Louvain.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

Le comte de Cobenzl. . . . . 1769.
Le chancelier de Crumpipen . . . . 1772.

Secrétaires perpétuels.

Gérard. . . . . 1769 à 1776.
Des Roches . . . . 1776 à 1787.
L'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

L'abbé Needham. . . . . 1769 à 1780.
Le comte de Fraula. . . . . 1780 à 1781.
Le marquis du Chasteler . . . . 1781 à 1784.
Gérard . . . . 1784 à 1786.
Le marquis du Chasteler . . . . 1786 à 1789 (4).
L'abbé Chevalier. . . . . 1791 à 1793.
Gérard. . . . . 1793 à 1794.
L'abbé Chevalier. . . . . 1794 (5).

(1) L'ancienne Académie n'a pas tenu de séance de 1794 à 1816; période pendant laquelle elle resta dispersée par suite des événements politiques.
(2) Nommés par le Gouvernement.
(3) Élus par l'Académie.
(4) Il n'y pas eu de directeur pendant l'intervalle compris entre la mort du marquis du Chasteler (11 octobre 1789) et la nomination de l'abbé Chevalier 18 mai 1791).
(5) L'abbé Chevalier fut élu directeur dans la séance du 21 mai 1794, la dernière que l'Académie ait tenue.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

Le b^on^ de Feltz	1816-1820.	Van Hasselt	1862.
Le p^nce^ de Gavre	1820-1832.	M.-N.-J. Leclercq	1863.
Ad. Quetelet	1832-1835.	Schaar	1864.
Le baron de Stassart	1835.	Alvin	1865.
Le baron de Gerlache	1836.	Faider	1866.
Le baron de Stassart	1837.	Le vicomte Du Bus	1867.
Le baron de Gerlache	1838.	F. Fétis	1868.
Le baron de Stassart	1839.	Borgnet	1869.
Le baron de Gerlache	1840.	Dewalque	1870.
Le baron de Stassart	1841.	Gallait	1871.
Le baron de Gerlache	1842.	d'Omalius d'Halloy	1872.
Le baron de Stassart	1843.	Thonissen	1873.
Le baron de Gerlache	1844.	De Keyzer	1874.
Le baron de Stassart	1845.	Brialmont	1875.
Le baron de Gerlache	1846 (1).	Faider	1876.
Le baron de Stassart	1847.	Alvin	1877.
Verhulst	1848.	Houzeau	1878.
F. Fétis	1849.	M.-N.-J. Leclercq	1879.
d'Omalius d'Halloy	1850.	Gallait	1880.
M.-N.-J. Leclercq	1851.	P.-J. Van Beneden	1881.
Le baron de Gerlache	1852.	Le Roy	1882.
Le baron de Stassart	1853.	Fétis	1883.
Navez	1854.	Dupont	1884.
Nerenburger	1855.	Piot	1885.
Le baron de Gerlache	1856.	Alvin	1886.
de Ram	1857.	De Tilly	1887.
d'Omalius d'Halloy	1858.	Bormans	1888.
F. Fétis	1859.	F.-A. Gevaert	1889.
Gachard	1860.	J.-S. Stas	1890.
Liagre	1861.	G. Tiberghien	1891.

Secrétaires perpétuels.

Van Hulthem	1816 à 1821.
Dewez	1821 à 1835.
Ad. Quetelet	1835 à 1874.
Liagre	Élu en 1874.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui nomme le président, parmi les directeurs annuels des Classes.

LISTE

DES DIRECTEURS DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

Dandelin	1846.	Nyst	1869.
Wesmael	1847.	Dewalque	1870.
Verhulst	1848.	Stas	1871.
Le vte Du Bus	1849.	d'Omalius d'Halloy	1872.
d'Omalius d'Halloy	1850.	Gluge	1873.
de Hemptinne	1851.	Candèze	1874.
Kickx	1852.	Brialmont	1875.
Stas	1853.	Gloesener	1876.
de Selys Longchamps	1854.	Maus	1877.
Nerenburger	1855.	Houzeau	1878.
Dumon	1856.	de Selys Longchamps	1879.
Gluge	1857.	Stas	1880.
d'Omalius d'Halloy	1858.	P.-J. Van Beneden	1881.
Melsens	1859.	Montigny	1882.
P.-J. Van Beneden	1860.	Éd. Van Beneden	1883.
Liagre	1861.	Dupont	1884.
de Koninck	1862.	Morren	1885.
Wesmael	1863.	Mailly	1886.
Schaar	1864.	De Tilly	1887.
Nerenburger	1865.	Crépin	1888.
d'Omalius d'Halloy	1866.	Briart	1889.
Le vte Du Bus	1867.	Stas	1890.
Spring	1868.	F. Plateau	1891.

Classe des Lettres.

Le bon de Gerlache	1846.	Le bon de Gerlache	1848.
Le bon de Stassart	1847.	Le bon de Stassart	1849.

de Ram. . . . . . . 1850.
M.-N.-J. Leclercq . . 1851.
Le b^{on} de Gerlache . . 1852.
Le b^{on} de Stassart . . 1853.
de Ram . . . . . . 1854.
M.-N.-J. Leclercq . . 1855.
Le b^{on} de Gerlache . . 1856.
de Ram. . . . . . . 1857.
M.-N.-J. Leclercq . . 1858.
Le b^{on} de Gerlache . . 1859.
Gachard . . . . . . 1860.
de Ram. . . . . . . 1861.
De Decker. . . . . 1862.
M.-N.-J. Leclercq . . 1863.
Gachard . . . . . . 1864.
Grandgagnage. . . . 1865.
Faider 1866
Roulez . . . . 1867.
Le b^{on} Kervyn de Lettenhove. . . . . 1868.
Borgnet . . . . . . 1869.
Defacqz . . . . . . 1870.
Haus . . . . 1871.
De Decker. . . . . 1872.
Thonissen. . . . . 1873.
Chalon. . . . . . . 1874.
le b^{on} Guillaume . . 1875.
Ch. Faider . . . . . 1876.
Alphonse Wauters . . 1877.
de Laveleye . . . . 1878.
M.-N.-J. Leclercq . . 1879.
Nypels . . . . 1880.
H. Conscience . . . 1881.
Le Roy. . . . . . . 1882.
Rolin-Jaequemyns . . 1883.
Wagener . . . . . . 1884.
Piot. . . . . 1885.
P. Willems . . . . . 1886.
Tielemans. . . . . 1887.
Bormans . . . . . . 1888.
Potvin . . . . 1889.
Stecher. . . . . . . 1890.
G. Tiberghien. . . . 1891.

Classe des Beaux-Arts.

F. Fétis . . . . . . 1846.
Navez . . . . 1847.
Alvin . . . . 1848.
F Fétis. . . . . . . 1849.
Baron . . . . 1850.
Navez . . . . 1851.
F. Fétis . . . . . . 1852.
Roelandt . . . . . . 1853.
Navez . . . . 1854.
F. Fétis . . . . . . 1855.
De Keyser. . . . . . 1856.
Alvin . . . . 1857.
G^{me} Geefs. . . . . 1858.
F. Fétis . . . . . . 1859.
Baron . . . . 1860.
Suys . . . . 1861.
Van Hasselt . . . . 1862.
Éd. Fétis . . . . . . 1863.
De Keyser. . . . . . 1864.
Alvin . . . . 1865.

De Busscher	1866.	Le chev. de Burbure .	1879.
Balat	1867.	Gallait	1880.
F. Fétis	1868.	Balat	1881.
De Keyser.	1869.	Siret	1882.
Fraikin.	1870.	Fétis	1883.
Gallait	1871.	Slingeneyer	1884.
Éd. Fétis	1872.	Pauli	1885.
Alvin	1873.	Alvin	1886.
De Keyser.	1874.	Fraikin.	1887.
Balat	1875.	Robert	1888.
Gevaert	1876.	Gevaert.	1889.
Alvin	1877.	Schadde	1890.
Portaels	1878.	H. Hymans	1891.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.



HENRY VIEUXTEMPS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Verviers le 17 février 1820, décédé à Alger le 6 juin 1881.

SA VIE. — SES ŒUVRES.

Fidèle à un pieux usage, l'Académie a voulu que la biographie de Henry Vieuxtemps vînt enrichir son *Annuaire.*

Le sujet était vaste, et ce n'était pas trop de la plume éloquente d'un grand écrivain pour la tracer dignement.

C'est à un musicien, cependant, que l'honneur en est échu. L'Académie a pensé, sans doute, que les exigences littéraires devaient plier ici devant les nécessités d'un autre ordre, et qu'à l'œuvre capitale d'un musicien éminent il fallait un biographe que l'ardeur et la sincérité de son admiration missent à la hauteur de son sujet.

Un sentiment plus délicat, peut-être encore, a dicté le choix d'un musicien liégeois pour retracer la vie glo-

rieuse d'un des enfants les plus illustres de la province de Liège.

Ce préambule était nécessaire pour rappeler mes droits à l'indulgence de l'Académie.

Elle ne s'étonnera pas si ce travail est privé des qualités qui font une œuvre littéraire, et si, à défaut d'autres mérites, elle possède seulement celui de refléter l'enthousiasme qu'inspirera toujours à un musicien le génie du virtuose-compositeur le plus grand que la Belgique ait produit.

I.

Vers 1805, un jeune garçon, à peine âgé de 15 ans, arrivait à Verviers.

Son bagage n'était pas lourd, un mince paquet de hardes et un veston en composaient toute la richesse.

Abandonné par les siens, il s'était vu forcé de quitter son village des Ardennes et de chercher ailleurs à subvenir à ses besoins.

Cette quasi-expatriation d'un enfant n'était pas chose commune à cette époque, et elle dénotait de la part de notre adolescent une puissance de caractère que l'on rencontrerait bien rarement de nos jours.

Verviers était alors la ville industrieuse qu'elle est restée depuis, et les fabriques de drap, nombreuses, formaient déjà la principale ressource de sa population ouvrière.

A peine arrivé, le jeune voyageur s'installa modestement dans une maison bourgeoise, sorte d'auberge tenue par un bonhomme qu'on appelait familièrement le père

Anselme, et là, grâce à sa serviabilité et à sa bonne humeur, il ne tarda pas à se faire aimer de toute la famille.

Après différents apprentissages dans les fabriques de drap, il choisit définitivement le métier de tondeur.

Tout allait bien, et la Providence, cette mère des malheureux, semblait avoir pris sous son aile protectrice le courageux travailleur, lorsqu'en 1809, ayant atteint l'âge de 19 ans, il fut appelé par la conscription à l'honneur peu enviable de servir dans les armées de Napoléon.

Nous renonçons à dépeindre le désespoir qui s'empara de la famille Anselme à cette triste nouvelle, car en ces temps de guerres incessantes, l'homme appelé sous les drapeaux était voué à une mort presque certaine.

Les adieux furent touchants et bien des larmes coulèrent, mais il fallut se résigner, et, le jour fatal arrivé, toute la famille accompagna le plus loin possible le pauvre exilé sur la route d'Allemagne, car il devait faire ses premières armes à Dresde.

De là, il fut dirigé avec son régiment sur Culm, où l'armée française, on le sait, éprouva un échec considérable.

Blessé d'un coup de lance qui le mit hors combat, et frappé près de l'œil par une balle qui pénétra dans la tête, sans atteindre heureusement les organes vitaux, il fut fait prisonnier et enfermé dans un hangar avec plusieurs centaines de compagnons, blessés comme lui.

Présageant le sort qui leur était réservé, quelques-uns de ces prisonniers, parmi lesquels Jean-François Vieuxtemps, tinrent conseil, et préparèrent un plan d'évasion qui, favorisé par une nuit sombre, réussit à merveille.

Après avoir couru mille dangers, ils parvinrent enfin à rejoindre les lignes françaises; exténué par la longue marche qu'il venait de faire, et aussi par les souffrances que lui occasionnaient ses blessures, notre vaillant soldat dut entrer à l'ambulance, où il refusa de laisser procéder à l'extraction de la balle qui lui était entrée dans la tête. Bien lui en prit, car peu de jours plus tard, à la suite d'un étourdissement accompagné d'un terrible serrement de la gorge qui le fit tomber en syncope, il rejeta le projectile par la bouche, et, dès ce moment, il fut considéré comme sauvé.

On l'envoya à Tours, au dépôt de son régiment, pour y faire sa convalescence, mais là, on s'aperçut que sa blessure avait amené, une aphonie complète, qui résista à toutes les tentatives de la science, circonstance qui lui valut d'être déclaré impropre au service et renvoyé dans ses foyers.

On devine quelle fut la surprise et la joie de la famille Anselme en revoyant l'enfant que l'on croyait perdu ! Ce ne fut pendant plusieurs jours que fêtes et festins auxquels s'associèrent les voisins, car tout le monde avait pris en affection ce brave garçon toujours serviable, et d'une humeur égale dans les bons comme dans les mauvais jours.

Les premiers moments d'effervescence passés, il reprit son métier, et s'occupa, plus sérieusement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, de la musique et de son cher violon.

Il s'en fit plus tard une source de profits en jouant de cet instrument à l'église, et aussi dans les petits bals, où l'orchestre se composait généralement d'un violon, d'un cornet à pistons et d'une contrebasse!

Les rapports affectueux qui s'étaient établis entre le jeune musicien et sa famille d'adoption prirent, quelques années plus tard, un caractère plus tendre encore, qui devait resserrer davantage les liens qui unissaient ces braves cœurs.

En effet, Marie-Albertine, l'une des filles du père Anselme, sentait se développer depuis quelque temps déjà au fond de son âme le germe d'un pur amour qui, partagé par notre jeune homme, aboutit à un mariage célébré au commencement de l'année 1819.

De ce mariage naquit le 17 février 1820, Henry Vieuxtemps.

C'était « un vrai chérubin », dit M. J.-J. Renier (1), et ajoutons-le, il manifesta dès sa plus tendre enfance l'instinct de l'art qui devait plus tard illustrer son nom.

Le son du violon paternel exerça de bonne heure sur sa jeune âme une impression profonde; dès l'âge de deux ans, sa passion pour le roi des instruments se manifestait confusément, car lorsqu'il lui arrivait de pleurer, nous apprend M. Renier, « il redevenait sage comme un ange, dès que le violon se faisait ouïr! »

En présence d'une vocation qui s'annonçait si éloquemment, et dans le seul but d'obtenir la paix, que l'enfant ne cessait de troubler aussitôt qu'on le privait du voisinage de son cher violon, son père essaya de lui inculquer les premiers principes de la musique.

Il lui enseigna ce qu'il savait, et comme ce n'était pas bien long, nous dit Henry Vieuxtemps dans son autobiographie, « j'en sus vite autant que lui ».

(1) *L'enfance de Vieuxtemps*, par J.-J. Renier. Liège, imprimerie Carmanne, 1867.

Sentant toute l'insuffisance de son enseignement, le père de notre bambin pensa à le confier à des mains plus habiles, et, grâce à la protection éclairée d'un amateur riche et généreux, M. Génin, l'enfant reçut les conseils de *M. Lecloux-Dejonc,* de Herve, musicien de valeur, et quelque peu virtuose.

Remarquons que presque tous les prédestinés de l'art ont rencontré sur leur chemin un Mécène qui leur aplanissait les difficultés d'une carrière où les épines, hélas ! sont plus communes que les roses, et qui faisait, ainsi, éclore les grands talents.

N'avons-nous pas vu naguère encore Wagner, le grand Wagner, devoir le complet épanouissement de son génie à la protection éclairée et si audacieusement généreuse du roi Louis de Bavière? N'est-ce pas aux libéralités de ce monarque, si justement épris du talent du grand musicien que la postérité classera dans la famille des Bach, des Weber et des Beethoven, qu'il a dû de pouvoir construire ce théâtre de Bayreuth où l'idéal rêvé par son génie a pu se réaliser dans sa plus haute acception? Que n'a-t-on pas dit et écrit sur la folie de ce monarque! Folie sublime, puisqu'elle a contribué à doter le monde d'un des plus grands génies du siècle.

M. Génin, bien que dans une sphère plus modeste, aura, lui aussi, puissamment aidé au développement du talent de Henry Vieuxtemps, et son nom restera toujours étroitement lié à celui de son protégé.

Mais aussi, reconnaissons-le, il eut la main heureuse et il dut se féliciter, par la suite, d'avoir su si bien deviner les hautes destinées auxquelles notre jeune virtuose était appelé.

Les progrès de notre *bambino* furent si rapides et si merveilleux, qu'à peine âgé de 6 ans, il put se produire comme soliste dans un concert que l'on organisa à son intention au théâtre de Verviers.

M. J. Renier fait un récit charmant de l'émotion produite dans le paisible intérieur du père de Vieuxtemps à l'idée de ce premier début public du petit prodige. « Impossible de dépeindre, dit-il, la jubilation de la famille : elle n'était égalée que par le zèle et l'application de Henry, qui comprenait déjà qu'il avait à répondre à l'attente de ses bienfaiteurs.

» Malgré la vivacité de son caractère et la légèreté de son âge, aucun jeu enfantin ne l'attira plus jusqu'au grand jour.

» Feu sa tante Barbe, citée alors pour sa dextérité dans les ouvrages de mains, ne voulut confier qu'à elle-même le soin de lui confectionner un costume d'apparat.

» Une blouse en mérinos bleu, s'il vous plaît! taille plissée, ceinture, manches à gigot, et une grande collerette semi-circulaire en toile, entourée d'une large bordure de baptiste à plis très fins, rien que cela !

» Le jour solennel arrivé, l'impatience du public était extrême.

» Enfin, le jeune violoniste parut, tenant sous le bras l'instrument qui devait l'immortaliser.

» Il entonna avec une énergie surprenante; l'émotion des assistants avait peine à se contenir. Les applaudissements éclatèrent avec un entrain, une frénésie dont on n'avait jamais eu d'exemple à Verviers.

» L'artiste s'était révélé: aux acclamations de la foule, le petit Henry était devenu Vieuxtemps!

» L'enfant déjà célèbre saluait à droite, à gauche, et les mains battaient toujours; la tête de Henry dépassait à peine les quinquets de la rampe.

» En ce moment le vénérable Pierre de Thier, grand ami des arts, s'apercevant que l'assemblée était animée du désir de contempler le héros de la soirée, éleva Henry en l'air en le soulevant sous les bras ; ce fut une véritable tempête de bravos et de trépignements. »

Le souvenir de ce premier succès, ainsi que les détails de la toilette confectionnée pour la circonstance, ne devaient pas être perdus pour l'histoire; ainsi en décida M. Génin, qui fit immédiatement reproduire par la peinture les traits du jeune virtuose dans son costume d'apparat.

Ce portrait appartient aujourd'hui au Musée de Verviers et continue à faire l'admiration des concitoyens du grand homme.

C'est à partir de ce moment que la vie militante du virtuose commença pour Vieuxtemps.

Son triomphe de Verviers avait trouvé de l'écho dans la cité de Grétry, qui voulait à son tour contempler et admirer l'émule des Viotti et des de Bériot.

C'est le 29 novembre 1827 qu'il se fit entendre au public liégeois dans un concert de la *Société Grétry*. Le succès qu'il y remporta ne fut pas moins brillant qu'à Verviers, s'il faut en croire le *Mathieu Laensbergh.* Qu'on en juge :

« Liège, dit ce journal, n'a jamais entendu sur le violon un talent aussi précoce. Le petit bonhomme n'a que 7 ans; sa petite taille et son air enfantin n'en annoncent pas davantage. La vigueur et la grâce de son archet, dans les

passages les plus difficiles d'un concerto de Rode, lui ont valu des applaudissements.

» La justesse de son jeu et l'agilité de ses petits doigts, jointes à une grande netteté d'exécution, se sont plus particulièrement encore fait remarquer dans la symphonie concertante de Kreutzer pour deux violons. C'est là que M. Lecloux, son professeur, est venu recueillir, dans les applaudissements donnés à son élève, la récompense de ses soins et un nouvel encouragement à perfectionner un si jeune et si rare talent. »

Une circonstance, oubliée aujourd'hui, mais dont le souvenir est toujours resté cher au cœur de notre artiste, avait marqué cette soirée.

Le président de la Société lui avait remis, à la fin du concert, un magnifique archet de *Tourte*(1). L'inscription suivante était gravée sur ce premier trophée de gloire : « *à Henry Vieuxtemps, la Société Grétry.* »

On comprend tout ce qu'il pouvait y avoir de dangereux, au point de vue de l'avenir de Vieuxtemps, dans les démonstrations enthousiastes dont il était l'objet de la part du public. Une organisation vulgaire en eût certes conçu de l'orgueil et, qui sait, eût peut-être avorté; mais sa nature éminemment artistique avait déjà des aspirations vers un idéal; le grand art hantait son esprit; il devait gravir glorieusement tous les degrés du Parnasse!

Après Verviers et Liège, Bruxelles voulut aussi entendre

(1) François Tourte naquit à Paris en 1747 et mourut dans cette ville au mois d'avril 1835. Il s'était acquis une véritable célébrité en fabricant des archets. Ils sont encore de nos jours fort recherchés.

le petit Henry, qui se mit bravement en route pour la future capitale, où il arriva le 20 janvier 1828.

Le lendemain, il prenait part à la fête musicale donnée à l'ancienne salle du concert noble, au Waux-Hall, et il y obtenait un nouveau et éclatant succès.

M. Maurice Kufferath, dans le remarquable livre qu'il a publié sur Vieuxtemps (1), reproduit l'article que le *Courrier des Pays-Bas* a consacré à ce concert. Je me permets de le lui emprunter :

« Le jeune Vieuxtemps, dit ce journal, me paraît avoir eu un violon pour hochet et ne l'avoir point quitté depuis son enfance, tant la facilité avec laquelle il manie cet instrument est un jeu pour lui. Un goût inné, autant que les leçons d'un maître, lui a sans doute révélé les secrets de son art; et ce qui achève d'en convaincre, c'est que, malgré les difficultés qu'il est parvenu à surmonter, il conserve dans l'exécution on ne sait quoi d'enfantin et de gracieux qui appartient à son âge, et qui indique que chez lui les sensations musicales ne sont point des sensations factices. Nous avons tâché de ne point le perdre de vue dans les moments où il ne figurait pas à son pupitre; nous l'avons observé jouant à l'écart, au milieu des camarades de son âge (car il n'est pas indifférent d'observer un enfant), et nous l'avons vu partager leurs jeux dans un coin de la salle, aussi gaîment que s'il n'était pas une merveille. »

On le voit, partout notre jeune artiste excitait la même curiosité, et Anvers devait, quelques jours plus tard, cor-

(1) *Henry Vieuxtemps, sa vie et son œuvre.* Bruxelles, Rosez, libraire-éditeur.

roborer de tout point l'opinion émise sur son talent précoce par la presse du pays.

Ce fut, en effet, le 15 mars 1828 qu'il joua à la salle olympique. Il exécuta la romance *Je ne l'aime plus*, variée par Wéry, une *symphonie concertante* et *les souvenirs du Simplon*, airs suisses variés, par Lafont.

Le *Journal d'Anvers* s'exprimait ainsi au sujet de ce concert : « La réputation de cet enfant et l'intérêt qu'il inspire avaient attiré une réunion nombreuse et choisie. Il a justifié, et même dépassé toutes les espérances, et le premier moment de surprise, à la vue d'une créature aussi faible, a fait place à un sentiment d'admiration, lorsqu'on a entendu cet instrument soupirer une romance avec un charme, *accompagné* d'une expression presque inconciliable avec un âge aussi tendre.

» Dans une symphonie, et surtout dans les airs suisses variés, le petit Vieuxtemps a développé un goût et une sûreté d'exécution qui ont excité des transports unanimes. On doit, en effet, considérer comme prodigieuses la connaissance théorique du plus difficile des instruments et l'exécution mécanique, à un âge où les facultés intellectuelles et physiques sont à peine développées. »

Le 20 mars suivant, Vieuxtemps se faisait encore entendre au Théâtre royal de cette même ville et provoquait le même enthousiasme.

Son passage à Anvers eut ceci de particulièrement remarquable, qu'il y composa sa première œuvre musicale.

Vieuxtemps a rappelé cet événement, car c'en était un, dans son autobiographie.

A son arrivée dans la cité de Rubens, il était descendu

chez M. de Pouhon (le généreux fondateur et bienfaiteur de l'hospice d'Ensival, près de Verviers), auquel il avait été recommandé.

La réception qui lui fut faite fut des plus cordiales; « *Je passai quelques jours agréables chez cet homme généreux* », dit Vieuxtemps. « C'est dans cette maison, ajoute-t-il, que je composai un quadrille, ou quelque chose qui avait la prétention d'y ressembler, qui fut intitulé : *Le chant du coq*, à propos d'une épingle que mon hôte m'avait offerte et qui représentait ce bipède. »

Le *Do*, *mi*, *sol*, journal satirique de Verviers, a rapporté, dans son numéro du 3 avril 1881, cette historiette, et, au dire de Vieuxtemps lui-même, le récit est exact :

« C'était en 1828, dit ce journal; Vieuxtemps venait d'atteindre sa huitième année. A l'âge où d'autres enfants sont encore considérés comme des poupées innocentes et inconscientes, il avait déjà réussi à se faire une petite réputation dans sa ville natale.

» Monsieur de Pouhon, d'Ensival, qui fut directeur de la Banque nationale de Bruxelles, habitait alors Anvers, et il fit venir l'enfant dans la cité de Rubens pour le faire entendre à un de ses amis, grand amateur de musique. Or, en traversant une rue de la ville, le jeune Vieuxtemps lâcha tout à coup la main de M. de Pouhon et s'arrêta devant la vitrine d'un bijoutier dans une contemplation d'éblouissement. Oh! le joli coq, s'exclamait-il, le joli coq! On avait beau vouloir l'entraîner, il ne pouvait détacher les yeux d'une épingle qui le fascinait. Mon Dieu, lui dit M. de Pouhon, si tu tiens tant à ce coq, je vais te l'acheter. Il entra, fit l'emplette et présenta le cadeau à son petit ami.

» Deux heures plus tard, on était à table; au moment de passer au dessert, on s'étonne de ne plus apercevoir l'enfant; on l'appelle, on le cherche partout et on finit par le découvrir dans un coin du jardin. A l'approche des gens de la maison, le bambin se leva, agitant une feuille de papier, qu'il présenta à son tour à celui dont il avait reçu le bijou.

» C'était une composition qui figure aujourd'hui dans les œuvres de l'illustre virtuose, sous le titre : *Le chant du coq*. »

Mme veuve de Pouhon, nous apprend Vieuxtemps, possède encore le manuscrit de cette élucubration enfantine.

II.

Entretemps, la famille du père de Vieuxtemps s'était accrue rapidement, car, outre une fille nommée Barbe, née le 4 septembre 1822, Isidore et Marie, morts en bas âge, un nouveau fils venait de naître le 5 juillet 1828.

Celui-ci, dont nous aurons quelques mots à dire à la fin de cette notice, reçut les prénoms de Jean-Joseph-Lucien.

Cet accroissement de petites bouches à nourrir avait amené une certaine gêne dans le ménage, et le chef de famille ne voyait pas l'avenir sans inquiétude.

Ce fut précisément à ce moment que l'on vint lui proposer de faire un nouveau voyage avec son fils Henry.

Cette fois il s'agissait de visiter la Hollande. Le voyage projeté devait être considéré, à cette époque, comme très important, et surtout fort onéreux. Or, le père de Vieuxtemps n'était rien moins que rassuré sur la réussite pécu-

niaire de l'entreprise, et il s'en ouvrit franchement à M. Génin.

« Ne t'inquiète pas de cela, mon ami, lui dit cet excellent homme, en lui remettant une lettre de crédit. Avec le papier que voici, tu auras de l'argent partout, et tu peux aller jusqu'à 10,000 francs sans te gêner.

» Je dois dire, à la louange de mon père, nous apprend Vieuxtemps, qu'on l'aurait plutôt broyé que de lui faire entamer ce trésor. »

Le résultat fut, du reste, des plus satisfaisants, et l'on put vivre du produit des concerts donnés à la Haye, à Rotterdam et à Amsterdam.

Ce fut dans cette dernière ville que notre jeune artiste eut le bonheur de rencontrer Charles de Bériot, le grand violoniste, alors dans tout l'éclat de son tendre et gracieux talent.

Il écouta l'enfant prodige avec une attention extrême, fut émerveillé des dispositions exceptionnelles dont il fit preuve dans un morceau très difficile : *Le Ranz des vaches*, de Lafont, et, sur-le-champ, proposa au père Vieuxtemps de se charger de l'éducation musicale de son fils.

Pour cela, il fallait que toute la famille quittât Verviers et allât s'installer à Bruxelles, où de Bériot avait sa résidence.

Est-il besoin d'insister sur les hésitations que souleva ce projet, dont la réalisation devait bouleverser complètement la vie du modeste musicien verviétois?

Il rencontra surtout de la résistance chez la mère du jeune Vieuxtemps; la pauvre femme ne pouvait se résigner à quitter ainsi sa ville natale, ses parents, ses amis, toutes ses habitudes.

Cependant, disons-le à son honneur, elle sut vite faire taire ses sentiments personnels pour ne songer qu'à l'avenir de son *fieu* Henry, le benjamin de la famille, et il fut enfin décidé que l'on s'installerait à Bruxelles, dans le courant de l'année 1829.

Après avoir réalisé un peu d'argent par la vente d'une partie du mobilier, et grâce au produit d'un concert d'adieux que Vieuxtemps organisa à Verviers avant de quitter cette ville, on put se mettre en route avec une certaine confiance dans l'avenir.

Il fut arrêté, tout d'abord, que le père et le fils précéderaient de quelque temps la famille dans la capitale, et s'occuperaient d'y préparer une installation convenable pour y recevoir la mère et les autres enfants.

Le premier soin de nos voyageurs en mettant le pied à Bruxelles fut, on le comprend, de faire une visite à Charles de Bériot, qui les reçut, nous dit Henry Vieuxtemps, comme de vieux amis.

Notre jeune artiste, dans son autobiographie, parle avec attendrissement de la bonté, de la douceur de cet excellent maitre.

La simplicité de son récit donne bien la note juste de ses rapports journaliers avec l'illustre artiste, et caractérise admirablement l'homme dont la sensibilité d'âme n'avait d'égale que celle de cette grande artiste tuée, comme l'a dit Musset, pour n'avoir pu étouffer « . . . *cette* » *flamme brûlante que son sein palpitant ne pouvait con-* » *tenir* », et qui fut la compagne de sa vie, *la Malibran !*

De Bériot n'eut que fort peu à modifier dans le jeu de son élève, tant avait été excellent l'enseignement de son premier maitre, M. Lecloux.

Dans les concertos de Viotti surtout, qu'il travailla de prime abord, Vieuxtemps sut acquérir cette souplesse du bras droit, restée la caractéristique de son talent.

C'est là encore qu'il récolta cette variété de coups d'archet dont abondent les traits dans ses œuvres, et principalement dans le 5e concerto, qu'il écrivit pour les concours du Conservatoire de Bruxelles.

Vieuxtemps fut un élève modèle, et chose plus rare de nos jours, où l'égoïsme prétend s'ériger en principe social, il fut un élève reconnaissant.

L'admiration qu'il avait pour son maître touchait au fanatisme. Chaque phrase tombée de ses lèvres était recueillie comme parole d'évangile; toute remarque esthétique sur la manière d'interpréter les classiques restait gravée dans la mémoire du disciple, comme toutes les preuves de sollicitude qu'il recevait journellement s'incrustaient dans son cœur.

Ce fétichisme pour le talent de de Bériot pouvait avoir une influence sur l'avenir de Vieuxtemps, qui, à force d'observer, d'imiter, était entré à tel point dans la manière de son modèle, qu'un jour de Bériot lui dit : « Mais malheureux, si tu continues ainsi à me copier, tu ne seras jamais qu'un petit *de Bériot*, et il faut que tu deviennes *toi-même.* » Si ce tact était plus commun, on verrait moins de natures étouffées sous l'enveloppe du professeur. En effet, le rôle de celui-ci devrait toujours se borner à étudier l'intelligence de son disciple, et s'il y découvre une étincelle d'originalité, y donner l'essor. Considérée autrement, la mission du professeur ne peut être que fatale. Au lieu de la lumière, c'ést la nuit qu'elle apporte.

La remarque si judicieuse de l'illustre maître eut pour

résultat immédiat de faire réfléchir le jeune élève qui, à partir de ce moment, essaya de voler de ses propres ailes.

Chaque morceau nouveau était fouillé, approfondi par lui avant qu'il mît l'archet à la corde.

Après avoir réalisé ce premier travail d'incubation, il prenait son violon. Le succès ne récompensait pas toujours ses efforts, ce qui l'obligeait à de nouvelles études, mais il arrivait ainsi à remplir un double but : agir par lui-même et se pénétrer de la pensée intime des maîtres, ce qui devait avoir une puissante influence sur son avenir de compositeur.

Vieuxtemps a donc, malgré tout, su se créer une individualité, tant il est vrai que l'influence du professeur n'a et ne peut avoir de prise absorbante que sur les intelligences médiocres, que j'appellerai : *les copistes de l'art.*

Cette existence de labeur et d'études de tous genres, jugée d'une utilité si précieuse par le père de Vieuxtemps, ne pouvait se prolonger bien longtemps si l'on ne trouvait le moyen de combler les vides que chaque journée venait creuser dans la modeste bourse du ménage.

C'est encore le bon de Bériot qui, devinant cette situation et les inquiétudes paternelles, conçut la pensée d'user de son influence auprès du Gouvernement hollandais pour faire obtenir une bourse d'étude à son protégé.

Voici la lettre qu'il adressa dans ce but au roi Guillaume :

« Sire,

» Encouragé par la protection particulière que Votre Majesté accorde aux artistes, je prends la respectueuse

liberté de solliciter, au nom de M. Vieuxtemps, en faveur de son fils, âgé de 8 ans, qui a déjà acquis sur le violon un talent remarquable, et qui est, à mon avis, le phénomène le plus étonnant que j'aie jamais entendu.

» M. Vieuxtemps, père de trois enfants, n'ayant d'autre moyen d'existence que l'état de luthier (1), qu'il exerçait à Verviers, s'est trouvé forcé d'abandonner sa famille pour suivre son fils et le mettre à même de continuer son éducation musicale; je me trouve heureux de contribuer à ses progrès, et c'est en qualité de maître de cet enfant que j'ose joindre ma prière à la sienne pour supplier Votre Majesté de daigner lui accorder quelques secours sans lesquels il lui est de toute impossibilité de continuer sa carrière.

» Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté le très humble et fidèle sujet.

Signé : » C. DE BÉRIOT. »

Cette requête, favorablement accueillie par le monarque, ami des arts, auquel le pays devait déjà la création des écoles musicales de Bruxelles, Liège, la Haye et Amsterdam, vint augmenter d'une somme de 300 florins les ressources annuelles du modeste ménage. Il était dit, en outre, dans le libellé de la pension, que la somme en

(1) Jean-François Vieuxtemps (dit M. Kufferath, dans son livre déjà cité), ne fut pas, à proprement parler, luthier de profession. A Verviers, en 1820, le métier de luthier ou d'accordeur d'instru-
n'aurait offert aucune ressource. Seulement, le père de
mps consacrait à la lutherie et à la musique les loisirs que
aient les travaux de la fabrique où il était employé.

serait majorée au bout de trois ans, « suivant les progrès du boursier. »

Cette petite rente permit au père d'appeler auprès de lui sa femme et ses autres enfants, et de s'installer d'une façon plus confortable.

A cet effet, il loua une petite maison *rue aux Choux, 28*, maison que notre jeune artiste remplit des sons harmonieux de son violon pendant six ans.

III.

Nous avons dit avec quelle ardeur, quel sérieux pour son âge, Vieuxtemps s'était mis à l'étude. Il passait tous les jours trois ou quatre heures chez son excellent maître, qui habitait alors rue Fossé-aux-Loups, et tout ce temps était consacré à la musique.

On comprendra que pareille semence, répandue à pleines mains sur un terrain aussi fertile, devait germer promptement et amener des résultats remarquables.

Le fait est que de Bériot jugea le moment venu de produire son élève à Paris, la grande métropole des arts, et de partir avec lui.

C'est (d'après un renseignement qui m'est donné par M. Lucien Vieuxtemps) le 22 mai 1829 que nos voyageurs débarquèrent à Paris, où le jeune Henry ne tarda pas à se produire devant le grand public parisien, dans les entr'actes de l'opéra *Tancrède*, aux Italiens.

Le fait de cet enfant, en contact avec toutes les célébrités de ce théâtre, et venant leur disputer les bravos de la foule sur leur terrain, avait quelque chose de phénoménal.

La *Sonntag* et la *Malibran*, « ces deux soleils », dit Vieuxtemps, me prirent sur leurs genoux après la répétition, et m'embrassèrent à m'étouffer. « Je me doutais bien peu alors, ajoute-t-il, de la divinité des lèvres qui me touchaient, et de l'essence de fée qu'exhalait leur haleine ! »

L'effet produit par le jeune artiste dans cette soirée mémorable fut colossal, inoubliable. « Un violoniste, dont la taille égale à peu près celle de son archet, écrivait Fétis dans la *Revue et gazette musicale*, est venu se faire entendre après M. de Bériot, son maitre, dans le 7e concerto de Rode. Cet enfant, dont le nom est Vieuxtemps, possède une sûreté, un aplomb, une justesse vraiment remarquables pour son âge; il est né musicien. »

Après ce premier grand triomphe, de Bériot fit entendre son petit prodige dans le cercle de ses nombreuses relations parisiennes. Il s'attachait aussi à empêcher le petit bonhomme de se griser des louanges que public et presse lui prodiguaient à l'envi.

« Tu n'es encore qu'un petit Bériot, lui répétait il sans cesse. Tu dois chercher ta voie, devenir un Vieuxtemps. Ne l'oublie pas. »

De son côté, son père le menaçait de *sa trique* s'il ne travaillait pas à la réalisation du rêve caressé par l'excellent maitre.

« Cette façon de procéder de mon cher père, quoiqu'un peu brutale, devait avoir du bon, puisqu'elle m'a réussi, nous dit Vieuxtemps. Cependant, mes préférences étaient pour celle de l'autre, plus persuasive et..... moins *frappante !* »

Après cette première étape dans la grande capitale, Vieuxtemps revint à Bruxelles, plus désireux que jamais de continuer ses études avec de Bériot, et avide d'acquérir les connaissances nécessaires à l'éclosion des idées musicales qu'il sentait remplir sa jeune imagination.

« Nous avons déjà parlé de cet enfant prodigieux qui semble, comme Mozart, être né musicien », avait dit un journal; et notre adolescent voulait probablement justifier cette ressemblance en prouvant qu'il était, comme Mozart, virtuose et compositeur.

Les événements de 1830 ayant suspendu le mouvement artistique un peu partout, et le jeune Henry, n'ayant plus l'occasion de se faire entendre en public comme violoniste, il voulut profiter de la présence à Bruxelles d'une demoiselle *Ragué* (excellente musicienne, fort éprise de la musique de Haydn, Mozart et Beethoven) pour s'initier aux secrets de l'harmonie.

« Je lui ai de bien grandes obligations, dit Vieuxtemps, car c'est à elle que je dois d'avoir connu de bonne heure les classiques, et cela à un âge et à une époque où on ne se doutait guère, surtout dans notre pays, ni de leur existence, ni de leurs œuvres. »

Constatons une fois de plus la régularité avec laquelle tout arrive à son heure dans cette existence vraiment extraordinaire.

C'est d'abord ce Mécène prêt à faire tous les sacrifices pour assurer l'avenir de son protégé, et qui prend une part si grande à l'éclosion de son talent précoce; puis de Bériot, qui se dévoue corps et âme au développement des facultés de son disciple; puis, enfin, l'arrivée à Bruxelles de cette jeune émigrée française que des évé-

nements politiques avaient amenée là juste au moment où, l'esprit hanté par le démon de la composition, l'imagination de notre jeune artiste avait besoin d'une nourriture forte et substantielle, et qui l'initie aux secrets des œuvres des grands maitres symphonistes. Quelle influence immense ne dut pas avoir, sur Vieuxtemps compositeur, l'étude de pareils modèles !

La tourmente révolutionnaire qui souffla si terriblement sur notre pays à ce moment de notre récit eut des conséquences désastreuses pour Vieuxtemps, en lui enlevant sa faible pension. « Le Gouvernement qui suivit, nous dit Vieuxtemps, ne *sut* ou ne voulut rien faire pour moi. » Dès lors, il fallut chercher ailleurs les ressources nécessaires à l'entretien de la petite famille.

De son côté, Mlle Ragué procura quelques leçons d'accompagnement à son intéressant élève, et la barque, remise à flots, put voguer encore pendant quelque temps sans trop faire craindre le naufrage.

Vieuxtemps venait d'atteindre sa dixième année lorsqu'il s'essaya sérieusement à l'art si difficile de la composition. Il produisit tout d'un jet, raconte son frère Lucien dans une note qu'il a bien voulu me communiquer, une dizaine d'airs variés et un concerto avec accompagnement d'orchestre.

De ces œuvres de son enfance, il n'est resté aucun vestige, et c'est vraiment grand dommage, car il eût été fort intéressant d'étudier cette belle intelligence dans les différentes phases de ses manifestations artistiques.

Une nouvelle et grande difficulté vint s'ajouter bientôt à celle que l'on venait de traverser.

De Bériot et la Malibran venaient à peine de rentrer à

Bruxelles, lorsque le bruit de leur prochain départ pour l'Italie se répandit et jeta le père de Vieuxtemps dans une perplexité d'esprit que nous renonçons à dépeindre.

Qu'allait devenir son fils, privé si jeune des conseils d'un tel maître? A qui pourrait-il le confier?... A personne! telle fut la réponse du grand violoniste.

« Veillez à ce qu'il ne contracte pas de défauts, vous êtes assez compétent pour cela; mais, je le répète, ne le confiez à personne! Votre fils doit se frayer le chemin tout seul par la réflexion, et aussi par l'audition des artistes étrangers, qu'il doit chercher à entendre le plus possible. »

Ces sages conseils furent suivis à la lettre, « car, depuis ce temps, nous apprend Vieuxtemps lui-même, je n'ai plus eu une leçon de violon de qui que ce fût. » Seulement, il fit beaucoup de musique de chambre, ce qui contribua considérablement à lui former le goût et aussi à l'initier à une école spéciale du violoniste, pour laquelle il devait plus tard montrer une prédilection marquée et où il devait briller en maître.

Sa bonne étoile le servit, du reste, le plus efficacement du monde, en lui faisant faire au moment propice la rencontre de *Pauline Garcia*, qui, avant de devenir l'illustre cantatrice connue sous le nom de *Pauline Viardot*, était alors, paraît-il, une admirable pianiste.

En compagnie de cette femme-artiste si bien douée, il fit la connaissance des principales œuvres alors en vogue, et entre autres des trios de Schubert, des sonates de Beethoven, de Mozart, qui, d'après l'expression de Vieuxtemps, « les plongeaient dans l'éther, dans l'azur! Jeunes et fous d'enthousiasme, ajoute-t-il, nous allions aux

découvertes, nous croyant de vrais Christophe Colomb ! Ce temps de bonheur juvénil a duré environ un an ».

Avant de quitter Bruxelles, de Bériot voulut donner à son cher élève une nouvelle preuve de sa sollicitude en demandant et en obtenant du roi Léopold Ier un subside de 600 francs, qui permit à Vieuxtemps de faire son premier voyage en Allemagne. Là, s'il faut en juger par les vers suivants qui lui furent adressés par l'*Augsburger Tagblatt,* il fut remarqué et fort encouragé :

Par ses doux et savants accords,
Cet artiste nous fait comprendre
Comment autrefois chez les morts
Orphée a su se faire entendre !
Qui, de ton charme séducteur
Peut se défendre, ô ! divine musique !
L'oreille est le chemin du cœur ;
Vieuxtemps le prouve sans réplique.

Si la poésie n'est pas merveilleuse, l'hommage rendu à cet enfant de 13 ans ne manquait certes pas d'éloquence.

Ce fut le prélude des nouveaux triomphes qui l'attendaient à Darmstadt, Mannheim, Carlsruhe, Baden et Munich.

La tournée artistique, on le voit, était importante, surtout pour l'époque.

IV.

Vieuxtemps retira de grands avantages de ce voyage dans la patrie de Gœthe et de Beethoven, en ce sens qu'il y fit la connaissance de beaucoup d'artistes illustres

qui s'intéressèrent à son avenir, et lui donnèrent l'occasion de mettre en pratique ce précepte de son maître de Bériot : *Écouter et réfléchir.*

C'est ainsi qu'il put entendre *Spohr,* qui était alors à l'apogée de son talent; *Molique,* autre violoniste très prisé en Allemagne, et enfin *Mayseder,* pour lequel notre jeune artiste professait une admiration sans bornes.

Ici se place un incident caractéristique qui prouve que les grands esprits se rencontrent toujours sur le terrain du bon sens.

Profitant de l'accueil bienveillant avec lequel Mayseder avait reçu Vieuxtemps père et son fils, le premier pria le maître allemand de donner à Henry quelques conseils sur la façon d'interpréter ses compositions; mais celui-ci s'y refusa de la façon la plus formelle par cette déclaration :

« Il ne les joue pas à ma manière, mais c'est si bien, si original, que ce serait dommage de rien y changer. »

C'était là, dit Vieuxtemps dans son autobiographie, ratifier sans le savoir les paroles de de Bériot : « Laissez-le aller à sa guise ! »

Notons, en passant, le récit que Vieuxtemps fait d'une représentation du *Fidelio* de Beethoven, à laquelle il lui fut donné d'assister à Francfort.

Ce récit peint admirablement le degré d'exaltation dont était déjà susceptible son imagination : « Impossible de rendre l'impression profonde que fit sur ma jeune âme de 13 ans cette musique incomparable. La scène du deuxième acte (celle du caveau) me donna un frisson général, sensation qui s'est reproduite depuis à chaque nouvelle audition de la même œuvre.

» Enfin, pour tout dire, j'en fus tellement remué que j'en perdis le repos. »

Il ne faut pas oublier que Beethoven fut un révolutionnaire dans l'art, et que sa musique mit un certain temps à s'acclimater dans le monde.

On traitait volontiers le hardi novateur de fou, d'illuminé; ses œuvres étaient inintelligibles, incohérentes. *Habeneek*, qui a été le révélateur de ce génie incomparable, non seulement pour la France, mais aussi pour l'Allemagne, qui le comprenait peu ou point, ne dut-il pas avoir recours à des subterfuges, en cachant le nom de Beethoven sur les parties d'orchestre, pour arriver à forcer l'admiration des musiciens qui ne voulaient pas exécuter les œuvres de cet *halluciné?*

Wagner lui-même, n'eut-il pas un moment de découragement et de doute à l'audition de la 9e symphonie exécutée par l'orchestre du Gewand-Haus de Leipzig? « Je me sentis si découragé, dit-il, que je me détournai pour quelque temps de l'étude de Beethoven, et que je tombai dans une grande perplexité. »

Il ne lui fallut rien moins que l'exécution géniale que l'orchestre du Conservatoire de Paris en fit en 1839, pour lui rendre la confiance et lui prouver que si le doute sur la valeur de ce chef-d'œuvre avait pu entrer un instant dans son esprit, la faute en était au chef d'orchestre du Gewand-Haus, qui ne comprenait probablement rien à la musique sublime de son dieu.

La 1re symphonie de Beethoven fut exécutée à Paris vers 1815, mais le grand symphoniste ne commença guère à être apprécié à sa juste valeur qu'après 1828. Dès lors, n'est-il pas étonnant de constater que notre artiste de

13 ans avait le sens musical à ce point développé, que l'audition d'un des chefs-d'œuvre du maître lui fit perdre le repos?

Veut-on une nouvelle preuve de la perspicacité de ce jeune esprit si extraordinairement doué? lisons ce qu'il dit encore dans son autobiographie au sujet de la *Kreutzer-Sonate* et de l'accueil qui fut fait à cette œuvre admirable, par l'homme même qui avait l'honneur de voir son nom accolé à cette immortelle composition :

« Lorsque Kreutzer la reçut, dit Vieuxtemps, il la parcourut, haussa les épaules et dit: *Décidément il est fou!* Cela peut-il être vrai? » s'empresse-t-il d'ajouter, tant il lui paraît impossible d'accepter semblable hérésie. « Le fait est qu'il ne l'a jamais jouée, ou du moins ne l'a jamais fait entendre publiquement. C'est égal, le misérable, tout grand artiste, tout remarquable violoniste qu'il était, aurait dû faire le voyage de Paris à Vienne à genoux pour aller voir le dieu, lui rendre grâce et mourir! »

Voilà du lyrisme, ou il n'en existe pas.

Pareille organisation chez un aussi jeune garçon pouvait certes faire concevoir les plus riches espérances; Vieuxtemps sut les réaliser et même les dépasser, ainsi que nous le verrons plus tard.

Nous avons dit qu'il avait commencé à s'initier aux secrets de l'harmonie avant son départ pour l'Allemagne, et que le démon de la composition hantant sans cesse son imagination, il n'avait pu résister au désir de produire quelques essais sans haute importance.

Des études faites un peu à la hâte ne pouvaient avoir laissé des racines bien profondes, et le besoin d'étendre

ses connaissances dans l'art d'écrire le préoccupait sans cesse.

C'est à Vienne, je pense, qu'il eut le bonheur de rencontrer le savant théoricien *Simon Sechter*, qui voulut bien consentir à lui donner des leçons de contrepoint et de haute composition.

Sous la conduite d'un pareil maître, Vieuxtemps fit de merveilleux progrès, et, selon son expression, « l'enfant prodige disparut bien vite, faisant place à l'adolescent précoce, rêvant l'inconnu, le nouveau ».

Il est vrai de dire que le commerce régulier qui s'établit, à ce moment, entre lui et des artistes, contemporains de Beethoven, dont la plupart avaient vécu dans l'intimité du grand compositeur, exerça une influence heureuse sur les études qu'il faisait alors des œuvres du Titan de la symphonie.

Ces artistes avaient tous de la valeur et l'histoire a recueilli leurs noms. Ils se réunissaient d'ordinaire chez *Dominique Artaria*, éditeur des œuvres de Beethoven, et c'est là que Vieuxtemps les vit pendant son séjour à Vienne.

Czerny, *Merk*, le célèbre violoncelliste; *Weigl*, le compositeur dramatique, et enfin le *baron de Lannoy*, qui fut directeur du Conservatoire et entrepreneur du concert spirituel, accueillirent le jeune Henry avec la plus grande bonté et ne dédaignèrent pas de discuter avec lui sur le mérite des œuvres contemporaines; on comprend tout le fruit qu'il dut retirer de ces discussions instructives, à un âge où fermentaient déjà en lui les œuvres grandioses qui devaient immortaliser son nom, quelques années plus tard, et remplir d'étonnement le monde musical.

Il eut, du reste, bientôt l'occasion de montrer sa pénétration d'esprit et la finesse de son jugement artistique en interprétant le Concerto de Beethoven à l'un des concerts spirituels du baron de Lannoy, et cela après quinze jours d'étude seulement.

C'était un véritable tour de force, et aussi un coup d'audace. Mais *Audaces fortuna juvat*, et, cette fois encore, le proverbe eut raison.

Cette exécution lui valut la lettre suivante, que je crois devoir reproduire en entier. Elle est du baron de Lannoy, qui avait dirigé le concert :

« Monsieur,

» Veuillez accepter mes remerciements pour la manière originale, nouvelle et cependant classique, avec laquelle vous avez exécuté le concerto pour le violon, de Beethoven, au concert spirituel d'hier. Vous êtes entré tout à fait dans l'esprit de cette composition, chef-d'œuvre de l'un de nos grands maîtres.

» La qualité de son avec laquelle vous avez rendu le *cantabile*, l'âme que vous avez mise dans l'exécution de l'*andante*, la précision et la vigueur avec lesquelles vous avez joué les passages difficiles, dont ce morceau abonde, tout caractérise en vous un talent supérieur, tout montre que, jeune encore et touchant presque à l'enfance, vous êtes déjà un grand artiste, qui apprécie ce qu'il joue, sait donner à chaque genre l'expression qui lui est propre et ne se borne pas à étonner les auditeurs par des difficultés.

» Des talents aussi rares ont enchanté le public de

cette capitale, accoutumé à entendre les plus grands maîtres, parmi lesquels vous occupez une place honorable.

» Poursuivez, Monsieur, cette noble carrière; vous deviendrez sous peu le premier violon de l'Europe, car vous réunissez à la vigueur du coup d'archet, à l'exécution brillante des plus grandes difficultés, l'âme, sans laquelle l'art ne peut rien, le discernement qui fait qu'on saisit l'esprit du compositeur, et le goût exquis, qui empêche l'artiste de se livrer aux écarts de son imagination. Continuez, dis-je, et vous fonderez une école classique, qui sera le modèle de tous les véritables artistes.

» Recevez, Monsieur, l'assurance des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très obéissant serviteur.

» ÉDOUARD, baron DE LANNOY,

» Directeur du Conservatoire de musique, à Vienne

» Vienne, le 17 mars 1834. »

Depuis la mort de Beethoven, survenue en 1827, cette œuvre géniale n'avait plus été exécutée; aussi Vieuxtemps a-t-il soin de nous l'apprendre lui-même dans son autobiographie, se faisant gloire, à juste titre, d'avoir ramené l'attention du dilettantisme sur un concerto qui, on le sait, fait encore aujourd'hui le fond le plus précieux du répertoire des violonistes.

Si nous tenions à ne pas omettre un mot de la lettre qui précède, c'est que nous la considérons, en quelque e, comme le programme prophétique de la brillante ière que Vieuxtemps devait parcourir par la suite.

Mais n'anticipons pas; les événements vont marcher rapidement et sauront prouver avec éloquence la pénétration d'esprit de l'homme qui avait su deviner chez l'adolescent le futur chef d'école.

Poursuivant ses pérégrinations à travers l'Allemagne, Vieuxtemps se rendit à *Prague*, où l'avait précédé déjà la nouvelle de ses triomphes à Vienne, circonstance qui lui valut de pouvoir y organiser plusieurs concerts.

De là il se rendit à *Dresde*, puis à *Leipzig*, où il eut le bonheur de compter *Robert Schumann* au nombre de ses auditeurs.

Schumann publiait alors un journal intitulé : *Neue Zeitschrift für Musik*, dans lequel on put lire, quelques jours après le concert, l'article particulièrement remarquable qui va suivre, et que je me permets encore d'emprunter au livre de M. Maurice Kufferath.

Vieuxtemps dut être bien fier d'y voir son nom accolé à celui de Paganini, alors dans tout l'éclat de son fantastique talent.

Voici cet article :

« Quand on parle de Vieuxtemps, on peut penser à Paganini. Lorsque j'entendis ce dernier pour la première fois, je me figurais qu'il allait commencer avec un son comme personne n'en avait eu jusqu'alors. Au contraire, c'était tout petit, tout maigre. Puis vivement il commençait à développer sa chaîne magnétique : dans la masse du public, c'était d'abord de grandes indécisions; le cercle magique, de plus en plus merveilleux, se resserrait toujours davantage; les gens se pressaient les uns contre les autres; lui serrait plus fort, jusqu'à ce que cette masse rebelle se montrât soumise entièrement à tous ses

caprices. D'autres charmeurs ont d'autres procédés. Chez Vieuxtemps, ce ne sont pas les merveilles de détail qu'il faut retenir; et ce n'est pas davantage cet accroissement progressif de l'effet, comme chez Paganini, ou l'exagération, comme chez d'autres grands artistes, qu'il faut chercher. Du premier au dernier son qu'il tire de son instrument, Vieuxtemps vous retient dans un cercle magique tracé autour de vous, et dont on ne trouve ni le commencement ni la fin. »

Du coup, notre jeune artiste était sacré *Maître*, et par quelle plume !...

Il fallait que le charme qui se dégageait de son exécution, que le côté génial de son talent précoce fussent bien puissants pour inspirer à un artiste tel que Schumann les lignes éloquentes qu'on vient de lire.

Ce n'est pas ainsi que l'on parle d'un enfant prodige; il y a dans ces lignes un *au delà* prophétique qui prouve que Schumann avait deviné dans l'adolescent le grand artiste inspiré que Vieuxtemps est devenu par la suite.

V.

En quittant l'Allemagne, notre voyageur se rendit à Londres, où il arriva au mois de mai 1834, c'est-à-dire vers la pleine saison musicale. En effet, c'est l'époque des grandes assises artistiques dont Hændel est le dieu, et où ses oratorios (*le Messie* tout particulièrement) sont encore exécutés de nos jours par des masses chorales et instrumentales qui atteignent parfois le chiffre colossal de cinq et même six mille personnes !

Déjà en 1834, le virtuose, qui aspirait à l'hônneur de s'y faire entendre, devait se présenter le front ceint de l'auréole de la gloire et être armé... de lettres de recommandations.

Or, le nom de Henry Vieuxtemps n'avait pas encore traversé les mers, et il arrivait les mains vides de ces précieuses lettres qui servent si bien à aplanir les difficultés de la carrière épineuse de l'artiste.

Cependant la Providence, qui le servait si bien partout, ne l'abandonna pas encore cette fois.

Elle se présenta sous la figure du bon *Moschelès,* qui, daignant s'intéresser à lui, parvint à le faire jouer à l'un des concerts de la Société philharmonique.

« J'y exécutai le 5e air varié de de Bériot », dit Vieuxtemps. Et il ajoute modestement : « *ce qui me valut une bonne note.* »

Une grande joie lui était réservée pendant le court séjour qu'il fit dans la capitale britannique.

Paganini, le grand Paganini, lui apparut dans toute sa gloire à l'un des concerts de la saison.

Ce fut son père qui, entrant un beau matin tout effaré dans sa chambre, lui apprit cette grande nouvelle. « Il est ici, lui dit-il, nous allons l'entendre ce soir. »

Vieuxtemps, à l'idée du bonheur qui l'attendait, fut dans la fièvre toute la journée; mais, enfin, l'heure tant désirée sonna, et l'homme au nez long, à la crinière abondante, au corps grand et sec, véritable type des contes d'Hoffmann, lui apparut tel que sa jeune imagination l'avait rêvé.

Je ne puis mieux faire qu'en rapportant ici une partie

du récit original que Vieuxtemps a fait lui-même de cette soirée mémorable, dans son autobiographie :

« Je m'en souviens comme si cela datait d'hier, dit-il; je le vois, je l'entends toujours.

» Son apparition théâtrale, fantastique, impressionnait profondément; on éprouvait comme une sorte de terreur superstitieuse à la vue de cet homme d'aspect méphistophélique, jouant avec la puissance que l'on sait les fameuses variations dites *les Sorcières*.

» Quand il entrait en scène, les applaudissements qui l'accueillaient n'avaient pas de fin. Pour quelque temps, il avait l'air de s'en amuser; puis, tout à coup, quand il en avait assez, d'un coup d'œil d'aigle, diabolique, il regardait le public et lançait un trait, vraie fusée, partant de la note la plus grave et atteignant la plus haute du violon, et cela avec une rapidité, une puissance de son si extraordinaire, si éblouissante, si vertigineuse, que déjà on se sentait fasciné, subjugué, électrisé...

» A l'époque où j'entendis Paganini, je n'avais que 14 ans à peine, mais j'étais cependant déjà assez avancé dans l'art de jouer du violon pour comprendre toute l'immensité de son talent. L'impression qu'il me fit fut foudroyante, et, quoique ne pouvant me rendre un compte exact des moyens dont il se servait pour arriver aux effets rendus, mon étonnement n'en fut pas moins immense. »

Vieuxtemps continue, pendant plusieurs pages encore, à énumérer une à une les qualités qui faisaient de ce diable d'homme une exception éblouissante, mais il constate cependant qu'il ne possédait pas la grande noblesse de style, la simplicité naïve qui caractérisaient le talent de son maître, de Bériot.

Si l'on tient compte de l'enthousiasme si naturel chez un jeune homme de 14 ans, virtuose lui-même, et s'intéressant malgré tout à cette partie technique de l'art du violon, on trouvera certainement que le jugement qu'il porte sur le talent de Paganini ne diffère pas autant qu'on pourrait le supposer de celui de Schumann, qui, compositeur et homme d'imagination, devait apprécier plus froidement des *tours de force,* étonnants sans doute, mais dans lesquels il ne pouvait reconnaître l'expression d'un art pur et vraiment idéal.

C'est pourquoi il lui préférait Vieuxtemps, dont l'exécution annonçait déjà le respect de l'art, par la distinction du style et la grandeur de la conception.

Il y avait à Londres, à l'époque où les faits que nous venons de rapporter se passaient, un *médecin des artistes,* du nom de *Baeling,* chez lequel toutes les célébrités défilaient pendant la grande saison musicale.

C'est dans la maison de ce docteur mélomane que Vieuxtemps eut l'insigne honneur d'être présenté à Paganini, et même de jouer devant lui un solo de de Bériot.

L'impression qu'il produisit dut lui être très favorable, car un journal anglais rapporte qu'émerveillé du talent précoce de l'enfant, le grand artiste italien s'écria : « Ce petit garçon deviendra un grand homme. »

Au souper qui fut offert par l'excellent docteur à ses illustres invités, Paganini voulut que son jeune rival fût assis à côté de lui, et pendant plusieurs heures il lui fit boire force rasades.

Si le résultat de ce premier voyage à Londres fut une déception pour le virtuose, l'artiste y recueillit de nou-

veaux sujets de méditation qui, plus tard, devaient porter leurs fruits.

Il reprit le chemin de Bruxelles vers le mois de juin ou de juillet, la tête pleine des impressions diverses que lui avaient fait éprouver les nombreux artistes entendus un peu partout pendant cette tournée artistique, qui n'avait pas duré moins d'un an.

La fin de l'année 1834 et les premiers mois de l'année suivante furent consacrés à de nouvelles études, où la méditation joua le rôle principal.

Par ce travail, en quelque sorte d'*incubation*, Vieuxtemps chercha à s'approprier la quintessence des différents styles qui caractérisaient la manière des Spohr, Mayseder et Paganini ; bâtissant ainsi l'édifice sur lequel s'étayerait bientôt sa puissante personnalité.

Le précepte de de Bériot : *écouter et réfléchir,* recevait son application la plus large.

Ce fut pendant l'hiver de 1835 à 1836 que Vieuxtemps reprit avec une nouvelle ardeur ses études de composition à Paris, sous la direction de *Reicha*, qui jouissait alors d'une réputation de savant musicien.

Pour tout autre, des conséquences fâcheuses auraient pu résulter de ces études faites à bâtons rompus, sous différents maîtres, dont la science et les aspirations artistiques appartenaient à des écoles distinctes.

Il n'en fut rien, cependant, grâce à un instinct harmonique naturel, et aux excellents modèles qu'il sut toujours choisir dans les classiques pour en faire l'objet de ses profondes méditations.

Celles-ci l'amenèrent à s'essayer dans un genre de composition un peu plus noble de fond et d'idée que

l'éternel air varié, très à la mode alors et non encore complètement disparu de nos jours, hélas ! pour le supplice des gens de goût.

Les concertos de Viotti, ceux de Spohr, si purs de forme, si chatoyants de mélodies, avaient fait impression sur l'imagination du jeune Vieuxtemps, et son rêve fut dès lors d'arriver, en quelque sorte, à concilier leur pureté classique avec les exigences d'un art plus moderne.

De cette idée, qui germait dans son esprit, devait sortir le fameux concerto en *mi*.

Mais il y préluda d'abord par des morceaux de moins grande envergure, tels que *Fantaisies*, où les *soli* étaient coupés par des épisodes symphoniques; *Concertinos*, œuvres de forme plus libre que le concerto et réclamant moins de qualités de facture, etc.

Parmi tous ces essais se trouvait une fantaisie pour laquelle notre jeune compositeur professait une certaine estime, et qu'il aurait désiré faire connaitre. Mais ici se présentait une grande difficulté; jamais aucun de ses maitres ne lui avait parlé orchestration, il ne connaissait ni l'étendue des instruments, ni la nature de leur voix, et moins encore le rôle qu'un bon coloriste peut, par l'assemblage de leurs timbres particuliers, leur faire jouer dans la trame harmonique.

En cette occurrence, il résolut d'apprendre pratiquement ce qu'on avait négligé de lui apprendre théoriquement. Il demanda et obtint l'autorisation d'aller s'asseoir à côté des artistes qui composaient l'orchestre de la Monnaie, et dès ce moment commença pour lui une véritable chasse aux renseignements.

Il s'installait un jour près des cors, le lendemain près des hautbois, puis enfin près des clarinettes, ne prêtant aucune attention à la scène, mais observant le rôle que les maîtres faisaient jouer à chacun de ces instruments dans l'ensemble orchestral.

Pendant les entr'actes, il s'emparait de la grande partition, et cherchait à se rendre compte d'un effet qui l'avait frappé dans le cours d'un morceau.

Ce travail, le meilleur en somme qu'un élève puisse faire, lui fut des plus profitables, en ce sens qu'il développa en lui les qualités natives de coloriste qu'il devait dévoiler plus tard d'une façon si éclatante.

Lorsqu'il se sentit assez sûr de lui-même, il entreprit bravement l'instrumentation de son œuvre qui, achevée (c'est lui qui nous l'apprend), « ne sonnait pas trop mal ».

Ses concitoyens eurent la primeur de cette fantaisie, qu'il joua ensuite à Bruxelles, à Anvers, en Hollande et même en Allemagne; partout elle fut accueillie, non comme une œuvre achevée, elle en était loin, mais comme les premières aspirations d'une imagination qui s'éveillait et dont on pouvait attendre beaucoup.

Il eut bientôt l'occasion de faire entendre une nouvelle production qui vit le jour à Vienne, sous l'œil paternel de son ancien maître, Simon Sechter.

Ce fut aussi à Vienne qu'il en fit la première exécution, couronnée d'un plein succès. La conception plus grande, les idées plus nobles, marquaient un pas en avant, et laissaient déjà deviner que Vieuxtemps ne se contenterait pas de tenir un jour le sceptre du violon dans la grande famille des virtuoses, mais qu'il étonne-

rait le monde par l'audace de vastes productions appartenant au domaine le plus élevé de l'art.

Une fois lancé dans la carrière du compositeur, sa verve productive ne s'arrêtera que le jour où la mort aura glacé sa main.

Le fait est que, moins de trois mois après l'achèvement de l'œuvre jouée à Vienne, il terminait à Dresde une nouvelle composition sous le titre de : *Deuxième concerto en fa dièze mineur*, qui lui valut son premier succès sérieux de compositeur.

Bien qu'elle ne marquât encore qu'une étape modeste dans la voie glorieuse qu'il devait parcourir, cette œuvre eut les honneurs de la gravure. Ce fut, je pense, le premier morceau que notre jeune auteur de 17 ans livra à la publicité.

Comme tous les hommes vraiment supérieurs, Vieuxtemps se jugeait sévèrement.

Les encouragements qu'il recevait de partout, loin de le griser, stimulaient au contraire son zèle au travail, et aiguillonnaient son imagination impatiente d'atteindre à l'idéal rêvé.

Ah ! il sentait réellement sa force, l'homme qui, répondant à une lettre couvrant de fleurs ce deuxième concerto, disait : « Mille remerciements, mon cher Monsieur, pour les quelques lignes que vous voulez bien m'adresser : je regrette seulement que les compliments y fourmillent. Vous savez cependant que je ne les aime pas, et vous saurez que maintenant je les déteste, car plus j'avance dans mon art, plus je me vois éloigné du but. »

Combien de jeunes artistes de nos jours tiendraient sincèrement semblable langage ? Il n'en est pas un qui, au

début de sa carrière, ne s'arroge le droit d'en remontrer aux maîtres les plus justement renommés, et ne traite les gloires de l'art avec la dernière irrévérence.

VI.

Au commencement de l'année 1837, Vieuxtemps prit son vol vers la Russie.

Les artistes ont de tout temps désiré visiter ce pays des *roubles*, où la virtuosité est encore, de nos jours, très en honneur.

C'est qu'aussi l'hospitalité y est courtoise, raffinée, et que nulle part les artistes ne sont reçus avec plus de déférence.

La cour et l'aristocratie se font un devoir de les accueillir et de les choyer. Vieuxtemps le savait, et l'idée de s'y faire connaître et apprécier hantait son esprit depuis longtemps.

Son bagage artistique avait pris une certaine consistance, et c'était, comme il le dit lui-même d'une façon si originale : « Armé de pied en cap, *cuirassé de sa musique* », qu'il arrivait à Saint-Pétersbourg.

La saison malheureusement était trop avancée pour qu'il pût y espérer ample moisson de gloire et d'argent; aussi ne parvint-il à y organiser qu'un seul concert qui eut lieu le 23 avril (8 mai), et qui ne semble pas avoir eu un grand retentissement.

Il reprit sans tarder le chemin de Bruxelles.

Après avoir pris quelque repos, Vieuxtemps, qu'une force irrésistible attirait vers la Russie, y retourna avec

son père, le cœur plein d'espérance, et convaincu cette fois qu'il saurait forcer l'attention. Il ne se trompait pas.

Cependant, une maladie grave, qui faillit le mettre au tombeau, l'alita pendant près de trois mois, à Narva.

C'est durant sa convalescence qu'il conçut les plans de sa *Fantaisie-Caprice* et de son concerto en *mi:* deux œuvres qui resteront comme les plus beaux fleurons de sa couronne artistique.

Sa maladie eut la conséquence de retarder d'une année, au moins, l'heure du triomphe; mais ce temps fut consacré au parachèvement du concerto et de la fantaisie qui allaient bientôt révolutionner le monde musical par l'audace et la grandeur de leur conception.

C'est dans un concert qui eut lieu le 4/16 mars 1840, au théâtre de Saint-Pétersbourg, que Vieuxtemps les exécuta pour la première fois en public.

L'effet fut immense, écrasant ! On se fit alors difficilement à l'idée que ce virtuose de 20 ans pût être à la fois l'émule de Paganini et le rival des compositeurs les plus renommés.

La malveillance s'en mêla et l'on se prit à lui contester la paternité de ces enfants de son intelligence.

Il y avait cependant dans ces compositions un souffle si original, un parfum de nouveauté si piquant, qu'ils eussent bien dû ouvrir les yeux aux plus incrédules et les convaincre qu'ils avaient affaire à une nature bien personnelle, et que rien de ce qui avait été créé auparavant dans la littérature du violon ne ressemblait à ces deux œuvres.

En effet, Vieuxtemps, selon l'expression d'Alfred de Musset, *buvait dans son verre,* et si la pensée a faibli

plus tard, elle revêt ici toute la saveur d'une imagination prime-sautière, fortement imprégnée d'un enthousiasme juvénile, avide de formes nouvelles, et dont l'audace atteint parfois jusqu'au lyrisme.

Ce mot de *Pfau* à propos d'un artiste de grand talent : « X... est un virtuose qui joue de son instrument dans la perfection, mais qui ne trouve pas une idée » ne pourrait certes pas s'appliquer à notre musicien, comme auteur des deux œuvres qui nous occupent.

Pour les juger sainement et avec toute l'impartialité désirable, il faut se reporter à cette époque du romantisme que l'on a surnommée si irrévérencieusement de nos jours l'*art de 1830*. C'est, en effet, de ce courant d'idées, qui avait envahi l'art et la littérature, que découle le concerto en *mi* et la *Fantaisie-Caprice*.

Le concerto me donne l'impression que font ressentir les grandes toiles historiques, dont l'*Abdication de Charles-Quint*, de Gallait, peut figurer le type accompli. Il y a dans la grandeur de la conception, dans l'admirable ordonnance et la hardiesse du plan, dans le convenu de la facture, quelque chose du fini des œuvres romantiques de l'époque.

C'était un art bien soigné et qui contrastait singulièrement avec la mise négligée et la chevelure en désordre des artistes en vogue.

Le réalisme était alors dans la personne de l'artiste comme il est aujourd'hui dans ses œuvres : c'est une transformation.

L'art est du reste soumis à des fluctuations perpétuelles; c'est pourquoi l'historien doit mettre les choses à leur place, en considérant comme des étapes ses différentes manifestations.

Le XVe siècle a été en musique le siècle polyphonique par excellence Dès le milieu du XVIe, la mélodie se dégage des recherches scolastiques poussées au paroxysme par les *Okegem* et les *Adrien Willaert*, et elle règne en maitresse pendant les XVIIe, XVIIIe et une partie du XIXe siècle.

Aujourd'hui la roue a tourné, et nous en revenons à la polyphonie, mais avec la grandeur de conception et l'idéal en plus.

1830 fut donc une étape dans l'art, et les œuvres qui répondaient si bien aux aspirations du moment, ont droit de cité, et tiendront une place considérable dans l'histoire.

Cela dit, je suis parfaitement à l'aise pour établir d'une façon irréfutable que Vieuxtemps, en composant son *Grand concerto en mi* et sa *Fantaisie-Caprice,* en 1840, a fait œuvre de novateur.

Le premier allegro du concerto est, à lui seul, par sa contexture, son développement colossal, la richesse de ses idées mélodiques, l'élégance de son tissu harmonique et son travail orchestral si distingué, une œuvre complète.

Je me suis toujours demandé pourquoi son auteur l'avait fait suivre des deux autres parties.

En s'arrêtant à la fin du premier morceau, qui renferme tous les éléments d'une composition achevée, il eût eu la gloire de donner au concerto *une forme* nouvelle.

Son style épique contraste singulièrement, avouons-le, avec l'insignifiance des tendances artistiques de la romance et du rondo qui suivent, deux pièces du domaine de ce que j'appellerais volontiers *amusements*

musicaux, fort bien troussés, du reste, mais dont le but évident est de mettre en relief la virtuosité de l'exécutant, ce qui n'a plus aucun rapport avec l'œuvre idéale.

La *Fantaisie-Caprice*, ce chef-d'œuvre de grâce, de tendresse et d'émotion sincère, est un tableau de genre d'une exquise fraîcheur.

Là encore, la forme était nouvelle; elle a été fort imitée depuis, mais aucun des imitateurs n'a su faire l'équivalent de cette perle harmonique, et Vieuxtemps lui-même n'a plus retrouvé plus tard la source idéale où son âme d'artiste s'était abreuvée pour créer cette œuvre.

Quel charme dans ces mélodies ! quel naturel et quelle expression dans ces harmonies si tendres et si bien venues ! Ah ! on ne pense et l'on n'écrit ainsi qu'au printemps de la vie. On fait mieux dans l'âge mûr, mais ce n'est plus aussi bien, parce que le cœur de l'artiste a besoin d'enthousiasme et que celui-ci restera éternellement l'apanage de la jeunesse.

Au mois de juillet de cette même année 1840, qui avait vu éclore ces deux chefs-d'œuvre, Vieuxtemps, de retour à Bruxelles, les fit connaître au public de la capitale, dans un concert donné au Temple des Augustins.

Après le premier *tutti* du concerto, et avant que son auteur eût fait entendre la première note du solo qui le suit, le public, transporté, applaudit avec frénésie.

Le souffle ardent de cette préface musicale avait mis le feu aux quatre coins de la salle, et l'on put craindre un moment que le compositeur ne tuât le virtuose; mais on ne tarda pas à s'apercevoir que l'un marchait l'égal de l'autre, et lorsque, le morceau terminé, les applau-

dissements reprirent de plus belle, on vit de Bériot, le doux de Bériot, gravir les marches de l'estrade, la figure bouleversée par l'émotion, et tomber dans les bras de son cher disciple devenu à son tour un grand maître !

Peindre la physionomie de la salle à ce moment est impossible; le délire était à son comble, on n'applaudissait plus, on trépignait.

Cet événement artistique eut, on le comprend, un immense retentissement dans le pays. Aussi la municipalité d'Anvers, qui organisait pour le mois d'août suivant un festival de musique à l'occasion de l'érection de la statue qu'elle élevait à son grand *Rubens*, s'empressa-t-elle de réclamer le concours du grand artiste et une nouvelle audition de son concerto en *mi*, désormais à la mode. Son succès fut, cette fois encore, extraordinaire et prit les proportions d'un véritable triomphe.

« A un moment donné, dit Vieuxtemps lui-même dans une lettre adressée à l'un de ses amis, les quatre-vingts dames et jeunes filles qui se trouvaient sur l'estrade pour l'exécution de l'oratorio *Le Messie*, et qui faisaient l'office de choristes, me jetèrent des bouquets et me couvrirent littéralement de fleurs. » — De là jaillit comme une étincelle électrique une réputation qui devait faire le tour du monde. « Je me demandais, ajoute-t-il modestement, si je méritais cette ovation, cet enthousiasme délirant que j'avais provoqué. Je me croyais si peu de chose qu'il me paraissait hors de toute proportion avec mon mérite. Depuis, ces triomphes se renouvelèrent à Paris, à Londres, à Berlin, à Vienne; je finis par m'y habituer. Mais le seul qui m'ait arraché des larmes,

c'est celui qui m'est arrivé à Anvers; c'est à lui que je suis redevable de ma longue et brillante carrière. »

Une couronne superbe lui fut aussi offerte par le comité organisateur de cette fête mémorable, et, afin que cette journée marquât d'une façon ineffaçable dans la vie artistique de son héros, Charles Rogier, alors ministre des beaux-arts, obtint pour lui la croix de l'ordre de Léopold.

Je ne puis m'abstenir de reproduire ici les termes flatteurs dans lesquels était libellé l'arrêté royal qui accordait cette haute distinction à cet artiste de 20 ans. Je l'emprunte au livre de M. Maurice Kufferath : « Compositeur très distingué, en même temps qu'instrumentiste éminent, à un âge où les autres commencent à peine la carrière. »

Ce juste hommage, décerné d'une façon si originale par le grand citoyen qui contribua à donner à la Belgique son indépendance, par ce ministre ami des arts et des artistes, ne pouvait se produire sans exciter l'envie, et ce fut une nouvelle occasion pour ceux qui, de tout temps, s'acharnent aux renommées naissantes, de trouver la distinction prématurée.

D'autres, à vrai dire, approuvèrent hautement et crurent que Vieuxtemps pouvait dire comme le Cid : « Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées la valeur n'attend pas le nombre des années. » Qu'importe, en effet, l'âge de l'artiste, si son œuvre est grande et belle ? Et celle-ci l'était : je n'en veux pour preuve que sa longévité. Voilà près d'un demi-siècle qu'elle brille sans avoir subi l'atteinte du temps.

Privilège bien rare, surtout dans un art où les transformations sont si fréquentes et si... voyantes !

Voici comment fut appréciée, par le *Journal d'Anvers*, l'œuvre qui nous occupe, et qu'on appela longtemps le *fameux* concerto en *mi :*

« Vieuxtemps, par le chef-d'œuvre qu'il vient de mettre au jour, par la perfection désespérante avec laquelle il l'exécute, a produit une révolution dans l'école du virtuose; il s'est placé à la tête d'une école qui offre d'autant plus d'avenir qu'elle réunit à la fois le sévère au gracieux, le classique à l'élégant. Il laisse loin derrière lui tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, et aucune comparaison n'est possible. Son école n'appartient qu'à lui, on n'y reconnaît personne. »

Et comme si ce journal de 1840 avait voulu donner plus de force à l'opinion que j'émets en 1890 sur la première partie du concerto, et prouver que ses tendances audacieuses rompaient en visière aux œuvres similaires de l'époque, il ajoute : « La première partie n'est bien appréciable que par les gens de l'art; c'est *l'œuvre classique.* » Eh bien, non; cette prétendue œuvre classique était du romantisme le plus pur, pleine de liberté, s'affranchissant des formes connues, et pour cette raison ne pouvait être accessible aux intelligences stationnaires, toujours en grand nombre aux époques de transition dans l'art.

C'était certainement le cas pour le chroniqueur du *Journal d'Anvers* qui, dans son article, s'extasie ensuite sur les deux dernières parties du concerto qu'il juge « dignes d'entrer en parallèle avec les chefs-d'œuvre de Mozart et de Haydn ».

VII.

Cette année 1840 laissa dans l'âme de l'artiste une empreinte que rien ne put effacer. « L'impression qui m'en reste, dit-il dans son autobiographie, est celle du plus beau, du plus éclatant, du plus touchant, du plus radieux souvenir de toute ma vie ! »

Le nom de Vieuxtemps commençait à se répandre dans le monde, mais il lui manquait encore la consécration parisienne. Paris était devenu son objectif; il y rêvait sans cesse, et, malgré la confiance que ses succès devaient lui donner, une certaine crainte hantait son esprit. « Quand j'aurai terminé toutes mes petites affaires, écrivait-il le 19 novembre 1840 à un ami, je partirai immédiatement pour la capitale des capitales pour y chercher mon brevet d'artiste premier numéro..... ou de *nullité*. »

Sur les conseils de de Bériot, Vieuxtemps avait décidé qu'il passerait l'hiver de 1841 à Paris.

Pour la première fois depuis qu'il avait commencé son existence nomade, il partit seul.

Jusque-là son père l'avait accompagné dans tous ses voyages, réchauffant son ardeur au travail dans les heures de désespérance ou de lassitude, l'encourageant toujours, mais aussi restant confiné dans sa peau de vieux soldat de Leipzig, et montrant une sévérité excessive, qui bien souvent assombrit le front de notre pauvre jeune homme, impatient de jouir d'une liberté d'autant plus désirable, qu'elle lui avait été absolument refusée jusqu'alors.

Vieuxtemps s'est étendu longuement sur ce chapitre dans son autobiographie. J'en détache quelques extraits qui montreront de quelle façon il apprécia plus tard les rigueurs paternelles :

« Je dois confesser que l'extrême sévérité de mon père, que je trouvais injuste, exagérée, lui avait aliéné mon affection et ma confiance. Mais je m'empresse de déclarer que par la suite, quand j'ai reconnu toute la grandeur et la bonté de son caractère, son désintéressement, sa sollicitude de tous les instants, de toute sa vie, je lui ai rendu toute mon affection et saisi chaque occasion de lui prouver ma parfaite dévotion, mon profond amour.

» Aussi, bien des années avant sa mort, survenue en 1866, nous entendions-nous le mieux du monde et étions-nous les plus grands amis de la terre.

» Il avait des idées à lui, très entières il est vrai, mais qui étaient, il faut en convenir, celles de son temps.

» Sa rigidité envers moi était incompréhensible, et nous ne l'admettrions plus de nos jours pour nos enfants. Mais c'était pour mon bien. Elle m'a souvent sauvé des mains des exploiteurs, des spéculations féminines les plus dangereuses !... qui sait ?... de la perte de mon intelligence, de mon talent, de la vie peut-être.

» C'est lui qui m'a inspiré, par son exemple, le respect, la vénération de la femme. Il m'en est toujours resté vis-à-vis de cette adorable créature une timidité insurmontable...

» La conséquence de cette surveillance paternelle fut, qu'arrivé à Paris, avec de l'argent plein mes poches, maître absolu de mes journées et de mes nuits, je continuai à me conduire comme si mon père était toujours à

mes côtés. Mes journées se passaient en courses d'affaires, en visites. Le soir, à 7 heures, je rentrais, prenais mon violon, travaillais sans relâche, souvent jusqu'à 2 et 3 heures du matin. Je n'avais en vue que mon art. Je ne pensais qu'à ce moment désiré, et pourtant si redouté, où j'allais me produire devant ce public français, qui de tout temps a fait ou défait les réputations mal assises; et c'est avec confiance que, bien préparé, je parus enfin devant lui. »

Dans une lettre qu'il adressa à cette époque à l'un de ses amis d'Anvers, M. Lejeune, Vieuxtemps fait un tableau saisissant de la physionomie de la salle le jour de cette épreuve mémorable : « Mon cœur battait bien fort en arrivant en scène, dit-il; cependant l'idée que je jouais là devant un public choisi, d'amateurs et d'artistes distingués, et puis les applaudissements que m'avait prodigués l'orchestre aux répétitions me donnaient singulièrement de l'assurance. »

Hâtons-nous de le dire, la réussite fut complète, et les passages les plus saillants de son œuvre furent souvent soulignés de ces murmures approbateurs, expression si éloquente de l'émotion de l'auditoire, qui vont droit au cœur de l'artiste.

« Le morceau a été généralement compris et apprécié, dit encore Vieuxtemps. Néanmoins, quelques champions de l'*air varié* ont trouvé que c'était bien long ce concerto! D'autres, plus francs, et de ce nombre se trouvait le célèbre flûtiste T..., ont tout bonnement dit que l'œuvre était détestable. »

Notre artiste a pu se consoler aisément des criailleries des envieux et de l'ignorance des adeptes de l'air varié,

comme il le dit, en recevant les éloges autorisés des *Baillot, Chopin, Franchomme, de Bériot, Habeneck,* etc., qui tous apprécièrent son concerto comme il méritait de l'être, c'est-à-dire comme une œuvre originale et puissante.

« Le plus touchant des hommages que reçut Vieuxtemps à propos du concerto en *mi* », dit M. Maurice Kufferath dans son excellent livre, « celui qui dut réjouir singulièrement le cœur de l'artiste, c'est l'admiration que lui témoigna *Baillot,* le chef de l'école française du violon. Baillot, enthousiasmé, courut sur l'estrade après l'exécution du concerto et embrassa chaleureusement Vieuxtemps en présence des artistes de l'orchestre. Dans la matinée du lendemain, quelqu'un frappa à la porte numérotée du modeste hôtel où était descendu Vieuxtemps. C'était encore Baillot; Baillot, septuagénaire, à la tête blanche, qui venait faire sa visite à l'imberbe virtuose-compositeur, ne se tenant pas quitte envers lui par ses félicitations de la veille. »

Tous les journaux accueillirent avec enthousiasme la venue de ce nouveau Messie de l'art, et parmi les éloges qui lui furent prodigués, il en est qui, par leur provenance, flattèrent bien agréablement son amour-propre.

« Vous apprendrez avec plaisir, ajoute Vieuxtemps dans la lettre précitée, que *Berlioz* a fait sur moi un article des plus flatteurs. L'approbation de cet homme, *qui dit du mal de tout le monde,* est une grande chose. J'ai fait sa connaissance en allant chez lui pour le remercier, et il m'a parfaitement accueilli. »

Berlioz, ou le sait, avait horreur de la banalité. Toute

œuvre qui n'avait pas de tendance vraiment artistique, qui sentait le mercantilisme, ne trouvait pas grâce à ses yeux. Or, en sa qualité de chroniqueur du *Journal des Débats,* contraint à fournir un feuilleton par semaine, il fut souvent appelé à dire son opinion sur des œuvres dont l'insignifiance n'avait d'égale que la morgue de leurs auteurs. De là cette mauvaise humeur qui s'exhalait en termes plus ou moins acerbes, et cette réputation d'homme méchant, qu'il ne méritait certes pas.

Ainsi que Vieuxtemps le constate lui-même, Berlioz était accueillant et ne refusait jamais un conseil aux jeunes artistes chez lesquels il avait découvert la sincérité et le respect du grand art.

Né avec un idéal au cœur, il voulait chez les autres cette religion du beau à laquelle il est resté obstinément fidèle toute sa vie; souffrant amèrement des injustices de ses contemporains, mais restant malgré tout inébranlable dans ses convictions artistiques.

Cette sincérité, cette tendance vers le grand art, il les avait trouvées dans le concerto en *mi* et dans la fantaisie-caprice, et, sans connaître leur auteur, il l'avait dit dans son journal, simplement, chaleureusement, avec le sentiment du devoir accompli et la conviction qu'en agissant ainsi il servait la bonne cause.

En cette occurence, notre jeune artiste a pu se convaincre que Berlioz *ne disait pas du mal de tout le monde,* mais seulement des œuvres *d'un certain monde.*

J'ai tenu à faire cette petite digression au sujet d'un maître que j'ai eu le bonheur d'approcher souvent pendant les premières années que j'ai passées à Paris, et dont j'ai pu étudier de près la nature abrupte, mais géné-

reuse au fond, et cachant, sous des dehors sombres, un cœur sensible et bon.

Voici maintenant le jugement porté par ce passionné *du neuf* en musique, sur le double talent de Vieuxtemps comme virtuose et comme compositeur :

« M. Vieuxtemps est un violoniste prodigieux, dans la plus rigoureuse acception du mot. Il fait des choses que je n'ai jamais entendues par aucun autre; son *staccato* est perlé, fin, radieux, éblouissant; ses chants en double corde sont extrêmement justes; il brave des dangers effrayants pour l'auditeur, mais qui ne l'émeuvent nullement, sûr qu'il est d'en sortir sain et sauf; sa quatrième corde a une voix de toute beauté.

» Son concerto en *mi* est une très belle œuvre, d'un effet splendide en général, inondée de détails ravissants dans l'orchestre comme dans la partie principale, et instrumentée en grand maître.

» Pas un des personnages de l'orchestre, si obscur qu'il soit, n'est oublié dans sa partition; il fait dire à chacun à propos quelque chose de piquant; il n'y a pas jusqu'au triangle, qu'on emploie aujourd'hui presque partout sans intelligence et sans goût, qui ne place fort joliment son mot de temps en temps. » Berlioz fait allusion ici à la partie consacrée à cet instrument de percussion dans le *rondo* du concerto, et dont l'effet cristallin est de tous points délicieux. « Il a tiré grand parti, dit encore le grand critique, de la division des violons de l'orchestre en trois ou en quatre, avec les altos pour basse en *tremolo* continu, pour accompagner les *solos* du violon principal. C'est d'un frais et délicieux aspect. Le violon-roi prime au-dessus de ce petit orchestre frémissant, et vous

fait doucement rêver, comme, par une nuit sereine, on rêve au bord d'un lac :

Tandis que pâle et blonde
La lune ouvre dans l'onde
Son éventail d'argent.

» Il maîtrise son archet, et sait le *faire durer* tant qu'il veut, sur un son filé ou sur une cadence. Enfin, M. Vieuxtemps joint au mérite éminent du virtuose celui non moins grand du compositeur. »

Pendant cette année 1841, Vieuxtemps fut le héros de toutes les grandes fêtes musicales parisiennes. La gravure s'empara de sa personne et le représenta de toutes les façons.

Le célèbre sculpteur *Dantan* réclama l'honneur de faire son buste, grandeur nature, pour l'Exposition de Paris. Enfin, l'éditeur *Troupenas* lui fit des propositions fort avantageuses pour l'acquisition du concerto en *mi* et de la Fantaisie-caprice, qui parurent peu de temps après. Son nom, désormais célèbre par ce succès dans la grande métropole des arts, allait se répandre dans les deux mondes, où, comme nous le verrons plus loin, il devait faire ample moisson de lauriers.

VIII.

Le moment lui parut favorable pour faire une nouvelle apparition à Londres, et y conquérir enfin la

renommée à laquelle son talent si distingué lui donnait des droits incontestables.

Il crut néanmoins indispensable à la réalisation de son projet, de se munir de quelques lettres d'introduction auprès des hauts personnages de la cour; et, dans ce but, il sollicita la faveur d'une lettre de Sa Majesté *Léopold Ier* pour la reine *Victoria,* que ce monarque-artiste (Léopold Ier était quelque peu compositeur) lui accorda de la meilleure grâce du monde.

Son ami, M. *Félix Delhasse,* le remarquable bibliophile et musicologue bien connu, le recommanda également à l'homme éminent qui était alors notre ministre de Belgique à Londres, M. *Vande Weyer,* et Vieuxtemps nous apprend lui-même, dans une lettre adressée à M. Delhasse, le bon accueil qu'il reçut de cet éminent diplomate, qui voulut bien se charger de remettre les précieuses lettres aux différents personnages auxquels elles étaient adressées.

On se rappelle qu'à son début à Londres, en 1834, notre artiste n'avait fait que peu ou point d'effet sur le public anglais.

Habitué comme il l'était alors aux prodiges de l'exécution fantastique du grand Paganini, ce public n'avait vu chez l'enfant de 14 ans qu'une exception de plus à ajouter à celles que les caprices de dame nature prodiguaient à cette époque, et il s'était abstenu de démonstrations trop enthousiastes.

Cette première audition m'a valu *une bonne note,* nous disait Vieuxtemps; celle de 1841 lui vaudra un triomphe complet, car l'enfant est devenu un homme, un virtuose de premier ordre doublé d'un grand compositeur!

C'est le 19 avril 1841 que Vieuxtemps se produisit de nouveau à cette même Société philarmonique, théâtre de ses premières armes en 1834.

Déjà le 17, à la répétition du concert, l'orchestre et les quelques gourmets qui y assistaient lui avaient fait un succès éclatant et significatif, éloquent avant-coureur du triomphe qui l'attendait deux jours plus tard.

Nous trouvons dans une lettre datée du 20 avril 1841, et adressée par Vieuxtemps à M. Lejeune, d'Anvers, les détails suivants sur cette mémorable soirée : « Arrivons au coup décisif, au concert d'hier, où j'ai obtenu un des plus beaux succès de ma vie d'artiste. Le public a écouté le concerto d'un bout à l'autre sans broncher, ou, pour mieux dire, sans parler! ce qui est déjà ici un succès immense. Il m'a manifesté plusieurs fois, pendant le cours de ce morceau, sa satisfaction par des salves d'applaudissements longuement prolongées.

» Je n'ai pas été satisfait de l'orchestre. Le passage le plus intéressant du premier mouvement, où les trombones dialoguent avec le violon principal, a été tout à fait manqué par le peu de savoir du chef d'orchestre, sir G. S..., homme vieux et vain, d'une nullité trop complète pour que je lui en veuille. J'ai eu toute la peine du monde à rallier mes musiciens au grand *tutti* qui précède la cadence.

» Heureusement que cette déconfiture n'en était une que pour moi, et que la cadence a tout raccommodé. Le *rondo* a produit un effet extraordinaire. Les applaudissements ont continué longtemps après ma sortie de scène.

» Aujourd'hui, ajoute-t-il, les journaux sont pleins de moi. Le *Times* seul observe que mon morceau est long,

et en demande le morcellement, ce que je ne lui accorderai certes pas. »

M. Maurice Kufferath a publié, dans son livre sur Vieuxtemps, deux fragments d'articles consacrés à ce concert par le *Morning-Post* et le *Morning-Chronicle.* Les termes en sont si flatteurs pour notre artiste, que je n'hésite pas à les reproduire : « Ce jeune et déjà célèbre virtuose, disait le premier de ces journaux, a captivé du premier coup l'admiration de tous les auditeurs. Nous croyons n'être qu'un faible écho de l'opinion générale en disant que M. Vieuxtemps réunit dans son jeu toutes les perfections du style, de l'intonation, de l'exécution et, par-dessus tout, de l'expression. Quoique élève de de Bériot, il n'appartient pas à l'école de celui-ci, il ne ressemble même à aucun des violonistes que nous avons déjà entendus. Par une prérogative qu'il tient du génie, il fait école lui-même, et plus d'un professeur déjà renommé pourrait, avec avantage pour lui et pour le plaisir de ses auditeurs, recevoir des leçons de ce jeune et habile musicien. Si nous pouvions nous permettre une comparaison musicale, nous dirions qu'il est le *Beethoven* de tous les violons connus. »

« Le trait le plus remarquable du concert, disait à son tour le *Morning-Chronicle,* a été l'apparition du jeune et illustre Vieuxtemps, qui s'est du premier coup montré digne de la haute réputation qu'il s'est acquise sur le continent. C'est, en effet, un artiste prodigieux que Vieuxtemps ; son concerto en *mi* est une œuvre de génie et d'une grande originalité, et les effets en sont combinés de manière à mettre encore en relief toute la puissance de sa propre exécution. Son succès à été immense, et nul

doute que le jugement des amateurs anglais ne s'accorde en tous points avec celui qui a été exprimé déjà sur le continent, à savoir que ce jeune homme est le violoniste le plus remarquable de l'époque. »

Le fait est que, depuis Paganini et de Bériot, aucun des violonistes célèbres, y compris les David, les Molique, etc., n'était parvenu à faire sortir le flegmatique Anglais de son calme natif.

Vieuxtemps, par la puissante attraction de sa personnalité, avait accompli ce prodige, et l'on peut dire que pendant cette saison musicale il fut le soleil autour duquel tous les amoureux de la gloire vinrent se grouper.

Tous lui rendirent les armes et s'estimèrent heureux de paraître à ses côtés dans les soirées et les concerts où il était le grand triomphateur.

Chez le *duc de Cambridge*, très haut personnage, et passionné de musique, il y eut, à la suite du fameux concert à la philharmonique, une soirée presque intime où Vieuxtemps et *Mlle Meerti* firent les délices d'une société aristocratique pendant près de trois heures.

Mlle Élisa Meerti était une cantatrice des plus distinguées, qui, après avoir brillé longtemps dans les concerts à Saint-Pétersbourg, en France, en Allemagne et en Hollande, épousa, en 1843, son compatriote *Joseph Blaes*, le célèbre clarinettiste.

« Je dois vous dire, écrivait Vieuxtemps à M. Lejeune, que Mlle Meerti m'a fait un plaisir immense. Elle chante avec une voix et une âme qui émeuvent. J'adore son talent. Comme personne, elle est charmante et d'un commerce des plus agréables. »

Pendant ce second voyage à Londres notre grand

violoniste fit aussi la rencontre d'*Édouard Grégoire,* un autre compatriote, avec lequel il se lia d'amitié.

Par la suite, Grégoire devint son collaborateur dans la composition d'un caprice pour piano et violon, resté en manuscrit, œuvre qui cimenta entre les deux artistes ces liens du cœur que seule la mort de Vieuxtemps a pu rompre.

Ici vient se placer un incident qui, de nos jours, et par le vent de militarisme et de service personnel qui souffle en Belgique, eut pu faire naître les plus graves conséquences pour l'avenir de notre éminent musicien. Énivré par des succès dont le chapelet s'égrenait sans interruption; adulé par des admirateurs fanatiques, Vieuxtemps avait complètement oublié qu'avant d'être un grand artiste il était citoyen, et que, comme tel, il avait des devoirs à remplir envers son pays. Or, que l'on juge de la perplexité d'esprit dans laquelle il dut se trouver en recevant communication de la lettre suivante, datée du 2 septembre 1841, et émanant du quartier général, à Bruxelles :

« M. le Bourgmestre,

« Par sa lettre d'hier, nº 59821, M. le Gouverneur de la province me transmet les pièces nécessaires à l'immatriculation du milicien de 1839, Vieuxtemps, Jean-François-Henry, de votre commune, et m'informe que le 3 août dernier il lui a fait donner l'ordre de se présenter dans mes bureaux, pour être incorporé.

» Le milicien précité n'ayant pas encore satisfait à cet ordre, j'ai l'honneur de vous prier de le prévenir qu'il

ait à y optempérer *dans le délai de cinq jours,* s'il ne veut être poursuivi comme réfractaire.

Signé : » Le général-major commandant
la province. »

Une bombe venant éclater au milieu d'un camp endormi n'eut pas produit un effet plus terrifiant que cette missive. Pendant plusieurs heures, Vieuxtemps eut des visions de bonnets à poils à ses trousses !

La réflexion lui vint cependant, et le fit sortir peu à peu de son ahurissement. Il comprit que les lois d'un pays, si cruelles qu'elles pussent lui paraître au moment où elles s'appesantissaient sur lui, n'avaient rien que de très légitime au fond, et il eut bientôt pris le seul parti que les événements commandaient; il s'empressa de boucler ses malles et vint se présenter en personne aux bureaux du général-major, où on lui remit une feuille de route, 1 franc 85 centimes, et l'ordre de rejoindre son corps à Termonde.

Hâtons-nous d'ajouter que des protections bienveillantes s'employèrent utilement en sa faveur, et qu'il ne tarda pas à obtenir son congé définitif.

IX.

Ce retour forcé dans la mère patrie et cette libération inattendue du service militaire ramenèrent un peu de calme dans son existence si agitée depuis quelques années, et il crut avoir le droit de prendre quelque repos.

Il ne fut pas longtemps à s'apercevoir que l'artiste pris dans l'engrenage de la gloire ne s'appartient plus, et que, nouveau juif-errant, il faut, coûte que coûte, *marcher, marcher toujours !*

En effet, la Hollande, qui avait acclamé naguère l'enfant prodige, voulait revoir ce *petit* Vieuxtemps, que la grande voix de la renommée proclamait aujourd'hui musicien de génie, et il fallut obéir.

Ce lui fut du reste une joie réelle de se retrouver au milieu de cette population qui l'avait tant choyé lors de ses débuts dans la carrière, et de constater l'accueil enthousiaste qu'elle fit cette fois *aux enfants* de son imagination, car désormais le compositeur prendra dans le monde entier une grande part des triomphes du virtuose.

Vieuxtemps, pour répondre à la fièvre délirante que son talent avait allumée dans le cœur de ses admirateurs hollandais, dut multiplier ses auditions et rayonner un peu partout dans le pays pendant plusieurs semaines.

Chaque concert venait ajouter un nouveau fleuron à sa couronne de gloire. Pas un succès qui ne fût chanté par les poètes du cru, dans des vers dithyrambiques où l'on comparait celui qui en était le héros aux dieux les plus harmonieux de l'Olympe !

De tous les pays parcourus à ce jour par notre célèbre compatriote, l'Allemagne et l'Autriche seules étaient restées dans l'ignorance du Vieuxtemps compositeur. Le virtuose, on s'en souvient, y avait fait florès dès 1833 ; les plus grands musiciens, Schumann en tête, lui avaient prédit le plus brillant avenir, et les récents succès de Saint-Pétersbourg, de Paris et de Bruxelles semblaient prou-

ver surabondamment que ces prédictions s'étaient réalisées. L'attention était donc suffisamment éveillée dans ces deux pays, pour que l'annonce de l'arrivée prochaine de Vieuxtemps, y venant faire connaître ses compositions, excitât la plus grande curiosité.

Ce fut *Munich*, ville éminemment artistique et possédant un excellent orchestre, que l'artiste choisit tout d'abord pour faire apprécier ses œuvres. Leur succès fut complet, grandiose ! L'enthousiasme de ce public connaisseur vibra dans le cœur de Vieuxtemps au point de lui arracher des larmes. Il y vit, avec raison, la consécration définitive de son talent de compositeur.

Cette soirée, ce triomphe pour mieux dire, eut un tel retentissement dans le monde, que la première séance qu'il organisa en arrivant à *Vienne* fut honorée de la présence de l'empereur et de l'impératrice, qui donnèrent à différentes reprises le signal des applaudissements.

Les ovations et les acclamations du public se renouvelèrent ainsi pendant une longue série de concerts.

C'est à ce moment qu'il fit les préparatifs de son premier voyage en *Amérique*, où il arriva dans les derniers jours de novembre, après une traversée des plus accidentées.

Tempêtes furieuses; incendie à bord; un homme perdu en mer; enfin, aucun des éléments propres à impressionner puissamment une âme d'artiste ne fit défaut à notre voyageur, qui pourtant resta impassible en présence de cette nature déchaînée, composa un premier livre d'études et traça les grandes lignes d'un nouveau concerto. Il avait confiance dans son étoile.

Débarqué à *New-York*, il visita successivement *Boston, Albany* et quelques autres villes; mais quantité d'artistes arrivés avant lui, au nombre desquels se trouvaient *Artot* et *Ole-Bull*, lui faisaient une concurrence telle, qu'il s'empressa de gagner la *Nouvelle-Orléans*.

Dans cette ville, ses concerts excitèrent tant d'enthousiasme, qu'en moins de quinze jours il fut forcé d'en donner sept.

Le premier février, Vieuxtemps s'embarquait pour le *Mexique*, se faisait applaudir à *Vera-Cruz*, *Mexico*, puis se rendait à *l'île de Cuba* où il était accueilli, comme partout, par les marques non équivoques de l'admiration générale.

On le voit, les lauriers et les couronnes pleuvaient sur sa tête; il n'en était malheureusement pas de même des dollars dans son gousset! « A part quelques natures d'élite capables d'apprécier le grand art, dit Vieuxtemps dans son autobiographie, je ne pus charmer et enthousiasmer les Yankees qu'avec leur thème national : *Yankee-Doodle*, grâce auquel je devins promptement populaire et plantai jalon, bon gré mal gré, en ouvrant le chemin pour d'autres. A cette époque, ajoute-t-il, les habitants des États-Unis d'Amérique n'étaient pas encore atteints de musicomanie comme de nos jours. »

Cette petite composition intitulée *Yankee-Doodle*, dont parle Vieuxtemps, eut un succès européen et servit pendant longtemps de *feu d'artifice* aux programmes de tous les violonistes-virtuoses. Elle est, du reste, toute écrite de verve et d'humour, et produit un effet endiablé.

Peu soucieux de perdre le petit pécule amassé à la Nouvelle-Orléans, notre artiste reprit le chemin de cette

dernière ville, où il retrouva ses admirateurs plus ardents que jamais. Nous en donnerons une preuve bien flatteuse en ajoutant que le jour de son concert d'adieux, le public en délire organisa séance tenante une souscription dont le produit considérable servit à faire frapper une médaille en or d'un module gigantesque, sur laquelle furent gravées les inscriptions suivantes : *Hommage au premier violon de son époque. — 29 mars 1844. — Les amateurs de la Nouvelle-Orléans à Henry Vieuxtemps.*

Cette médaille lui fut remise en grande pompe, quelques jours après son dernier concert.

En quittant la Nouvelle-Orléans, Vieuxtemps reprit le chemin de New-York, donnant des concerts à *Natchez*, *Wicksburg*, *Memphis*, *Saint-Louis*, *Louisville*, *Pittsburg*, *Cincinnati*, *Baltimore*, *Philadelphie*, *Boston;* puis enfin il revint en Europe dans le courant de juin 1844.

Les résultats financiers de ce voyage, nous l'avons fait pressentir, furent médiocres.

Il fallait, ainsi qu'il nous l'a dit lui-même, poser des jalons pour l'avenir, initier ce public aux beautés de l'art, et Dieu sait si, sous ce rapport, il y avait à faire!...

Les fatigues et plus encore les émotions, la tension d'esprit qu'un artiste continuellement en relation avec le public doit éprouver avaient altéré sa santé; aussi dut-il se soumettre à une cure chez le docteur Weil, à Canstadt, près Stuttgard, où il séjourna de juillet à fin août.

C'est là qu'il composa son *Concerto en la majeur*, dont les Bruxellois eurent la primeur en décembre 1844, dans un concert qui eut lieu au théâtre de la Monnaie.

Spontini, l'illustre auteur de la *Vestale* et de *Fernand Cortez*, assistait à ce concert et se fit remarquer par l'en-

thousiasme avec lequel il applaudit notre célèbre compatriote.

Ce *concerto en la*, sans avoir les visées esthétiques du concerto en *mi*, n'en est pas moins une œuvre remarquable, tant sous le rapport de la beauté des thèmes que par la facture générale, qui est d'un maître.

Une particularité bizarre s'offre dès les premières mesures du début, où l'on retrouve le dessin mélodique et rythmique par lequel Beethoven a commencé sa colossale neuvième symphonie. Est-ce voulu? est-ce une rencontre toute fortuite? Le fait est que l'on ne peut entendre ce début du concerto sans penser immédiatement à l'œuvre immortelle du grand symphoniste.

Les autres thèmes de ce premier *allegro*, fort bien développé, ont une tendresse rêveuse du meilleur aloi et appartiennent bien en propre à leur auteur qui, comme on le sait, avait un fonds assez riche pour s'abstenir des emprunts compromettants.

L'*adagio religioso* constitue à lui seul un vrai, un pur chef-d'œuvre par la grandeur de la pensée, la distinction et la hardiesse de ses harmonies. C'est une de ces pages que le temps et la mode ne peuvent atteindre, parce que le cœur les a dictées, et que le cœur ne ment pas.

L'œuvre se termine par un *rondo,* mais plus étoffé, et non moins original, comme pensée, que celui du premier concerto.

X.

Nous voici arrivés en 1845. A cette époque, l'Académie de Belgique se divisait en deux classes : celle des

sciences, et celle des lettres et des sciences morales et politiques.

Son organisation présentait donc une lacune regrettable en écartant de ce centre de l'intelligence les représentants des arts, qui de tout temps ont jeté un grand lustre sur l'activité intellectuelle du pays.

Il appartenait à un esprit supérieur comme celui du ministre Sylvain Van de Weyer de porter remède à cette situation, et nous trouvons, dans le remarquable rapport qu'il adressa le 19 novembre 1845 au roi Léopold Ier, la preuve de sa sollicitude pour les beaux-arts : « L'organisation actuelle de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, y est-il dit, n'est plus en harmonie avec les progrès que la science et la littérature ont faits dans notre pays.

» Les beaux-arts, qui semblent avoir attendu notre régénération politique pour sortir avec éclat d'un long engourdissement, désirent un centre commun, où les efforts individuels de nos artistes puissent en quelque sorte converger, afin de consolider cette glorieuse école flamande qui a jeté tant de lustre sur notre patrie. » Puis, plus loin : « J'ai pensé, Sire, qu'il appartenait au Gouvernement de Votre Majesté de s'acquitter de cette tâche. J'ai étudié mûrement la question, et j'ai l'honneur de soumettre le résultat de mon examen à la haute appréciation de Votre Majesté.

» L'Académie serait désormais divisée en trois classes : celle des sciences ; celle des lettres et des sciences morales et politiques ; enfin, celle des beaux-arts. »

Les quatre premiers musiciens qui eurent l'honneur de faire partie de cette classe que l'on venait d'adjoindre à

l'Académie, furent : *Charles de Bériot; François Fétis; Charles Hanssens* et *Henry Vieuxtemps.*

L'article 6 des statuts disait : « Pour devenir membre, il faut être Belge, d'un caractère honorable, et *auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la Classe.* »

Vieuxtemps, à l'âge de 25 ans, se trouvait dans les conditions requises pour être admis dans la docte assemblée, et voici dans quels termes le ministre lui fit part de ce grand honneur :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous adresser un extrait d'un arrêté royal du 1er décembre 1845, qui vous nomme membre de la Classe des beaux-arts de l'Académie, pour la musique.

» Votre mérite et votre amour éclairé pour les beaux-arts me sont un sûr garant, Monsieur, que vous recevrez cette nomination avec plaisir et que vous contribuerez d'une manière distinguée, par vos travaux académiques, à la consolidation et au progrès de notre école moderne. »

C'est muni de cette haute dignité que Vieuxtemps entreprit une nouvelle tournée en Hollande et en Angleterre.

A la Haye, le roi ayant manifesté le désir d'entendre le nouveau *concerto en la,* un concert fut donné par ordre au théâtre de cette ville.

Les derniers accords de l'œuvre venaient de résonner harmonieusement au milieu des acclamations du public, lorsque le roi fit remettre séance tenante la décoration de

la couronne de Chêne à son auteur. Il est à peine utile d'ajouter qu'à ce moment l'enthousiasme fut à son comble; les applaudissements devinrent des trépignements; les fleurs pleuvaient sur la scène au point de faire croire à un bombardement du plus odorant effet. Enfin, pour que rien ne manquât au triomphe de l'artiste, l'orchestre lui offrit une superbe couronne à laquelle était suspendue une petite feuille de papier ornée de fines enjolivures, et sur laquelle était imprimé le quatrain suivant :

L'orchestre rend toujours hommage aux vrais talents;
Mais jamais au génie on n'unit tant de grâce!
Quand son temps sera vieux on dira de Vieuxtemps :
Il n'est rien encore qu'il n'efface!

En quittant la Hollande, notre glorieux artiste se rendit à Londres, où son talent se manifesta sous une forme nouvelle en interprétant d'une façon merveilleuse la musique de chambre.

Il contribua à la fondation de la *Beethoven-Society* de Londres, en organisant plusieurs séances de quatuor qui obtinrent le plus grand succès.

Il continua cette œuvre de propagande, lorsque plus tard il se fixa rue Chaptal à Paris, où j'eus le bonheur de l'entendre souvent en compagnie des principaux artistes français et étrangers, car tous ceux qui portaient un nom dans l'art tenaient à honneur de concourir avec lui à la diffusion de ce genre de musique, pour lequel il montrait un amour tout particulier.

De même que son émule *Joseph Joachim*, Vieuxtemps excellait dans l'interprétation de la musique de chambre.

Son influence ne fut pas moins grande sur ce terrain que sur celui de l'exécution individuelle. Sa passion communicative électrisait ses partenaires ; son âme enthousiaste semblait vibrer sous l'archet de chacun des exécutants. Qu'on juge par là de ce que devaient être ces exécutions vraiment idéales et dont le souvenir n'est pas effacé de nos jours !

A propos de ces séances mémorables, *Paul de St-Victor*, le critique autorisé du *Moniteur universel*, disait, en parlant de Vieuxtemps : « Le violon prend sous son archet une âme, un gosier, une poitrine humaine ; il pleure comme une femme, il rit comme une fée, il chante comme un ténor ! »

Dès la fin de 1844, un événement considérable pour Vieuxtemps s'était accompli ; il avait épousé Mlle *Joséphine Eder*, femme d'une haute distinction, et musicienne *di primo cartello.*

Nous avons sous les yeux des notes très étendues, écrites par Vieuxtemps lui-même sur la carrière artistique de sa femme, et nous croyons intéressant d'y puiser quelques renseignements qui nous serviront à tracer succinctement la physionomie de la digne compagne que notre artiste s'était choisie :

Joséphine Eder, née le 3 décembre 1815 à Vienne, montra dès l'âge le plus tendre une facilité étonnante à concevoir et à retenir tout ce qu'on voulait lui apprendre.

En peu de temps elle fit des progrès remarquables en littérature, en histoire, en géographie; mais c'est surtout pour la musique qu'elle manifesta un goût et des aptitudes vraiment extraordinaires.

A l'exemple des *Listz, Rubinstein* et autres prédestinés de l'art, elle débuta dès l'âge de 8 ans devant le public viennois en exécutant sur le piano les concertos de *Field, Hummel, Kalbrenner,* et ce, de façon à charmer les plus difficiles. Ses petits doigts couraient sur le clavier avec une souplesse, une rapidité vertigineuse; bref, elle fit sensation et excita la plus vive curiosité.

Son esprit scrutateur la poussait en avant, avide de savoir, dévorant les livres, travaillant sans cesse; elle acquit au bout de quelques années les connaissances les plus étendues.

A 14 ans, parlant et écrivant l'allemand, le français, l'anglais, l'italien, elle connaissait les poètes classiques de tous les pays. Plus tard, elle s'assimila avec une rare facilité le latin et... le turc, sans négliger toutefois ses études musicales. qu'elle conduisit jusqu'à la connaissance parfaite de l'harmonie, étudiée avec ce même Sechter, qui naguère avait initié son futur mari aux mystères du contrepoint.

Admirée, applaudie, elle réalisait à 17 ans le type parfait de la femme artiste.

Sa mémoire était prodigieuse; aussi exécutait-elle tous ses morceaux par cœur, ce qui, paraît-il, excitait la grande colère de la critique!

On se demandera de nos jours pourquoi une faculté si précieuse était considérée alors comme une audace impardonnable... *Mystère et innovation!* Le fait est que, s'il faut en croire Vieuxtemps, elle souleva des tempêtes.

Un talent aussi parfait ne pouvait se confiner dans les limites d'une capitale; aussi, dès l'âge de 18 ans, se sentant mûre pour entreprendre une première tournée,

Mlle Eder partit avec sa mère et visita successivement *Prague, Dresde, Leipzig, Berlin, Cassel, Francfort, Aix-la-Chapelle,* remonta le Rhin, s'arrêta à *Ems,* à *Wiesbaden, Heidelberg, Stuttgard,* et partout obtint comme artiste des succès étourdissants, et comme femme distinguée la sympathie et l'admiration générales.

La première rencontre des deux futurs époux se fit en 1833, à Stuttgard, où ils donnèrent plusieurs concerts ensemble.

Ils se revirent l'automne suivant à Munich et à Vienne, où le jeune Vieuxtemps obtint ses premiers vrais succès.

A la suite de revers de fortune, Mlle Eder disparut de la scène artistique en 1835, et se retira pendant plusieurs années à la campagne, vivant dans la méditation et l'étude.

Une erreur longtemps accréditée la signala comme *prima donna* au théâtre de Léopoldstadt à Vienne, ce qui, nous dit Vieuxtemps, est absolument faux.

Mlle Eder, tout en s'étant occupée de chant, n'a jamais eu ce qu'on peut appeler de la voix, et elle avait trop de tact, de jugement, se connaissait surtout trop bien elle-même pour songer un instant à aborder la scène lyrique.

Il y a eu, en effet, à cette époque, une demoiselle Eder cantatrice, qui obtint des succès sur plusieurs scènes allemandes, mais elle n'avait aucune identité avec Mlle Joséphine Eder qui devint plus tard madame Vieuxtemps, et que nous retrouvons en 1838 à Vienne, où elle revit notre artiste grandi et mûri dans son art.

C'est de ce moment que date la naissance des sentiments de tendresse qui devaient amener l'union de ces deux âmes, si bien faites pour s'aimer et se comprendre.

Leur mariage fut célébré à Francfort en 1844, et, à partir de ce jour, Mme Vieuxtemps, rayant de la grande famille artiste le nom de Mlle Eder, abdiqua le sceptre artistique, qu'elle commençait à porter d'une main ferme et de façon à exciter l'envie, pour adopter définitivement le rôle effacé d'accompagnatrice de son mari.

Mais ce rôle, elle le remplit avec une telle distinction, une maëstria si grande, que tous ceux qui, comme moi, ont été témoins de ces duos d'amour artistique, où l'âme de l'un vibrait à l'unisson de celle de l'autre, en ressentent encore aujourd'hui les émotions inoubliables.

Les conditions dans lesquelles ce mariage fut célébré amenèrent un refroidissement dans les rapports de notre artiste avec ses concitoyens, dit M. *Jean Renier* dans une note qu'il a bien voulu me communiquer; et voici ce qui l'avait provoqué : Un Verviétois habitant Francfort avait vu le cortège nuptial se rendre au temple des réformés (Mlle Eder étant protestante), et il en avait conclu que le fiancé avait changé de religion. Cette nouvelle répandue par lui à Verviers avait trouvé créance, ce qui fit que, lorsque notre artiste reparut dans sa ville natale quelque temps après, plusieurs de ses admirateurs lui montrèrent moins d'empressement que de coutume. Néanmoins, il ne dut guère s'apercevoir de ce refroidissement, causé par une erreur, car ses enthousiastes lui préparèrent une réception très flatteuse, animée aussi par une solennité qui se déroulait en ce moment, et à laquelle les nouveaux époux prirent part avec entrain.

Ici commence pour Vieuxtemps et sa femme une longue série de voyages comprenant les États-Unis d'Amérique, le Mexique, la Havane, la Belgique, l'Alle-

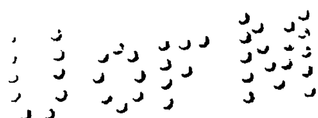
magne, où l'annonce de leur arrivée valut à Vieuxtemps une lettre charmante de *Mendelssohn*, commençant ainsi : « La nouvelle de votre arrivée chez nous m'a rempli de joie, et je suis bien persuadé que tous les vrais amateurs partagent ce sentiment, vous attendent avec la plus vive impatience, et vous salueront avec l'enthousiasme que vous méritez à si juste titre! »; puis enfin Saint-Pétersbourg, où le grand artiste fut appelé en 1846 en qualité de violon solo de la cour de S. M. l'Empereur Nicolas, et de professeur au Conservatoire.

Mme Vieuxtemps, par son talent, sa haute intelligence et les qualités de son cœur, sut se créer une place distinguée à la cour et dans les salons aristocratiques, où elle conquit d'emblée les bonnes grâces des dames russes, qui l'honorèrent de leur amitié la plus affectueuse.

Elle suivit son mari dans les voyages qu'il fit annuellement pendant ses congés, et c'est ainsi que nous les retrouvons en 1847 à Paris, où Vieuxtemps désirait faire entendre son concerto en *la*.

« M. H. Vieuxtemps, qui ne s'est plus fait entendre à Paris depuis 1841, disait le *Journal des Débats*, doit donner un concert le 5 avril chez Herz. On se rappelle avec quel succès fut accueilli son fameux concerto en *mi* au Conservatoire et au théâtre Italien.

» Il vient cette année avec un nouveau concerto qu'on dit supérieur au premier. »



XI.

En 1848, les deux époux sont à Constantinople, où ils ont l'insigne honneur d'être reçus au palais de *Tschiraghan* par le sultan.

Vieuxtemps m'a fait lui-même le récit de cette entrevue, qui emprunte au milieu où elle eut lieu un parfum d'orientalisme le plus piquant.

Le lecteur nous saura gré sans doute de le lui narrer ici :

C'était en juin 1848 : un vent de révolution soufflait sur l'Europe.

Entre tous les rois et souverains du monde, le sultan était le seul monarque qui pût fumer sa pipe d'ambre en paix et promener son ennui dans les jardins de son sérail, que baignent les eaux du Bosphore mêlées à celles de la mer de Marmara.

Au lieu des majestueux bateaux de guerre transportant des soldats, on ne voyait que les gondoles rapides, les gracieux caïques de l'Orient transportant les citoyens paisibles dans les délicieuses montagnes de Péra et de Galata.

A ce moment, un étranger, un Belge, vint échouer sur les bords de ce pays enchanteur. Ce Belge était un artiste qui s'inscrivit dans le registre de l'hôtel français où il descendit : « Henry Vieuxtemps, violoniste, né en Belgique; venant de Saint-Pétersbourg par Odessa, et allant à....? peut-être Pékin ! »

Abdul-Medjid, auquel les distractions du bruit des canons russes manquaient en ce moment, était mélancolique; il commençait même à prendre en dégoût l'arome

de son moka, lorsque, ayant entendu parler par son vizir de l'arrivée du célèbre artiste franc, il désira le voir, et lui *commanda* de venir à son palais.

Un matin, vers 8 heures, par une de ces matinées magnifiques si communes dans ce pays idéal, Vieuxtemps et sa femme se mirent en route pour rencontrer *Rifaat-Pacha*, ministre des affaires étrangères, qui avait reçu l'ordre de les conduire à Sa Majesté.

Quand ils mirent pied à terre, les ministres étaient occupés à de sérieuses affaires d'État et ne purent les recevoir immédiatement.

En attendant le bon plaisir de ces Messieurs, Vieuxtemps, qui tenait à la couleur locale, se mit à fumer *comme un Turc* dans une de ces pipes à long tuyau appelées chibouk, qu'un domestique s'était empressé de lui présenter, et il prit en même temps un nombre considérable de petites tasses contenant un excellent moka.

Par une faveur toute spéciale, et rarement accordée, Mme Vieuxtemps fut introduite dans le harem et présentée à la femme du Pacha, *Lady-Rifaat*, qui la reçut avec une amabilité charmante.

Elle lui adressa mille questions sur la toilette européenne, lui montra ses bijoux, ses châles, et poussa même la gracieuseté pour la compagne de l'artiste jusqu'à chanter et danser devant elle !

Ce chant, qui pouvait être très agréable aux oreilles musulmanes, remplit le cœur de Mme Vieuxtemps des plus horribles appréhensions sur la réception que la musique de son mari ne pouvait manquer d'obtenir de la part du sultan. Il était clair que si Abdul-Medjid ressentait les mêmes sensations en entendant le violon de

Vieuxtemps, que celles qu'elle avait éprouvées en écoutant chanter Mme Rifaat, il ordonnerait sûrement à ses kavass de bâtonner le pauvre artiste!

Après cette visite du harem, Mme Vieuxtemps et son mari furent invités à faire honneur au repas préparé pour eux, et qui se composait de riz blanc, de riz jaune, de poissons frits à l'huile et de côtelettes de chèvre.

Sur la table, pas de nappe, pas de serviettes, mais, malgré le *Coran*, il y avait des couteaux, des fourchettes et une bouteille de vin de Bordeaux.

Enfin, le Pacha ayant terminé ses audiences, rejoignit nos artistes et leur fit prendre place dans un magnifique caïque tout doré, qui les mena au palais du sultan.

Il était 4 heures de relevée lorsqu'ils arrivèrent à la résidence impériale; mais là encore de nouvelles lenteurs se produisirent et retardèrent le moment solennel. Un messager survint apportant les ordres de son maître.

Sa Hautesse désirait que Vieuxtemps inspectât la musique militaire et l'école de musique dirigée à cette époque par Donizetti, frère du célèbre compositeur.

Cette école comprenait une soixantaine de jeunes Turcs auxquels on enseignait les instruments à archet, la danse, et surtout *les tours de gobelets*, genre d'exercice pour lequel le sultan professait une prédilection toute particulière.

Un petit concert fut donné en l'honneur de nos artistes, qui purent se convaincre ainsi de la triste médiocrité de l'enseignement et de l'ignorance complète du corps professoral.

Les chanteurs représentèrent un acte de *la Somnambule* de façon à dérider les fronts les plus moroses. « On

ne peut se faire une idée, me disait Vieuxtemps, du grotesque de cette exécution; c'était désopilant, inénarrable! »

En revanche, la musique militaire n'était pas sans valeur; les instrumentistes, notablement plus forts que les chanteurs, le prouvèrent séance tenante en exécutant fort correctement, et *a prima vista*, une marche composée par Vieuxtemps, et dédiée à Sa Hautesse.

L'auteur fut acclamé par ses exécutants, et de nouvelles pipes accompagnées de petites tasses de moka furent offertes en signe de réjouissance.

Après une promenade dans les nombreuses galeries du palais, éclairées mystérieusement à cette heure par la lune (il était près de minuit), on vint enfin leur annoncer que le sultan, entouré de ses pachas et des grands de sa cour, les attendait.

Abdul-Medjid était, à l'époque de notre récit, un beau jeune homme, à l'allure altière. Ses yeux, empreints d'une fière expression, avaient une teinte de mélancolie qui inspirait à la fois le respect et le plus poétique intérêt. Bien qu'il parlât le français, l'étiquette de la cour exigeait qu'il n'adressât la parole aux étrangers que par l'intermédiaire du *drogman*.

Après quelques mots échangés, Abdul-Medjid s'assit; les autres personnages en firent autant, et le concert commença.

Notre artiste joua d'abord sa belle *fantaisie-caprice*, dont l'effet fut absolument nul. A ce moment, Mme Vieuxtemps, se rappelant la musique de Lady-Rifaat, eut des visions de kavass armés de bâtons, et implora la protection du grand Mahomet pour son mari!

Mais celui-ci avait de suite compris qu'il n'arriverait pas à émouvoir Son Altesse avec des pièces sentimentales, et son choix se porta immédiatement sur le *tremolo* de de Bériot.

Le sultan s'intéressa à cette musique, l'écouta avec la plus vive attention et, le morceau terminé, en demanda un autre ; la bataille était gagnée.

Ce fut par le duo sur la Somnambule, exécuté avec sa femme, que Vieuxtemps acheva de conquérir les bonnes grâces du souverain qui, oubliant l'étiquette, s'approcha vivement de l'artiste et lui dit en français combien il regrettait que ses femmes ne fussent pas en ville, pour apprécier avec lui une exécution aussi merveilleuse.

Puis, comme effrayé d'une familiarité aussi compromettante pour sa dignité, il s'adressa au drogman pour achever son speech, que celui-ci traduisit ainsi à Vieuxtemps : « O musicien franc, dans nos anciens livres on parle beaucoup et avec la plus grande vénération d'un joueur de violon, mais, après t'avoir entendu, je commence à croire qu'il ne pourrait être que ton élève ».

Après ce compliment original, le sultan se retira, suivi de sa cour.

Il était près de 3 heures du matin et, par conséquent, trop tard pour retourner à Bayakdire avec le bateau. Nos artistes, exténués, furent obligés de regagner leur hôtel à pied, escortés par la garde impériale !

« Le lendemain, ajoute Vieuxtemps, un homme m'apporta, de la part de Sa Hautesse, un sac immense, qui paraissait rempli de pommes de terre. J'étais sur le point de renvoyer homme et sac, lorsque quelqu'un me fit observer que je ferais peut-être bien d'en vérifier le con-

tenu. Qu'on juge de ma surprise lorsque je vis s'échapper de l'enveloppe grossière une véritable pluie de piastres et de fruits les plus exquis !

Mme Vieuxtemps passa plus de deux heures à compter les piastres; il y en avait 20,000! Le sultan avait bien fait les choses. Cependant, il ne se crut pas quitte envers l'artiste, car deux jours plus tard il lui envoyait la décoration, en diamants, du Nichan Istihar, une des dernières données dans ce luxe oriental.

Voici la traduction du curieux diplôme qui accompagnait le bijou : « Notre ordre révéré, très haut, impérial, revêtu du chiffre honoré du monde Rhanique est tel que : notre opinion auguste est que le porteur du présent diplôme très haut et impérial, M. Henry Vieuxtemps (que sa dignité soit augmentée), est un des maîtres de l'art et de la science.

» Comme la bienveillance envers de tels artistes est une des attributions de la louable coutume de protéger les arts, un Nichan glorieux ayant été donné au susmentionné de notre part, qui réunit la dignité et la gloire. — En vertu de quoi, ce diplôme impérial a été accordé et délivré. — Fait vers le milieu du mois de Remadan de l'an de l'Hégire 1264. »

N'avions-nous pas raison de croire que ce récit intéresserait le lecteur?

XII.

A son retour à Saint-Pétersbourg, notre artiste renouvela son engagement avec la cour pour trois nouvelles années, et reprit ses travaux de composition.

Plusieurs morceaux de genre parurent coup sur coup, et, bien qu'ils n'aient pas la profondeur de la pensée que l'on remarque dans les grandes œuvres du maitre, il faut reconnaître cependant qu'ils ont les qualités de facture, le charme de la mélodie et la solidité de style des meilleures productions similaires.

Ce fut encore à ce moment que Vieuxtemps jeta les grandes lignes de son beau concerto en *ré* mineur, le quatrième, je pense.

Cette œuvre ne fut terminée qu'en 1850.

La nouveauté de la forme et je ne sais quelle autre considération le firent hésiter longtemps avant d'oser le livrer à l'appréciation du grand public. Le fait est que, ni en Pologne, ni en Autriche, où il fit un nouveau séjour dans le courant de l'année 1850, il ne se décida à le produire.

L'été suivant il était à Paris, où il donnait une série de concerts avec un succès toujours croissant, lorsqu'une grave maladie de sa femme vint enrayer tous ses projets et le forcer à manquer aux engagements pris avec la cour de Saint-Pétersbourg, ce qui le mit dans l'obligation d'abandonner sa position dans cette ville.

Ses élèves, au nombre desquels se trouvaient le *prince Youssopoff*, *Walkoff*, *Pozanski*, etc., furent au désespoir, car tous aspiraient depuis longtemps à le voir revenir pour recevoir ses excellents conseils.

Vieuxtemps, pendant son séjour en Russie, avait, en effet, formé une quantité de disciples qui répandaient partout la renommée de leur maître.

La considération dont il jouissait dans le monde entier comme professeur, le faisait rechercher par tous ceux

qui désiraient se perfectionner dans leur art. C'est ainsi que, pendant un voyage qu'il fit à Londres en 1851, *Richard Wagner*, en lui recommandant un jeune homme auquel il s'intéressait, lui écrivait une lettre dont nous croyons devoir reproduire ici les principaux passages. On y verra en quelle haute estime Wagner tenait Vieuxtemps, et, détail piquant, en quelle situation d'esprit se trouvait le grand réformateur au lendemain des événements politiques qui avaient fait de lui un proscrit. Voici cette lettre :

« Très cher ami.

» Celui qui vous présente ces lignes est un jeune Polonais, pour lequel je m'intéresse particulièrement. Il a appris le violon par Helmesberger, à Vienne, et David, à Leipzig, et n'a d'autre désir que de trouver *un maître tel que vous*, pour se perfectionner dans son art, pour lequel je le juge plein de talent. En outre, ce jeune homme, fils d'une famille bureaucrate de la Gallicie, a été impliqué dans les affaires politiques de 1848 et 1849; il est actuellement réfugié, et parfaitement renié et abandonné par son père, qui est bon impérialiste autrichien.

» Si vous pouvez faire quelque chose pour aider mon protégé à ce qu'il arrive à son but, si ardemment désiré par le jeune malheureux, vous m'obligerez infiniment.

» Quant à moi, il me va assez bien : *je suis content de ne plus traîner mon art à la suite de sots courtisans, et de pouvoir vivre pour lui sans moleste, bien dans un état modeste, mais libre.*

» Faites-moi le plaisir de me donner de vos nouvelles, e

rendez mes civilités bien empressées à Madame Vieuxtemps. Surtout, gardez-moi en bonne mémoire, et soyez persuadé des sentiments plus qu'amicaux de votre

» tout dévoué

» RICHARD WAGNER. »

Zurich, 17 mai 1851.
(Suisse.)

Au mois de décembre de cette même année 1851, Vieuxtemps, de retour à Paris, se décida enfin à faire entendre son concerto en *ré* mineur.

La question d'argent, on le sait, a toujours été secondaire pour les artistes dans cette ville-lumière, qui donnait alors le ton au monde entier dans les choses d'art et de science. Ils y cherchaient, avant tout, des satisfactions d'amour-propre.

Une œuvre consacrée par la critique de la capitale s'imposait à tous les publics; de là cette préoccupation constante, chez les artistes, du *succès parisien*.

Il n'en est plus absolument de même de nos jours.

Hâtons-nous de le dire, cette nouvelle œuvre de notre grand musicien fut reçue avec non moins de faveur que ses aînées. Chacun proclama à l'envi les mérites du virtuose et du compositeur, et Hector Berlioz ne fut pas l'un des moins enthousiastes dans ce concert d'éloges. Écoutons ce qu'il dit alors dans son feuilleton du *Journal des Débats* : « Le concert que Vieuxtemps a donné, il y a quelques jours, lui a valu un véritable triomphe; on l'y a proclamé aussi remarquable compositeur que virtuose incomparable. Et cette justice lui a été rendue, non seu-

lement par le public, mais par tous les habiles violonistes de Paris, accourus pour l'admirer, et qui l'entouraient à la fin du concert de leurs félicitations. Il y a des talents qui désarment l'envie. »

Puis dans un second article :

« Le talent de Vieuxtemps est merveilleux ; ses qualités dominantes sont la grandeur, l'aplomb, la majesté et un goût irréprochable. Il ne tente rien dont il ne soit sûr, et pourtant on a peine à croire aux prodiges de son mécanisme. Ses intonations sont d'une justesse parfaite, tant pour les sons ordinaires que pour les sons harmoniques, dont il fait un emploi fréquent et vraiment ingénieux. L'archet, dans sa main, semble embrasser la corde plutôt que la toucher seulement sur un point ; le son qu'il tire est moelleux, plein, doux, fort, savoureux, si j'ose me servir de cette expression. Et quant à sa main gauche, on la dirait armée de doigts de fer dans les traits en pizzicato, tant la corde, ainsi arrachée, vibre avec netteté et énergie.

» La jouissance qu'on éprouve à entendre ce virtuose-maitre est sereine, comme celle qu'on trouve dans la contemplation de tout ce qui est beau, calme et grand.

» Comme compositeur, Vieuxtemps n'est pas moins remarquable, et les qualités que je viens de signaler dans son exécution se retrouvent dans ses œuvres. On est convenu de dire, et l'on croit en général que la musique des virtuoses n'a pas de valeur. Cela est vrai quatre-vingts fois sur cent. Mais celle de tant de gens qui se posent en compositeurs sans être virtuoses est encore bien plus rarement bonne ! » Puis, parlant du nouveau concerto, il ajoute : « Cette œuvre est magistrale, neuve de forme,

semée d'effets piquants et imprévus, et traitée si musicalement que la partie de violon principal s'efface souvent pour laisser la parole à l'orchestre. L'auteur, on le sent, est presque jaloux du virtuose; et pourtant quelle brillante tâche il a conférée à celui-ci! que de traits originaux, que de combinaisons hardies! Ce concerto est une magnifique symphonie avec un violon principal. Les idées en sont vivaces, nombreuses, et ne se présentent jamais qu'armées d'une instrumentation qui en rehausse l'éclat. Vieuxtemps traite magistralement l'orchestre; ceci est important à dire chez nous, où l'on parle tant d'instrumentation sans savoir précisément ce que c'est, et où l'on donne le nom de compositeur à des aligneurs de notes. ». Puis plus loin : « Je ne puis analyser cette œuvre, digne pendant des concertos que Vieuxtemps a déjà produits auparavant.

» Le *scherzo* est une des plus curieuses choses que l'on puisse entendre et des plus difficiles aussi à produire jusqu'au bout sans accident, pour le virtuose qui exécute le violon principal autant que pour le chef d'orchestre.

» L'exécution, en général, m'a paru excellente, et le succès de Vieuxtemps a été réellement exceptionnel. »

Cette appréciation d'un artiste qui, par l'essence même de son esprit, avait en horreur la banalité, le convenu en matière d'art, acquiert une importance capitale et méritait d'être rapportée dans un travail qui a pour objet la glorification d'un musicien tel que Vieuxtemps.

Ce concerto en *ré* mineur, comme son aîné en *mi*, ne tarda pas à faire son tour d'Europe et à affirmer de plus n plus la grande réputation de son auteur.

L'Allemagne, l'Angleterre, la Suisse, la Belgique l'acclamèrent tour à tour.

Il m'est impossible de passer sous silence les émotions personnelles que je ressentis le jour où Vieuxtemps vint exécuter cet admirable concerto au Théâtre Royal de Liège. Jamais je n'oublierai la physionomie de cette salle en délire, qu'un grand artiste dominait par la force du génie.

J'étais assis à côté de mon cher et vénéré maitre, *Daussoigne-Méhul*, qui, haletant, l'œil animé par le bonheur que lui faisait éprouver l'audition de cette belle et grande œuvre, m'en faisait savourer toutes les beautés. Son enthousiasme, qu'il avait peine à traduire, tant son émotion était grande, fut consigné le lendemain dans une lettre que Vieuxtemps avait conservée et qui m'a été communiquée par le fils du grand artiste ; la voici :

« Mon bon et cher Vieuxtemps,

» Bénies soient la mère qui vous a engendré et la noble femme qui vous entoure de ses soins. Je suis enivré de l'audition de votre nouveau concerto, ou plutôt de votre épopée musicale. J'ignore, du reste, si vous attachez quelque prix à mes louanges et n'emploierai pas ici les phrases boursouflées que les *jugeurs* de profession vous jettent à la face..., mais je dirai tout simplement que s'il m'était donné de choisir le titre le plus glorieux et le plus en rapport avec mon cœur, je voudrais me pouvoir dire l'ami de Vieuxtemps.

» Au revoir, adieu, mon cher Henry, pensez quelque-

fois à un homme qui vous a vu tout enfant, et vous aimait avant de vous admirer.

» DAUSSOIGNE-MÉHUL. »

Nous cueillons encore dans les souvenirs de la famille Vieuxtemps, ce passage d'une lettre que notre grand artiste adressait à son père pendant sa tournée en France.

Elle donnera le ton des succès qu'il obtint à cette époque avec son concerto en *ré* mineur : « Les points culminants de l'enthousiasme, disait-il, se sont manifestés à Marseille, où une couronne en argent *vrai* m'a été offerte par le maire, et à Toulouse, où j'ai reçu de l'orchestre une médaille en or massif! Après chaque concert dans cette dernière ville, plus de deux mille personnes me faisaient la conduite du théâtre à mon hôtel (historique) et, le jour de mon départ, tout l'orchestre, les chœurs du théâtre, etc., m'ont accompagné jusqu'à la diligence. O Toulouse! Toulouse! je ne t'oublierai jamais! »

Il ne reçut cependant pas toujours le même accueil partout. C'est ainsi qu'à *Hyères,* où il débarqua après ses triomphes de Marseille et de Toulouse, les personnes qu'il visita le reçurent avec tant de froideur, tant de méfiance, qu'il en resta confondu. Que s'était-il donc passé?... Ce fut *Belloni,* son secrétaire, qui parvint, après bien des circonlocutions, à avoir le mot de l'énigme.

L'histoire est racontée dans tous ses détails par le journal *la France musicale*, et vaut la peine d'être reproduite ici : « Depuis huit jours, dit ce journal, un Monsieur, se disant Vieuxtemps, s'était installé au premier hôtel, avait mené grande vie, promenades par mer et

par terre, avait accepté un grand dîner que le club des notables avait organisé en son honneur; il parlait beaucoup de musique, buvait davantage de champagne en invitant les membres, avides de l'entendre, de venir le lendemain déjeuner à son hôtel, où il voulait leur montrer ses instruments et jouer devant eux; mais quand la société arriva, l'autre avait déguerpi en oubliant de payer sa note. C'était précisément la veille de l'arrivée du vrai artiste, qui, je crois, n'a jamais réussi à se réhabiliter dans l'opinion des Hyérois. » C'était donc un sosie qui, dans le but d'éxploiter la situation, avait pris pour quelques jours la place du grand musicien, et lui avait joué ce méchant tour. Vieuxtemps, furieux d'abord d'avoir manqué la bonne recette qu'il eût faite sans doute, sans la concurrence déloyale de cet aventurier, finit cependant par en prendre son parti en philosophe, et en rit avec tout le monde.

Nous avons dit que le concerto en *ré* mineur fit promptement son tour d'Europe.

Une anecdote bien touchante se rattache à la tournée triomphale qu'il fit quelques années plus tard avec cette œuvre en Allemagne.

Lors de son premier séjour à Darmstadt, en 1833, Vieuxtemps, qui avait alors 13 ans, s'amusait parfois (bien qu'il ne connût qu'imparfaitement encore la science des accords), à jeter sur le papier les idées musicales qui commençaient à germer dans sa jeune imagination. Il fut surpris un beau matin par un musicien de l'orchestre Grand-Ducal, jouant une étude de violon de sa composition. L'artiste, sous le charme de l'exécution du célèbre *bambino*, attendit prudemment à la porte la fin du mor-

ceau avant de signaler sa présence. — De qui est donc l'étude que vous jouiez à l'instant? lui demanda le brave musicien. — Mais de moi, lui répartit Vieuxtemps. — De vous? fit-il avec étonnement... Si je ne craignais de commettre une grande indiscrétion, je vous en demanderais une copie... — Vous êtes si peu indiscret, lui répondit son interlocuteur, que je vous fais cadeau de l'original.

Lorsqu'en 1856 ou 1857, Vieuxtemps fut invité à prendre part à un grand festival dans cette même ville, il avait oublié son visiteur de 1833. Il venait de répéter son admirable concerto; les artistes de l'orchestre l'entouraient et lui exprimaient leur admiration par les marques chaleureuses de leur enthousiasme; c'était à qui lui toucherait la main, lui baiserait le bout des doigts!

Au nombre des plus empressés se trouvait un vieillard qui, les larmes aux yeux, vint lui dire : Monsieur Vieuxtemps, vous rappelez-vous votre séjour à l'hôtel de *** en 1833, et la visite que vous fit alors un modeste artiste de cet orchestre? Vous êtes *l'homme à l'étude*, s'écria Vieuxtemps!... En effet, c'était bien lui, qui venait ainsi rappeler au grand triomphateur du moment, l'époque où, encore enfant, il lui avait donné cette petite perle, bien modeste sans doute, mais que ce bon vieillard conservait comme une relique et dont pour rien au monde il n'eût voulu se séparer!

ui ne comprendra l'émotion de Vieuxtemps? Il se mit leurer et tomba dans les bras de ce brave homme.

ette petite scène avait ému tous les assistants, et pen-
it plusieurs jours ce fut un véritable pèlerinage à

la maison du bon vieux, qui montrait avec orgueil à chacun des visiteurs le petit chef-d'œuvre de l'enfant de 13 ans!

XIII.

Pendant un voyage que notre artiste fit en 1857 à Nice, il reçut la décoration du roi de Sardaigne, puis revint à Bruxelles pour prendre part à un grand concert organisé au théâtre de la Monnaie à l'occasion du mariage de la princesse Charlotte.

Peu de temps après, Vieuxtemps faisait un second voyage en Amérique, accompagné cette fois du célèbre pianiste Thalberg.

Le grand art n'avait rien à voir dans cette tournée, entreprise par un *barnum* dans l'unique but de battre monnaie.

On en aura la conviction lorsqu'ou saura que nos pauvres grands artistes durent jouer dans soixante-quinze concerts en moins de trois mois!

Après ce véritable travail d'hercule, Vieuxtemps, exténué, se retira pour quelque temps dans sa propriété de *Dreichenheim*, village pittoresque situé entre Darmstadt et Francfort-sur-Mein (une idylle, écrivait-il lui-même à un ami), où il aimait à se reposer pendant l'été, des fatigues, toujours excessives des saisons hivernales.

Une surprise bien agréable l'y attendait cette fois. Un enthousiaste, comme il en eût tant pendant sa longue et brillante carrière artistique, lui avait adressé d'Amérique la pièce de vers suivante, qui, sous une forme à la

fois badine et emphatique, dut chatouiller singulièrement son amour-propre; qu'on en juge :

Jupiter, certain jour, se sentant de l'humeur,
Interpelle Apollon, lui dit d'un ton boudeur :
Je commence à vieillir, nul plaisir ne me tente ;
Je vais, pour m'amuser, devenir dilettante,
Car de tonner toujours ce n'est point amusant,
Je voudrais essayer d'un plus doux instrument.
Toi donc, ô Dieu de la lumière!
Qui parcours chaque jour l'un et l'autre hémisphère,
Ne peux-tu découvrir, en visitant la terre,
Quelque artiste modèle, un mérite éminent?
Je veux pour diriger ma musique privée,
Un archet hors de ligne, un descendant d'Orphée . . .
D'Amphion . . . . . à ton choix; il devra seulement
Posséder d'*Ole Bull* l'ampleur large et savante,
De Bériot la force et la grâce touchante,
D'*Artot* les soupirs et les pleurs ;
Un prodige, en un mot, qui subjugue les cœurs,
Nouveau *Paganini* à la fougue entraînante.
. . . . O père des humains! vous êtes exigeant.
C'est trop demander! où chercher ce talent?
Car la perfection sur ce globe mouvant
Se rencontre très rarement.
J'en jure par le Styx! je trouverai pourtant.
. . . .
Quels suaves accords au charme électrisant
Des terres de Colomb viennent à mon oreille?
Quels sont donc vers le sud ces applaudissements,
Tous ces hurrahs sans fin, tous ces trépignements?
Un génie apparaît qui verse en mélodie
Caroliniens les flots de l'harmonie;
ı s'émeut, tout s'agite à ses divers accens, ...

La foule l'environne . . . . . autour de la merveille,
Couronnes et bouquets pleuvent incessamment . . . . .
. . . Je tiendrai mon serment, plus de soins, plus de veille;
O puissant Jupiter, j'ai découvert VIEUXTEMPS!!!

C'était signé : *un admirateur!* naïf, au point de vue poétique, sans doute, mais bien lyrique dans ses expansions admiratives, on en conviendra.

En 1859, Vieuxtemps est de nouveau à Paris, où il organise quatre grands concerts avec orchestre.

Le besoin de faire un peu de vraie musique se faisait d'autant plus sentir chez lui, qu'il avait encore sur la conscience le souvenir des séances antiartistiques *fabriquées* par son terrible *barnum* américain : « Nous venons de commettre soixante-quinze fois le crime de lèse-musique en Amérique avec Thalberg, disait-il plaisamment à Henri Herz, et je viens me faire absoudre par le public parisien. »

Cette absolution ne lui fut par marchandée, s'il faut en croire le journal *la France musicale*, dont les quelques extraits suivants me sont communiqués par M. Édouard Grégoire : « Henri Vieuxtemps a donné mercredi dernier son premier concert à grand orchestre à la salle Herz. Le célèbre virtuose a produit une immense sensation. Tout le Paris artiste était là applaudissant avec enthousiasme. On a rappelé Vieuxtemps après chacun des morceaux qu'il a joués; on lui a fait une longue ovation. On ne pouvait fêter avec plus de chaleur et de cordialité cet incomparable artiste.

» Les œuvres de Vieuxtemps sont marquées, on le sait, au coin de sa puissante individualité. Son concerto en *ré*

mineur est tout bonnement un chef-d'œuvre. Tout s'y trouve, la grâce du chant, la nouveauté des effets, la largeur du style; c'est une composition magistrale qu'il a exécutée d'une façon splendide. *La Fantaisie slave* et le *Bouquet américain*, que Vieuxtemps a fait encore entendre, sont des morceaux d'un caractère très original et peuvent être comparés à tout ce que le grand virtuose a écrit et exécuté de plus brillant et de plus charmant. On battait des mains à vous assourdir; on criait *bis!* on appelait Vieuxtemps : c'est un triomphe complet. »

Les deuxième et troisième concerts affirmèrent encore ce succès, qui prit au quatrième des proportions vraiment incroyables. « Le dernier concert donné par Vieuxtemps, disait encore *la France musicale*, a été plus brillant que les précédents. Le grand violoniste a produit dans tous les morceaux qu'il a joués un effet impossible à décrire. Compter le nombre de fois qu'il a été rappelé serait chose impossible. Toute la salle s'est levée à plusieurs reprises, et c'était à qui applaudirait et crierait au plus fort. »

Sans perdre un seul jour, notre grand artiste reprit ses périgrinations et visita successivement Leipzig, Dresde, Magdebourg; puis se rendit à Vienne, où il fut appelé à jouer à la cour. Il y donna, chose à noter, plusieurs séances de quatuor qui obtinrent un succès sans précédent.

Poursuivant le cours de ses voyages, il passa par Presbourg, Prague, Berlin, puis revit la Russie.

A Saint-Pétersbourg et à Moscou, où il avait laissé tant d'admirateurs, ses nombreux concerts furent suivis *con rabia;* les triomphes se succédèrent sans interruption;

on semblait vouloir lui faire regretter d'avoir quitté ce pays où il avait compté tant de beaux jours! mais le monde entier le réclamait, l'oiseau-chanteur ne voulait plus de cage; ses ailes déployées, il s'envolerait bientôt vers Stockholm, où il était invité à prendre part aux fêtes musicales organisées pour le couronnement du roi Charles XIV. Il s'y rendit par *Riga*, *Kœnigsberg*, *Stettin* et le *Danemark*, et arriva à destination après un voyage des plus pénibles, et qui ne dura pas moins de quinze longs jours.

Sa participation à ces fêtes lui valut la croix de chevalier de l'ordre de Wasa, et le titre de membre de l'Académie.

Dans une lettre qu'il écrivit à ce moment à un ami, il se dit charmé de la Suède et du Danemark, où il rencontra toujours un public intelligent et sympathique.

Au mois de juin 1860, nous le retrouvons à Baden-Baden, où il prend part à un grand festival dirigé par Hector Berlioz.

C'est là, je pense, que, répondant à un désir qui lui avait été exprimé, Vieuxtemps commença la composition d'un cinquième concerto destiné aux concours de la classe de son ami *Hubert Léonard*, au Conservatoire royal de Bruxelles.

Cette œuvre, de proportions plus modestes que ses aînées du même genre, est aussi plus scolastique. On y sent la préoccupation constante de l'auteur d'y introduire tout ce qui constitue la technique de l'école, et en cela notre grand virtuose nous a donné une nouvelle preuve de son tact parfait.

Malgré cette bride mise à son imagination, le compo-

siteur a su faire œuvre éminemment musicale, suffisamment symphonique, et d'une beauté captivante. Mais écoutons ce qu'en dit Léonard dans sa lettre datée du 10 avril 1861 ; nous ferons ainsi plus ample connaissance avec ce concerto, que Henri Wieniawski promena triomphalement dans le monde pendant les dix dernières années de sa vie :

« Mon cher Vieuxtemps,

» Hier *mardi* j'ai reçu le concerto, aujourd'hui, *mercredi* matin, je reçois votre bonne lettre au moment où j'étudie le morceau. Donc, tout est bien arrivé, et je vous prie de recevoir mes biens sincères remerciements pour ce bon souvenir de confraternité et d'amitié.

» A moi maintenant de mettre les élèves à même de faire ressortir les beautés de votre œuvre. Je la leur donnerai le 1er mai, ils auront trois mois pour l'étudier, le concours n'ayant lieu qu'à la fin de juillet.

» Permettez-moi de vous dire, qu'à l'exception de *l'adagio* du troisième, celui-ci me semble être le plus beau de vos concertos. Je le trouve admirable de tous points. Le premier *tutti* indique les idées de l'œuvre entière. Vous avez traité vos quatre premières mesures en grand maître dans tout le courant du morceau. La mélodie qui revient à la dominante sous les arpèges est bien belle, et la fin du solo en *tutti* est extrêmement heureuse avec l'accompagnement des quatre mesures en question. Dans le solo suivant, le second motif mélangé avec le premier, et plus loin venant sur le trait en triolets, est extrêmement intéressant. Notre vieux Grétry doit

se réjouir là-haut que sa mélodie de « Lucile » soit habillée aussi magnifiquement. Nous lui aurons prouvé tous les deux l'admiration que nous avons pour lui (1).

» La forme du concerto me paraît des plus heureuses. Il est impossible de réunir plus de beautés dans un petit cadre. Mélodies, traits, récitatifs, toutes les splendeurs du violon (du vrai violon) aux ordres de deux idées mères. Voilà pour moi la perfection du concerto. Je vais naturellement commencer par travailler votre œuvre, et tâcher d'en tirer tout ce que je pourrai. Du reste, sans vanité, je crois que je puis dire que je comprends vos œuvres *Ne suis-je pas un peu votre fils !* quoique fils aussi âgé que son père sous le rapport des années ! »

Admirons en passant la simplicité de langage, la modestie touchante de cette lettre chez un artiste dont le nom est justement célèbre.

Vieuxtemps dédia sa nouvelle œuvre à Monseigneur le duc de Brabant.

Si j'en crois une lettre de François Fétis, datée du 25 juin 1861, notre illustre concitoyen dut venir, au mois de septembre de cette même année, exécuter son concerto (*le Grétry*, comme on l'appelait) à un grand concert organisé par l'éminent directeur du Conservatoire de Bruxelles pour fêter l'anniversaire de l'Indépendance de la Belgique.

(1) Léonard a écrit une fantaisie souvent entendue sous le titre de *Souvenirs de Grétry*. Vieuxtemps, dans son cinquième concerto, développe *con amore* la belle mélodie du quatuor de Lucile : « où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ».

« Très célèbre et grand artiste, disait la lettre de Fétis, M. le Ministre vient d'approuver, par sa lettre du 19 de ce mois, le programme que je lui ai proposé, et dans lequel figure un concerto de votre composition exécuté par vous. Je me réjouis, cher Monsieur Vieuxtemps, à l'idée de faire de la musique, de la grande musique avec vous; ne doutez pas que j'y mette tous mes soins, afin de vous seconder comme il faut dans l'effet de votre belle œuvre et de votre grand talent d'exécution. »

Fidèle à ses habitudes, Vieuxtemps s'empressa, dès l'hiver de 1862, de livrer cette composition au jugement des parisiens. Je relève dans deux journaux de la capitale : l'*Univers musical*, et *les Débats*, des articles signés *Elwart* et *Hector Berlioz*, qui ne laisseront pas de doute sur la nouvelle victoire artistique remportée à cette époque par notre célèbre concitoyen. Voici l'article d'Elwart :

« Le célèbre violoniste-compositeur H. Vieuxtemps vient d'obtenir un des plus grands succès de sa vie d'artiste. Jamais, comme compositeur, il ne s'est élevé aussi haut, et, comme virtuose, il semble avoir dit son dernier mot. Que de grandeur dans le style, de nouveauté dans l'harmonie, de combinaisons ingénieuses et nouvelles dans l'instrumentation! Le concerto en *la* mineur à grand orchestre semble être une belle symphonie dans laquelle un premier violon, homme de génie, improvise de délicieuses arabesques.

» Après un premier morceau d'une belle ordonnance, le virtuose a fait entendre une *cadenza*, qui est une espèce de concerto de violon seul; puis vient un sublime adagio dans lequel Vieuxtemps a su encadrer l'air populaire de Grétry : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?*

Les différentes phrases de cette belle inspiration y sont accompagnées avec un art, une nouveauté d'harmonie qui ont dû faire tressaillir l'ombre de l'immortel auteur de *Richard*. Une *coda* vive, puissante, termine avec *brio* ce concerto qui n'a rien de classique quant à la forme, mais qui, par cela même, a tous les avantages de l'ancien morceau de ce nom, tout en conservant ses jalons constitutifs. »

Voyons maintenant comment Berlioz appréciait à son tour cette nouvelle œuvre dans le *Journal des débats* : « Vieuxtemps, disait-il, vient d'arriver à Paris. Il s'y est fait entendre déjà deux fois avec le succès exceptionnel qui l'accompagne partout. Si Vieuxtemps n'était pas un si grand virtuose, on l'acclamerait comme un grand compositeur. Mais le public est ainsi fait, que ce sera toujours par réflexion seulement qu'on rendra pleine justice à ses œuvres. Je ferai le contraire, quoi qu'il ne faille pas un grand effort de réflexion pour reconnaître l'incomparable maëstria du violoniste, son style large et pompeux, son ardeur continue, la sûreté de ses intonations, la force et l'égalité de son archet, la variété incroyable des effets qu'il tire de son instrument, et je ferai surtout remarquer la beauté et la savante ordonnance de ses compositions. Ce sont des œuvres de maître dont le style mélodique est toujours noble et digne, où l'harmonie la plus riche est constamment mise en relief par une instrumentation ingénieuse et d'un beau coloris. Il ne se traîne pas à la suite de tous les autres musiciens qui ont écrit pour le violon, reproduisant la coupe et la forme de leurs concertos, de leurs fantaisies, de leurs airs variés; le malheur, ce me semble, n'est pas bien grand, et la nou-

veauté et l'imprévu dans la forme devraient attirer l'éloge bien plus que le blâme. Je ne puis entrer ici dans une étude analytique de son magnifique concerto ni de sa « polonaise » nouvelle; bornons-nous à dire que tout cela m'a paru grand et neuf, que l'ensemble en est admirablement combiné pour faire rayonner l'instrument principal, sans que sa domination devienne jamais oppressive. L'orchestre parle aussi, et parle avec une rare éloquence; il ne fait pas entendre de vaines rumeurs populaires, et s'il est le peuple, c'est un peuple d'orateurs. — Ajoutons encore que le dernier morceau de Vieuxtemps, celui qui a fait éclater la salle entière en applaudissements, la fantaisie sur l'air national *Saint-Patrick's Day*, est une merveille *d'humour*, de verve, et que jamais l'incompressible gaité irlandaise n'a été reproduite par la musique avec un tel bonheur. »

Ces œuvres, comme celles qui l'avaient précédées, firent pleuvoir sur la tête de notre artiste un véritable déluge de vers. Je ne veux en retenir qu'un sonnet dû à la plume aristocratique du marquis Eugène de Lonlay, le voici :

A VIEUXTEMPS.

Sonnet.

Je tiens à te fêter, toi, dont la renommée
Du vieux monde au nouveau va toujours grandissant;
Le globe entier t'a vu sur la corde animée
Promener sans efforts ton archet frémissant.

Ta musique nous plait, et sans être exhumée;
Malgré ta modestie au charme saisissant,
Ton triomphe n'est point une vaine fumée,
Mais bien une auréole au prisme éblouissant.

Après avoir sauvé l'art de son agonie,
Tu peux sans le chercher, guidé par l'harmonie,
Des sphères du talent atteindre la hauteur.

De ton jeu grandiose, admirateur sincère,
Je ne sais plus vraiment celui que je préfère
Du virtuose habile ou du compositeur.

Ce fut pendant cette période si riche de sa carrière artistique, que le Gouvernement belge lui fit parvenir à Paris, le brevet de sa promotion au grade d'officier de l'ordre de Léopold. Indépendamment du concerto dont nous venons de faire ressortir par des documents si précieux, la haute valeur, Vieuxtemps avait produit d'autres œuvres non moins remarquables, si je dois en croire les témoignages autorisés et bien flatteurs d'artistes aussi distingués qu'Ernest Reyer et François Servais.

Dans deux lettres que j'ai sous les yeux, il est question d'une sonate en *si* bémol pour piano et violoncelle entendue par E. Reyer, et au sujet de laquelle celui-ci écrivait à Vieuxtemps : « La sonate en *si* bémol me poursuit et je ne l'évite pas. J'en ai parlé avant-hier à Mme Délessert et à Mme de Nadaille, sa fille. Ces aimables personnes ont le plus grand désir de connaître l'œuvre et l'auteur. » De son côté, Servais disait : « La partie de violoncelle de ta sonate est fameuse; les bassistes vont être à la noce! L'*andante con moto* est *chic !* (dira Van der Heyden), et moi je le dis aussi. » Puis plus loin : « Va, mon ami, écris toujours de telles sonates pour la basse, et tu feras la barbe à Romberg. »

Je n'ai pu me procurer cette œuvre, et je le regrette d'autant plus, qu'elle m'eût probablement affermi dans

cette pensée que notre compositeur n'était pas inférieur à lui-même dans le style de la musique de chambre, assurance que je n'ai pu retirer à la lecture de sa grande sonate en *ré* pour piano et violon, op. 12. En effet, dans cette sonate, à part le premier *allegro* et l'*adagio*, qui ont encore de la *robusticité*, le reste ne brille que par une facture serrée, qualité dont l'auteur a toujours fait montre dans ses moindres production.

L'un des principaux voyages entrepris par Vieuxtemps après sa glorieuse station à Paris, fut celui qu'il fit en Angleterre. On l'y applaudit dans cinquante-trois concerts et dans plusieurs séances de quatuors.

Nous avons dit avec quelle supériorité notre grand artiste jouait la musique de chambre.

Un autre belge renommé, Hubert Léonard, n'y excellait pas moins, Vieuxtemps le savait, et comme son excellent cœur n'a jamais connu l'envie, il eut l'idée de faire partager sa gloire sur ce terrain à son digne émule, et à cet effet, lui fit faire des offres d'engagement qui malheureusement ne purent aboutir.

La lettre que Léonard adressa à ce moment à celui dont il se disait *le fils*, montre trop éloquemment ce beau côté du caractère de Vieuxtemps pour que nous résistions au plaisir d'en citer ces quelques fragments :

« Mon cher Vieuxtemps,

» En effet, il y a eu tableau! surprise! étonnement! mais après avoir lu ta lettre, je n'ai plus été étonné, ni surpris; car chez toi c'est si naturel d'*être bon et obli-*

geant, que cela ne peut surprendre ni étonner personne. — Donc j'ai suivi à la lettre tes conseils, et j'ai attendu une réponse pour te la communiquer. Voici : M. Ella m'offre trois séances à 12 guinées chacune; et M. Chapelle deux séances au même taux. — M. Ella me dit bien que je serai engagé à la cour et ailleurs! mais c'est dans les brouillards du *Mississipi!* — Tu vois donc, mon cher Vieuxtemps, que ces guinées payeraient à peine mes frais de vingt jours, et je t'avoue que j'aime mieux faire ici des trios avec le père Servais et le père Kufferath *gratis pro deo*, plutôt que d'aller avaler ma langue à Londres. Merci, mon cher ami, pour la preuve d'amitié que tu m'as donnée, je t'en suis très reconnaissant, etc. »

Les faits de ce genre pullulent dans la vie de Vieuxtemps; et ce qu'il a été constamment pour des artistes, qui par leur valeur artistique pouvaient rivaliser avec lui devant le public, il le sera plus tard pour tous ses élèves sans exception. Il fera abnégation complète de sa haute personnalité pour les pousser en avant, ne pensant qu'à leur avenir, à leur gloire future. *Tout pour l'art*, telle sera sa devise!

XIV.

Vieuxtemps avait aussi au superlatif ce que l'on a appelé *la mémoire du cœur*. Jamais il n'oublia son premier maître, Lecloux; son adoration pour de Bériot frisait le fétichisme, et sa reconnaissance envers son Mécène,

M. Génin, eut l'occasion de se manifester de la façon la plus éloquente dès l'année 1861.

A la suite de revers de fortune, cet excellent homme était mort laissant sa veuve dans une situation des plus précaires. Celle-ci avait été une seconde mère pour Vieuxtemps, qui, de son côté, lui avait voué l'affection d'un fils aimant et respectueux.

Son plus grand bonheur depuis plusieurs années était de lui consacrer le meilleur de son temps lorsqu'après ses voyages il revenait au pays. « Je sens qu'auprès d'elle, me disait-il un jour, je me retrempe le caractère; que je reprends de nouvelles forces pour la réalisation de mes projets. » Malgré cette tendresse filiale, il ne savait comment s'y prendre pour rendre à cette excellente femme, devenue si malheureuse, une partie des bienfaits qu'il avait reçus de son mari, car le profond respect dont elle était entourée rendait difficile une offre de secours.

Dans cette occurrence, il s'adressa à Mme Prosper Grandjean, une de ses meilleures amies de Verviers, pour négocier cette affaire délicate, qui présentée avec le tact que les femmes seules possèdent, fut agréée par Mme Génin. La lettre que l'on va lire répond à l'annonce de cette bonne nouvelle, et elle montre bien l'exquise délicatesse des sentiments filiaux du bon Vieuxtemps :

« Madame,

» Je ne puis assez vous dire combien je suis heureux que ma bonne Mme Génin, ma seconde mère, ait bien voulu agréer ce que je ne puis appeler qu'un simple et naturel tribut de reconnaissance. — C'est grâce à vous et

à votre intercession sans doute qu'elle a souscrit à cette petite transaction. — Je vous en suis très reconnaissant et ne puis que vous prier de lui continuer vos bons soins. — J'espère qu'aujourd'hui la nommée *Albine* (1), comme vous l'appelez vous-même, est réinstallée chez Mme Génin; je ne serai tranquille que quand j'aurai la certitude que cette bonne dame n'est plus entièrement seule dans son logement. — A son âge, il lui faut absolument quelqu'un sous la main, à toute heure du jour et de la nuit. — Si Albine ne veut pas, il faut en avoir une autre, et si les moyens entre vos mains sont insuffisants, vous n'auriez, chère Mme Grandjean qu'à m'avertir, comme de tout ce qui pourrait arriver; et en cela je suis heureux d'avoir un intermédiaire aussi attentif et aussi dévoué que vous, sachant surtout que vous remplirez votre mission avec zèle et exactitude (9 novembre 1861). »

A partir de ce moment, et jusqu'à la mort de la respectable Mme Génin, survenue en février 1867, Vieuxtemps lui servit une pension qui fut exactement payée tous les ans, tantôt par l'artiste lui-même, ainsi que le constatent les lettres que j'ai sous les yeux, tantôt par sa digne compagne, lorsque son mari était en voyage, car Mme Vieuxtemps avait aussi voué la plus sincère, la plus tendre amitié à cette chère et digne femme, et jusqu'au dernier jour elle s'évertua à lui prouver qu'en épousant Vieuxtemps, elle avait aussi épousé toutes les affections de son cœur.

(1) Domestique que Mme Génin avait dû congédier faute de ressources suffisantes pour payer ses services.

La lettre qu'on va lire prouvera, mieux que je ne puis le dire, la nature des sentiments dont son âme était pénétrée. Elle est datée du 24 janvier 1867 :

« J'ai été bien péniblement affectée, cher M. Grandjean, dit cette lettre, par la triste nouvelle que vous me donnez du déclin de la santé de cette bonne Mme Génin, que nous avons quittée si fraîche et bien portante il y a trois mois à peine. — J'en suis d'autant plus triste que Henry est bien loin d'ici, en Italie, quelque chose comme entre Trieste et Venise; s'il avait été là, un de nous deux aurait certainement fait de suite le voyage de Verviers, mais nous ne pouvons guère nous absenter tous les deux; il faut donc que nous nous en remettions entièrement à l'admirable bonté de votre chère femme pour nous remplacer auprès de celle qui fut une seconde mère pour mon mari. — Je sais parfaitement que vous ne la laisserez manquer d'aucuns soins et vous prie d'user de notre crédit et de tirer sur moi à Paris, s'il était besoin d'argent pour rendre plus doux et plus agréables ses derniers moments. »

Quelques jours plus tard, Vieuxtemps apprenait, par ses amis de Verviers, la douloureuse nouvelle de la mort de sa chère protectrice et dans une nouvelle épître son cœur s'épanchait dans les termes suivants :

« Mon cher ami,

» Je viens de recevoir coup sur coup la nouvelle de l'indisposition de Mme Génin et de la mort de cette bonne

et sainte dame. Bien que tout nous indiquât l'approche du moment fatal, cette nouvelle m'a vivement frappé et affligé, d'autant plus qu'il m'a été impossible de remplir la promesse que je lui avais faite si souvent d'assister à ses derniers moments. — Sans doute qu'elle aura demandé après moi, qu'elle a voulu me voir, mais j'espère aussi qu'elle aura su que j'étais en Italie, loin du pays et qu'elle ne peut m'avoir taxé d'indifférence! — S'il y a des élus elle doit être des leurs, car dans l'opulence, elle n'a cessé un instant de faire le bien, et dans l'adversité, elle a supporté son malheur, son martyre de vingt-cinq ans, avec une résignation tout angélique, sans amertume, sans reproche, sans regrets et comme une sainte femme. Son souvenir et celui de son digne mari seront en moi tant que je vivrai, comme celui de mon père et de ma mère, car autant que ces derniers, ils sont liés à toute mon existence passée, et je dois tout leur rapporter. »

Quelle admirable simplicité dans ces lignes, et comme on y sent la sincérité des sentiments qu'elles expriment! — A partir de ce moment le noble artiste n'eut plus qu'un désir, posséder les images vénérées des êtres qui, après son père et sa mère, occupaient la meilleure place dans son cœur; aussi avec quelle joie, quelle reconnaissance, il apprend que l'héritière directe de Mme Génin consent à se déssaisir de ces portraits pour les lui offrir.

« Je viens de répondre à Mme David, dit-il à son ami Grandjean, pour la remercier de l'abandon qu'elle fait en ma faveur des portraits de M. et Mme Génin. J'apprécie pleinement l'abnégation dont elle fait preuve; je lui en ai la plus profonde reconnaissance, mais aussi, rien ne

pouvait me faire plus de plaisir! qu'elle le sache bien. Vous aurez encore à vous occuper *comme récompense* de toutes les tracasseries que vous avez déjà subies, à faire emballer et à m'apporter les portraits dont vous êtes dépositaire. — Faites-les mettre dans une caisse par un *homme entendu*, tels qu'ils sont dans leurs vieux cadres. Je craindrais en voulant les en faire sortir qu'il ne leur arrivât malheur. »

Si je me suis étendu, un peu longuement peut-être, sur ce côté du caractère de Vieuxtemps, c'est que la malveillance qui s'attaque d'ordinaire et de préférence aux cœurs bons et généreux, avait tenté de souiller de sa bave immonde la mémoire de celui dont toute la vie peut se résumer dans ces trois mots : *bonté, amour, reconnaissance.*

On s'expliquera, dès lors, avec quel bonheur, usant d'une correspondance mise obligeamment à ma disposition par Mme Grandjean, je me suis complu à réduire au silence les voix calomniatrices, en établissant d'une façon péremptoire que personne, plus que Vieuxtemps, ne pratiqua la religion du souvenir et n'eut à un plus haut degré *la mémoire du cœur.*

XV.

A partir de 1864, Mme Vieuxtemps avait renoncé à suivre son mari dans ses pérégrinations artistiques, pour ne s'occuper exclusivement que de l'éducation de ses enfants, Maximilien et Julie.

Cette détermination, jugée indispensable par les deux époux, ne fut pas prise sans un serrement de cœur de la part de notre artiste qui, pendant les vingt années qui venaient de s'écouler, s'était habitué à ne s'occuper que de la partie artistique de ses tournées, laissant à sa compagne les soins multiples et désagréables de l'organisation matérielle. Aussi préféra-t-il, cette fois encore, se mettre à la solde de l'*impresario* Ulmann, qui l'engagea en même temps que la Carlotta Patti, pour une série de cinquante-quatre concerts.

Vieuxtemps possédait l'heureuse faculté de travailler en chemin de fer, dans une chambre d'hôtel; partout enfin, son imagination savait s'isoler, concevoir. C'est ainsi que pendant cette longue tournée, qui dura plusieurs mois, il put jeter les bases d'une œuvre à laquelle il attachait d'autant plus d'importance qu'elle sortait de l'ordre d'idées qui avait présidé jusqu'alors à ses travaux de composition; nous voulons parler de son *Ouverture et Hymne national belge, avec chœur*.

Dans cette œuvre, notre artiste a fait de la *musique à programme*, retraçant les différents épisodes de notre révolution pour aboutir à un hymne écrit sur des paroles du poète E. Dubois, et chantant les bienfaits de la paix.

Ce programme n'existe pas en tête de la partition, mais il l'a tracé de sa main dans une lettre adressée à son ami Prosper Grandjean, et datée du 5 décembre 1876. Nous trouvons intéressant de le reproduire ici :

« En composant ce morceau, dit Vieuxtemps, je m'étais fait un petit tableau, je te le communique : le début est assez calme, large, simple; mais il ne tarde pas à s'assombrir, à s'agiter, à se déchaîner dans un *allegro*

furioso; c'est 1830, la révolution, ses angoisses, ses soulèvements. Après bien des péripéties musicales, la lumière se dégage; un appel formidable de trompettes se fait entendre : c'est Léopold Ier faisant son entrée à Bruxelles, et nous apportant la paix, l'abondance, le bonheur.

» Des accords dans les hautes régions, comme venant du ciel, nous amènent à un hymne presque religieux, entonné d'abord par quatre voix, sans accompagnement, et repris par la masse des chœurs, femmes, hommes et tout l'orchestre. *Alleluia !* Vive la liberté ! »

Dans sa pensée, l'auteur, en glorifiant le nom du chef de notre dynastie, avait caressé l'espoir que l'hymne de la fin de son œuvre pourrait peut-être remplacer dans l'avenir notre triviale brabançonne, oubliant que les chants nationaux ne se font pas sur commande, mais jaillissent d'une situation, de l'état des esprits au moment des bouleversements politiques : « J'invite tous les Belges du pays, dit-il encore dans une autre lettre, à venir entendre mon hymne. S'il leur plaît, je propose de l'attacher à jamais au nom glorieux de Léopold Ier et de ses descendants. Sinon, il tombera dans l'oubli; mais il me restera toujours le mérite d'avoir essayé de chanter la gloire du grand souverain que le monde admire et que tout Belge porte dans son cœur. »

C'est en effet le seul mérite qu'il sut retirer de cet ouvrage, qui ne manque pas cependant d'une certaine valeur. La facture en est serrée, mais peu en harmonie avec l'idée qui a présidé à sa conception.

Ces retours périodiques et épisodiques de longues phrases s'accommodent mal dans un genre qui a des pré-

tentions au tableau symphonique; il fallait plus de liberté d'allure dans le plan général; peut-être moins de correction dans les lignes du dessin, mais à coup sûr plus de coloration dans la peinture orchestrale des événements que l'auteur a voulu reproduire.

L'hymne a la grandeur simple de certains chants nationaux, mais c'est plus cherché que trouvé et l'audition, malgré un déploiement considérable de moyens, vous laisse froid.

La première exécution de cette ouverture eut lieu le 20 septembre 1864 à une séance publique de la Classe des beaux-arts de l'Académie de Belgique. « Le succès en fut considérable », dit Édouard Grégoire dans son livre intitulé *Les artistes musiciens belges.*

En février 1865, elle fut de nouveau exécutée à Leipzig, sous la direction de *Ferdinand David,* qui constate, dans une lettre qu'il écrivait alors à Vieuxtemps, « que l'œuvre, malgré une fort belle exécution, n'a pas été chaudement accueillie par le public; il est vrai, ajoute-t-il, que les chefs-d'œuvre des Mendelssohn et des Schumann ont souvent le même sort à nos concerts du Gewandhaus. »

Nous avons quitté le virtuose au moment de son voyage à travers l'Allemagne avec la Carlotta Patti, pour nous occuper plus spécialement du compositeur. Le succès colossal remporté par ces deux artistes pendant cette tournée, engagea l'*impresario* Ullmann à en entreprendre une nouvelle à travers l'Europe.

Elle commença au mois d'octobre de l'année suivante et se prolongea jusqu'au printemps de 1866.

A peine rentré à Francfort, les événements politiques forcèrent Vieuxtemps à quitter pour toujours sa chère

oasis, pour aller s'établir avec sa famille à Paris, dans son petit hôtel de la rue Chaptal, devenu fameux par le relief artistique des soirées musicales qu'il y organisa pendant de longues années.

Ce fut là qu'il reçut un beau matin une lettre de son ami H. Léonard, l'informant qu'il venait de donner sa démission de professeur de violon au Conservatoire royal de Bruxelles. « J'ignore quelles sont tes vues à ce sujet, lui disait Léonard, mais je souhaite, pour la prospérité de l'école de violon belge, que tu veuilles bien venir me remplacer. » De son côté, le savant directeur du Conservatoire, M. Fétis, lui écrivait ce qui suit :

« Mon cher virtuose,

» M. Léonard ayant donné définitivement sa démission, après en avoir parlé longtemps, je viens vous offrir la place vacante par sa retraite. Je serais heureux de compter un artiste tel que vous dans cette belle école, et la Belgique pourrait continuer d'être fière de son école de violon, que vous avez illustrée. Devenir chef de cette école ne sera pas pour vous renoncer à votre carrière militante d'artiste, car jamais les congés n'ont été refusés aux artistes célèbres qui font partie du Conservatoire de Bruxelles, chaque fois que l'occasion s'est présentée d'utiliser leur talent, soit dans le pays, soit à l'étranger. Si vous acceptez l'offre que j'ai l'honneur de vous faire, vous me trouverez toujours disposé à seconder vos projets en pareille occurrence. Je vous serais infiniment obligé si vous vouliez bien me faire connaître votre réso-

lution dans le plus bref délai possible, afin que les élèves de la classe supérieure de violon ne soient pas privés trop longtemps d'un guide. »

Cette lettre, malgré ses termes flatteurs et les nombreux avantages qu'elle accordait, ne put décider notre artiste à renoncer à une liberté qui lui était encore si indispensable pour faire face aux nombreux engagements contractés; aussi ne réfléchit-il pas longtemps avant de prendre une détermination, qu'il formula en ces termes :

« Monsieur le directeur,

» Votre aimable lettre du 16 octobre vient de me rejoindre ici (à Bordeaux) et je m'empresse de vous remercier de l'honneur que vous me faites en voulant me confier la classe de violon vacante au Conservatoire de Bruxelles, à la suite de la démission de M. Léonard. Malheureusement, les mêmes raisons qui m'avaient déjà empêché d'accepter votre offre honorable lors de la retraite de mon cher maître de Bériot, subsistent toujours. J'ai de nombreux engagements à remplir, et quelque libérales que soient vos propositions, eu égard aux congés, ma conscience de professeur m'empêcherait d'en profiter, *ayant charge d'âmes... de violon !* Veuillez donc, mon vénéré maître, ne pas m'en vouloir si je ne réponds pas encore à votre appel cette fois-ci, et recevez, avec l'expression de tous mes regrets, celle de ma plus parfaite considération, avec laquelle je reste, Monsieur le directeur, votre dévoué

» H. Vieuxtemps. »

A cette époque de notre récit, on s'en souvient, un terrible fléau sévissait un peu partout, et plus particulièrement en Belgique : nous voulons parler du choléra qui déjà, en 1859, avait fait tant de victimes, et qui reparaissait en Europe, semant partout l'épouvante. Mme Vieuxtemps en fut atteinte à Paris, et ne put être sauvée momentanément que grâce à sa constitution nerveuse et aux soins dont elle fut entourée. Mais le germe empoisonné du mal était en elle, et on la vit dépérir peu à peu, luttant avec énergie contre un ennemi implacable, dont la victoire finale n'était pas douteuse.

Ce fut sans doute dans le but de tromper la vigilante tendresse de son entourage qu'elle se lança plus que jamais dans le tourbillon artistique, en organisant chez elle les soirées musicales dont le tout Paris intellectuel s'occupa pendant l'hiver de 1867. « Elle faisait les honneurs de ces réunions avec un charme, une aisance, un entrain ravissant », nous dit Vieuxtemps. « C'est ainsi, qu'entourée de sa famille. de ses amis, cherchant à s'étourdir pour oublier ses souffrances physiques, elle s'achemina insensiblement vers la tombe. Le 20 mai suivant, Vieuxtemps revenant d'une grande tournée en province, la trouva en apparence bien portante, heureuse surtout de revoir son mari et préparant avec lui un voyagé en Angleterre, où ils étaient attendus.

Huit jours se passèrent en visites de congé, dit encore Vieuxtemps, huit jours de bonheur, les derniers, hélas ! car bientôt les symptômes du choléra reparurent plus menaçants, plus intenses, et ébranlèrent complètement cette nature vigoureuse, passionnée et énergique. Ses facultés grandirent encore sur son lit de douleur, et sem-

blèrent atteindre une élévation extraordinaire. Elle s'occupait de tout, dirigeait tout, et semblait plus en peine de son mari, de ses enfants, que de ses propres souffrances. « Un caprice de malade lui fit désirer être transportée à la Celle-Saint-Cloud, et l'on put croire un moment que le changement d'air exerçait une heureuse influence sur la maladie, mais ce n'était hélas ! que les dernières lueurs d'une lampe qui s'éteint. »

Moins de trente-six heures après son installation à cette campagne, le 19 juin 1868, elle rendait le dernier soupir dans les bras de son mari et de sa fille, qui, dès le commencement de ses souffrances, s'étaient établis à son chevet, épiant minute par minute les progrès rapides du mal, voyant arriver avec épouvante cette mort fatale, inévitable !

La veille de la catastrophe, Vieuxtemps avait dû adresser un télégramme à Londres, où, ainsi que nous l'avons dit, il était attendu avec sa femme. Ce télégramme, qui fut publié dans le *The musical Reunion matinees*, disait : « Ma femme est mourante, faites une apologie à votre public en mon nom. Tous comprendront et sympathiseront avec mon malheur irréparable. »

Oui, la douleur de Vieuxtemps fut immense, et personne ne doutera de la sincérité de ses regrets en lisant les lignes suivantes, tracées de sa main, et où son cœur s'épanche si douloureusement. « Ainsi s'éteignit, dit-il, cette femme exceptionnelle, cette nature d'élite dont l'existence fut si active et si remplie, laissant derrière elle une famille atterrée de désespoir, des amis nombreux, des regrets profonds, sincères ; car autant ses facultés intellectuelles étaient élevées, universelles, autant son

cœur était bon, compatissant, dévoué. Jamais le malheureux ne s'est adressé à elle sans être aidé, consolé. Que n'a-t-elle pas fait pour les pauvres artistes, en Russie, en Allemagne, partout où le hasard l'a conduite, où il y avait une bonne œuvre à faire? Que de larmes séchées par elle, que de misères soulagées! et toujours à l'ombre, sans bruit, avec ce tact parfait de la délicatesse la plus exquise. Son affection pour son mari, pour ses enfants, était sans bornes. C'était un dévouement absolu, de tous les instants, qui embrassait tout, prévoyait tout. Nul ne comprit comme elle ses devoirs de mère de famille et ne remplit en même temps plus intelligemment et avec plus de cœur sa mission de femme d'artiste. »

N'est-ce pas là le cri du cœur, l'accent sincèrement ému de la vérité?

XVI.

Vieuxtemps ne put trouver un dérivatif à l'état de prostration dans lequel le plongea la mort de sa femme, qu'en se livrant à un travail excessif. Ses amis l'y engagèrent du reste et le décidèrent à entreprendre un nouveau voyage en Suède, en Norwège et au Danemark.

La vue de ces contrées, qu'il avait jadis visitées avec sa chère compagne, raviva souvent sa douleur, mais les succès qui accompagnèrent chacune de ses apparitions devant le public et, mieux encore, les sympathies qui l'accueillirent partout, ramenèrent insensiblement le calme dans son âme, et en adoucirent peu à peu les angoisses.

Il ne revint en Belgique que vers le mois d'octobre, et ses compatriotes fêtèrent d'autant plus chaleureusement ce retour, qu'ils savaient les terribles épreuves par lesquelles le grand artiste venait de passer.

Parmi les marques d'estime et d'admiration qui lui furent prodiguées, nous devons une mention toute spéciale à la soirée organisée en son honneur, à Namur, par la Société de *Moncrabeau.*

Sait-on encore aujourd'hui ce que sont les *Moncrabeautiens ?*

L'origine de cette célèbre société, qui remonte à près d'un demi-siècle, est généralement peu connue, et je tiens à lui consacrer quelques lignes :

C'était en 1843; deux Français, nés à Moncrabeau, petit village de Bourgogne, vinrent s'établir à Namur. Leur gaieté communicative, leurs saillies, et les gaudrioles qu'ils chantaient avec infiniment d'esprit attirèrent l'attention et firent rechercher leur société.

Les amateurs de *joyeusetés*, et ils ont toujours été nombreux à Namur, les sacrèrent du nom de *Molons*, ce qui, en patois, signifie : spirituels, toqués.

Peu à peu les *Molons* firent des disciples, et, un beau jour, l'un d'eux proposa, le plus sérieusement du monde, de fonder un cercle qui prendrait le titre d'*Académie!* Et afin que la ressemblance avec celle des immortels français fût plus complète, on décida que le nombre des Molons ne dépasserait pas quarante!

Au début, les causeries à la diable, entrecoupées de bons et larges rires, faisaient seules les frais de leurs soirées, mais l'ambition vint bientôt les mordre au cœur. L'Académie devint littéraire et musicale; les

poètes wallons surgirent comme par enchantement, et la création d'un orchestre (et quel orchestre!) fut décidée.

Chacun des exécutants dut confectionner lui-même son instrument: une prime ayant été promise au plus original, nos *quarante* arrivèrent à composer l'assemblage comique le plus abracadabrant que l'on puisse rêver : un serpent tint lieu de trombone; une corde sur une vessie forma le violoncelle; un sabot se trouva transformé en violon, enfin, pipes, souliers, cornes, conques, chimères, bouteilles, poêles à frire, couteaux, fourchettes devinrent autant d'instruments de musique; et pour rappeler que *Moncrabeau* avait vu le jour *au fond des verres,* le tonneau fut transformé en grosse-caisse!

On pouvait croire que de cet assemblage burlesque ne sortirait qu'un bruit insupportable, une véritable cacophonie; il n'en fut rien cependant, car nos molons étaient tous artistes autant que poètes, et leur musique charmait l'oreille et forçait les bravos. Dès le principe, il avait été décidé que le produit des fêtes organisées par nos *académiciens* servirait exclusivement au soulagement de la misère, ce qui ne contribua pas peu à leur gagner l'estime approbative de toutes les honnêtes gens. Leur chef, un vieillard aveugle du nom de *Bosret,* pianiste et compositeur, créa une série de morceaux fantastiques appropriés aux instruments, et pendant plus de vingt ans promena son orchestre dans tout le pays.

Pour compléter le tableau, disons encore que les Molons avaient un costume aussi fantaisiste que les instruments qu'ils jouaient; rien ne peut donner une idée de leur mise en scène, lorsqu'au lever du rideau on voyait ces quarante statues, groupées sur des gradins

disposés à cet effet, s'animer tout à coup au signal du chef pour faire avec un ensemble automatique le salut militaire.

C'est par ce cercle que Vieuxtemps fut reçu comme un prince de l'art, le 7 novembre 1868, obéissant à cette *injonction* du secrétaire :

« Monsieur et honoré confrère en Moncrabeau,

» Au nom de la Société, je vous invite, et au besoin je vous requiers à vouloir bien assister à un bout de soirée, qui se donnera en votre honneur, le 7 novembre, après votre concert dans notre nouveau local. Vous y trouverez, comme toujours, un franc et sympathique accueil, et les Molons agiteront tous leurs grelots pour fêter le Roi du violon. »

La soirée organisée par ces gais compères fut charmante, et la gloire du héros chantée en vers wallons pleins d'humour et d'esprit; les voici, avec une traduction littérale faite par mon ami V. R. :

Li parole à Vieuxtemps j'adresse,
C'est porli voci qu'on fait l'fièsse,
Et nos èstants fiers et contints
Qui vint chouter nos instrumints;
Mi ji vol'dit en consciince,
Nos estants pu s'hureux qu'on n'pinse,
D'await l'visite d'on Wallon
Riconnu li Rwoit do violon!

C'est quand y jwoe les sourcires
Y nos fait bruire, y nos fait rires,
On pinse qu'on est aux sabats,
Qui l'diale vint fé ses entrechats!
On dirait qu'il est del Lonzées (1),
Ses coites sont essorcelées,
Y travaille avou tant d'applomb
Qui j'crois qui l'dial est din s'violon!

Si li pays vaireuve à vos piette,
Do ciel por vos l'poite est douviette.
Et là ji vos voit all'Tossaints,
Moirné l'musique di tos les saints;
Woirlat on n'riçoit rin d'injuste,
Et vos qu'a todi joué juste,
Tortos etchonne y vos signrons
Voss'brevet di Rwoit dès violons!

Traduction :

C'est à Henry Vieuxtemps que ce discours s'adresse,
Car c'est en son honneur que nous faisons liesse;
Qu'il apprenne combien nous sommes tous contents
De jouer devant lui de nos gais instruments.
Moi, je vous le déclare, en toute conscience,
Nous avons plus sujet d'être heureux qu'on ne pense,
De recevoir chez nous un illustre Wallon,
Qu'on proclame partout le Roi du violon!

(1) Pays des sorcières de la province de Namur. (Légende populaire.)

Quand son archet magique évoque « les sorcières »,
Quel mélange de joie et de larmes amères!
Ne croirait-on pas voir au milieu du sabbat,
Le diable devant nous, battant un entrechat!
Nul doute qu'il a vu le jour à la Lonzées,
Et que ses cordes, là, se sont ensorcelées.
Elles ne subiraient cet étrange ascendant
Si Satan ne s'était logé dans l'instrument!

Si le pays un jour doit pleurer votre perte,
La porte, à deux battants, du ciel vous est ouverte.
Je vous vois là déjà, le jour de la Toussaint,
D'un bâton magistral régir l'orchestre saint.
Votre place est marquée en ce séjour du juste,
O vous dont l'instrument a toujours joué juste,
Et vous y recevrez, par acclamation
Des élus le brevet de Roi du violon!

Cette existence si enviable du virtuose a pourtant parfois ses lassitudes. Vieuxtemps lui-même éprouva ce besoin de repos au milieu de ses plus grands succès. J'en trouve la preuve dans une lettre qu'il écrivait alors à un ami : « Je veux me retirer comme exécutant, disait-il, et m'éloigner du public avant qu'il ne s'éloigne de moi. Je me livrerai dans l'avenir à la composition. » Ce n'était heureusement qu'un accès de découragement passager. Le public lui restait fidèle et lui réservait encore ses plus belles couronnes.

Lorsqu'en avril 1869 il reparut à Londres, les triomphes se succédèrent sans interruption pendant deux mois, et lui prouvèrent que son archet exerçait toujours la même fascination sur le public, et que le trône sur lequel sa gloire était assise était loin de

s'ébranler. On en jugera mieux par quelques extraits des journaux anglais : « Henry Vieuxtemps est l'un des plus grands violonistes du monde, disait le *Leeds Mercurey*, le son et le coup d'archet sont sûrs et parfaits. Ces qualités, il les possédait déjà lorsqu'il vint ici il y a treize ans, mais à cette époque son exécution était moins inspirée; aujourd'hui, *il a l'air plus âgé, mais il joue d'une façon plus jeune*, avec un sentiment plus profond. » Puis encore : « Vieuxtemps, l'incomparable, s'est aussi fait entendre avec la pureté de sons, l'énergie du jeu et la perfection de l'exécution pour laquelle le mot *difficulté* n'a plus de sens. »

« Ce violoniste, disait un autre journal, est le seul qui parvienne, non seulement à mettre en extase les musiciens et ceux qui savent ce que c'est de jouer du violon, mais encore à électriser les masses. Il est le maître absolu de son instrument et arrive à lui communiquer, si j'ose m'exprimer ainsi, sa noble et grande âme; âme qui parle à chaque auditeur avec la pureté et l'énergie de l'inspiration divine. » On comprendra que tel lyrisme de la part de ses admirateurs n'était pas fait pour étancher sa soif de succès; aussi se laissa-t-il ressaisir par le public, abandonnant, pour le moment du moins, l'idée du silence auquel il avait voulu condamner son archet magique.

En juillet et août, il joue successivement à Boulogne, à Spa, à Ostende; puis, en septembre, il prend part au grand festival organisé à Bruxelles pour l'inauguration de la nouvelle gare du midi.

Son succès y fut retentissant, immense! Jamais il ne s'était montré plus parfait, plus grandiosement artiste.

C'était comme une nouvelle phase de son talent qui surgissait tout à coup; quelque chose de plus imposant, de plus royalement majestueux. Strakosch, avec ce flair artistique qui le caractérisait, devina tout de suite le parti qu'il pourrait tirer de cette situation si neuve, dans un pays comme l'Amérique, et il ne craignit pas de s'en ouvrir séance tenante à Vieuxtemps. Celui-ci hésita d'abord, et rejeta bien loin la possibilité d'une entreprise, hasardeuse en somme, et que, cette fois, son âge lui faisait envisager avec effroi. « Que faire? écrivait-il à un ami : mes enfants ont besoin de moi. D'un autre côté, ce voyage pourrait être le dernier et me mettrait peut-être à même de faire désormais de l'art pur, rompant ainsi avec le métier absurde que je fais depuis tant d'années. »

Les événements terribles de 1870, si préjudiciables à toute tentative intellectuelle, finirent par triompher de ses dernières résistances, et le décidèrent à accepter les propositions de Strakosch.

Le 3 septembre de cette année, si funeste à la France, il débarquait pour la troisième fois à New-York, et le 19 sa première séance musicale avait lieu.

Nous ne le suivrons pas à travers le continent américain où, dans l'espace de six à sept mois, il prit part à cent vingt et une séances musicales.

Il nous suffira de remarquer que l'entreprise fut non seulement fructueuse au point de vue pécuniaire, mais qu'elle lui donna aussi de suprêmes satisfactions artistiques.

Les Américains, plus initiés aux beautés de l'art que lors de ses premiers voyages, apprécièrent mieux le virtuose et surtout le compositeur. Vieuxtemps en éprouva

une joie réelle, dont déborde une longue épître adressée alors à son fils.

La fièvre continue dans laquelle vit un artiste, journellement en contact avec le public, l'avait fatigué outre mesure, et Dieu sait si ce voyage n'a pas contribué à ébranler cette nature robuste... Mais n'anticipons pas sur les événements, ils ne marcheront, hélas ! que trop rapidement

Malgré ses succès récents, malgré son vif désir de retourner à Paris, où il s'était si bien habitué aux adulations que lui prodiguaient artistes et public, il était écrit que le Conservatoire de Bruxelles aurait l'honneur de le compter au nombre de ses professeurs, et ce fut l'éminent directeur actuel de cet établissement, M. *Gevaert*, qui parvint enfin à le décider à prendre la direction supérieure de l'école du violon, illustrée jadis par les *de Bériot* et les *Léonard*.

« Tout va bien, lui disait Gevaert dans sa lettre du 28 août 1871. Les premières ouvertures ont été très bien reçues par le Ministre, et je suis très content de la tournure que prennent les choses. Je ne vous en dis pas plus long pour aujourd'hui, dans quelques jours il sera peut-être bon que nous nous voyions, je vous écrirai alors, soit à Spa, soit à Verviers. »

Tout alla si bien, que le grand artiste entrait en fonctions au mois d'octobre suivant.

Pendant deux ans, il remplit sa lourde tâche avec passion. Rien ne peut donner une idée de l'ardeur et du dévouement qu'il apporta dans ce qu'il considérait comme une mission sacrée. Son enseignement clair, rationnel, méthodique, ne tarda pas à porter ses fruits.

Ses nombreux élèves, qui tous l'adoraient autant qu'ils l'admiraient, subirent l'ascendant magnétique de cette nature vibrante et se transformèrent en peu de temps.

Nous avons dit en quelle haute estime les plus grands artistes du siècle tenaient Vieuxtemps comme professeur. Sous ce rapport aussi, sa réputation était bien établie, et l'on ne s'étonnera pas, dès lors, que les principaux conservatoires aient désiré se l'attacher.

Nous avons sous les yeux une lettre de *Rubinstein*, datée de 1867, où ce musicien célébre, alors directeur de l'École de Saint-Pétersbourg, disait à son ami : « Vous êtes riche, vous avez atteint votre but musicalement; est-ce que vous ne vous décideriez pas à revenir ici pour prendre les rênes de notre classe de violon?... J'attends votre réponse avec une impatience fiévreuse. »

Cette invitation amicale, pas plus que les propositions officielles de Fétis, en 1866, ne purent aboutir, on s'en souvient. Il était réservé à Gevaert de vaincre les dernières hésitations du grand artiste, et de faire bénéficier la Belgique d'un enseignement qui a laissé des traces ineffaçables.

Vieuxtemps avait autant souci de développer chez ses élèves le côté purement esthétique de l'art que la technique de l'instrument. Aucun morceau n'était exécuté avant d'avoir passé par le crible du raisonnement. Chaque thème était analysé, disséqué, envisagé dans ses rapports avec l'idée mère de l'œuvre, et cela, avec une sûreté de vue, une élévation de pensée tout à fait remarquables. L'éducation du compositeur nourri aux plus saines traditions déteignait sur le professeur-virtuose, le tout au grand bénéfice de ses disciples. Les résultats d'un

tel enseignement, on le comprend aisément, ne se firent pas attendre, et dès la fin de la première année scolaire, les élèves surent prouver dans les concours publics que de Bériot avait trouvé un digne successeur.

La présence du maître en Belgique devait être exploitée au profit de l'art, et le pays, déjà si renommé pour ses virtuoses du violon, vit, grâce à lui, en augmenter le nombre.

En effet, tous ceux qui, ayant terminé leurs études dans les conservatoires, se sentirent une flamme au cœur, accoururent à Bruxelles pour lui demander des conseils, et le perfectionnement de leur talent. Ce fut le cas pour *Eugène Ysaye* et tant d'autres qui, élèves libres, et à côté de l'enseignement officiel du conservatoire, n'apportèrent à l'illustre artiste qu'une satisfaction purement platonique et toute de dévouement, mais elle lui suffisait.

Une grande œuvre d'initiation devait naître de cette circonstance que le Conservatoire de Bruxelles possédait dans son corps professoral, au moment de l'arrivée de Vieuxtemps, deux artistes de haute lignée, nous voulons parler de *Louis Brassin* et de *Joseph Servais*.

A l'union de ces trois hommes justement célèbres (aujourd'hui disparus, hélas !), à cette *trinité* artistique, Bruxelles a dû, pendant deux ans, ses plus grandes, ses plus pures, ses plus intimes jouissances musicales. Qui ne se souvient encore aujourd'hui de ces séances de musique de chambre où les auditeurs se sentaient transportés dans un monde nouveau? de ces exécutions merveilleuses, idéales, résultante naturelle de trois grandes âmes se confondant dans le même amour de l'art? Beet-

hoven, Mozart, Schumann, comme ces trois musiciens parlèrent votre langue sublime!

Dans son livre intitulé : *Musique et Musiciens*, *Oscar Comettant*, se servant d'un aphorisme emprunté à *Brillat-Savarin*, dit : *On devient pianiste ; on naît accompagnateur*. Il y a certes là une grande vérité que je suis tenté d'appliquer à notre artiste, car, malgré son grand savoir et son génie musical, il n'a jamais été ce que l'on appelle un véritable *chef d'orchestre*. Il en avait été de même pour Beethoven et plus tard pour Schumann, ce qui met Vieuxtemps en assez bonne compagnie pour que ma remarque ne puisse l'atteindre dans sa gloire de grand musicien.

Le fait est que si son passage à la direction de l'orchestre des concerts populaires de Bruxelles n'a rien enlevé de son prestige, il n'a rien ajouté non plus à son auréole artistique.

Malgré le terrible labeur de ces quelques années passées à Bruxelles, l'admirable virtuose continua à se faire entendre de temps en temps dans le pays.

Paris le revit aussi tous les ans pendant les vacances, et ce fut de cette ville qu'il partit, au mois d'août 1873, pour se rendre à Nancy, où l'on organisait un concert au profit des malheureuses victimes de la guerre franco-allemande.

Il ne se doutait pas, le cher grand artiste, que là s'exhalerait son chant du cygne! Le fait m'est révélé par une lettre conservée religieusement par son fils, et sur l'enveloppe de laquelle je lis avec émotion ces quelques mots tracés par la main filiale : *le dernier concert de papa avant sa maladie, hélas!*

Cette lettre, datée du 19 août 1873, disait :

« Je suis informé, Monsieur, que vous voulez bien venir à Nancy, avec plusieurs autres artistes éminents de Paris, donner un concert au profit des malheureux de notre ville. Je suis profondément touché du généreux sentiment qui vous inspire en cette circonstance en faveur des nombreuses misères accumulées dans notre ville par la guerre, l'occupation, et surtout par l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, dont un grand nombre d'habitants sont venus se réfugier à Nancy. Je m'empresse de vous adresser, en mon nom et au nom de la ville de Nancy, mes plus sincères remerciements et l'expression de toute ma reconnaissance.

» Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de mes sentiments distingués.

» *Le maire de Nancy,*

» BERNARD. »

Ce fut donc par une bonne action que se termina cette carrière si brillante; ce fut après qu'il eut séché les larmes des malheureux que les siennes coulèrent.

Pouvait-il être ici-bas affliction plus poignante pour un virtuose que de se voir tout à coup réduit au silence? C'est cependant ce qui arriva quelques jours plus tard. Une attaque de paralysie tua cette main qui avait égrené des perles pendant un demi-siècle. Cet archet magique, désormais impuissant à faire vibrer les cordes de la lyre, muet comme le reste ! O calamité, deuil !... être mort et cependant vivre !... c'est le supplice qui, pendant plusieurs années, va être le lot du triomphateur de la veille, de l'affligé du lendemain.

La nouvelle de ce grand malheur se répandit dans le monde entier et jeta la consternation dans tous les cœurs. Les journaux de tous les pays consacrèrent de longs articles au passé si glorieux du grand artiste, et s'affligèrent d'un présent si cruel, si inattendu.

Les poètes, qui depuis son enfance avaient couvert sa route de fleurs, reprirent leur lyre pour chanter sa détresse et pleurer sur cette main perdue, sur le navrant silence de son violon enchanteur.

Dans ce flot de poésies, je ne puiserai que quelques strophes d'un long poème, intitulé : *La main*, et un sonnet sur *Le silence de Vieuxtemps*.

Après un long préambule sur cette main *qui disposait des flots de l'harmonie*, le poète ajoute :

Cette main qu'avec amour je chante,
C'est celle qu'on nomma reine de nos concerts,
C'est la déesse douce, aimée et bienfaisante
Entr'ouvrant l'orient, poétisant les airs :
C'est la main de Vieuxtemps, cette main éloquente
A qui nous devons tant de chants;
Que frappa tout à coup l'haleine dévorante
Qui détruit les épis et dévaste les champs!

Toi dormir, ô main magnifique!
Autant vaut qu'au bois poétique
Le rossignol mélancolique
Ait perdu son chant sans pareil,
Et qu'au grand lever de l'aurore
La nature qu'elle colore
Sous ses rayons conserve encore
Le silence de son sommeil.

Comment Dieu ne veut-il permettre
Que la main qu'il laissa se mettre
Dans ta main endormie, ô maître,
N'ait eu le don de l'éveiller,
Ainsi que celle d'une fée
Qui pour le prodige créée
Pouvait sur toute ombre levée
D'un signe la faire briller.

Comme hier, ô main généreuse,
Tu volerais! tu bénirais!
Tu répandrais prestigieuse
Les diamants dont tu te remplirais!
Comme l'aurore charmeresse
Tu ferais répandre des pleurs
Doux comme ceux de la déesse
Qui sont le sourire des fleurs!

Mais il n'est plus de fée dans la vie,
Dieu seul se charge du bonheur,
C'est lui qui nous rendra par sa grâce infinie
La main qui tient la clé du cœur.

Hélas! cette main qui parfois sembla vouloir se réveiller, jetant ainsi une lueur d'espérance au cœur du pauvre martyr, ne devait plus retrouver son éloquence; c'est ce qui fit éclore le sonnet suivant :

I.

Voilà cinq ans — Euterpe en compte les journées —
Que son puissant archet reste silencieux!
Toutes les nations se disent étonnées :
Voyage-t-il encore? Où donc? Et sous quels cieux?

Quelles sont maintenant les âmes fortunées
Qui se pâment de joie à ses chants merveilleux ?
Quand nous reviendra-t-il des brillantes tournées
Où pleuvent les lauriers sur son front radieux ?

Sous des montagnes d'or l'Amérique jalouse
Le retient-elle? Ou, pour chercher sa noble épouse,
Ainsi qu'Orphée, a-t-il bravant les éléments,

Pour l'empire des morts abandonné le nôtre?
Non, le maître est muet, car de ce monde à l'autre
On aurait entendu les applaudissements.

Dès le début de cette terrible maladie qui enlevait au monde artiste l'une de ses gloires les plus pures, Vieuxtemps avait été transporté dans son petit hôtel de la rue Chaptal à Paris, où son gendre, le docteur *Édouard Landowski*, alors établi dans la capitale, lui prodigua les soins les plus assidus, les plus tendres.

Des sommités médicales furent appelées en consultation avec lui; rien de ce qu'il est humainement possible d'entreprendre pour rendre à cette main si précieuse son ancienne agilité ne fut négligé. Hélas! la science resta impuissante.

Sa fille, installée à son chevet, lui prodigua ses trésors d'affection filiale, relevant son courage, faisant luire à ses yeux l'espoir d'une guérison qu'elle savait impossible. La maladie suivit son cours normal, avec des fluctuations d'ordre sensitif plutôt que tangible. Les eaux de *Chatel-Guyon*, de *Bourbon-l'Archambault*, les fumigations, l'électricité, la gymnastique, le changement de climat, tout enfin fut tenté, sans résultat appréciable.

Le cerveau, heureusement, n'avait pas été atteint, et

Vieuxtemps conserva jusqu'à son dernier souffle une lucidité intellectuelle vraiment surprenante. C'est ainsi qu'il put continuer à enseigner, à composer, à s'occuper, en un mot, de cette chère musique, devenue la consolation de ses dernières années, après l'avoir enthousiasmé et porté de triomphe en triomphe durant toute sa vie antérieure.

En décembre 1873, il donna sa démission de chef d'orchestre des concerts populaires de Bruxelles; il l'avait déjà offerte au mois de mai de la même année, à cause du travail excessif que lui donnait cette direction; mais les administrateurs de la Société et les artistes de l'orchestre étaient parvenus à le faire revenir sur cette détermination. La maladie qui le frappait, en l'obligeant à des ménagements méticuleux, ne lui permettait plus de différer une retraite qui s'imposait absolument.

Les mêmes raisons de santé amenèrent Vieuxtemps à résilier, à la même époque, ses fonctions de professeur de la classe de perfectionnement de violon, au Conservatoire de Bruxelles.

Le Gouvernement n'accepta pas cette démission et il accorda à l'éminent artiste un congé illimité, dans l'espérance qu'une amélioration ultérieure dans l'état de sa santé lui permettrait de reprendre plus tard la direction de sa classe, qui fut confiée momentanément à l'un de ses plus fervents disciples, M. Alex. Cornélis.

Cet espoir sembla se réaliser à un moment donné, car la cure à Bourbon-l'Archambault lui faisait un bien extrême : « L'indépendance des doigts s'affirme tous les jours davantage, écrivait-il à sa fille; si le mieux que j'éprouve continue, je me remettrai à faire des

gammes et . . . . . qui sait? . . . . » Quelle lueur dans cette âme désespérée! Il y a dans ce *qui sait* tout un avenir rêvé, un retour à la lumière qui ne devait, hélas! jamais se produire.

S'il faut en croire un journal, son amour-propre fut bien agréablement flatté le jour de l'inauguration de la saison à Bourbon. Un concert-spectacle avait été organisé et Vieuxtemps s'y était rendu, mais à peine était-il installé dans sa stalle, que tous les regards se tournaient vers lui et le désignaient à la curiosité du public. Aussi, le rideau à peine baissé sur le premier acte du *Maître de chapelle*, la salle entière acclama le pauvre grand artiste, que cette ovation émut jusqu'aux larmes.

Peu de temps après, il rentrait à Paris, plus calme, plus dispos, cédant aux pressantes sollicitations d'un de ses anciens élèves, *le prince de Chimay*; il reprit son violon et fit journellement des exercices et des gammes! « Je n'ai qu'à me louer de votre conseil, écrit-il au prince; tous les jours je constate un petit progrès. »

Le goût de la musique semble grandir au lieu de se calmer dans cette nature si éminemment artiste. C'est sa nourriture intellectuelle, il lui en faut coûte que coûte; aussi s'empresse-t-il de rouvrir ses salons et d'y implanter un quatuor composé de MM. *Papini*, *Marsick*, *Walfelghem* et *Jacquart*.

Le premier de ces artistes est florentin; les deux suivants, belges, et le quatrième, français.

Le répertoire classique fait naturellement le fond de ces soirées auxquelles le grand nom de Vieuxtemps donne un relief tout particulier.

Les sommités du monde artistique et littéraire se font

un devoir et un honneur d'y paraître; bref, le pauvre grand musicien se retrouve dans son élément, et, n'était son abstention forcée, il serait encore le plus heureux des hommes.

Ce quatuor cosmopolite était admirablement composé. comme nous l'apprend cette phrase cueillie dans une lettre de Vieuxtemps à propos d'une de ces séances mémorables : « Ce sont des artistes de premier ordre, disait-il, et ils ont joué mon quatuor en *mi* d'une manière si remarquable, que j'ai fini par le croire beau. » Naïveté adorable, et bien digne d'un artiste de génie. Je ne connais pas cette œuvre qui se compose de trois quatuors, mais dans une très longue lettre que j'ai sous les yeux. *M. Lecourt*, de Marseille, en fait un éloge pompeux : « Voilà donc une œuvre complète, dit-il, tout s'y trouve. Dans ces douze morceaux, vous avez touché toutes les cordes de la lyre, depuis le calme jusqu'à l'ouragan. Nulle part le style n'a hésité; tout est clair; tout respire et marche bien; les épisodes arrivent sans nuire à la pensée-mère et pour la rehausser par des jours imprévus; chaque note est à sa place, chaque partie se développe avec liberté et sans empiètement; et tout cela avec une distinction suprême et une sagesse qui sont l'attribut des grands maîtres. »

Il ne nous déplait pas d'ouvrir une parenthèse à ce moment de notre récit, pour rapporter quelques fragments d'une lettre fort intéressante, adressée à Mme *Van Hemelryck*, d'Anvers.

Il y est question d'un concert *Pasdeloup* qui éveilla chez l'artiste des souvenirs bien doux. Qu'on en juge : « L'orchestre était en veine de belle exécution, dit-il;

l'ouverture de *Ruy Blas*, de Mendelssohn, par laquelle s'ouvrait la séance, et la *Symphonie héroïque* de Beethoven, qui la suivait, ont été dites en perfection. Après un *adagio* de Raff s'est présenté *Marsick*, avec la rude tâche devant soi de faire entendre à cinq mille personnes le concerto en *mi* majeur de votre serviteur dévoué. Le cœur me battait certainement plus fort qu'à lui, et par la pensée je songeais au temps où je jouais moi-même cette œuvre. De souvenir en souvenir, j'en vins à me retrouver dans les salons d'une certaine maison située rue Klopdorp à Anvers (1), au mois d'août 1840, d'où je partis pour l'exécuter au grand théâtre avec un succès que je n'ai jamais oublié... De là partit aussi comme un trait électrique ma réputation, qui se répandit non seulement dans l'Europe, mais dans l'univers entier. Eh bien, toutes ces impressions avec leurs différentes phases, je les ai revécues, éprouvées, à trente-six années d'intervalle, et en vous les décrivant, j'en ressens encore la puissance et le trouble. Il est vrai de dire aussi que c'est après ce nombre d'années que j'ai entendu pour la première fois mon œuvre exécutée selon mon cœur de virtuose et de compositeur. Beaucoup l'ont affronté, mais sans résultat. Seul, *Marsick* a osé escalader cette roche Tarpéienne de l'art musical. Son succès a été énorme. » Dans une autre lettre Vieuxtemps dit encore : « Je tiens le jeune Marsick pour le premier violon de Paris et de *mille autres lieux*. Et dire que c'est un Belge, un Liégeois, un compatriote, un mien concitoyen ! J'en suis tout fier. »

Je ne cacherai pas la satisfaction que j'éprouve à rap-

(1) Chez M. Désiré Lejeune, père de Mme Van Hemelryck.

porter ici ces paroles qui exaltent le mérite d'un de mes anciens condisciples au Conservatoire de Liège.

XVII.

Nous avons dit que Vieuxtemps, malgré le mal terrible qui l'avait atteint, pouvait continuer à se livrer à la composition. C'était *con amore, con furore* qu'il obéissait à ce besoin de produire qui fut, toute sa vie, sa passion dominante.

C'est ainsi que de 1874 à 1879 plusieurs œuvres virent le jour ; quelques-unes, très importantes, ne furent publiées qu'après sa mort.

Au nombre de celles qui furent gravées de son vivant, il nous faut citer une série de six morceaux de genre, dédiés à Mme Van Hemelryck, et intitulés : *Voix intimes*. « Dans cette œuvre, dit-il, je me suis proposé de faire un genre nouveau pour la musique de violon, dans lequel toutes les difficultés mécaniques sont évitées pour ne mettre en lumière que la noblesse du style, l'élévation et la pureté du sentiment. »

Il avait aussi sur le métier un concerto de violoncelle qu'il termina en janvier 1876.

« Je l'ai fait essayer, dit une de ses lettres, par mon vieil ami *Van der Heyden* qui en a fait ressortir les principales parties avec beaucoup de talent, de chaleur et d'énergie. Il en est enthousiasmé et prétend qu'il aura [illegible] succès auprès des violoncellistes. »

[illegible] mois suivant il est à Hal, chez *Joseph Servais*, où il

rencontre MM. *Gevaert*, *A. Dupont* et quelques autres artistes réunis pour entendre le fameux concerto de violoncelle exécuté cette fois par l'archet magistral de Joseph Servais.

C'est avec une joie d'enfant qu'il raconte à un ami les péripéties de cette journée « qui comptera dans les meilleures de sa vie. Joseph a été superbe, dit-il; il a joué comme un ange! Le concerto a fait son effet sur les artistes présents, et surtout sur Gevaert, qui m'a demandé si je pourrais être prêt avec l'orchestration pour le milieu de mars, ce qui lui permettrait de le faire exécuter au grand concert d'inauguration officielle des nouveaux locaux du Conservatoire, qui aura lieu à cette époque. J'ai dit *oui*, naturellement. »

Ainsi qu'il s'y était engagé bien imprudemment, il fut prêt pour l'époque fixée; c'est ce que j'ai pu constater par une lettre datée du 30 mars, où je lis : « J'ai terminé l'orchestration de mon concerto de violoncelle; chose à remarquer, ce travail ne m'a pas fatigué du tout; cependant j'y ai mis toute mon âme! »

Le violoncelliste *Hollmann* s'était aussi emparé de cette œuvre qu'il travaillait *con rabbia* pendant ses vacances à Maestricht, sa ville natale. De retour à Paris, il s'empressa d'aller demander les conseils de Vieuxtemps sur l'interprétation de son œuvre, et je tiens à consigner ici le parallèle que le grand virtuose établit entre ses deux interprètes : « Hollmann, dit-il, est le violoncelliste hollandais, au son puissant, à l'archet d'acier. Il joue superbement mon concerto, avec un son vigoureux, d'une force incroyable, mais avec moins de charme que Servais. Ce dernier est plus fin, plus élevé, plus délicat,

plus distingué dans son expression et dans la modulation des timbres. Mais l'autre est jeune, ardent, travailleur, enthousiaste de son art et de son instrument, et avec quelques bons coups de *trique*, je ferai de ce taureau un superbe jouteur, avec lequel il sera dangereux de se mesurer. » L'avenir a donné raison à Vieuxtemps : Hollmann est aujourd'hui un terrible jouteur, ayant sa physionomie bien caractérisée, sa note à lui. Qui niera l'influence qu'un artiste comme Vieuxtemps a dû exercer sur le développement de ce talent si viril?... Je me rappelle avoir assisté, en 1876, à un concert *gala* à Amsterdam, où, sous la direction de l'auteur, Hollmann exécuta ce concerto de violoncelle avec un succès complet.

J'étais là avec *Ferdinand Hiller*, *Ernest Reyer*, *Verrulst* et d'autres artistes célèbres, qui tous applaudirent avec moi l'œuvre et son exécution absolument remarquable.

Le 28 février 1876 est une date à retenir, car ce jour-là Vieuxtemps avait organisé chez lui, rue Chaptal, à Paris, une grande soirée en l'honneur de son ami *Antoine Rubinstein*. *Papini*, *Samie*, *Adolphe Fischer* (le violoncelliste belge) et Mlle *Battu* s'y partagèrent les bravos d'un auditoire d'élite, composé de plus de 150 personnes.

Rubinstein s'y prodigua et, comme toujours, enthousiasma son public par son exécution géniale.

Il est curieux de lire, dans une lettre adressée à l'un de ses amis d'Anvers, l'hommage chaleureux et sincère que Vieuxtemps rendit à cette occasion à son émule en gloire et en talent. Le voici tel que je le trouve reproduit dans les éphémérides du *Guide Musical*, ce trésor de renseignements dus à la plume experte et élégante de M. *Félix*

Delhasse : « Rubinstein traite le piano comme jamais on ne l'a rêvé : sous ses doigts l'instrument se transforme, c'est idéal, c'est merveilleux, enchanteur; il vous transporte dans un monde nouveau, inconnu, où touches, marteaux, mécanique disparaissent, vous laissant subjugué ! C'est la musique, c'est l'harmonie même, c'est l'art et l'inspiration dans leur expression la plus magnifique, dans leur acception la plus élevée. C'est admirable et je suis encore sous l'impression de ce fleuve harmonique, de cette musique céleste, de ce scintillement d'étoiles, de ce roulement de tonnerre si saisissant, car tout cela se trouve dans la sonate en *fa mineur* de Beethoven, op. 57, qu'il nous a fait entendre et à laquelle il a imprimé un caractère tel que le titan ne l'a jamais soupçonné. Ce talent laisse une impression de grandeur, de noblesse et de force dont je ne puis vous donner qu'une faible idée : j'en suis tout remué, hors de moi ! »

Que tout cela est bien dit, et comme ces quelques lignes caractérisent bien le talent du célèbre pianiste auquel on ne pourrait, en effet, sans le diminuer, appliquer l'épithète de *virtuose! Rubinstein* et *Joachim* sont, de nos jours, les seuls instrumentistes capables de produire cette impression sur le public. Avec eux ce n'est plus le piano, ce n'est plus le violon que l'auditeur perçoit, c'est l'*art* dans son expression la plus élevée.

Invité par le roi de Hollande à passer quelques jours au château du Loo, Vieuxtemps quitta Paris le 22 mai pour se rendre à cette flatteuse invitation. *Listz, Gevaert, de Hartog, Batta,* les peintres *Gérome, Cabanel, Bouguereau,* etc., étaient en même temps que lui les hôtes de Sa Majesté Néerlandaise.

La fatigue du voyage et peut-être aussi la vie inaccoutumée à laquelle il fut forcé de s'astreindre altérèrent sa santé déjà si délabrée, et l'obligèrent de quitter la cour pour rentrer à Paris.

Le roi, ayant appris le motif du brusque départ de son hôte, s'informa par télégramme de sa santé, et lui donna en même temps l'assurance « qu'il serait toujours le bien-venu au château du Loo ».

Cette existence fiévreuse, les voyages, la composition à laquelle il se livrait toujours avec la même passion ne pouvaient que compromettre davantage encore son état. Aussi dut-il se résigner à aller faire une nouvelle cure à Bourbon-l'Archambault, ce dont il n'eut qu'à se féliciter, mais à un point de vue général seulement, car sa main gauche ne recouvra pas son ancienne souplesse.

Ni les exercices, ni les gammes auxquels il se soumettait régulièrement n'amenèrent de résultats appréciables, ce qui le désolait et lui aigrissait de plus en plus le caractère.

Il n'y avait vraiment plus qu'une voie à prendre pour adoucir autant que possible les dernières années de ce long martyre : c'était celle des distractions. Sa famille et ses amis s'ingénièrent à lui en procurer, et arrivèrent parfois à ramener un sourire sur ces lèvres décolorées, un rayon d'espoir et de bonheur dans ce cœur ulcéré.

Dans cette tâche toute d'affection, sa fille, Mme Landowska, jouait naturellement le principal rôle. Rien ne peut donner une idée des soins tendres dont elle entourait son cher malade : sa sollicitude était sans égale, sa
ion constante n'avait qu'un but, prolonger
de ce père adoré par la toute-puissance de son
l.

———

Lorsqu'en janvier 1877 Vieuxtemps fut appelé à Verviers pour y diriger un concert composé en grande partie de ses œuvres, il eut la joie d'apprendre, par une lettre de son ami Prosper Grandjean, qu'en descendant du chemin de fer dans sa ville natale, il aurait la satisfaction de traverser la *rue Vieuxtemps*; le conseil communal venait en effet de donner le nom de l'illustre artiste à l'une des grandes artères de la ville.

Cet hommage qui, en flattant son amour-propre, répandait un baume salutaire sur sa vie attristée, le décida à revenir au milieu de ses concitoyens, qui le reçurent comme un dieu.

Ce fut à cette occasion que la lettre suivante fut adressée *aux bons amis de Verviers*, par la fille de Vieuxtemps : « Connaissant l'amitié tendre et sincère que tous deux vous lui avez vouée, amitié de laquelle il nous revient bien un peu aussi, je crois pouvoir me permettre de vous faire *confidentiellement* quelques recommandations au sujet de sa prochaine visite. Depuis le terrible malheur qui a frappé mon pauvre père en le privant de sa main gauche, depuis la grave maladie qui a failli nous le ravir, notre préoccupation constante est d'éloigner de lui, autant que possible, toute cause de désagrément ou d'irritation, car chez lui le moral est si entièrement lié à son état physique, qu'il suffit d'une vive émotion ou d'une contrariété pour que ses nerfs, déjà si fortement éprouvés, en soient affectés. Je compte donc sur votre bonne amitié à tous deux pour nous remplacer auprès de lui et écarter tout sujet d'émotion ou d'ennui. Je sais que chez vous il sera soigné et choyé on ne peut mieux. Vous le trouverez très bien en ce moment, et je ne

doute pas que le plaisir qu'il éprouvera en se retrouvant au milieu de ses compatriotes et amis, qu'il aime tant, ne le maintienne dans ces bonnes dispositions. »

Quelle tendre sollicitude dans ces recommandations, et comme on y sent à chaque ligne le cœur aimant et douloureusement affecté d'une noble femme!

Nous avons dit que sa démission de professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles, présentée au gouvernement en 1873, n'avait pas été acceptée. Les améliorations qui se manifestèrent dans son état de santé à la suite des cures qu'il fit aux eaux de Bourbon-l'Archambault et de Châtel-Guyon lui permirent, à partir de l'automne 1877 jusqu'au commencement de 1879, de reprendre ses cours, mais d'une façon absolument irrégulière. Les alternatives de bien et de mal se reproduisirent de plus en plus fréquemment, au point que pendant les derniers mois il ne lui était plus possible de fixer un jour ou une heure pour tenir sa classe. Enfin, malgré son vif désir d'être encore utile à ses concitoyens, il vit, malgré son ardent amour de l'art, l'impossibilité de supporter plus longtemps les fatigues que lui occasionnait l'enseignement. A la suite d'une aggravation subite de son état qui motiva son brusque départ de Bruxelles, il donna définitivement sa démission. Elle fut acceptée par arrêté royal du 30 juin 1879.

Son chagrin fut profond, immense. C'était comme la main défaillante du naufragé qui, à bout de force, lâche la planche de salut; c'était la nuit de cette triste existence, s'obscurcissant de plus en plus! A quoi se rattacherait-il désormais, si, privé lui-même de jouer de rument que ses doigts faisaient parler naguère

encore avec une éloquence sublime, il lui était refusé la consolation d'inculquer à ses chers élèves les principes du grand art qui l'avait illustré?... Oh! le triste soir d'une si belle vie!

Le regret de ne plus pouvoir enseigner fut peut-être aussi vif pour Vieuxtemps que celui que lui fit éprouver la perte de sa main gauche. Habitué, comme il l'était, à une activité dévorante tant matérielle qu'intellectuelle, le repos et les ménagements forcés auxquels il se voyait soumis l'exaspéraient à un point extrême, et contribuèrent pour beaucoup à empirer sa maladie.

Depuis quelque temps déjà le gendre de Vieuxtemps avait fondé à *Mustapha-Supérieur*, près d'Alger, une station sanitaire qui, grâce au climat exceptionnel du pays, était considérée comme une panacée universelle. Et, de fait, les goutteux, les rhumatisés, voire même les poitrinaires y trouvaient un soulagement.

Notre artiste y suivit sa fille et ne tarda pas à éprouver les bienfaits de cette vie en plein air et au soleil, sous un ciel toujours bleu. Une amélioration sensible se manifesta dans les premiers temps et lui permit de reprendre ses travaux de composition, ses relations avec les sommités du monde artistique, et de s'occuper de nouveau des choses de l'art, dont la première place restait toujours, est-il besoin de le dire, à sa chère musique.

XVIII.

Dès son arrivée sur le sol algérien, dit M. Delhasse, dans le *Guide musical* du 12 février 1885, Vieuxtemps y

fut l'objet d'une ovation touchante, qu'il raconte ainsi dans son autobiographie : « Hier, 17 février, était mon anniversaire de naissance. Je complétais ma 59e année et entrais dans ma 60e, c'est-à-dire dans la période descendante de l'existence. Des bouquets, des fleurs m'ont été offerts; des amis, des connaissances sont venus me féliciter dans la soirée, lorsqu'à la surprise de tous un formidable accord de trompettes, de pistons, de trombones et autres instruments s'est fait entendre dans le jardin et a réveillé les échos d'alentour, au grand ébahissement des colons, des indigènes, des Arabes et des Européens. C'était la musique municipale de Mustapha qui venait m'apporter ses félicitations et me souhaiter la bienvenue dans le pays, sous forme de sérénade. Toute la localité en émoi s'était donné rendez-vous sous mes fenêtres aux premiers accords de l'orchestre. Mon incognito était donc trahi, et mon nom est peut-être en train de cheminer parmi les tribus arabes pour être transporté à travers le désert jusqu'au cœur de l'Afrique centrale ! »

Au bout de quelques mois de séjour, Vieuxtemps put donner une impulsion vraiment artistique à ce pays de peu de ressources au point de vue musical.

Il avait suffi de sa présence à Mustapha-Supérieur pour réveiller un groupe d'amateurs plus ou moins distingués. Ceux-ci vinrent immédiatement se placer sous sa direction et entreprirent avec lui l'organisation de séances de quatuors, qui bientôt purent se répéter deux fois par mois.

A ce groupe d'amateurs, au nombre desquels se trouvait l'un de mes bons amis, *M. Cartuyvels*, alors consul de Belgique à Alger et violoncelliste de mérite, vint bientôt se joindre un vieil ami de Vieuxtemps, artiste de

profession celui-là, et bien connu dans le monde musical : nous voulons parler de *Van der Heyden.*

Après de nombreux succès dans les salons parisiens, Van der Heyden avait pris sa retraite à Bruxelles, où son amitié pour Vieuxtemps l'avait attiré. Le départ de son ami dicta le sien, et il alla le retrouver à Mustapha-Supérieur avec sa femme et sa fille.

Pareil dévouement se rencontre trop rarement pour ne pas être signalé.

Sa présence auprès du maître à peu près jusqu'à la mort de celui-ci, le commerce journalier de relations intimes lui ont permis de fixer mille souvenirs de son séjour à Alger, souvenirs qui m'ont été communiqués par son aimable femme, avec une bonne grâce dont je lui suis fort reconnaissant.

Voici, d'après ce que m'ont conté M. et Mme Van der Heyden, de quelle façon notre artiste employait son temps dans cet oasis africain : à peine levé, le maître, affublé d'une robe de chambre et les pieds dans des pantoufles, passait dans le salon magnifique que sa fille, Mme Landowska, avait fait aménager pour lui, et où il pouvait s'isoler complètement. C'est dans ce sanctuaire que s'élaborait ce qu'il appelait *sa cuisine musicale.* Défense à qui que ce fût d'y entrer sans son autorisation !

Un jour, un malheureux malade, amoureux de musique, et probablement désireux de voir un grand compositeur dans le feu de l'improvisation, s'était glissé furtivement dans le temple; mais, comme Argus, Vieuxtemps veillait, et Mercure lui-même s'armant de sa flute n'eût pu endormir sa vigilance. Il s'aperçut de la présence de l'intrus, entra dans une colère bleue et le ren-

voya impitoyablement. De ce jour, et dans l'intérêt de la santé de son père, si surexcité déjà par ses nerfs, Mme Landowska redoubla de précautions pour lui éviter semblable mécompte.

Le quatuor formé par le maître, et qui variait selon l'absence momentanée de l'un ou l'autre des exécutants, se composait au début de Mlle *Closset*, M. *Smetkoren*, premier et second violon, MM. *Schembré*, alto, et *Van der Heyden*, violoncelle.

Il fallait voir, aux jours fixés pour les répétitions, avec quel soin jaloux Vieuxtemps préparait les pupitres, allumait les bougies, arrangeait les musiques, et avec quelle anxiété il attendait son quatuor, qu'on allait chercher en voiture à Alger, afin que personne ne manquât au rendez-vous.

En attendant les retardataires, Van der Heyden travaillait les parties de violoncelle avec son ami. Celui-ci, cependant, fiévreux, agité, consultait à tout instant sa montre... « Ah! combien de mon temps, disait-il, on avait plus de feu sacré; c'était des heures entières qu'avant les séances nous répétions avec les Servais père et les autres des œuvres que nous connaissions par cœur! Quelle tiédeur chez cette génération nouvelle qu'un ou deux quatuors suffit souvent à lasser. »

Quelquefois aussi, constatant son impuissance à communiquer aux exécutants le feu sacré qui le possédait, il entrait dans des colères terribles; mais elles étaient passagères, et le pauvre artiste ne savait alors comment se faire pardonner ces moments d'emportement, que sa passion artistique excusait cependant si bien.

Lorsque, après avoir fait travailler les parties séparées

il arrivait à les mettre ensemble, c'était des conférences sans fin sur la valeur esthétique des œuvres exécutées, sur la manière de mettre chaque chose à sa place, de façon à faire ressortir l'idée générale des auteurs. Alors seulement se dévoilait sa grande science et son enthousiasme artistique.

Ce rude labeur durait souvent pendant sept ou huit jours avant qu'on arrêtât le programme d'une soirée, à laquelle on conviait l'élite de la colonie étrangère et algérienne, qui, est-il nécessaire de le dire, briguait fort la faveur d'une invitation.

Les salons de M. et Mme Landowski étaient, pour ces soirées, éclairés *a giorno* et abondamment ornés de fleurs et des plantes les plus rares.

A ce moment, me disait Van der Heyden, notre pauvre ami ne tenait plus en place. Sa physionomie se transfigurait; il rajeunissait de vingt ans en quelques heures. Vif, presque ingambe, il préparait tout, recevait son monde avec une bienveillance charmante et une exquise galanterie.

Le quatuor ouvrait la séance, puis venaient ensuite les solistes, chanteurs ou instrumentistes, qui tous avaient préalablement travaillé avec le maître des œuvres triées sur le volet, car il se montrait fort difficile sur le choix des morceaux qui composaient les programmes de ses soirées.

Aussitôt la séance musicale terminée, la société passait dans une somptueuse salle à manger où une table abondamment pourvue de friandises l'attendait.

Les derniers invités partis, Vieuxtemps s'installait à la table avec sa famille et quelques intimes, disant : « Maintenant, nous avons bien gagné notre chocolat ! »

Puis il contait quelque historiette ayant trait à son enfance, à ses pérégrinations dans les deux mondes, et le charme de sa parole retenait parfois ses auditeurs jusque bien avant dans la nuit. Ces veilles, il faut le reconnaître, n'étaient pas faites pour améliorer l'état de sa santé.

Un autre point inquiétait encore son entourage : c'était sa passion pour la composition.

En vain sa fille et son gendre avaient exigé, pour prolonger sa vie, qu'il abandonnât ses travaux : « Vois-tu, mon cher, disait-il à Van der Heyden, ils auront beau dire, ils n'obtiendront jamais cela de moi. » Et, de fait, il composa jusqu'à sa dernière heure.

En dehors de ses séances de quatuor où, selon son langage imagé, « il prenait des bains de bonne musique », il s'était consacré à l'éducation musicale du petit Henry Landowski, l'aîné des enfants de sa fille, et passait tous les jours plusieurs heures dans sa chambre à le faire travailler; puis il assistait ensuite dans son fauteuil, sa canne entre les jambes, aux leçons de violoncelle que Van der Heyden donnait quotidiennement à son second petit-fils, Paul.

Bien souvent encore, des artistes de passage venaient lui demander ses conseils et son patronage pour l'organisation de concerts où sa haute influence... et sa bourse étaient mises à contribution.

Le plus souvent il prêtait ses salons, plaçait des billets, s'évertuait à tirer d'embarras des confrères malheureux. Sa bonté était inépuisable, et Dieu sait si l'on en a abusé !

Lorsqu'au mois de mai 1880 Van der Heyden dut partir

pour Bruxelles, où l'appelaient des affaires de famille, Vieuxtemps en fut désolé. C'était la désorganisation de ses soirées musicales. « Plus de quatuors, plus de trios, lui écrivait-il un peu plus tard, mais *des gammes, force gammes!* » Il espérait donc encore rendre à sa pauvre main son élasticité d'antan?

Il insiste ensuite pour que son vieil ami lui amène le vicomte d'Estamberg à son prochain retour. « Ce serait charmant, ajoute-t-il, si tu pouvais le décider à venir s'adjoindre à nous. Nos études de quatuors y gagneraient une importance notable, car je ne compte plus guère sur nos anciens compagnons, plus ou moins grincheux; avec lui, au contraire, quel nouvel élan! »

Au 5 juillet de la même année, le maître écrivait encore à Van der Heyden : « J'ai reçu ta lettre du 30 juin qui me donne de si bonnes nouvelles de mon second concerto de violoncelle, écrit spécialement pour *Joseph Servais.* Me voilà enfin rassuré et enchanté, puisque notre jeune ami l'exécute comme lui seul peut le faire. Je serais bien heureux de le lui entendre jouer, et j'espère que ma santé, toujours en progrès, me permettra bien un jour ou l'autre de réaliser ce rêve de tant d'années! ».

Cet espoir, hélas! fut déçu, comme tant d'autres du reste.

Lorsqu'au mois d'août suivant il fut question de l'organisation de grandes fêtes à Liège, à l'occasion du cinquantenaire de notre indépendance, Vieuxtemps m'écrivit une longue lettre dont je détache les quelques paragraphes suivants : « Je profite de la circonstance pour te dire mes regrets de ne pouvoir assister en personne à nos fêtes nationales, moi, contemporain et produit de 1830!

Ce m'est un grand chagrin, mais ma santé ne me permet plus pareil déplacement, je n'y résisterais pas. J'ai lu dans quelques journaux que Liège, en vue d'éviter l'encombrement, avait décidé de ne célébrer le cinquantenaire de la Belgique que l'année prochaine, et qu'un grand festival musical serait organisé à cette occasion. Vous avez de beaux résultats à mettre en lumière, à choisir parmi les jeunes générations formées et instruites à votre école. Je citerai en toute première ligne *Ysaye*, qu'on n'éloignera pas j'espère en cette circonstance exceptionnelle. C'est un artiste éminent, distingué, que nous connaissons, apprécions et plaçons très haut, pour ma part du moins. Si donc, comme j'aime à le supposer, il était appelé à coopérer au concert d'artistes belges qui aura lieu nécessairement pendant le festival liégeois, je ne serais pas éloigné de mettre à la disposition du comité-directeur, incarné en ta personne, un *concerto* nouveau pour le violon, auquel je mets la dernière main en ce moment, écrit comme pour lui et qu'il exécuterait, j'en suis certain, avec l'entrain, la maëstria, l'originalité que tu lui connais, qu'on ne peut lui contester et qui, joints à ses qualités de son et de prestesse d'archet, en font une des personnalités remarquables du jour. Au fond, ajoutait-il, je travaille à deux concertos de violon : un en *sol* (le 6me), et un dernier en *la mineur* (le 7me). Tous deux sont de facture peu ordinaire, je crois, et tenus sévèrement dans l'école autant que possible, tout en n'excluant ni le brillant, ni l'effet si recherché par le virtuose. Je viens aussi de terminer un concerto de violoncelle pour *Servais*, que je tiens pour réussi ; c'est aussi l'avis de mon frère *Lucien*, qui le lui a accompagné,

et s'y connait. » Il s'agit du 2e concerto, fort vanté par Van der Heyden dans sa lettre du 30 juin.

Il avait été question, en effet, de l'organisation à Liège d'un grand festival de musique, à l'occasion de nos fêtes nationales, et j'avais même soumis un programme complet à l'administration communale, dans lequel figurait le nouveau concerto du maître, exécuté par Eugène Ysaye.

Je lui avais écrit à ce sujet, lui proposant de dédier son œuvre à la ville de Liège; mais sa modestie s'émut à cette idée, et il m'écrivait le 20 septembre 1880 : « Naturellement ta proposition m'enchante, mais *n'est-ce pas bien prétentieux, bien orgueilleux?* Il est vrai que c'est à Liège, où j'ai joué pour la première fois en sortant de Verviers, et où l'on a fait attention au moutard de 7 ans; où l'on m'en a donné une preuve palpable en me décernant un archet de Tourte, qui a été le compagnon de toute ma vie. Tout cela est vrai, mais toute une ville ne joue pas du violon, et les détails que je te donne ne peuvent être connus de tout le monde. Enfin, je ne demande pas mieux et laisse cela à la décision de gens moins intéressés que moi. » Il me disait encore en terminant sa lettre : « Ma santé est plus que satisfaisante depuis ta dernière missive, elle est même en amélioration. Il n'y a que mes jambes qui me donnent l'apparence *dô vi potins du 80 ans!* (1) Malgré cela, la tête est bonne et *toute imagination.* »

On le voit, le pauvre grand homme ne croyait avoir

(1) Intraduisible en français.

rien perdu de ses facultés créatrices, et j'en trouve la preuve dans cette phrase de sa lettre du 15 octobre suivant : « Mes 6e et 7e concertos, me disait-il, dominent tous les autres par leur conception, leur style et école. » Pure illusion d'un cerveau affaibli par la maladie, car ces deux œuvres sont loin de valoir celles de sa première jeunesse où s'étalait si vigoureusement sa nature primesautière. A peine découvre-t-on dans le 7e une lueur du grand style qui a inspiré le concerto en *mi*, et le 5e concerto en *la* (*Le Grétry*).

Après m'avoir énuméré les très nombreuses compositions tombées de sa plume depuis son arrivée à Alger, il ajoutait : « Malheureusement je n'ai personne pour me faire entendre tout cela, en juger en dernier ressort, couper ou changer. Il me faudrait quelqu'un, et ce quelqu'un c'est *Ysaye*, qui ferait bien de venir passer l'hiver ici, où je lui stylerais mes nouvelles choses. *J'entends toujours sa chanterelle, et je voudrais la réentendre encore!* Découvre-le moi, et qu'il arrive le plus tôt possible. »

Je ne pus, hélas ! lui donner cette satisfaction. Ysaye, à l'époque où je reçus cette lettre, faisait ample moisson de lauriers sur le théâtre même des grands exploits de Vieuxtemps, à Saint-Pétersbourg.

Ce fut un autre violoniste, *M. Jeño Hubay*, qui, se rendant aux sollicitations réitérées de Vieuxtemps, alla passer deux mois à Alger, où il eut l'insigne honneur de recevoir les dernières leçons du maître.

Je trouve dans un journal parisien, *la Renaissance musicale* (no du 25 septembre 1881), une série de lettres de Vieuxtemps, communiquées à ce journal par M. Hubay,

et dont quelques extraits intéresseront sans doute le lecteur :

« Mon cher Hubay (lettre du 4 février 1881),

» Je vous remercie de votre dernière lettre et je viens vous féliciter de vos succès chez *Pasdeloup*, *Colonne* et en Belgique. Je les ai appris avec bonheur par les journaux français et belges, ces derniers m'ayant été communiqués par le consul belge d'Alger, qui les reçoit de Liège, où vous avez eu un succès d'autant plus mérité et flatteur que cette ville est le berceau des violonistes les plus recommandables. Cette lettre n'a pas seulement pour but de vous féliciter, mais aussi de vous demander si vous ne pourriez arranger vos affaires de manière à pouvoir vous rendre à Alger au commencement d'avril. »

« Lorsque j'arrivai là-bas, nous apprend M. Jeño Hubay, je trouvai deux concertos pour violon, terminés (mais non instrumentés). Le 6e en *sol* majeur, et le 7e en *la* mineur, qui devait être le dernier (1). Ces deux concertos je les ai étudiés, d'après les intentions du maître, pendant mon séjour à Alger. J'ai même joué le 6e, en *sol*, à la dernière soirée donnée chez Vieuxtemps. La mort si inattendue du maître est venue, hélas ! tout interrompre, et beaucoup de ses ouvrages sont restés inachevés. Suivant le désir de la famille, je suis resté encore trois

(1) Dans une lettre précédente, Vieuxtemps apprenait à M. Hubay qu'il en avait commencé un huitième en *si* mineur, dont le premier allegro était terminé.

semaines pour mettre en ordre les manuscrits laissés par le maître. Sa famille m'apprit ainsi que Vieuxtemps avait dédié le 6e concerto à Mme *Normand-Néruda,* et le 7e, le dernier, à moi-même. Je tiens d'autant plus au dernier concerto de Henry Vieuxtemps, qu'il est non seulement grandiose, mais en même temps le chant du cygne de ce compositeur immortel, de mon maître adoré et de mon bienfaiteur. »

XIX.

Nous avons vu que Vieuxtemps aimait à se faire illusion sur le véritable état de sa santé, et se plaisait à rassurer ses amis sur ce point. Il avait cependant des moments de désespérance où son pauvre cœur ulcéré s'ouvrait tout entier et laissait voir toutes les amertumes de sa vie. « Ici encore, au commencement du printemps dernier, écrivait-il à la date du 18 août 1880, à un ami, on m'avait fait concevoir des espérances irréalisables. Je végète, je mange et bois bien, il est vrai, la tête est encore claire, les idées limpides, mais je sens mes forces diminuer tous les jours. Mes jambes sont d'une faiblesse extrême, mes genoux tremblants, et c'est à peine, mon ami, si je puis faire le tour du jardin, appuyé d'un côté sur un bras solide, et de l'autre sur mon gourdin. »

Ces alternatives d'espoir et de découragement sont vraiment curieuses à constater et se succéderont sans cesse jusqu'au jour fatal qui mettra un terme à ses souffrances. C'est ainsi que, dans une lettre écrite deux mois plus tard, il disait : « Je ne veux pas cependant tarder à

vous dire que mon long silence n'est nullement motivé par le vôtre, mais occasionné par une recrudescence d'imagination et d'invention musicale. Vous n'avez pas idée de la facilité que j'éprouve depuis quelque temps à composer. Certes, chez moi, ça n'a jamais été un travail, mais aujourd'hui l'inspiration est plus active que jamais, plus spontanée, plus entière qu'à vingt ans. Jugez-en : outre le concerto de violoncelle de Servais, j'ai composé trois concertos (?) de violon ; huit morceaux caractéristiques pour violon avec accompagnement de piano ; plus, différents morceaux pour chant, pour flûte, ces derniers destinés à mon fils Max, qui en joue pas mal, et qui est ici en ce moment, en attendant qu'il se rende, soit dans l'intérieur de l'Algérie, soit au Sénégal. Tous ces travaux terminés, je me replongerai jusqu'au cou dans mon opéra (1), dont j'ai déjà refondu, changé et perfectionné les deux premiers actes, qui avaient des trous et des lacunes. » Puis plus loin il ajoute : « Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans tout cela, c'est que je n'ai pas éprouvé la moindre fatigue, que toutes les inspirations me sont venues naturellement, simplement, sans effort. A quoi attribuer cela?... Je ne sais, mais je pense que le climat,

(1) Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer la partition de cet opéra, qui, d'après une lettre que m'adressait de Mustapha-Supérieur, le 21 octobre 1881, Mme Landowska, « était entièrement terminé, et même orchestré en partie ». Il eût été intéressant de juger le grand musicien dans un genre tout nouveau pour lui, et vers lequel (il me l'a dit souvent) il se sentait vivement attiré. Nous savons que Vieuxtemps en a fait entendre des fragments à Paris, dans son hôtel de la rue Chaptal, avec la *Krauss* et le baryton *Agnesi* comme interprètes.

la nature grandiose, la vue de la mer, l'air des montagnes, le soleil, la vie qu'il nous donne, la béatitude que la contemplation de toutes ces merveilles donne à l'âme en sont la cause. »

Dans une autre lettre, il parle encore de sa santé. « Sauf les jambes qui flageolent, dit-il, elle est assez satisfaisante, mais *le premier étage*, *le grenier*, *les combles* surtout sont excellents ! Pour le reste, je suis de loin le mouvement européen, politique et musical, installé à ma fenêtre pour tout observer, comme le bon Dieu de la chanson de *Béranger*. »

Plus tard, il engage une de ses bonnes amies d'Anvers à venir s'installer à Mustapha-Supérieur. « Ici, dit-il, j'ai retrouvé la vie, l'intelligence, la vivacité de la pensée, et si je pouvais vous revoir, mon déclin serait un paradis ! C'est ma seule chance de vous revoir encore ici-bas, car mes essais de rapatriement ont été si désastreux pour moi, que je n'ai plus la moindre envie de les renouveler. Une première fois, *paralysie* qui m'a brisé net ; une seconde fois, *fluxion de poitrine* qui a failli m'emporter ; qu'aurais-je à attendre une troisième fois ? *Mon enterrement ?* En tout cas, j'ai déjà écrit ma *marche funèbre*, elle existe ! »

Il n'est pas indifférent de connaître l'opinion du roi du violon sur deux violonistes-femmes qui se sont un moment disputé le sceptre de la virtuosité, et dont l'une, Mme *Norman-Néruda*, continue à étendre sa réputation dans les deux mondes. « Votre jugement sur Mlle *Tayau* est très correct et parfaitement juste, écrit-il au 6 décembre 1880. A sa sortie du conservatoire de Paris, elle est venue me demander des conseils que je ne lui ai pas

marchandés. Comme vous le dites, elle joue beaucoup ma musique. Moi, je lui trouve encore quelquefois un peu trop de *masculin* dans le jeu; elle ne me reste pas assez femme, comme Mme *Norman-Néruda*, par exemple, qui est pour moi l'idéal de la violoniste. Jamais je n'ai entendu jouer du violon avec autant d'âme, de passion et de pureté. Elle est en même temps classique, poétique, et possède toutes les qualités du grand artiste. Vous regrettez que le son ne soit pas plus grand? mais elle ne serait plus *elle* alors, elle ne serait plus le *violon-femme* par excellence. »

Puis enfin, repris par l'idée de sa fin prochaine, il s'écrie plus loin : « Excusez encore une fois un sauvage caduc, grincheux, de mauvaise humeur, mais qui vous aime toujours de toute son âme et qui emportera cet amour jusqu'au tombeau. Il ne durera plus bien longtemps, car la vraie vieillesse a sonné pour lui. Il a ses 61 ans révolus, c'est le commencement de la fin ! »

Malgré les idées noires qui hantaient parfois son esprit, Vieuxtemps continuait cependant à puiser ses plus douces jouissances dans sa chère musique. C'est ainsi que l'absence momentanée de son ami Van der Heyden n'avait en rien arrêté le mouvement musical à Mustapha-Supérieur. « Si vous croyez que les concerts à la station sanitaire ont cessé parce que des artistes tels que votre excellent père nous ont quittés, écrivait Mme Landowska à Mlle Van der Heyden, vous vous trompez. Le programme ci-joint vous prouve le contraire, en démontrant une fois de plus qu'*on fait des verges pour se fouetter*, et que votre père s'est formé un rival dangereux dans la personne de notre gros Paul, aux leçons duquel j'assiste; mais il n'en a pas pris

beaucoup, car il a eu mal au doigt et bon papa a été aussi un peu souffrant... Quel dommage que nous n'entendions plus les réminiscences du bon vieux temps avec la paraphrase du concerto ! Nous étions tellement habitués à voir les deux papas ensemble, qu'il nous manque quelque chose depuis que l'un d'eux est absent. C'est égal, le concerto de violoncelle nous fait défaut; nous voudrions réentendre le son magistral, la belle diction et l'exécution brillante de votre cher père qui avait su si bien s'identifier dans la pensée du compositeur, et nous nous rappellerons souvent avec plaisir les belles séances de l'hiver. *Schembré* et *Conqui* travaillent assidûment et viennent tous les dimanches prendre quelques conseils. »

On le voit, la musique ne chômait pas chez Vieuxtemps, et il semble qu'elle fut l'élément indispensable à sa nature poétique, la nourriture de son esprit insatiable de jouissances artistiques.

Il le déclare lui-même dans une lettre adressée à l'amie d'Anvers, et datée du 9 avril 1881, c'est-à-dire moins de deux mois avant sa mort : « Nous allons vivre pendant une dizaine de jours dans un brouhaha terrible, dit-il. Pensez donc ce que va être le concert de deux cents savants réunis ici, élaborant des projets, les discutant, les attaquant, les disloquant (1)? Heureusement que la musique sera là pour amener un peu d'harmonie dans leurs idées, les calmer et finir par les faire s'entendre. D'avance, je frémis d'une part, et donne la palme de l'autre à l'art, qui toute ma vie a été *mon rêve, ma foi, ma religion!* A propos, j'aurai peut-être à vous annoncer dans

(1) Il s'agit du *congrès scientifique* qui se tint en 1881 à Alger.

ma prochaine lettre la vente de mon *Guarnerius*. Je suis en pourparlers sérieux à ce sujet. Cela coûtera cher à l'acheteur, mais il en aura pour son argent, car ce violon est une perle unique, dont malheureusement je ne puis plus me servir. Néanmoins, m'en séparer me coûtera bien des larmes, et j'en ai déjà le cœur gros rien que d'y penser. Mais, quand je le regarde, je pleure de ne plus pouvoir l'interroger, l'animer, le faire parler ! » En effet, son ami Van der Heyden avait été chargé de négocier l'affaire avec le *duc de Camposelice,* qui était ravi de l'acquérir au prix de 17,000 francs, somme fixée par Vieuxtemps. Mais au moment de se dessaisir de son violon bien-aimé, le grand maître fut pris de remords, et, espérant en dégoûter l'amateur, il s'écria : « Si l'on met 17,000 francs, on peut bien en mettre 20,000. » Le duc, mis au courant de la situation, répondit par un chèque de 20,000 francs adressé à Van der Heyden, par l'intermédiaire de la maison Rotschild.

Croyant avoir vaincu toute résistance, l'ami s'en vint trouver Vieuxtemps de grand matin, et lui mit le chèque sous les yeux. Vous peindre le désespoir de Vieuxtemps n'est pas possible, me dit Van der Heyden. Il pleurait et ne pouvait se faire à l'idée de se séparer de son Guarnerius. Il demanda vingt-quatre heures pour réfléchir, mais ne voulut pas garder le chèque. « Emporte, emporte cet argent, disait le pauvre désolé ; je ne veux pas le voir ! »

Madame Landowska et son mari, craignant que ce grand chagrin n'amenât une rechute de la terrible maladie de leur bien-aimé père, prièrent leur ami de ne plus lui en reparler. Le duc de Camposelice fit de nouvelles instances auprès du négociateur pour qu'il offrît

davantage encore, mais celui-ci déclara qu'il était inutile d'insister; il avait acquis la conviction que Vieuxtemps ne se séparerait à aucun prix de son instrument.

Le duc devint cependant plus tard l'heureux acquéreur du fameux Guarnerius, mais seulement après la mort du maître et de sa fille, Mme Landowska.

. . . .

Depuis quelque temps, il était visible pour tous que la santé de Vieuxtemps déclinait. Le mal progressait et commençait à imprimer les affres de la mort sur la face blémie du patient. Une photographie qui m'a été offerte par sa fille le représente quinze jours avant le terrible événement qui enleva cette grande intelligence au monde artiste; elle est navrante à contempler. Son beau front de penseur est déprimé, son œil éteint, tout enfin dans la physionomie révèle la souffrance, l'angoisse !

Bien que prévue, la mort du maître vint pourtant surprendre cruellement sa famille et ses amis. « En trois jours, écrit sa fille à M. Van der Heyden, tout a été fini : c'était un vendredi, il s'était levé mieux disposé que de coutume, avait déjeuné de bon appétit et plaisanté avec les enfants; à 3 1/2 heures j'ai été forcée de sortir pour assister à l'enterrement du pauvre M. Jourdan père, qui venait de mourir, et, en l'embrassant avant de partir, j'étais loin de prévoir qu'il serait déjà frappé à mon retour. Il était en train d'écrire une page de musique; après, il est allé au jardin chercher Henry et Paul pour faire étudier ce dernier; la leçon, qui n'a duré que dix minutes, s'est passée dans le plus grand calme, comme les enfants et la bonne, à qui j'avais bien recommandé de ne pas s'éloigner, me l'ont assuré. Se plaignant un peu

du manque d'air, il veut aller au jardin pour respirer, mais en se levant de son fauteuil il tombe frappé d'une nouvelle attaque de paralysie, la quatrième ! Croyant à une chute comme il en faisait quelquefois, les enfants se précipitent pour le relever, mais en vain; ils appellent alors, et la bonne, avec l'aide du domestique, parviennent à grand'peine à le mettre au lit (1). C'est à ce moment que moi-même je revenais après avoir rendu les derniers devoirs à un de nos bons amis et voisin ! Vous dire mon saisissement à la vue de tant de misère est impossible; le côté droit, le bon, venait d'être attaqué, la parole devenait de plus en plus difficile et bientôt on ne le comprenait plus que par intuition. Je veux vous épargner la narration de ces moments lamentables, où chaque minute emporte une espérance, une illusion, où l'ón se sent absolument impuissant devant l'arrêt irrévocable et où l'on sait d'avance que tous les moyens employés restent sans effet. Tout ce qui était humainement possible a été fait, mais, malgré tous nos efforts, il rendait le dernier soupir le lundi 6 juin 1881, à 4 heures du matin, et, je

(1) « Trois jours après la nouvelle de la mort de Louis Jourdan, dit un journal que j'ai sous les yeux, nous recevions celle de la fin prématurée de Vieuxtemps. C'étaient deux grands intimes, et fatigués, souffrant tous les deux, ils avaient été demander le repos au même climat. Ils se voyaient tous les jours et, dans les avenues bordées de cactus et de figuiers de Barbarie de Mustapha, c'est ensemble qu'ils prenaient le « bain de soleil » qui leur était indispensable. Avec la susceptibilité et l'impressionnabilité nerveuse que la maladie avait laissée à Vieuxtemps, il serait possible que la mort de son vieil ami eût provoqué chez lui l'attaque à laquelle il a succombé ».

crois, sans ressentir un surcroît de souffrances. Pardonnez-moi, mon cher Monsieur Van der Heyden, de vous parler si longuement de notre chagrin, mais j'éprouve un réel soulagement de causer avec vous de notre *bien-aimé papa*, qui a toujours été le meilleur et le plus affectueux des pères, en même temps *qu'une des plus grandes gloires artistiques de son époque, et qui a pu regarder avec orgueil le chemin parcouru !* »

Cette phrase, bien qu'émanant de la fille de Vieuxtemps, n'en était pas moins l'expression universelle de l'admiration qu'avait su inspirer ce grand mort, ce glorieux enfant de la Belgique.

Tout ce qu'Alger contenait d'amis de Vieuxtemps, de fonctionnaires et d'étrangers avait tenu à honneur de lui rendre un dernier hommage en le conduisant au champ de repos.

L'inhumation à Alger fut provisoire, la municipalité de Verviers ayant réclamé immédiatement la dépouille mortelle de l'enfant illustre dont elle s'enorgueillissait à juste titre, pour lui faire des funérailles digne de lui.

. . . .

Ainsi s'éteignit sur la terre étrangère cette belle et noble figure d'artiste, cette existence de labeur dont l'aurore avait été un sourire, et le déclin une larme! Mais Vieuxtemps appartient désormais à l'histoire, et son nom brillera longtemps encore au firmament de l'art.

JEAN-THÉODORE RADOUX.

APPENDICE.

La cérémonie de la translation des cendres de Vieuxtemps dans sa ville natale eut lieu le 28 août 1881, et je crois devoir donner ici la relation complète qu'en ont faite les journaux de l'époque :

« La manifestation funèbre organisée par l'agglomération verviétoise à l'occasion de la translation des cendres de Henry Vieuxtemps a été imposante et digne, en quelque sorte, du grand virtuose qui sut jeter sur sa ville natale un éclat que les siècles ne terniront pas.

» On se sentait en présence d'un de ces deuils universels qui frappent en dehors des limites de la patrie du défunt.

» Partout, et particulièrement dans les rues que doit traverser le funèbre cortège, on voit aux fenêtres les couleurs nationales et franchimontoises.

» Les édifices publics, les établissements communaux sont pavoisés. Dans la rue de la Station, de la Tranchée, du Brou, Saint-Laurent, rue du Collège et place des Récollets principalement, on remarque une quantité de drapeaux en berne ou recouverts de crêpe.

» La ville avait une singulière physionomie le matin ; à chaque train débarquaient de véritables colonnes de visiteurs qui donnaient aux rues une animation extraordinaire, contrastant avec l'aspect funèbre des maisons. A chaque instant arrivaient des sociétés, bannières en tête, attendant l'heure de la cérémonie. La société royale

l'*Émulation*, le Cercle catholique, le Cabinet littéraire et toutes les autres sociétés ont pavoisé leurs façades. Une tenture noire frangée de blanc et rehaussée d'une lyre de même couleur, entourée du chiffre de Henry Vieuxtemps, orne le balcon de la *Société royale de Chant*. La façade principale de la *Société d'Harmonie* se distingue entre toutes par sa décoration sévère et de bon goût : tout le long du péristyle serpentent d'immenses tentures noires retombant en larges festons retenus par des cordes d'or. Des portières de même étoffe, garnies de cordelières à glands d'or, ornent les deux entrées principales. Partout sur le parcours du cortège les réverbères sont voilés de crêpe. A partir de 11 heures, les trains du côté de l'Allemagne et de la ligne de Liège déversent en notre ville des milliers d'étrangers. A deux heures, le cortège commençait à se former à la gare, les sociétés se massaient, sous la direction des maîtres de cérémonie, le long de la rampe d'accès et rue de la Station, tandis que les autorités musicales et les invités se réunissaient près l'entrée de la gare aux marchandises, autour du wagon contenant le cercueil. C'est là qu'eurent lieu les présentations. A trois heures le cortège se mettait en marche. En tête s'avançaient douze gendarmes à cheval, suivis d'un détachement de gardes civiques portant le drapeau du *Clairon*. Commençait ensuite le long défilé, bannières crêpées en tête, des sociétés de musique qui avaient envoyé des députations comptant parfois jusqu'à soixante-dix membres. C'étaient : la *Société royale de Chant*, dont Vieuxtemps était le président d'honneur; la Société royale l'*Émulation*, la *Société d'Harmonie*, le *Cercle choral Vieuxtemps*, la *Franchimontoise*, la *Société popu-*

laire de Gymnastique, l'*OEuvre des soirées populaires*, le *Cercle Saint-Joseph*, le *Cercle d'Agrément*, le *Cercle Philharmonique* de Pepinster, la *Société de Chant* de Pepinster, les *Fanfares de Jemeppe*, la *Réunion des chœurs* d'Ensival, la *Société d'Harmonie* de Heusy, la *Lyre ouvrière* de Hodimont, l'*Écho des Montagnes* de Polleur, la *Fraternelle* de Franchimont-Theux, la *Légia* de Liège, la *Société de Sainte-Cécile* du Baelen, la musique des *Charbonnages de Mariemont et de Bascoup*, la *Fraternelle* de Stembert, l'*Harmonie* de Montzen, les *Fanfares Dolhaintoises*, la *Société des Amateurs* de Huy, la *Germania* de Verviers et la *Philharmonique* de Dolhain. Après un rang de tambours venait l'orchestre de la société d'*Harmonie* qui exécutait les deux marches funèbres léguées par Vieuxtemps. Ces marches, qui avaient été écrites par l'éminent artiste pour piano et violon, avaient été orchestrées par M. Kefer, directeur de l'école de musique de Verviers. Leur exécution produit sur la foule qui assiste découverte au passage du cortège, un effet saisissant. Le char funèbre suivait, attelé de six chevaux tenus en main et couverts de housses étoilées d'argent; sur ce char, une seule couronne, celle de la ville de Verviers. Les coins du poêle étaient tenus par MM. *A. Dupont*, *Radoux*, *Ortmans* et *J. Tasté*. MM. Radoux et Dupont représentaient les deux Conservatoires royaux de Liège et de Bruxelles, M. Ortmans, la ville de Verviers, et M. Tasté, les sociétés verviétoises. MM. Ortmans et Tasté alternaient avec les membres du collège et du conseil. La famille du défunt suivait immédiatement le char funèbre. Elle était représentée par le fils de Vieuxtemps qui, parti pour Alger à la mort de l'illustre défunt, avait accompagné

ses restes mortels depuis Alger jusqu'en notre ville, pour ne s'en séparer, sous le poids d'une indicible émotion, qu'au bord de la tombe. Il avait à ses côtés les trois frères du défunt, MM. *Lucien*, *Jules* et *Ernest Vieuxtemps*, et son beau-frère M. le docteur *Landowski*, venu également d'Alger pour assister à la cérémonie. Arrivaient ensuite le Conseil communal, MM. *Léon d'Andrimont* et *Peltzer*, représentants de l'arrondissement, ainsi que plusieurs membres des conseils provincial et communal de Liège. Parmi les personnes étrangères venues pour assister à la cérémonie, nous avons remarqué MM. *Joseph Servais*, violoncelliste; *Colyns*, violoniste; *Joseph Dupont*, chef d'orchestre; *A. Cornélis*, *Jehin*, *Poncelet*, *Steveniers*, *Firket* et *Wauters*, du Conservatoire de Bruxelles; MM. *Henrotay*, *Verken*, *Carman*, *R. Massart* et *Hutoy*, du Conservatoire de Liège; MM. *Stennebruggen*, professeur au Conservatoire de Strasbourg; *Van der Heyden*, *Th. Nauss*, membre du comité des festivals du Bas-Rhin, délégué de la ville d'Aix-la-Chapelle; *Joseph Wieniawski*, pianiste; *Fr. Riga*, compositeur; *Alcan;* les sculpteurs *Mignon*, *de Tombay* et *Van de Kerchove-Nelson*, le président de la société *Momus* de Maestricht, dont Vieuxtemps avait la présidence d'honneur; les hommes de lettres *G. Frédérix*, *Dommartin*, *L. Solvay*, etc., etc. *E. Ysaye* et *Vonken*, qui avaient eu l'honneur de recevoir les conseils du maître, portaient sur des coussins noirs frangés d'argent, le premier le violon de l'illustre défunt, et l'autre ses nombreuses décorations. A leur côté, un ouvrier de Gérard-Champs, M. Boland, portait une modeste couronne aux feuilles fripées, aux fleurs ternies. Elle avait été donnée au *maëstro* en 1872, par les ouvriers de

Verviers, lors d'une soirée musicale, et Vieuxtemps l'avait religieusement conservée comme un des plus beaux souvenirs de ses triomphes artistiques. Cette couronne se trouvait à Alger dans la chambre où le grand artiste a rendu le dernier soupir, et portait cette simple inscription en wallon :

LES OVRIS D'VERVI

A HENRY VIEUXTEMPS (1).

» Enfin, un peloton de gendarmes à pied fermait le cortège. Un kiosque destiné aux autorités et aux invités avait été dressé à l'extrémité ouest de la place des Récollets. En face se trouvait une immense estrade pour les exécutants de la cantate composée pour la circonstance par M. *Kefer;* cette œuvre, écrite en quelques jours, ne manquait pas d'un certain sentiment de grandeur, et a produit sur les assistants un excellent effet. Elle avait été inspirée par les vers suivants, de M. *K. Grün :*

Dans le ciel pur de l'harmonie,
Toujours épris de l'idéal,
Vieuxtemps travailleur de génie,
Brilla d'un éclat sans égal.

Il s'éleva l'âme éblouie,
Aux fiers sommets où la beauté
Verse la lumière infinie
Sur notre frêle humanité.

Ceint d'une auréole de gloire
Et tout chargé de verts lauriers,
Pénètre au temple de mémoire,
Enfant illustre de Verviers!

(1) *Les ouvriers de Verviers à Henry Vieuxtemps.*

Vers 4 heures, les autorités et les invités montaient sur l'estrade qui leur était réservée place du Martyr, tandis que les chanteurs se massaient en face sur l'estrade. En ce moment, la place du Martyr était splendide à voir. On peut évaluer à dix mille au moins le nombre des spectateurs, sans compter tous ceux qui garnissaient les fenêtres, les toits des maisons et jusqu'aux hauteurs des Mezelles, noires de monde. Grâce à un service d'ordre parfaitement organisé, un silence relatif régnait parmi cette foule énorme lorsque M. Ortmans prit la parole en ces termes :

« Messieurs,

» La mort de Henry Vieuxtemps est un deuil public pour la ville de Verviers.

» A peine ce fatal événement fut-il connu, que ses amis, ses concitoyens, réclamèrent les cendres du grand musicien qui a illustré Verviers et dont la glorieuse existence venait de s'éteindre loin de sa patrie.

» M. *Ponty* traduisit au conseil communal les vœux de la population tout entière, en proposant d'élever une statue à l'éminent compositeur, au virtuose incomparable, et de réclamer sa dépouille mortelle pour lui rendre les honneurs dus à son génie.

» Le conseil communal accueillit avec un empressement unanime cette proposition qui donnait une légitime satisfaction aux vœux de tous les Verviétois.

» Henry Vieuxtemps va reposer désormais dans sa ville natale, qu'il a tant aimée, qu'il a illustrée à travers

les deux mondes. Il va reposer à côté d'un autre grand citoyen verviétois, le célèbre botaniste, le savant docteur Lejeune.

» Verviers, par ma voix, remercie les enfants de notre regretté concitoyen. Avec un empressement dont nous leur seront toujours reconnaissants, ils consentirent, malgré la douleur que leur cause une cruelle séparation, à rendre à Verviers les restes vénérés de leur illustre père.

» Aujourd'hui, Messieurs, nous les recevons au milieu de vous tous, ses amis, ses confrères, ses élèves favoris; nous les recevons en face de l'élite de nos artistes, de nos concitoyens, qui ont voulu rendre un suprême hommage à la mémoire de Vieuxtemps, glorifier ses talents et ses mérites.

» Une voix plus compétente que la mienne vous dira la valeur de ce musicien, de ce virtuose si sincèrement épris de son art, de ce maître qui a légué à ses élèves des trésors inappréciables, de ce compositeur qui a laissé à la postérité des chefs-d'œuvre merveilleux.

» Je me bornerai à retracer brièvement une partie de sa vie, telle qu'il l'a écrite lui-même, et que j'extrais du *Guide musical.* »

Nous croyons pouvoir supprimer cette partie du discours de l'honorable bourgmestre, pour rapporter seulement la péroraison, qui rend un juste hommage au génie du maître et aux excellentes qualités de l'homme de cœur :

« Vieuxtemps ne fut pas seulement un virtuose du

plus grand mérite, un musicien incomparable, il fut encore un patriote dévoué à son pays, à sa ville natale, surtout un bienfaiteur des malheureux dont il soulagea souvent les misères et les infortunes.

» Les établissements de bienfaisance de notre ville se rappellent ses bienfaits : jamais ils ne firent en vain appel à son dévouement, toujours il y répondit d'une manière digne et généreuse. Et ce ne fut pas sans une profonde émotion que Verviers vit, en janvier 1877, Vieuxtemps, dont la paralysie avait brisé l'archet merveilleux, reprendre le bâton de chef d'orchestre pour diriger avec une maëstria inspirée l'exécution de ses œuvres, dans le grand concert donné au profit des fourneaux économiques.

» Ce furent là ses adieux à sa chère ville de Verviers.

» Nous ne devions plus, hélas ! le revoir. Vieuxtemps, Messieurs, joignait aux qualités éminentes qui lui valurent le titre glorieux de roi des violonistes des qualités non moins rares du cœur. Son âme d'artiste avait un amour passionné pour sa ville natale, des tendresses infinies pour sa famille, des trésors de dévouement pour ses amis, pour ses élèves, une bienfaisance inépuisable pour les malheureux.

» Aussi la ville de Verviers, en glorifiant la mémoire de Henry Vieuxtemps, ne rend pas seulement hommage à ses talents incomparables, à son génie musical qui ont charmé les deux mondes, illustré sa patrie, mais encore à l'homme de cœur qui a répandu à pleines mains ses bienfaits sur les malheureux. »

Après M. Ortmans, ce fut M. J.-Th. Radoux qui prononça le discours suivant :

« Messieurs,

» Ce n'est pas sans une profonde émotion qu'en ma qualité de directeur du Conservatoire royal de Liège je viens à mon tour rendre hommage à l'artiste illustre, au compositeur éminent dont l'Europe conservera le nom.

» C'est sciemment, Messieurs, que je dis l'Europe et non la Belgique, car Vieuxtemps appartient au monde entier, qui a applaudi le grand virtuose, l'homme qu'on a appelé l'empereur des violonistes, le Paganini belge !

» Mais ce qui a surtout placé notre concitoyen au premier rang des artistes dont l'histoire recueille le nom avec respect, ce qui l'a rendu supérieur à Paganini lui-même, c'est cette corde du génie qui a vibré si éloquemment dans ses vastes conceptions musicales, car Vieuxtemps n'était pas seulement un grand virtuose, il fut aussi un grand compositeur, un véritable créateur.

» A l'âge où l'artiste bégaie timidement des essais informes, Vieuxtemps écrivait des œuvres qui, par leur valeur technique, par l'élévation des idées exprimées, sont destinées à traverser les siècles.

» L'esprit humain reste confondu en présence d'une précocité aussi étonnante, et l'on se demande si le premier concerto en *mi* est bien l'œuvre d'un jeune homme

ayant à peine atteint l'âge de 20 ans !... Dans cette œuvre géniale, Vieuxtemps donnait déjà la preuve d'un talent arrivé à toute sa maturité.

» C'est en Allemagne, je pense, que notre grand artiste exécuta pour la première fois ce concerto (1), et nous puisons dans nos souvenirs de jeunesse cette particularité que le virtuose dut attendre un certain temps avant de commencer le solo qui suit le premier *tutti,* tant retentirent les applaudissements du public enthousiaste, après l'audition de cette page d'un grandiose inconnu alors dans les œuvres du genre.

» Cette œuvre fut suivie de près par cette merveille de grâce et de tendresse qu'on nomme la *Fantaisie-Caprice.*

» Ici Vieuxtemps crée tout, la forme et le fond, et l'on peut dire qu'aujourd'hui encore (il y a quarante et un ans qu'elle a vu le jour) elle est restée un chef-d'œuvre, un modèle.

» Je ne puis, Messieurs, dans cette courte allocution, faire une étude complète et approfondie de l'œuvre de notre grand artiste. Un volume suffirait à peine à remplir cette tâche, et nous espérons qu'un jour il sera écrit.

» Ce que nous voulons aujourd'hui, c'est marquer à grands traits les principales étapes de sa carrière glorieuse et si bien remplie, et cueillir de ci, de là, dans l'écrin si riche qu'il lègue à la postérité, les perles les plus précieuses.

(1) Des renseignements ultérieurs m'ont appris que c'était en Russie.

» Au premier rang de celles-ci doit figurer l'*adagio-religioso* du concerto en *la majeur*, un vrai chef-d'œuvre par la pensée, d'une facture large et personnelle, d'un coloris si pur qu'*Auber* en l'entendant s'écria : *C'est une fresque de cathédrale !*

» C'est vers 1851 qu'apparut le *quatrième concerto en ré mineur* (1).

» Le génie mélodique de l'auteur ne brille peut-être pas ici au même degré que dans ses premières œuvres, mais la science du symphoniste y est poussée si loin, qu'on se prend à penser au maître des maîtres dans le genre, à Beethoven.

» Vieuxtemps doit avoir évoqué l'ombre du grand homme en composant cette œuvre.

» En effet, dans la première partie règne un sentiment mystique qui rappelle dans ses effluves poétiques le célèbre concerto de violon du symphoniste allemand.

» Dans la deuxième, notre artiste, retrouvant sa note personnelle, chante une de ces prières graves et imposantes dont il a le secret.

» Le *scherzo* nous le montre pétillant de verve, de caprice et d'esprit; le finale est une page d'exquise saveur symphonique.

» Jamais notre grand artiste n'a atteint plus haut à la perfection de la forme que dans cette œuvre, qui justifie le parallèle que je viens d'établir entre elle et le concerto de violon de l'immortel auteur de la neuvième symphonie.

(1) Nous avons dit qu'il fut terminé en 1850.

» C'est en 1859 (1) que Vieuxtemps écrivit, à la demande de *Fétis*, une œuvre destinée aux concours du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.

» Déjà à cette époque, vous le savez, Messieurs, notre illustre concitoyen avait beaucoup voyagé.

» Il avait visité deux fois l'Amérique, son nom était devenu universel; mais cette existence fébrile de l'artiste avait énervé sa robuste constitution, et son regard se reportait souvent vers la patrie absente.

» Pour ceux qui ont eu le bonheur de connaître Vieuxtemps, pour ceux qui ont pu apprécier sa nature simple et bonne, l'idée d'écrire une œuvre spécialement destinée à son pays avait dû, dans les dispositions d'esprit où il se trouvait, faire vibrer en lui la fibre patriotique; une aspiration vers la patrie avait dû prendre naissance dans son cœur, car, empruntant une pensée musicale à jamais célèbre au plus célèbre de nos compositeurs dramatiques, à Grétry, Vieuxtemps, dans l'*adagio* de son œuvre, disait à ses concitoyens, dans cette langue des sons qu'il maniait avec tant d'autorité et de talent : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille !*

» Vous vous rappelez tous, Messieurs, l'accent ému que son archet magique savait donner à cette phrase....

» Qui de vous n'a saisi le sens qu'il y attachait?.... qui de vous n'a compris qu'il traduisait ainsi sa volonté de reposer un jour au milieu de vous, dans sa chère patrie qu'il adorait, dans sa ville natale, le berceau de sa jeunesse, le témoin de ses premiers pas dans la carrière?...

(1) Nous avons aujourd'hui des raisons de croire que c'était en 1860.

Oui, Messieurs, telle a été sa pensée en chantant avec toute son âme : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille !*

» Ce vœu de son cœur, Messieurs, vous l'avez accompli. Honneur à vous !

» Honneur à vous, qui, en décrétant l'érection d'une statue à Vieuxtemps sur l'une des places de la ville de Verviers, avez répondu aux aspirations de tous; car, en glorifiant sa mémoire, vous honorez le pays tout entier ! (1) »

C'est dans le plus profond silence, ajoute le journal, que les auditeurs écoutent ce discours, dont la péroraison soulève quelques applaudissements rapidement étouffés.

Immédiatement après a lieu l'exécution de la cantate, puis le cortège se reforme dans le même ordre qu'à l'arrivée pour se rendre au champ de repos. Là, les commissaires chargés de l'organisation de la cérémonie ont très heureusement groupé la foule autour du caveau. Le centre ayant été réservé aux autorités, les bannières furent placées en face, les sociétés et la garde civique à droite, tandis que les porteurs de couronnes entouraient la fosse où, après de longs et pénibles efforts, vingt hommes parvinrent enfin à descendre le cercueil dans le caveau. Lorsque le silence fut rétabli, M. *Ed. Van den Boorn*, de Liège, donna lecture d'un long poème écrit par lui pour la circonstance, et dont la fin, qui a trait aux

(1) Dix années se sont écoulées depuis que le conseil communal de Verviers a décrété cette statue au grand homme, et le pays attend toujours qu'on lui rende ce juste hommage!.... ah ! les morts vont vite!!!

dernières et si cruelles années durant lesquelles l'archet du grand virtuose fut condamné au silence, produisit sur la foule une cruelle émotion :

. . . .
Mais tu ne fus pas seul à subir ces tortures,
Plus d'un illustre artiste a partagé ton sort ;
Ils eurent à souffrir des peines non moins dures,
Et furent, eux aussi, martyrs avant leur mort.
Hændel devint aveugle et dicta sa musique,
Schumann, esprit étrange, eut le cerveau troublé;
Et le grand Beethoven, ce géant symphonique,
Fut d'une surdité de vingt ans accablé!
Les foyers lumineux de toutes ces pensées
Seraient-ils par la mort éteints à tout jamais?
Ces lyres pour toujours seraient-elles brisées,
D'où sortirent jadis de si puissants effets?
Non! j'aime mieux de croire à quelqu'autre existence
Vers laquelle la mort nous ouvre le chemin,
Et dont ton art, Vieuxtemps, d'une idéale essence,
Semble nous dévoiler quelque reflet divin!

Après la lecture de cette pièce de vers, M. Ortmans a de nouveau prononcé ces quelques paroles :

« La ville de Verviers, a-t-il dit, est fière de posséder les cendres de Henry Vieuxtemps ; ce caveau, sur lequel s'élèvera plus tard un monument digne de l'illustre virtuose, sera un but de pèlerinage pour la population verviétoise, qui ne cessera de le considérer comme une de ses gloires les plus pures. »

Puis, ce dernier hommage rendu au grand artiste, la foule est sortie lentement et silencieusement du champ des morts !...

Ces hommages rendus à l'illustre défunt firent naitre dans le cœur de la fille de Vieuxtemps des sentiments de reconnaissance, qui s'exprimèrent douloureusement dans deux lettres adressées aux bonnes amies, Mmes Prosper Grandjean et Van der Heyden : « J'ai été profondément touchée et émue, disait la noble fille à Mme Grandjean, des honneurs qui ont été rendus à mon pauvre père par ses concitoyens. Vous ne sauriez croire quelle immense consolation on trouve dans ce deuil de tout un peuple s'associant au vôtre, et quel adoucissement à notre douleur de voir celui qu'on chérissait tant si unanimement apprécié et regretté. Aussi jamais, jamais je n'oublierai les derniers hommages rendus à la mémoire de notre cher défunt, avec tant d'amour et de recueillement, par ses compatriotes, et j'en suis profondément reconnaissante aux Verviétois. »

« Quels regrets pour moi de n'avoir pu venir en Belgique et assister avec les miens aux magnifiques obsèques qu'on a faites à mon pauvre père ! disait-elle quelques jours plus tard à Mme Van der Heyden. Vraiment, pour un souverain on n'aurait pu mieux faire, et, dans ce témoignage unanime de regrets, on éprouve un réel sentiment de consolation. Pauvre père, s'il avait pu *voir par lui-même* combien il était aimé et apprécié ! »

. . . .

. . . .

Les journaux de tous les pays, est-il besoin de le dire, consacrèrent des articles biographiques à l'artiste dont le nom avait retenti si glorieusement pendant un demi-siècle dans les deux mondes. Les poètes pleurèrent en des stances dithyrambiques la mort de ce favori d'Apollon.

La cérémonie de la *translation des cendres de Vieuxtemps* dans sa ville natale fit éclore de longs poèmes ; je détache ces quelques vers de l'un d'eux :

Sur le terrain sacré de la philosophie
On a beau s'insurger contre ce mot : *Patrie!*
— C'est le mot qui toujours fera battre les cœurs —
Vieuxtemps! on t'y ramène; on t'y comble d'honneurs!
Tu t'es couvert de gloire... et cette heure est suprême...
Abaisse tes regards ... écoute! ... comme on t'aime!
Si là-haut ton esprit chez les bons est fêté
Ici, ton archet passe à l'immortalité!!

Pour compléter ce travail, nous croyons devoir donner quelques renseignements sur les enfants et les frères de l'illustre artiste que la Belgique a perdu.

Vieuxtemps eut quatre enfants, dont deux sont morts en bas âge.

Mme Julie-Henriette Landowska, que nous avons vue si tendrement bonne et affectueuse dans les soins qu'elle a donnés à son cher père pendant les neuf années qu'a duré sa maladie, est née le 14/26 octobre 1846 à Saint-Pétersbourg. Elle est morte d'une pneumonie à Alger, le 30 octobre 1882 (1).

Le frère de Mme Landowska, M. Maximilien Vieux-

(1) Son mari, le docteur Landowski, ne put supporter le chagrin que lui causa la perte de sa femme. Huit jours plus tard, il la suivait dans la tombe.

Pour comble de malheur. Jules Vieuxtemps, le plus jeune des frères du grand artiste, pliant sous le poids de la douleur et des inquiétudes causées par cette double catastrophe, fut pris d'une

temps, ingénieur distingué, professe à Paris, où on le tient en très haute estime.

Il naquit également à Saint-Pétersbourg, le 25 décembre 1847 (6 janvier 1848).

Jean-Joseph-Lucien et Jules-Joseph-Ernest Vieuxtemps, frères du grand violoniste, ont tous deux embrassé la carrière artistique.

Le premier, né à Verviers le 5 juillet 1828, commença ses études musicales dans sa ville natale, puis alla les perfectionner à Paris sous la direction d'Ed. Wolf.

Son talent de pianiste lui valut maints succès flatteurs, et certaines de ses œuvres pour son instrument ont été publiées. Ce sont des caprices, valses, mazurkas, romances, fantaisies, ballades, etc. D'autres, plus importantes, sont restées manuscrites, bien qu'elles aient été exécutées avec succès.

Lucien Vieuxtemps est aujourd'hui encore professeur de piano à Bruxelles.

Le second, Ernest, né à Bruxelles le 18 mars 1832, est un violoncelliste remarquable.

En 1855, Henry, dont les concerts à Londres avaient une vogue extraordinaire, engagea Ernest à venir l'y rejoindre.

Le 5 mars de cette même année, les trois frères Vieux-

indisposition qui fut jugée sans gravité d'abord; cependant, un mois plus tard, il se disposait à quitter son bureau lorsqu'il succomba subitement par suite de la rupture d'un anévrisme.

M. et Mme Landowski ont laissé cinq enfants, dont deux, on l'a vu, paraissent bien doués pour l'art qui a illustré leur grand-père.

temps donnèrent au Théâtre royal de Liège un concert qui eut un grand succès.

Henry y exécuta un *Rondo giocoso* de sa composition ; Ernest, la *Fantaisie sur Lestocq*, de Servais ; Lucien, sa *Fantaisie militaire*, et les trois frères réunis, la *Méditation sur un prélude de Bach*, pour piano, violon et violoncelle, de Charles Gounod.

J'assistais à ce concert, et je me souviens que Lucien et Ernest firent très bonne figure à côté de leur illustre frère. C'est, je crois, le plus bel éloge que je puisse faire de ces deux excellents artistes.

Depuis 1858, Ernest est violoncelle-solo du célèbre orchestre dirigé par sir Charles Hallé, et s'est fixé à Manchester, où son talent est très apprécié.

J.-Th. Radoux.

LISTE

DES ŒUVRES MUSICALES DE HENRY VIEUXTEMPS.

Op. 6. Variations sur un thème du *Pirate*.
7-8. Sept romances sans paroles.
9. Hommage à Paganini, caprice.
10. Grand concerto en *mi* majeur.
11. Fantaisie caprice.
12. Sonate pour piano et violon.
13. Duo concertant, pour piano et violon, sur *le duc d'Olonne*, avec Édouard Wolff.
14. Duo concertant, pour piano et violon, sur *Obéron*, avec Édouard Wolff.
15. Les Arpèges, caprice.
16. Six Études de concert.
17. Souvenir d'Amérique, sur *Yankee Doodle*.
18. *Norma*, fantaisie sur la quatrième corde.
19. Concerto en *fa* dièze mineur.
20. Duo concertant, pour piano et violon, sur *Don Juan*, avec Édouard Wolff.
21. Souvenir de Russie, fantaisie.
22. Six morceaux de salon.
23. Duo concertant, pour piano et violon, sur *l'Étoile du Nord*, avec Kullak.
24. Six morceaux sur des thèmes russes, intitulés : Divertissements d'amateurs.

Op. 25. Grand concerto en *la* majeur.
26. Duo concertant, pour piano et violon, sur *le Prophète*, avec Antoine Rubinstein.
27. Fantaisie slave.
28. Introduction et Rondo, en *mi* majeur.
29. Trois fantaisies sur les opéras : I. LOMBARDI, ERNANI, LUISA MILLER.
30. Élégie pour alto ou violoncelle, avec piano.
31. Grand concerto en *ré* mineur.
32. Trois morceaux de salon.
33. Bouquet américain (6 morceaux).
34 Trois Mährchen ou contes.
35. Fantasia Appassionata.
36. Sonate pour piano et alto ou violoncelle.
37. Concerto en *la* mineur.
38. Ballade et Polonaise.
39. Duo brillant pour violon et violoncelle avec piano et orchestre.
40 Feuilles d'album (3 numéros).
41. Ouverture pour orchestre et chœur, avec hymne belge.
42. Old England, caprice sur des airs anglais du XVII[e] siècle.
43. Suite : Preludio, Minuetto, Aria, Gavotta.
44. Premier quatuor, en *mi* mineur.
45. Voix intimes, pensées mélodiques pour violon avec accompagnement de piano (6 numéros).
46. Concerto pour violoncelle, orchestre ou piano.

ŒUVRES POSTHUMES.

47. 6[e] concerto pour violon, en *sol* majeur.
48. Trente-six études, dédiées au Conservatoire de Paris.
49. Septième concerto, pour le violon.

Op. 50. Deuxième concerto pour violoncelle, en *si* mineur.
51. Deuxième quatuor.
52. Troisième quatuor.
53. Voies du cœur (9 numéros).
54. Trois fantaisies brillantes pour le violon.
55. Six morceaux pour violon seul.
56. Greeting to America.
57. Impressions et Reminiscences de Pologne.
58. Ma marche funèbre.
59. Allegro de concert.
60. Allegro et Scherzo pour piano et alto.
61. Divertissement pour violon seul.

DIFFÉRENTS MORCEAUX PUBLIÉS SANS NUMÉROS D'OEUVRES.

Trois cadences pour le concerto de Beethoven.
Transcription sur Lucie.
Transcription sur Halka, romance de Moniuszko.
Chansons russes.
Duo pour violon et violoncelle sur *les Huguenots*, avec Servais.
Le Trille du Diable, de Tartini, arrangement et accompagnement de piano.
Duo pour piano et violon sur *les Huguenots* avec Jos. Grégoire.
Duo pour piano et violon sur des Thèmes hongrois, avec Erckel.
Trois duos pour piano et violon, avec Édouard Wolff, sur Orphée, de Gluck — les Noces de Figaro — Preciosa.
Transcription pour alto de *la Nuit* de Félicien David.
Transcription pour alto du quintette de clarinettes, de Mozart.
Trio pour piano, violon et violoncelle sur *l'Africaine.*
Fantaisie sur *Faust* de Gounod.
Romance, *Souvenir d'amitié.*
Duo sur *Paul et Virginie* de Massé, avec Magnus.

POUR L'ANNUAIRE DE L'ACADÉMIE.

Notice sur Étienne-Joseph Soubre.

Cette liste des œuvres de Henry Vieuxtemps a été dressée par son fils, M. Maximilien Vieuxtemps, ingénieur à Paris.

NOTICE

SUR

JEAN-JOSEPH-ENGLEBERT-ALOÏS VAN WEDDINGEN

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Louvain, le 18 août 1841, mort à Laeken, le 7 juillet 1890.

Petit de taille, d'une complexion délicate, d'un regard vif et pénétrant, aimant à se plaindre de sa santé que d'ailleurs il ne ménageait pas toujours, plus préoccupé des travaux de l'esprit que des soins matériels de la vie, Aloïs Van Weddingen, quoique enlevé à l'âge de 49 ans, a laissé des écrits dont l'analyse dépasserait les limites d'une notice académique. Obligé de me restreindre, je me bornerai aux points les plus importants, m'efforçant, avant tout, de mettre en lumière ses principes et sa méthode.

Les travaux de l'esprit étaient extrêmement faciles à notre confrère ; il se livrait avec charme et passion aux abstractions les plus élevées de la métaphysique. Partisan déclaré de la philosophie péripatéticienne, il s'attachait surtout à l'étude approfondie d'Aristote, corrigé et

expliqué par saint Thomas et par les grands docteurs du moyen âge. Mais cet amour pour la scolastique ne l'empêchait pas de s'assimiler tout ce que les découvertes modernes et les méditations des penseurs contemporains ont réalisé de progrès dans le domaine de la psychologie et dans la solution du problème des bases de la certitude et de l'origine de nos connaissances.

Jean-Joseph-Englebert-Aloïs Van Weddingen naquit à Louvain, le 18 août 1841. Son père, Jean-Baptiste Van Weddingen, exerçait le métier de sellier et vivait dans une honnête aisance avec sa pieuse épouse, Marie-Thérèse De Wolf. Aloïs fut leur unique enfant. Dès ses plus tendres années il montra une intelligence précoce et un goût prononcé pour les choses de l'esprit. Sa tante aimait à le conduire chez un vieil ami de la famille, feu Vrysens, curé de Beersel, près de Bruxelles. Le bon curé prenait plaisir à provoquer les naïves et promptes saillies du petit Aloïs, dont l'intelligence primesautière se faisait déjà remarquer. Il plaçait l'enfant sur une chaise et l'on se délectait à entendre le petit prédicateur de 6 ans apostropher ses auditeurs. Van Weddingen avait conservé un doux souvenir du vieux curé et nous a laissé son portrait dans ces vers, que M. Antoine Clesse et d'autres ont appliqué à lui-même :

. . . Le curé du bourg, vieillard octogénaire,
Un de ces hommes bons que le peuple vénère,
Ame riche d'amour, étrangère aux partis,
Et comme le Sauveur s'inclinant aux petits (1).

(1) *Impressions d'enfance*, p. 12

Les parents d'Aloïs Van Weddingen, voyant le goût et les heureuses dispositions de leur enfant, confièrent son éducation aux Joséphites, qui dirigent à Louvain le collège de la Sainte-Trinité. Aloïs Van Weddingen fit dans cette maison un cours complet d'humanités avec de brillants succès. Aussi conserva-t-il toujours un grand attachement pour ses maîtres. Devenu aumônier de la cour, il revenait volontiers à la fête du supérieur. A cette occasion, il avait même composé un chant de circonstance, qui est devenu la *Brabançonne* du collège.

« Après avoir, dit M. de Haulleville, fait de solides études humanitaires au collège excellent de la Très-Sainte-Trinité, à Louvain, il entra adolescent, sur les conseils de son confesseur, dans la Compagnie de Jésus. Il fit son noviciat à Tronchiennes et occupa même dans cette maison une charge de confiance, tellement sa piété était édifiante. Il fut envoyé par ses supérieurs à Alost, pour y tenir, au collège de la Compagnie, d'abord la classe de septième, puis la chaire de rhétorique; ses élèves l'aimaient beaucoup, parce qu'il donnait un enseignement très vivant. Il ne jouit pas longtemps de l'affection des rhétoriciens, car, au bout de quinze jours, le père recteur l'engagea à se choisir une carrière moins fatigante, à cause de la faiblesse de sa santé. Le jeune religieux en fut navré; il quitta la Compagnie, et, après avoir songé un instant à entrer chez les Joséphites, il demanda à faire partie du clergé de Malines, et fut admis au collège du Saint-Esprit (1) ». C'était en 1862; il n'était pas encore prêtre; il avait seulement reçu les ordres

(1) *Journal de Bruxelles* du 16 août 1890.

mineurs en 1859. Il suivit les cours de théologie à l'université catholique pendant sept ans, fut ordonné prêtre par le cardinal Sterckx le 24 septembre 1864, et, après avoir obtenu successivement les grades canoniques de bachelier et de licencié en théologie, il fut promu au grade de docteur, *summa cum laude*, le 12 juillet 1869. La cérémonie fut présidée par Monseigneur Dechamps, archevêque de Malines. Le jeune lauréat soutint brillamment les soixante-douze thèses réglementaires. Sa profonde connaissance de la métaphysique, sa dialectique subtile, sa facilité à démasquer les sophismes et à résoudre les difficultés par les distinctions de la scolastique emportèrent tous les suffrages. Pour satisfaire aux prescriptions académiques, il écrivit une dissertation, ***De Miraculo***, qui fut son premier grand travail. La promotion du jeune Louvaniste fut un jour de fête pour la ville. Le conseil communal lui remit une médaille commémorative et ses concitoyens lui offrirent une plume d'or.

Durant ses études théologiques, le futur métaphysicien s'était déjà exercé à l'art d'écrire par des articles de revue. En 1864 il publia, dans la *Revue catholique* de Louvain, un article sur l'***Hymnologie grecque et l'Immaculée conception;*** en 1866, une critique approfondie de l'ouvrage de Monseigneur Landriot, intitulé : ***Le Christ et la tradition***, et un travail du même genre sur l'***Eucharistie***, du même prélat (1).

De temps à autre, il interrompait les études sérieuses pour composer quelques poésies fugitives, qui ne man-

(1) Voy *Revue catholique*, 1864, pp. 336-350; 1866, pp. 291-299, 345-356, 451-458, 512-524.

quent ni d'inspiration, ni d'harmonie. Il semble que le théologien-poète eût cultivé les muses avec succès si des travaux plus sérieux n'avaient absorbé son temps. La première pièce, intitulée : *La prière,* date de 1861. Il la lut à la Société littéraire de l'Université catholique, en 1862, avec les suivantes : *Le pouvoir temporel ; La purification ; Tout passe; Dieu seul est grand; Au tombeau d'une mère ; Le printemps du malheureux; Le chant de guerre du lévite; Aspiration à Marie.* Ces petites pièces sont écrites dans le style classique et imprimées au tome IX des *Mémoires de la Société littéraire* (1). L'auteur en inséra quelques-unes dans le recueil qu'il publia plus tard sous le titre de *Feuilles de lierre.* En 1867, il lut encore à la *Société littéraire : Un jour d'été à la campagne; Pour une première messe; L'automne; Chant d'adieu; Hommage aux vainqueurs de Mentana.* Cette dernière pièce fut insérée au tome X des *Mémoires de la Société littéraire.* Ses *Feuilles de lierre,* publiées après 1870 (2), contiennent quelques autres pièces de la même époque.

Comme nous l'avons dit, Van Weddingen prit pour sujet de sa dissertation doctorale *le Miracle,* une des questions le plus agitées aujourd'hui entre ceux qui croient et ceux qui ne croient pas. Le rationalisme contemporain, quelle que soit sa forme ou ses procédés, qu'il soit psychologique avec Paulus, mythique avec Strauss et Littré, ou légendaire avec M. Renan, nie aujourd'hui

(1) Il en existe un tiré à part sous le titre *Poésies.* Louvain, Peeters, 1863. In-8° de 28 pages.

(2) Mon édition, Bruxelles, *Comptoir universel,* n'a pas de date. Le troisième tirage porte : « Louvain, 1873 ».

le miracle et rejette toute action surnaturelle de Dieu sur le monde. C'est cette doctrine que Van Weddingen combat dans sa dissertation *de Miraculo*.

Lorsque Dieu daigne parler aux hommes, il leur donne des signes certains auxquels ils reconnaissent sa parole. Ces signes, ce sont les miracles et les prophéties. Les miracles sont donc les critères de la révélation surnaturelle. C'est ce que l'auteur établit d'abord. Pour éviter la confusion et couper tout de suite court à diverses difficultés qui pourraient entraver la marche de la discussion, il donne une notion exacte de ce que l'on entend par *naturel*, *surnaturel*, *préternaturel*. Après avoir ainsi coupé les broussailles et aplani le chemin, il aborde directement son sujet et démontre que toujours, dans l'Église catholique, le miracle a été considéré comme la preuve manifeste et irréfragable de la révélation divine. Dieu, dans l'Ancien Testament, a démontré la mission de Moïse et des prophètes par des miracles nombreux et éclatants; Jésus-Christ, dans l'Évangile, en a appelé aux guérisons merveilleuses qu'il opérait pour établir sa divinité ; les Pères de l'Église n'ont pas démontré autrement l'établissement, la propagation et l'existence de l'Église à travers les siècles. Si les philosophes païens, Celse, Porphyre et d'autres, attribuèrent les miracles de Jésus-Christ à la magie, ils ne les nièrent pas. A part quelques Juifs du moyen âge, il fallut attendre les déistes des deux derniers siècles et les rationalistes de celui-ci pour avoir des adversaires proprement dits du miracle. Dans le chapitre suivant, le jeune théologien discute les différentes définitions du miracle et admet celle de l'école : « le miracle est un fait ou effet sensible qui surpasse l'exi-

gence et la faculté de toute la nature ». Le miracle est donc un fait sensible que l'homme peut constater, comme, par exemple, la résurrection de Lazare ou celle de Jésus-Christ. Ce fait sensible doit être produit en dehors des lois naturelles. Ce n'est pas qu'il faille absolument que l'effet produit soit contraire aux lois de la nature, ou qu'il ne puisse en aucune circonstance être produit par les forces de la nature, mais il est requis que, dans le cas donné et entouré de toutes ses circonstances, il ne puisse être produit naturellement par les moyens employés. Ainsi, la guérison du lépreux de Jéricho, opérée par une parole de Jésus, est un miracle. La guérison d'un lépreux n'est cependant pas au-dessus des forces de la nature. La médecine peut guérir la lèpre dans certains cas; mais, dans le cas donné, la guérison est un miracle, parce qu'elle est produite par un moyen qui, de sa nature, est inapte à la produire. Dieu seul est la cause efficiente du miracle; mais il se sert, quand il le veut, du ministère des hommes ou des anges. Il s'est servi de Moïse, des prophètes, des apôtres et des saints.

Quelle est la fin que Dieu se propose en faisant des miracles? La raison, par ses forces naturelles et le spectacle du monde, peut démontrer l'existence de Dieu, mais elle ne peut atteindre les vérités surnaturelles, les mystères de la foi. Les miracles suppléent au défaut de preuves naturelles pour ces vérités placées au-dessus des forces de la raison. Les miracles sont donc les critères certains de la révélation divine. L'auteur discute, d'une manière approfondie, toutes les questions qui se rapportent à ce point de doctrine.

Dans la seconde partie il prouve la possibilité et la

cognoscibilité du miracle. Peut-on discerner sûrement un miracle d'un autre événement? On l'a nié. On a dit : un fait, pour être miraculeux, doit être au-dessus de toutes les forces de la nature; or, nous ne connaissons pas toutes les forces de la nature. L'auteur résout cette difficulté et les autres qu'on oppose communément; il établit à quels signes on distingue les vrais miracles des faux prodiges. On a aussi voulu confondre les miracles avec les prestiges du spiritisme et avec les œuvres de la magie et du démon. Il montre la différence de ces deux ordres de faits. S'il n'a pas parlé des phénomènes plus récents de l'hypnotisme, c'est qu'ils ne faisaient pas encore sensation.

Voilà une courte analyse de ce travail d'apologétique, remarquable par la vigueur de la dialectique, l'érudition et la courtoisie de la polémique, qualités qui distinguent tous ses écrits. On pourrait reprocher à la dissertation ***De Miraculo*** d'user trop souvent des mots et des formules scolastiques auxquelles les modernes ne sont plus guère habitués. Je me rappelle aussi avoir entendu l'imprimeur se plaindre des ratures, des surcharges et des renvois du manuscrit ***De Miraculo;*** le typographe avait peine à s'y retrouver. Il en fut ainsi de tous les ouvrages que Van Weddingen publia, jusqu'au dernier, comme j'ai pu m'en assurer par la correction des deux dernières feuilles de son travail sur le ***Traité de l'âme,*** d'Aristote. Il mettait en pratique le conseil de Boileau :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

Il remaniait, ajoutait, retranchait, corrigeait au point

que sa copie, malgré une écriture correcte et facile, devenait difficile à déchiffrer.

A peine était-il reposé des fatigues du doctorat, qu'il reprit la plume pour traiter dans la *Revue catholique* la même question du miracle, en français, sous une forme moins scolastique et plus littéraire. « La question du miracle, dit-il en commençant, est sans contredit l'un des plus importants problèmes de la philosophie religieuse... Le rationalisme, bien qu'il proscrive au nom de la raison la croyance du miracle comme oiseuse en soi et contraire à la dignité de l'homme et à la sagesse de Dieu, ne la rejette pas absolument au nom de l'observation et de la science. C'est à l'athéisme positiviste qu'il appartenait d'appeler la doctrine de l'intervention miraculeuse une hypothèse antiscientifique *a priori*, dont l'énoncé seul implique contradiction. En cela, du moins, les positivistes sont logiques. Selon eux, le monde et l'âme humaine ne sont que le résultat de l'évolution des éléments physiques ; pour expliquer la genèse des choses, il n'est besoin que des mouvements divers de la matière avec le temps et ses multiformes hasards pour coefficients ; l'antique croyance d'un Être créateur et infini doit être définitivement classée parmi les chimères théologiques dont la civilisation, dans chacun de ses progrès, affaiblit le prestige et accélère la ruine. Pour la critique positiviste, il est trop évident que la foi au miracle ne saurait présenter aucun sens raisonnable, et qu'elle ne peut être prise à compte par le penseur que comme un exemple fameux des aberrations de la conscience, toujours prompte à prêter un corps et une personnalité aux secrètes énergies de la nature, sources des merveilleux phénomènes et de l'harmonie des mondes.

» Ainsi, la question du miracle est-elle intimement liée à tous les systèmes religieux et philosophiques qui ont pour objet le perfectionnement moral et le sens de la destinée humaine. Ainsi aboutit-elle sur ce terrain aux trois principales doctrines qui, depuis l'origine, partagent les esprits : la religion surnaturelle, le rationalisme sous tous ses aspects et l'athéisme matérialiste. C'est assez pour signaler son importance et pour justifier l'ardeur toujours renouvelée des philosophes à s'occuper d'un tel sujet.

» Nous nous sommes proposé d'aborder à notre tour l'étude critique du miracle. Nous rechercherons avant tout si, au temps où nous vivons, la thèse du miracle et du surnaturel est digne encore de préoccuper les esprits sérieux, ou bien si elle est tellement contraire aux conclusions certaines de la science qu'il est désormais interdit de la remettre en discussion. Nous établirons ensuite, au point de vue spéculatif, la possibilité et la convenance de l'intervention miraculeuse. Enfin, nous déterminerons les lois qui doivent présider à la constatation des faits miraculeux; nous démontrerons l'existence du miracle et la réalité d'une religion surnaturelle, révélée par Dieu lui-même et proposée par lui à la croyance des hommes (1). »

Il développa sa thèse dans cinq longs articles qui contiennent la matière d'un volume in-8° et ne forment pas une simple répétition de son traité *De Miraculo* (2). En

(1) *Revue catholique*, année 1870, t. I, pp. 626-628.

(2) Voy. *Revue catholique*, année 1870, t. XXIX, pp. 626-656; t. XXX, pp. 159-189, 230-254, 351-382; année 1871, t. XXXI, pp. 196-217.

même temps, il écrivait dans la même revue une chronique du concile du Vatican et vengeait la doctrine du magistère infaillible du vicaire de Jésus-Christ.

Dans un premier article, il s'en prend au livre *Le pape et le concile*, publié en allemand, sous le pseudonyme de Janus, qui faisait alors grand bruit au delà du Rhin et voulait empêcher le concile, sur le point de s'ouvrir, de définir le dogme de l'infaillibilité pontificale. Il montre que les principaux arguments, accumulés dans ce livre avec une vaste érudition, reposent sur des malentendus et sur une fausse notion de la doctrine traditionnelle sur le magistère infaillible du vicaire de Jésus-Christ. Dans un second article, publié un an et demi plus tard, il retrace les efforts du parti de l'opposition en Allemagne depuis la publication du livre de Janus jusqu'aux écrits de Acton, von Schulze et Döllinger. C'est l'histoire des commencements de ce qu'on a appelé le *vieux catholicisme*.

Ces deux articles, joints à la *Chronique du concile*, forment sans doute l'ouvrage désigné dans la *Bibliographie académique*, sous le titre : *Essais sur le concile œcuménique du Vatican et la définition de l'infaillibilité pontificale*, que nous n'avons su trouver nulle part (1).

(1) Ces quatre articles ont pour titre : *Le concile et les adversaires de l'infaillibilité en Allemagne*. (REVUE CATHOLIQUE, année 1869, t. XXVIII, pp. 692-716. Tiré à part); *Chronique du concile* (REVUE CATHOLIQUE, année 1870, t. XXIX, pp. 215-227; t. XXX, pp. 70-87); *Le parti de l'opposition théologique en Allemagne* (REVUE CATHOLIQUE, année 1871, t. XXXI, pp. 668-688). Dans la même revue, année 1871, t. XXXI, pp. 326-399, nous trouvons encore un article intitulé : *Un jugement de la haute cour ecclésiastique d'Angleterre*.

Sur ces entrefaites, il fut nommé aumônier de la Cour en remplacement de M. Coekelberghs, promu à la cure décanale et royale de Laeken. Il quitta donc en 1871 Louvain, pour aller habiter Bruxelles et finit par s'établir avec ses parents et sa tante chérie à Laeken, dans la modeste habitation où il est mort.

Sa nouvelle charge lui laissait du temps disponible. Il l'employa à ses études de prédilection : l'apologétique et la philosophie scolastique. En 1872, l'Académie royale de Belgique mit au concours la question suivante : « Exposer avec détails la philosophie de saint Anselme de Cantorbéry; en faire connaître les sources, en apprécier la valeur et en montrer l'influence dans l'histoire des idées. »

Van Weddingen répondit à cette question par un savant mémoire qui, sur l'avis unanime des trois commissaires chargés d'examiner le travail, MM. Thonissen, Le Roy et Nève, obtint la médaille d'or et fut inséré au tome XXV des *Mémoires couronnés*. Il a paru séparément sous le titre : *Essai critique sur la philosophie de saint Anselme de Cantorbéry*. Bruxelles, 1875.

Selon l'auteur, la philosophie de saint Anselme, à la considérer en elle-même, n'a que peu de chose à nous apprendre aujourd'hui, mais elle inaugure une ère d'une haute importance : elle marque le moment où le génie franco-germain associe l'ontologie à la dialectique et les conceptions d'ensemble aux monographies de l'âge précédent. Bien que saint Anselme se soit surtout occupé des dogmes chrétiens, ses œuvres philosophiques ont néanmoins fait faire un grand pas à la science de son temps. Dans un premier chapitre, l'auteur expose l'état

des études philosophiques au moment où Anselme publia son premier écrit, le *Dialogue du grammairien*, fragment d'introduction à la dialectique, qui traite de la signification des noms de qualité, et forme ce qu'on pourrait appeler la logique formelle du temps. Ce traité est analysé en détail et accompagné de savantes considérations sur l'*Organon* d'Aristote, alors imparfaitement connu, et sur le *terminisme formaliste* qu'introduisirent dans les écoles les glossateurs.

L'auteur montre déjà sa prédilection pour la philosophie péripatéticienne. Car il termine ainsi : « Les meilleurs esprits retournent chaque jour davantage aux fortes études de l'aristotélisme complété et élargi par les travaux des grands docteurs chrétiens, et confirmé en ses points essentiels par les découvertes de la science moderne (1). »

Dans le second chapitre, l'auteur développe les principes de métaphysique générale et d'idéologie qu'il tire des divers ouvrages de saint Anselme et principalement du dialogue *De veritate*. Il observe que la métaphysique de saint Anselme se rattache aux théories de Platon corrigées par saint Augustin, et qu'elle suppose constamment la contingence des êtres créés. Saint Anselme s'efforce de mettre en lumière la subordination des vérités particulières à la vérité nécessaire et immuable, et, d'une manière plus générale, le rapport du *relatif* à l'*absolu*. Il étudie la vérité en soi et comme type des êtres finis. « Les choses sont vraies, dit saint Anselme, quand elles sont comme elles doivent être » ; c'est-à-dire

(1) *Mémoire*, p. 55.

elles sont vraies, comme l'explique Van Weddingen, pour autant qu'elles répondent à leur fin, à leur loi essentielle, à leur tendance instinctive (1). La *vérité ontologique* embrasse, selon l'archevêque de Cantorbéry, la *vérité psychologique* ou l'assimilation idéale des êtres. La conception d'Anselme est profonde, mais imparfaitement formulée. « Mais ce qui domine les vues du docteur de Cantorbéry, dit Van Weddingen, ce qui en fait volontiers oublier les obscurités, c'est sa tentative de montrer *le lien de la vérité ontologique avec la vérité subjective de l'esprit.* A l'époque où le génie grec était à son apogée, Aristote signala le rapport de la dialectique et de la nature. L'humble moine du XIe siècle, qui osait établir le trait d'union de l'idéologie avec l'ontologie et la théodicée, la relation fondamentale de la *vérité et de l'être,* a par cela seul mérité l'immortalité. C'est d'après ces intuitions puissantes, non d'après les détails, qu'il faut juger sa philosophie. Qu'en un essai où nul ne le précéda sa plume ait oscillé quelquefois, qu'il y ait gardé les procédés imparfaits d'une époque presque barbare, ces taches fâcheuses ne peuvent nuire à sa gloire (2). »

Van Weddingen expose ensuite l'idéologie de saint Anselme, et en profite pour reconstruire à grands traits le système traditionnel de la connaissance, auquel, selon lui, s'est ralliée toute l'antiquité, et que l'on peut retrouver jusque dans nos penseurs contemporains. Il ramène ce système aux points suivants : la tendance naturelle, instinctive de l'esprit vers la connaissance

(1) *Mémoire,* p. 81.
(2) *Mémoire* cité, p. 87.

objective, inscrite par Aristote au début de sa métaphysique et mise en regard de la loi la plus universelle de la nature, l'infaillibilité, partant la légitimité ou la portée objective des tendances primitives des êtres organisés, le rapport représentatif des êtres avec leurs essences subsistant dans la lumière divine; le concours actif de l'absolu avec la raison créée dans l'acte de la connaissance.

D'après l'auteur, cette idéologie, dans ses traits essentiels, est celle de toute l'antiquité, depuis Platon et Aristote. C'est l'honneur d'Anselme de l'avoir restaurée dans les écoles. L'auteur, dans cette partie de son travail, ne pouvait manquer de s'occuper de l'*ontologisme* imputé au moine du Bec par les modernes. D'après lui, Anselme n'a pas partagé l'opinion de Mallebranche et de Gerdil, qui soutiennent que les idées générales et absolues sont vues par l'esprit en la lumière divine, directement et immédiatement présente à l'homme.

Ce qu'on a nommé l'*ontologisme* d'Anselme n'est que la doctrine de l'exemplarisme ou des rapports essentiels de l'intelligence créée avec la cause première. L'idéologie d'Anselme, d'après ce sentiment, suppose, non *la vision immédiate* de l'absolu, mais son *action immédiate* sur l'esprit.

Le chapitre III du mémoire expose les vues d'Anselme sur la nature de la substance physique, et détermine la part que le docteur du Bec a prise à la querelle des universaux. Le chapitre IV renferme une longue analyse de la théodicée d'Anselme, d'après les deux écrits fort connus sous le nom de *Monologue* et de *Prosloge*. C'est la partie la plus importante de la philosophie de l'arche-

vêque de Cantorbéry. Depuis la renaissance des lettres, sous Charlemagne, la théodicée n'avait pas été traitée avec cette étendue et cette profondeur. L'auteur fait la critique du célèbre argument de saint Anselme : « Dieu est l'être au-dessus duquel on n'en peut penser de plus grand. »

Dans un dernier chapitre, l'auteur expose la doctrine de saint Anselme sur les rapports de la raison et de la foi, et montre quel est le vrai sens de la formule scolastique « philosophia theologiæ ancilla. » Saint Anselme n'admet pas le divorce entre la vérité révélée et la philosophie. « S'il faut en croire d'habiles gens, dit l'auteur, tout penseur qui fait le moindre état des enseignements de la foi trahit l'autonomie de la science; il l'asservit à un pouvoir étranger. Il y a dans cette vue une singulière confusion d'idées. Pour quiconque juge froidement les choses, ne paraît-il pas évident que les philosophes ne doivent pas plus s'alarmer de la religion que de la physiologie et de la mécanique? Toute la dispute se réduit à une simple vérification. Le christianisme présente-t-il à l'adhésion de l'esprit des garanties suffisantes, aussi bien que les principes des sciences naturelles? Voilà ce qu'il importe de voir... Dans l'examen des titres de la révélation, la raison ne relève que d'elle-même, de l'évidence, non d'une autorité extérieure. Dans la discussion de la légitimité de la foi, l'esprit juge et conclut avec une autorité souveraine.

» Nous ne croyons, dit le docteur angélique, que parce que la raison le persuade. La philosophie, nul ne le nie, a un domaine distinct de la théologie; elle s'y meut avec une parfaite autonomie. Mais cette indépendance a sa

limite; la raison finie est de sa nature subordonnée à la raison absolue, sa source, sa règle et sa fin. La foi a, dans un sens très vrai, son fondement dans un acte de raison. Mais, si l'impartiale investigation établit la réalité d'une communication de la vérité par Dieu à l'homme, n'est-il pas rationnel que celui-ci s'y soumette (1)? »

A peine ce grand travail était-il achevé que, malgré une infirmité persistante dont il souffrit le reste de ses jours, il en entreprit un autre qui parut presque en même temps. La science et les talents dont faisait preuve le nouvel aumônier de la Cour lui firent confier la charge importante et de haute confiance de donner un cours complet d'instruction religieuse et philosophique à Leurs Altesses Royales les princesses Stéphanie et Clémentine, et, plus tard, à Son Altesse Royale le prince Baudouin. Il s'acquitta de ce devoir à la satisfaction de ses augustes maîtres. Sa Majesté la Reine et son Altesse Royale la Comtesse de Flandre se plaisaient à assister aux savantes leçons que le docte théologien saupoudrait, parfois, de quelques grains d'originalité et de causticité. Son Eminence le cardinal Dechamps, jugeant que ces leçons pouvaient servir à d'autres encore qu'à nos princes et princesses, engagea l'amônier à mettre par écrit la substance de ses leçons. De là sont nés *Les Éléments raisonnés de religion, apologétique fondamentale,* ouvrage destiné aux cours supérieurs d'humanité et de philosophie.

Les Éléments raisonnés parurent pour la première fois en 1875, et furent plusieurs fois réimprimés depuis.

Le cardinal Dechamps donna son approbation en ces

(1) *Mémoire* cité, pp 362-363.

termes : « Je bénis et j'approuve de grand cœur le livre que vous venez d'écrire à ma demande. Il vous fait honneur et fera grand bien aux âmes. » Comme le titre l'indique, l'ouvrage forme un exposé raisonné et apologétique de toute la doctrine chrétienne. Il serait trop long de l'analyser. C'est en même temps une esquisse raisonnée des dogmes de la foi et une démonstration de la religion mise à la hauteur de toutes les découvertes de la science moderne. L'auteur y fait preuve d'une très vaste érudition. Rien ne lui échappe, ni dans le domaine des sciences naturelles, ni dans le domaine des sciences historiques, archéologiques et philosophiques.

« Ce Manuel, dit l'auteur dans la préface, est, à nos yeux, une explication raisonnée, mais élémentaire des vérités religieuses, écrite surtout pour les jeunes chrétiens et dans la manière habituelle des écoles. Ce n'est pas une œuvre polémique. Un manuel de religion, si rudimentaire soit-il, touche à certaines questions à la fois délicates et élevées. D'après le programme ordinaire des études, auquel nous avons dû nous conformer, celles-ci se présentaient précisément dans les premières leçons. Nous avons été, de la sorte, amené à rappeler des théories un peu abstraites au sujet de la spiritualité de l'âme, de la contingence de la matière et de l'existence de Dieu. Nous nous sommes attaché surtout à établir le fait historique de la révélation et l'organisation donnée par le divin Révélateur à la doctrine évangélique, dans l'Église qu'il a fondée. Fort brièvement nous avons exposé les dogmes sacrés en particulier. »

L'auteur appuie surtout son apologétique sur *le fait divin*, comme lui en avait donné l'exemple le cardinal

Dechamps, remontant du fait de l'Église existant sous nos yeux à son divin Fondateur et à la révélation elle-même. Le cardinal Pie l'en félicita en ces termes : « J'ai particulièrement apprécié ce que vous dites si bien de la *Constatation populaire de la véritable doctrine religieuse.* Ce point avait été traité d'une manière neuve et saisissante par votre éminent métropolitain, alors qu'il était encore le Père Dechamps, et la première constitution doctrinale du concile du Vatican lui a fait l'honneur très mérité de reproduire le fond et à peu près la forme de son argument. Je m'explique donc fort bien que vous l'ayez mis en lumière avec complaisance (1). »

Un autre prélat ajoute aux éloges une critique qui me parait juste. Il dit à l'auteur : « Malgré la clarté de l'expression, votre pensée est si serrée, elle renferme tant de choses et des choses assez relevées, en peu de mots, qu'elle me parait s'adresser à la jeunesse universitaire, aux élèves de nos facultés de philosophie et à nos jeunes théologiens, plutôt qu'aux élèves des deux classes supérieures des humanités. »

Une seconde édition fut bientôt nécessaire. L'auteur y apporta quelques changements dans la disposition des matières et quelques éclaircissements. L'édition de 1888 contient un éclaircissement sur les troglodytes, qu'il regarde comme un type sauvage déchu, et un autre éclaircissement sur le transformisme et l'antiquité de l'espèce humaine. L'auteur y résume les principales données de la science actuelle. L'ouvrage fut apprécié par des prélats italiens. Monseigneur Gialdini, actuelle-

(1) Lettre du 19 septembre 1875.

ment évêque de Montepulciano, le traduisit en italien et le publia à Sienne en 1882.

En 1884 l'auteur, ayant fait hommage de ses *Éléments raisonnés* au cardinal Guibert, archevêque de Paris, reçut de l'éminent prélat, bon juge en fait d'écrits, la lettre suivante : « Je vous remercie pour l'envoi de votre apologétique à l'usage des instituts catholiques. Je l'ai parcourue, et plusieurs fois je me suis arrêté à vous lire ; le fond est de granit et le style d'une simplicité qui n'exclut ni la chaleur, ni parfois une grande éloquence. Je fais des vœux pour que votre ouvrage, fruit d'une science très vaste, soit étudié par nos jeunes gens et par leurs maîtres eux-mêmes. Son succès est assuré et Dieu le bénira (1).

En 1879 il publia *Notre-Dame de Montaigu.* C'est la description du sanctuaire de Montaigu et de ses environs, avec l'historique du culte qu'on rend en ce lieu à la sainte Vierge, et un aperçu sur les grâces surnaturelles et les guérisons les plus authentiques obtenues à Montaigu par l'intercession de la Mère de Dieu ; l'auteur ajoute à son exposé des considérations philosophiques et théologiques sur les miracles en général et sur la place des sanctuaires surnaturels dans l'économie générale de la religion. Le style est moins pur et moins châtié que celui de ses *Éléments raisonnés* de religion ; la description du paysage de Montaigu est un peu diffuse et outrée. Une édition de luxe enrichie des dessins de Karl Meunier a été donnée en 1889 par la Société belge de librairie.

Le grand Pontife Léon XIII venait de recommander au monde catholique l'étude de la philosophie comme

(1) Lettre du 29 août 1884.

remède aux doctrines positivistes et matérialistes qui menacent d'envahir la société pour la perdre, et il avait proposé comme modèle un des grands penseurs de l'humanité, saint Thomas d'Aquin, le plus grand philosophe du moyen âge. C'était le triomphe de la scolastique, objet de prédilection des études de notre confrère. Il écrivit aussitôt, dans la *Revue générale*, un savant travail sur l'Encyclique *æterni Patris* qui fut fort remarqué et valut à son auteur une lettre de Léon XIII lui-même. Une seconde édition corrigée parut bientôt après sous ce titre : *L'Encyclique de S. S. Léon XIII et la restauration de la philosophie chrétienne*. Bruxelles, Albanel, 1880.

Il fut inséré avec quelques remaniements dans le *Livre d'or* offert à Léon XIII par le comité belge de son jubilé sacerdotal.

L'auteur, ayant envoyé son travail sur l'Encyclique à M. Barthélemy Saint-Hilaire avec lequel il était en relation, en reçut la lettre suivante : « Je partage votre opinion sur l'Encyclique de S. S. Léon XIII. C'est un événement pour le catholicisme sans doute, mais c'en est un aussi pour le monde intellectuel. Le second empire avait proscrit chez nous jusqu'au nom de la philosophie ; c'est aujourd'hui un Pape éclairé qui la remet en honneur. La leçon vient de haut; et il faut espérer qu'elle sera entendue (1). »

Bientôt après, une nouvelle Encyclique de Léon XIII revendiqua, au nom de la foi et de la raison, l'unité et l'indissolubilité du mariage chrétien. Van Weddingen, selon le désir que le souverain Pontife lui avait fait

(1) Lettre du 8 octobre 1879.

exprimer, répondit aux adversaires de l'Encyclique, notamment à M. Alexandre Dumas fils. Cette œuvre de polémique montre en Van Weddingen un adversaire redoutable, sans mesquineries, évitant les personnalités, toujours courtois, s'élevant aux plus hautes sphères de la pensée et de là retombant sur les doctrines adverses pour les pulvériser. Le polémiste traite d'abord la question du mariage au point de vue de la religion surnaturelle; mais il appuie surtout sur le côté rationnel et discute à fond la question du divorce et du droit naturel.

« Ce sera, dit-il en commençant, l'honneur de ce grand pontificat qui ne fait que commencer, que d'avoir affirmé ces deux principes où s'appuie l'humanité, comme sur ses maîtresses ancres, dans les tempêtes de la vie; la certitude de la raison contre le doute et le découragement et, en même temps, l'unité et la stabilité du foyer domestique contre la promiscuité et la licence des passions.

» Ce qui donne à ces deux actes de Léon XIII leur puissance dans le présent et leur efficacité pour l'avenir, c'est l'esprit dans lequel le pontife lui-même déclare qu'il a entendu les poser : je veux dire la pensée d'apaisement et de modération qui inspire le chef de la catholicité dans ces graves démarches, dont le retentissement, quel que soit le dénouement des crises présentes, sera considérable dans les consciences et dans l'histoire. Un même principe générateur a inspiré les deux documents pontificaux : la restauration générale de l'ordre social dans la vérité et la justice; la revendication de la dépendance des créatures intelligentes à l'égard de l'Être infini, source et loi de toutes les réalités. Ces relations, qui sont le fondement et la force de la famille et de l'État,

la philosophie les détermine et la religion les sanctionne (1). »

L'auteur montre que la loi évangélique veut l'unité et l'indissolubilité du mariage et que Jésus-Christ, dont A. Dumas élève si haut la morale, a rappelé le mariage à son institution primitive; mais il s'appesantit surtout sur le droit naturel. Le droit naturel est en parfaite harmonie avec le droit évangélique. Le divorce ne répugne guère moins à la nature qu'à la religion : la famille, dans l'espèce humaine, est basée sur la raison et la liberté, comme elle est fondée sur l'instinct aveugle dans les groupes inférieurs de l'animalité. C'est l'amour qui choisit dans la vaste multitude les créateurs des foyers, centres de la tribu domestique; mais cet amour, dans l'homme, n'est pas seulement ce que Proudhon a nommé l'attraction personnelle des sexes. Jusque dans la plus despotique de ses tendances, l'être humain porte le signe de sa supériorité; sa pensée règle son action; son libre arbitre commande aux convoitises. L'auteur montre l'immense différence qu'il y a entre l'amour humain et l'amour organique de la brute. L'amour veut dans le mariage un lien qui dure; le besoin d'un soutien mutuel proteste contre le divorce, et l'enfant, qui sourit à son père et à sa mère, crée et veut entre eux un lien perpétuel. Les funestes suites du divorce montrent encore mieux combien il est antinaturel. Il est, d'ailleurs, contraire à la loi du *perfectionnement des espèces*. L'auteur développe ces idées avec beaucoup d'éloquence et répond aux nom-

(1) *L'Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII sur le mariage et droit domestique chrétien.* Bruxelles, Albanel, p. 49.

breuses objections d'A. Dumas. Ce sont, croyons-nous, les plus belles pages qu'il ait écrites.

Pénétrant plus avant dans son sujet, l'auteur distingue les principes essentiels et primitifs du droit naturel qui portent avec eux la lumière de l'évidence, et les principes qui se tirent, non de la fin première de l'être, mais d'une fin secondaire. Avec les théologiens, il établit que la polygamie simultanée ou successive n'est pas contraire à la fin primordiale du mariage, qui est la procréation. Dieu a pu, en des circonstances spéciales, subordonnées au bien commun, dispenser de cette loi. Il termine en justifiant les faits et les lois de l'ancien et du nouveau Testament concernant le mariage. Ce travail fut apprécié. Peu après, Van Weddingen, qui avait déjà été nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Malines, reçut le titre de camérier secret de Sa Sainteté.

Encouragé par ces succès, il reprit bientôt la plume pour donner un complément à son travail sur la philosophie de saint Thomas. A l'occasion du sixième centenaire d'Albert le Grand, le baron von Hertling, professeur à l'Université de Bonn, avait publié un grand et savant travail sur le maître de saint Thomas d'Aquin. Van Weddingen saisit cette occasion pour faire une critique élogieuse de ce travail et en même temps exposer la doctrine d'Albert le Grand et de l'école sur la cosmologie, et particulièrement sur la matière et la forme. Selon lui, la théorie scolastique, d'après laquelle la composition élémentaire et primitive des corps se réduit à la matière première et à la forme substantielle, est la seule vraie et la seule qui s'accorde avec les plus récents progrès de la chimie :

« Ce n'est pas, dit-il, par une simple diversité de groupement des atomes qu'il faut expliquer la génération des êtres corporels : les corps simples aussi bien que les corps composés des chimistes sont autant de substances, spécifiquement distinctes l'une de l'autre, dont les éléments essentiels sont la « matière première » et la « forme substantielle », différente pour chacun de ces corps.

» La combinaison des divers corps simples implique dans le produit nouveau une permanence virtuelle des éléments; sans cela, le corps « engendré » ne serait pas le terme de leur combinaison, mais une création indépendante. On est ainsi amené à reconnaître dans les corps, d'une part, un fonds passif et homogène — la matière dans le sens le plus large — et, d'autre part, le type spécifique, la forme. Celle-ci se présente à l'esprit comme un principe actif, déterminant la matière à tel ou tel état particulier. C'est elle qui donne aux éléments des corps en voie de transformation leur être substantiel définitif. Elle se comporte à l'égard de ces éléments comme leur acte parfait ou leur « entéléchie ». Avec les aristotéliciens, les scolastiques voyaient la confirmation de ces vues dans les attributs des êtres corporels (1). »

Cette théorie a été développée récemment avec beaucoup de savoir et une ardente conviction par M. l'abbé Nys, dans sa dissertation : *Le problème cosmologique.* Albert le Grand applique également la théorie de la matière et de la forme aux actes de la vie végétative et

(1) *Albert le Grand, le maître de saint Thomas d'Aquin d'après les plus récents travaux.* Deuxième édition. Bruxelles, Albanel, p. 46.

de la vie animale, et il enseigne avec toute l'école que l'âme est la forme du corps. Van Weddingen explique longuement ces concepts, s'attache à les justifier et s'efforce de les mettre en harmonie avec les plus récentes données de la chimie et de la physiologie. Il est convaincu que c'est la seule doctrine qui explique d'une manière satisfaisante la nature des corps, la seule qui soit compatible avec les plus récents progrès des sciences physiques, chimiques, biologiques et physiologiques. On lira avec intérêt ces considérations mûrement réfléchies, quelquefois subtiles, où les théories scolastiques sont exprimées en langage moderne, ce qui offrait plus d'une difficulté.

Ce n'était pas seulement dans des livres, c'était aussi dans des revues et dans ses lecons au prince Baudouin qu'il traitait les questions de haute philosophie. Ainsi, il écrivit de 1875 à 1888 toute une série d'articles fortement pensés et très développés dans la *Revue générale.* Il suffit d'indiquer quelques titres : *La métaphysique en présence des sciences; Un problème de métaphysique positive,* à propos du livre de M. P. Janet, *Les causes finales; La philosophie scientifique,* examen critique du livre de M. H. Girard, intitulé : *Sciences, arts et philosophie; Psychologie spiritualiste,* consacré à la « connaissance de soi-même », de notre savant confrère C. Loomans; *Une page de philosophie chrétienne,* étude sur *L'histoire de la philosophie* de J.-A. Conti, où il combat l'ontologisme et le système des idées innées; *La restauration de la philosophie scolastique,* étude critique sur l'opuscule de saint Thomas : *De ente et essentia,* commenté par le cardinal Pecci; il examine à fond la doctrine scolastique de la

matière première et de la forme substantielle, et l'adopte avec conviction; *Une page de psychologie scolastique*, à propos de l'ouvrage de M. le professeur Fontaine, *De la sensation et de la pensée; La philosophie scolastique*, article consacré au traité de *Logique* de M. le professeur Lefebvre et au manuel de philosophie du P. Casteleyn; *Le cartésianisme en Belgique*, étude sur le mémoire couronné de M. Monchamp; *De l'enseignement de la philosophie dans les universités allemandes; Un apologiste belge*, le cardinal Dechamps, d'après ses œuvres complètes.

Ces travaux furent appréciés, même de ceux qui ne partageaient pas ses convictions. Voici la lettre qu'il reçut d'un savant Israélite : « Je vous remercie bien sincèrement de l'envoi de vos doctes ouvrages critiques et philosophiques. Depuis deux jours, je ne discontinue pas de les lire, attiré et subjugué à la fois par le charme du style, l'élévation de la pensée et la lucidité de l'exposition. Bien que mes convictions d'Israélite et de critique soient en désaccord avec les vôtres sur un grand nombre de points essentiels, je m'associe de grand cœur aux éloges unanimes qui ont été décernés à vos écrits, et tout particulièrement à votre apologétique du catholicisme. La Bible et la science formeront toujours un terrain de réconciliation pour les hommes d'élite de toutes les confessions monothéistes (1) ».

Sa plume exercée et féconde entremêlait à ces hautes spéculations, comme pour se distraire, des articles variés sur *L'harmonie et le symbolisme dans l'antiquité*, sur *La poésie*, sur *Les épopées chevaleresques* et d'autres. De

(1) HALEVY. Lettre du 13 août 1887.

temps à autre, il faisait même quelques poésies. Nous trouvons dans la *Revue générale* quelques pièces fugitives, inférieures à celles que nous avons mentionnées plus haut : *Impressions d'enfance*, louées dans l'*Art moderne; Souvenirs lointains*, que M. A. Clesse trouvait pleins de charmes et de poésie; *A Sa Sainteté Léon XIII : Noël.* En 1877, il publia un petit poème philosophique intitulé *Max Volmar* (1), dont il faisait très grand cas, mais qui manque

(1) *Max Volmar, fragment philosophique.* Bruxelles, Guyot, 1877. M. le baron de Haulleville caractérise en ces termes, dans le *Journal de Bruxelles* du 18 août 1890, les écrits poétiques de Van Weddingen :

« A. Van Weddingen, éminent philosophe, avait une prétention, celle d'être poète. Certes, elle n'était pas illégitime, car il avait l'âme enthousiaste et tous les instincts de vaticination qui sont l'attribut de ces « voyants » qu'on nomme poètes. Son imagination était riche, son style parfois pictural, et il trouvait facilement la rime. Trop facilement même, car ses vers n'étaient pas assez travaillés Il jetait rapidement sur le papier quelques strophes rapidement écrites. Ses idées étaient tellement abondantes, que le souci de la forme cessait parfois de l'obséder. Je possède des manuscrits poétiques de lui : ils ne sont presque pas raturés. Tel un sculpteur qui taillerait directement dans le marbre une statue dont il n'aurait pas fait d'abord la maquette corrigée avec un soin jaloux.

C'est ainsi qu'il a écrit d'un jet beaucoup de vers, bien pensés mais d'une forme imparfaite ou même médiocre. Son poème intitulé *Max Volmar*, auquel il tenait beaucoup, une sorte d'autobiographie, renferme des pensées superbes, dignes des plus grands poètes, mais la forme en est souvent vulgaire, sinon incolore et incorrecte. J'ai failli me brouiller avec lui parce que je n'admirais pas suffisamment cette œuvre de longue haleine, où le versificateur l'emporte trop souvent sur le poète.

de sentiment et se ressent de l'état fiévreux où se trouvait alors sa santé.

Tous ces travaux et les excellentes leçons de philosophie et de religion que l'aumônier de la Cour donnait aux princesses royales et au prince Baudouin lui valurent, en 1885, un témoignage de la satisfaction de Sa Majesté. Il reçut la décoration de l'Ordre de Léopold (1). Presque en même temps, à la demande de Monseigneur Du Rousseau, évêque de Tournai, et avec l'assentiment de son métropolitain, il fut nommé par Léon XIII prélat de la Maison pontificale. Le 10 mai 1886, il était nommé correspondant de la Classe des lettres de notre Académie et, le 5 mai dernier, il était élu membre à l'unanimité (2). Il fut très assidu aux séances et prit une part active à nos travaux. Dès 1887, il présentait un long et savant mémoire, qu'il retoucha et compléta, et qui parut en 1889 sous le titre, lui-même modifié : *Les bases de l'objectivité de la connaissance dans le domaine de la spontanéité et de la réflexion.* Il forme le tome XLII de nos Mémoires in-8°. Comme le titre l'indique, le mémoire a pour objet l'objectivité de nos connaissances et les bases sur lesquelles elles reposent. « C'est, dit l'auteur, dans la sphère de la spon-

(1) Il avait été nommé en 1876 chevalier de l'Ordre de François-Joseph, et en 1880 chevalier de l'Ordre de la Couronne de fer d'Autriche.

(2) Il avait été nommé, le 30 janvier 1879, membre de la Société provinciale des sciences, des arts et des lettres du Hainaut ; le 20 janvier 1883, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome ; le 6 mai suivant, membre de l'Atheneo Veneto, et, le 8 juin de la même année, membre de l'Académie romaine de Saint-Thomas.

tanéité, dans les aspirations innées de l'esprit humain, dans les tendances instinctives de celui-ci que nous rechercherons les conditions préalables de l'objectivité de nos connaissances et de leur connexion intime avec les phénomènes de la nature. Les fonctions du sens intime et de la sensation, celles de la raison et de la volonté ont leur point de départ dans la tendance de ces puissances; chacune d'elles s'ordonne d'après ses lois organiques; et c'est enfin dans la satisfaction de leur effort spontané qu'elles trouvent leur complément (1). » Comme dans ses autres écrits, il se montre convaincu que la philosophie d'Aristote, corrigée par saint Thomas, est la vraie et la plus en harmonie avec les sciences modernes.

« Parmi les philosophies écrit-il (2), c'est celle d'Aristote, complétée par Augustin d'Hippone, saint Thomas, saint Bonaventure et Leibnitz, que nous avons trouvée la plus solide, le mieux en rapport avec l'esprit de la science moderne. Comme nos précédents travaux, cette étude est conçue dans le sens du péripatétisme et de la grande scolastique, interprétés sans aucun servilisme. Nous savons avec quelle circonspection il importe d'instituer entre les doctrines des analogies et des rapports. On prête volontiers des pressentiments merveilleux, la compréhension presque totale de la vérité à ses maîtres de prédilection. Dans la recherche philosophique, notre premier, notre seul souci est la vérité. L'aristotélisme eut ses imperfections et ses défaillances, comme toute disci-

(1) P. 43.
(2) P. 44.

pline humaine. C'est le devoir et le droit de ses sectateurs d'aujourd'hui de combler ces lacunes avec les ressources de la science de notre temps. Celle-ci, il est vrai, n'a renversé aucun des principes de cette philosophie : elle leur a donné seulement une ordonnance mieux adaptée à la méthode moderne. »

L'auteur divise son travail, qui est très étendu et, selon M. Fonsegrive, presque trop érudit, en trois parties et en onze chapitres. La première partie expose les lois fondamentales de la réalité et de la pensée, telles que l'observation et la réflexion les découvrent dans l'analyse de la raison; la seconde examine les facteurs objectifs et les éléments subjectifs de nos perceptions sensibles, de nos concepts généraux et des vérités supra-sensibles; la troisième déduit les conclusions objectives qui lui paraissent établies sur le monde matériel, sur l'esprit et sur Dieu. On pourra différer d'avis — et c'est notre cas — avec l'auteur sur plus d'un point; mais on devra reconnaître qu'il traite son sujet à fond et qu'il mérite d'être cité parmi les penseurs contemporains. Je ne puis mieux faire que de rapporter ici le jugement qu'a porté sur ce livre, avec l'autorité de son savoir, M. Tiberghien :

« L'œuvre capitale de Van Weddingen est son livre sur l'objectivité de la connaissance humaine. Le but de l'auteur est d'établir la légitimité de nos connaissances, qu'elles aient leur source dans l'expérience ou dans la raison, et la démonstration de cette thèse se tire à la fois des tendances inconscientes imprimées dans la nature des êtres et des procédés dialectiques de l'esprit. L'ouvrage est un pur traité de métaphysique générale et positive, dirigé contre la critique négative de Kant et contre l'agnos-

ticisme intolérable de Spencer. C'est ici que la pensée de notre regretté confrère atteint toute son élévation, se déploie dans toute son ampleur et se revêt de ses formes les plus riches, les plus neuves et les plus colorées. Le style est à la hauteur de l'intelligence. Nulle part Van Weddingen ne montre mieux quelle était l'étendue de son savoir et la sagacité de son esprit. Aucune découverte ne lui échappe dans aucune province de la science. Il connaît les travaux des novateurs aussi bien que ceux des anciens et des scolastiques, et il reste fidèle à son projet fondamental : unir la philosophie à la religion, compléter les doctrines d'Aristote et de saint Thomas par les conquêtes des sciences contemporaines. Il est convaincu qu'aucune recherche n'est interdite à la raison, parce que la vérité est divine et qu'aucune vérité ne saurait être contraire à la vérité. Avec cette hauteur de conviction, il sait aussi éviter les exagérations des écoles sensualistes, qui se réclament de méthode expérimentale. Il aime la nouveauté, mais il n'accepte pas comme vrai tout ce qui est nouveau (1). »

Dans la pensée de l'auteur, ce grand travail n'était que le portique du temple, une introduction aux traités philosophiques qu'il méditait et qu'il se proposait de publier successivement. En effet, il ne tarda pas à présenter à la classe des lettres un nouveau mémoire, dont la dernière feuille était sous presse quand la mort vint le ravir. Ce

(1) Discours prononcé, au nom de l'Académie, le jour des funérailles. On lira avec intérêt le compte rendu que M. Fonsegrive consacre au livre de notre confrère dans la *Revue philosophique*, année 1890, pp. 543-550.

mémoire a pour titre : *L'esprit de la psychologie d'Aristote, étude critique sur le Traité de l'âme* (1).

Van Weddingen jugeait qu'il fallait commencer l'encyclopédie philosophique par la psychologie, et il considérait le traité d'Aristote περι ψυχης comme l'œuvre la mieux achevée du Stagirite. Il reconnaît cependant que la phrase d'Aristote est souvent obscure et que les commentateurs sont loin de s'entendre; il s'efforce de la rendre claire et de justifier la doctrine du philosophe de Stagire, en l'expliquant par lui-même et par les travaux des grands docteurs du XIII[e] siècle, Albert le Grand et saint Thomas.

Comme le titre l'indique, l'auteur recherche, avant tout, non les solutions particulières, non les détails, mais les grandes lignes du système, l'esprit de la psychologie d'Aristote; il se montre sincère admirateur du philosophe grec. Le travail étendu de Van Weddingen aurait gagné en agrément et en clarté pour le lecteur, si l'auteur l'avait divisé en chapitres ou en sections.

Aristote prend le mot ψυχη, âme, dans le sens large; il donne une âme aux végétaux, aux animaux et à l'homme. L'âme est pour lui le principe premier de la vie dans les êtres organisés ou, comme il s'exprime, « la forme d'un corps naturel qui a la vie en puissance.» L'âme humaine est une substance en acte ou entéléchie; elle est la forme substantielle du corps. L'auteur s'attache à justifier cette doctrine d'Aristote et à la dégager de ce qu'elle a d'inexact chez le philosophe grec. C'est le point fondamental de la doctrine aristotélicienne. Aristote traite longuement de la sensation et de ce qu'il appelle le « sens commun ». Sur

(1) Il est inséré dans le t. XLIV des Mémoires in-8°.

les rapports de l'âme et de l'organisme dans les fonctions psychiques, dit Van Weddingen, Aristote s'exprime parfois avec une obscurité qui touche, en apparence, à l'incorrection (1). On reconnait l'admirateur d'Aristote; Laforet est plus sévère dans son *Histoire de la philosophie* (2).

Le Stagirite considère ensuite l'intelligence. L'âme peut se penser elle-même; mais elle ne pense jamais sans images. Les images sont les sensations sans leur matière. Van Weddingen n'insiste pas sur la distinction entre l'intellect *actif* et l'intellect *passif*; il ne pense pas qu'Aristote ait enseigné le *monopsychisme*, ni que l'intellect actif soit impersonnel et extérieur à l'homme, selon le philosophe grec. « Quelque sentiment que l'on adopte sur l'extériorité ou l'impersonnalité de l'âme supérieure ou sur son union substantielle avec les autres facultés, il n'en faudra pas moins inférer que l'intelligence est spécifiquement distincte du corps; et c'est la conclusion fondamentale du Stagirite. Les exégètes ont tous relevé et commenté l'une des raisons prépondérantes et, selon quelques-uns, la plus pressante de toutes, pour laquelle Aristote revendique à l'esprit l'immatérialité : à savoir, la faculté de s'assimiler dans l'acte de connaissance toutes les formes des êtres corporels dépouillées de leurs attributs concrets et matériels ainsi que toutes les formes d'ordre intelligible (3). » Van Weddingen déduit des théories péripatéticiennes, non seule-

(1) P. 36.
(2) T. II, pp. 14 et suivantes.
(3) P. 86.

ment la spiritualité, mais aussi l'immortalité de l'âme. Car il ne se borne pas à exposer les idées d'Aristote en psychologie; il développe lui-même, avec une grande indépendance d'esprit, avec l'originalité d'une intelligence supérieure et un style à lui, son propre système et sa manière d'établir contre les matérialistes ces deux attributs caractéristiques de l'âme humaine : la spiritualité et l'immortalité.

« En fin de compte, dit-il en términant, une vue unique résume toute la psychologie d'Aristote. Celle-ci est le développement de la définition qui fait de l'âme la forme substantielle, intelligente et libre d'un corps organisé, investi au préalable des conditions de structure et de forces physico-chimiques prérequises à l'évolution de la vie (1) ».

L'auteur ajoute en appendice les données d'Aristote sur les bases de la certitude et finit par l'éloge du célèbre philosophe.

Ce fut le dernier écrit de notre regretté confrère. Il avait été élu, comme nous l'avons dit, membre de la Classe des lettres le 5 mai dernier.

M. Tiberghien a dit avec vérité près du cercueil du défunt : « Quoiqu'il fût l'un des derniers élus de la Classe des lettres, il jouissait pleinement de l'estime et de l'affection de tous ses collègues, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses; sa modestie, son aménité, sa charité étaient incomparables. Il était un modèle de confraternité académique. » Il montrait les mêmes qualités au dehors de l'Académie. Il n'oubliait pas son carac-

(1) P. 125.

tère sacerdotal. Sa charité et sa discrétion, rehaussées par un profond savoir et une grande modération, ont ramené à la foi plus d'un de ces esprits droits et sincères qui, trompés par les sophismes du jour, s'en étaient éloignés.

Mais un mal qui le minait depuis longtemps vint l'enlever en quelques jours. Le 5 juillet au soir, M. Coekelberghs, curé-doyen de Laeken, un de ses plus anciens amis, l'avertit de la gravité de son mal et de l'approche de sa fin. Il reçut cette communication avec un grand calme et une pleine soumission à la volonté de Dieu, sans émotion, sans trouble. Il reçut le saint Viatique avec une profonde humilité et une touchante piété, répétant souvent avec le prêtre : « *Domine adauge nobis fidem ;* Jésus, en vous je mets toute ma confiance ; je vous demande pardon de mes infidélités. » Le dimanche 6 juillet se passa sans beaucoup de souffrance. La maladie cependant s'aggravait d'heure en heure, et le lundi, 7 juillet, à 5 1/2 heures du matin, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur, assisté à sa dernière heure par son vieil ami, M. le doyen de Laeken, à qui je dois ces détails intimes. Ses funérailles furent célébrées le jeudi, 10 juillet, en l'église paroissiale de Laeken, au milieu d'une assistance nombreuse et émue. Leurs Majestés le Roi et la Reine se firent représenter, et Son Excellence le nonce apostolique assista en personne à la cérémonie funèbre. Le corps fut ensuite transporté au cimetière bénit de Stroombeek, où il repose en la paix du Seigneur dans le caveau de la famille. A la levée du corps, M. Tiberghien exprima les regrets de l'Académie avec un langage élevé, dans le discours dont nous avons reproduit les principaux passages. Le clergé perd en Van Weddingen un membre des

plus distingués, la philosophie un de ses adeptes les plus fervents et les plus instruits, et l'Académie un écrivain digne d'elle par ses talents, son activité et son caractère sympathique.

T.-J. Lamy.

LISTE DES OUVRAGES D'ALOÏS VAN WEDDINGEN.

PUBLICATIONS ACADÉMIQUES.

Dans les mémoires.

Essai critique sur la philosophie de saint Anselme. — Mémoire couronné. 1875. (*Mémoires* in-8°, t. XXV, VI-408 pages.)

Essai d'introduction à l'étude de la philosophie critique. Les bases de l'objectivité de la connaissance dans le domaine de la spontanéité et de la réflexion. 1889 (*Mémoires* in-8°, t. XLII, IV-878 pages).

L'esprit de la psychologie d'Aristote. Étude critique sur le Traité de l'âme. 1890. (*Mémoires* in-8°, t. XLIV, 158 pages).

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Feuilles de lierre. In-24 de 199 pages. Sans lieu ni date. 2e édit., avec le titre : Feuilles de lierre, poèmes philosophiques. Louvain, Ch. Peeters, 1874.

Un épisode de la Fête-Dieu au Mont-Cornillon. Récit poétique. Bruxelles, 1874. In-8° de 24 pages.

Max Volmar, fragment philosophique. Bruxelles, Guyot, 1877. In-8° de 40 pages.

Cantate et scènes lyriques à l'occasion du XXV[e] anniversaire de supériorat de M. Théophile, supérieur de la maison de Melle. — Musique de M. Isidore De Vos, année 1874. In-8° de 32 pages.

Le centenaire de la fondation de la poudrerie royale de Wetteren. Bruges.

On s'en souvient toujours. Cantate dédiée au collège de la Sainte-Trinité.

De miraculo deque ejus in christiana demonstratione usu et valore. Dissertatio. Louvain, Van Linthout. 1869. Vol. in-8° de 446 pages.

Les éléments raisonnés de la religion. Apologétique fondamentale appropriée aux cours supérieurs d'humanités et de philosophie. Bruxelles, 1875. In-8° de XXII-463 pages. 2[e] édit., revue, remaniée et considérablement augmentée. Bruxelles, 1876. In-8° de XXIX-563 pages. 3[e] édition. 4[e] édition, 600 pages. 5[e] édition. 6[e] édition. 7[e] édition. 8[e] édition, revue et augmentée. Bruxelles, 1886. In-12 de XXXII-618 pages. 9[e] édition ; c'est un second tirage de la même édition. — Cet ouvrage a été traduit en italien par Monseigneur Gialdini, actuellement évêque de Monte-Pulciano, sous ce titre : « Gli Elementi della religione apologetica fundamentale appropriata al corsi superiori di belle littere e di philosofia, per A. Van Weddingen. Versione dal francese di mons. FELICE GIALDINI ». Siena, 1882. In-8° de XIV-378 pages.

Notre-Dame de Montaigu. Monographie religieuse. Bruxelles, 1879. Vol. in-12 de 265 pages.

Notre-Dame de Montaigu par Monseigneur Van Weddingen. Dessins de Karl Meunier. Éd. de luxe. Bruxelles, 1889. In-4° de 156 pages.

L'Encyclique de S.S. Léon XIII et la philosophie chrétienne. Essai critique. In-8° de 60 pages. Extrait de la *Revue générale*, année 1879. Une autre édition, revue et corrigée, parut peu après sous ce titre : L'Encyclique de S.S. Léon XIII et la restauration de la philosophie chrétienne, par A. Van Weddingen. Bruxelles, Albanel, 1880. In-8° de 100 pages.

L'Encyclique de S.S. Léon XIII sur le mariage et le droit domestique chrétien. Bruxelles, Albanel, sans date. Paru en 1880. In-8° de 238 pages.

Albert le Grand, le maître de saint Thomas d'Aquin, d'après les plus récents travaux critiques. Bruxelles, Albanel, 1881. In-8° de 97 pages. Des exemplaires portent sur la couverture 3e ou 4e édition.

Impressions d'enfance. Bruxelles, Polleunis. 1886. In-12 de 15 pages. Extrait de la *Revue générale.*

Une page de l'histoire de la philosophie primitive. La théodicée de Lao-T'sé. Louvain, 1885. In-8° de 74 pages. Extrait du *Muséon.*

DANS LA REVUE CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

L'hymnologie grecque et l'Immaculée conception. Année 1864, pages 336-350.

Le Christ et la tradition. Étude sur un ouvrage de Monseigneur Landriot. Année 1886, pages 291-299, 345-356, 451-458, 512-524.

Le concile et les adversaires de l'infaillibilité en Allemagne. Année 1869, t. XXVIII, pages 692-716. — Chronique du concile. Année 1870, t. XXIX, pages 215-227 ; t. XXX, pages 70-87.

Le parti de l'opposition théologique en Allemagne. Année 1871, t. XXXI, pages 668-688.

Un jugement de la haute cour ecclésiastique d'Angleterre. Année 1871, t. XXXI, pages 326-339.

Le miracle, la critique et la religion. Année 1870, t. XXIX, pages 626-656; t. XXX, pages 159-189, 230-254, 351-382; année 1871, t. XXXI, pages 196-217.

DANS LA REVUE GÉNÉRALE.

La métaphysique en présence des sciences. Année 1875, t. II, pages 630-637.

Un problème de métaphysique positive. Année 1877, t. I, pages 878-920.

Noël. Poésie. Année 1878, t. I, pages 5-8. A Sa Sainteté Léon XIII. Poésie. *Ibid.*, pages 404-406.

L'harmonie et le symbolisme dans l'antiquité. *Ibid.*, pages 407-433, 479-512.

Un livre sur l'histoire de la poésie. Année 1878, t. II, pages 464-475.

Une nouvelle apologétique. Année 1879, t. I, pages 825-834.

L'Encyclique de Léon XIII sur la philosophie. Année 1879, t. II. pages 442-500.

La philosophie scientifique. Année 1880, t. I, pages 211-229.

L'Encyclique de Léon XIII sur le mariage. Année 1880, t. I, pages 677-731, 782-854; t. II, pages 64-126.

Psychologie spiritualiste. Année 1881, t. I, pages 321-348.

Deux moralistes belges. *Ibid.*, pages 876-902.

Un apologiste belge. Année 1881, t. II, pages 793-841.

L'autre vie. Année 1882, t. II, pages 744-762.

Une page de philosophie chrétienne. Année 1883, t. I, pages 233-273.

La restauration de la philosophie scolastique. Année 1884, t. I, pages 773-807.

Les erreurs sociales du temps présent. Année 1884, pages 85-108.

Une page de psychologie scolastique. Année 1886, t. I, pages 329-350.

La libre pensée contemporaine. Année 1886, t. II, pages 198-205.

L'Arménie chrétienne. *Ibid.*, pages 697-720.

Impression d'enfance et souvenir lointain. Poésies. *Ibid.*, pages 916-921.

Les épopées chevaleresques. Année 1887, t. II, pages 189-217.

Le cartésianisme en Belgique. *Ibid.*, pages 423-464.

L'Église et l'ordre social. Année 1888, t. I, pages 61-71.

La philosophie scolastique. *Ibid.*, pages 169-200.

De l'enseignement de la philosophie dans les universités alle-

mandes. *Ibid.*, pages 870-897. — J'omets les comptes rendus d'ouvrages qui ne sont que de courtes annonces.

DANS LES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Étude critique sur l'opuscule *De Ente et essentia* de saint Thomas et sur le commentaire du cardinal Pecci. Année 1884, nouvelle série, t. X, pages 347-362.

DANS LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LOUVAIN.

Quelques poésies insérées aux tomes IX et X.

NOTICE

SUR

LAURENT-GUILLAUME DE KONINCK

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Louvain le 3 mai 1809, mort à Liége le 15 juillet 1887.

En constatant l'infinie variété des êtres sur le globe, l'esprit humain, avide de connaître tout ce qui l'entoure, ne pouvait manquer de comprendre la nécessité de les classifier et de les cataloguer, et, lorsque l'attention se fut portée sur les fossiles renfermés dans les couches géologiques, la même opération s'imposa pour eux au même titre.

Ce n'est que de Linné, il y a un siècle et demi, sous l'impulsion provoquée par son esprit de méthode, son système de nomenclature et ses classifications, qu'on peut faire dater l'ère où la civilisation entreprit scientifiquement l'énorme tâche. Linné, durant sa longue existence d'activité, a commencé le double travail : classifications qui, pendant notre siècle, devaient être constamment perfectionnées, sans qu'on puisse encore

entrevoir leur achèvement ; catalogue général des productions naturelles, qui a pris et continue à prendre la plus large extension.

Ce grand inventaire de la nature, justement qualifié en Histoire naturelle d'*OEuvre linnéenne*, a été poursuivi avec une énergie et une persévérance prodigieuses. Si elle est bien avancée pour un certain nombre de groupes minéraux, végétaux et animaux, si elle est même parfois considérée comme ayant presque atteint les limites de son développement pour d'importantes parties du monde animal et végétal; nous observons néanmoins que les classifications de celles-ci et leurs catalogues sont constamment revisés et modifiés et le seront encore, que leurs listes sont non moins constamment enrichies d'espèces nouvelles, en même temps que chaque jour affluent d'autres données de toutes sortes sur leur histoire naturelle.

Mais tout autre est la situation particulièrement pour les groupes inférieurs d'animaux et de végétaux et, d'une manière plus générale encore, pour les fossiles. On peut dire qu'ils n'ont encore été l'objet que de recherches locales, et leur inventaire est tellement partiel que, à peu près sans exception, toute nouvelle recherche dans les régions même déjà explorées amène une importante récolte de formes inédites. Et comme l'exploration du globe est loin d'avoir été entreprise d'une manière égale sur tous les points, on est en droit d'affirmer que nous ne sommes à leur égard qu'au début de l'OEuvre linnéenne.

La biographie que l'Académie m'a confiée au commencement de cette année, aura précisément pour objet

l'examen de la contribution fournie par un de nos savants dans cette grande élaboration. De Koninck a été avant tout un linnéiste; il a classé, décrit et catalogué un nombre considérable d'espèces fossiles, fait connaître leur distribution dans l'espace et dans le temps, concentrant son activité sur les époques anciennes de l'histoire du globe. Il était peu porté aux vues générales, à la recherche des lois et des phénomènes d'ensemble. Les voies déjà orientées, l'énumération méthodique de ce que la nature a produit dans une part déterminée de ses manifestations répondaient mieux à la tendance de son esprit; il y a laissé une grande trace.

Né à Louvain le 3 mai 1809, Laurent-Guillaume de Koninck prit successivement ses grades dans les facultés des sciences et de médecine. Dès lors, ses aptitudes le portèrent vers des recherches d'initiative bien plus que vers les côtés techniques et d'application de la science.

Ses études universitaires lui ayant fait aborder de nombreuses branches des connaissances positives, le jeune docteur, aspirant au professorat et après de fortes études complémentaires en Allemagne et à Paris, se dirigea d'abord vers les recherches chimiques. Nous le voyons notamment entreprendre tantôt seul, tantôt en collaboration avec une autre de nos illustrations, M. Stas, une série d'analyses sur les principes de certains végétaux.

Il devait bientôt abandonner spontanément cette voie. Mais ce début n'en eut pas moins une sérieuse influence sur sa carrière. Après un court séjour à l'Université de Gand, il fut nommé professeur de chimie à l'Université

de Liége et le resta pendant trente-huit ans, jusqu'à son éméritat, qu'il obtint en 1876.

Dans l'entretemps et dès 1835, il s'était voué à la paléontologie, dans laquelle il devait atteindre un haut rang et il fut ainsi malheureusement amené à diviser ses forces, en les appliquant à la fois à un enseignement qui devait cesser de rentrer dans la sphère de ses études intimes, et à un labeur paléontologique ininterrompu auquel il allait consacrer tout le temps dont il disposait.

En embrassant l'œuvre énorme que nous allons analyser, on ne se douterait pas de cette double orientation dans sa carrière. Sa production paléontologique a été l'une des plus étendues de l'époque; il acquit dans cette branche une expérience supérieure; il y appliqua une énergie incessante. On dirait vraiment qu'elle fut sa seule préoccupation, si on ne savait d'autre part qu'il apporta le plus grand dévouement à ses cours et tous ses soins à se tenir professionnellement à la hauteur d'une science qui évoluait avec une extrême rapidité.

Au commencement de son enseignement universitaire, il menait de front ses recherches en chimie et en paléontologie. Mais ce fut bientôt à celles-ci qu'il appliqua tous ses loisirs.

Publiant, en 1834, une étude sur un Nautile de l'argile de Boom, il décrivit, trois ans plus tard, les coquilles qu'il avait rencontrées dans ce terrain, afin d'en fixer l'âge. Ce ne fut encore qu'un intermède. Il allait se fixer sur le sujet qui devait lui créer un nom dans la science.

Depuis son arrivée à Liége, le calcaire de Visé, déjà connu des paléontologistes par sa richesse en fossiles, était à sa portée. Il y réunit laborieusement d'impor-

tantes collections et il les compléta au moyen des fos siles des carrières de Tournai, dont le calcaire argileux avait également de la notoriété par l'abondance et la bonne conservation des espèces.

Les matériaux qu'il y découvrit lui montrèrent bientôt l'importance du sujet qu'il abordait.

L'excellent état des spécimens permettait d'apprécier la variété inattendue des formes spécifiques et révélait, dans les restes de cette époque antérieure à la houille, une richesse de vie de nature à changer les idées qu'on possédait à leur égard.

Ce terrain fossilifère avait déjà reçu sa place définitive dans les classifications géologiques. Il se rattachait au groupe que Murchison venait d'appeler, dans *Siluria*, Calcaire carbonifère.

De Koninck publia d'abord dans nos recueils, en 1841, un mémoire sur les Crustacés belges de ce terrain, en y joignant une espèce devonienne. Il abordait immédiatement après la publication d'une de ses œuvres capitales, la *Description des animaux fossiles qui se trouvent dans le Calcaire carbonifère de la Belgique*. Cet ouvrage parut en librairie par livraisons de 1842 à 1844 et comprend deux volumes in-4°, l'un de sept cents pages de texte et l'autre de soixante-neuf planches.

Les paléontologistes anglais surtout l'avaient déjà longuement précédé dans l'étude de cette faune paléozoïque. Martin en 1809, Sowerby en 1823, Phillips en 1834 en avaient décrit de nombreuses formes de la Grande-Bretagne, et beaucoup de groupes génériques étaient fixés.

Dans son étude sur les fossiles carbonifères belges, de

Koninck décrit et figure quatre cent trente-quatre espèces, réparties dans quatre-vingt-cinq genres. Il montre immédiatement combien ses travaux étaient nécessaires; ils faisaient presque la révélation d'un monde nouveau. Sur ces quatre cent trente-quatre espèces, deux cent huit, soit près de la moitié, sont nouvelles. Ses qualités scientifiques s'y présentent tout entières dans la précision des descriptions. Il fait minutieusement la critique de chaque espèce déjà décrite, expose en détail les caractères soit génériques, soit spécifiques, établit les ressemblances et les dissemblances que les formes peuvent présenter avec d'autres. Jointes à d'excellentes et nombreuses figures, ces descriptions définissaient clairement les types, en écartant cette suite de doutes, dus à des diagnoses insuffisantes, qui ont si souvent compliqué l'OEuvre linnéenne au point d'en paralyser l'essor. La partie géographique est également fort soignée. Les localités où les espèces antérieurement décrites ont été signalées, sont citées avec l'indication des terrains fournie par les auteurs; dès cette époque, il mentionne l'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Russie et les États-Unis.

De Koninck poursuivait donc plusieurs buts dans cet important ouvrage.

Si l'idée, longtemps admise, que les animaux de nos mers anciennes présentaient une simplicité d'organisation plus grande que dans les mers plus récentes, avait déjà fait son temps, il établissait que, dès l'époque carbonifère, la complication faunique, la diversification des genres et des espèces pouvaient rivaliser avec toute autre époque. La question pourrait nous étonner

aujourd'hui que nous savons que les terrains siluriens et devoniens ne le cèdent en rien sous ce rapport au Calcaire carbonifère qui leur a succédé. Mais alors ces connaissances n'existaient pas, et maints paléontologistes accueillaient même d'abord avec quelque réserve la multiplicité des formes admises par l'auteur.

Le grand principe de la spécialisation des faunes, pour la détermination de l'âge des terrains et l'établissement de leur parallélisme, était l'objet d'une ardente conviction chez notre savant. On pouvait prévoir sans peine qu'il allait devenir chez nous chef d'école. Il appréciait combien cette méthode avait déjà fait puissamment ses preuves. Grâce à elle, les terrains de l'Amérique du Nord et de la Russie venaient en effet d'être rattachés chronologiquement à la série géologique de l'occident de l'Europe.

Enfin, nous voyons aussi une autre tendance se dessiner dans ses études. Elle ne fera que s'accentuer dans l'avenir. A ces époques anciennes, un même type spécifique peut prendre une extension géographique considérable et être reconnu non seulement dans toute l'Europe, mais dans l'Amérique du Nord. Notre auteur contribuera plus tard à introduire la notion d'espèces cosmopolites.

C'est autour de ces trois points de vue qu'allaient se concentrer désormais presque tous les travaux de de Koninck.

Dans l'œuvre considérable qu'il venait de réaliser, il avait été livré à ses propres forces. La réunion des collections et des livres, la publication en librairie de son ouvrage dénotent autant la puissance de sa force morale

que l'étendue des sacrifices qu'il sut s'imposer. Sa passion scientifique ne fit que grandir.

En 1851, il avait réuni de nouveaux matériaux et faisait paraître un supplément de soixante-cinq pages et cinq planches à sa Description des fossiles carbonifères belges. Il y décrivait cinquante-deux espèces, dont vingt-neuf étaient inédites.

Mais, dans l'intervalle, sa production avait été extrêmement active. Elle prenait en 1847 une direction un peu différente. Ce n'était plus des faunes locales, quelque étendues qu'elles fussent, qu'il mettait à l'étude. S'inspirant des travaux de de Buch, il abordait des monographies zoologiques embrassant la description de genres importants dans la série des couches où se trouvent leurs restes.

De Koninck choisit, à cet effet, deux genres de longévité assez restreinte, mais comptant parmi les représentants les plus curieux des faunes paléozoïques, les *Productus* et les *Chonetes*. Descriptions génériques, descriptions spécifiques, synonymies, figuré des espèces y présentent, dans un volume d'une splendide exécution typographique, les solides qualités ordinaires de notre auteur. Les données stratigraphiques relatives à chaque type y sont nettement définies, mais l'un des côtés remarquables de sa nouvelle œuvre est la distribution géographique étendue qu'il indique pour beaucoup d'espèces.

Les explorations s'étaient rapidement multipliées sur divers points du globe. L'Asie, l'Amérique méridionale, l'Australie, les régions polaires elles-mêmes avaient commencé à fournir leurs contingents. De Koninck, étendant ses opinions de 1842, n'hésite pas à reconnaître que des

mêmes formes spécifiques se trouvent dans les deux hémisphères, dans les continents les plus distants, sous les climats les plus opposés.

Ainsi l'espèce devonienne qu'il décrivait sous le nom de *Productus Murchisonianus* (1), est signalée par lui non seulement en Belgique, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, mais à la fois dans l'État de New-York et en Tasmanie. Le *Productus semireticulatus* est mentionné, outre ces diverses régions, en Bolivie, d'après le voyage d'Alcide d'Orbigny, et dans l'Himalaya; une autre espèce carbonifère, le *Productus giganteus*, dans toute l'Europe et au Groenland, et ainsi de suite pour les autres formes.

Ce sont des questions sur lesquelles il nous donnera encore l'occasion de revenir.

Sa double monographie comprenait pour les *Productus* soixante-deux espèces, dont vingt-trois ont été révélées par lui, et pour les *Chonetes* vingt-quatre espèces, dont la connaissance de six lui est due.

C'est vers cette époque aussi que, poursuivant son principe des applications de la paléontologie au parallélisme des couches, il fit connaître l'existence du terrain devonien en Chine, par la description de deux Brachiopodes découverts au nord de Canton. L'un est un *Spirifer*, auquel il a conservé son nom chinois, *Spirifer Cheehiel*, dont les affinités sont grandes avec notre *Spirifer speciosus*, et qu'il annonce avoir reconnu également parmi des fossiles de Tasmanie au milieu desquels se trouvait la *Strophalosia productoïdes*. L'autre est la *Rhynchonella Yue-*

(1) Aujourd'hui *Strophalosia productoïdes*.

nammensis, rapprochée par Davidson de la *R. laticosta* du devonien d'Angleterre.

D'autre part, des fossiles, rapportés du Spitzberg et identifiés d'abord à des formes carbonifères, sont démontrés par notre actif confrère comme comprenant des espèces caractéristiques du Permien.

Les méthodes pour établir la chronologie géologique étaient alors vivement discutées. Deux écoles se présentaient en lutte.

L'une purement stratigraphique voulait déterminer le parallélisme des couches par les seuls rapports de position et de composition de celles-ci. Ses brillants exploits lui avaient donné un grand prestige. Les maîtres de la géologie, surtout sur le continent, et leurs disciples avaient souvent fait un usage si efficace du procédé et obtenu des résultats si saillants, qu'en répudiant l'intervention d'autres principes qu'ils considéraient comme non rigoureusement établis et du reste comme inutiles, ils semblaient s'appuyer sur une expérience réellement décisive.

L'autre école s'était développée presque parallèlement à celle-là en Angleterre et en France. Constatant des modifications continues dans les formes organiques à travers l'ensemble des terrains, elle avait formulé la loi que les faunes et les flores diffèrent d'autant plus des types actuels qu'elles se trouvent dans des couches stratigraphiquement plus anciennes, qu'elles sont d'autant plus ressemblantes entre elles qu'elles sont plus voisines dans la série des couches, qu'au surplus leur ordre de développement est constant dans tous les endroits explorés sur le globe. D'où la conclusion que le véritable

moyen d'établir le parallélisme chronologique est fourni par la paléontologie.

La lutte était ardente. Elle s'était déjà engagée avec éclat à la Société géologique de France. Elle ne tarda pas à se présenter chez nous, où les deux écoles comptaient aussi d'éminents champions.

André Dumont représentait l'école stratigraphique, et son œuvre prouvait assez combien il y était passé maître. Ayant pu ne pas recourir à l'aide de la paléontologie, ses convictions sur l'efficacité du caractère stratigraphique, qu'il appelait *caractère géométrique*, étaient très fortes. Celles de de Koninck ne l'étaient pas moins. Il voyait opérer sûrement par les fossiles des raccordements positifs entre les terrains des pays les plus éloignés. C'était dans la paléontologie qu'il voulait exclusivement trouver le procédé de raccordements chronologiques.

L'école stratigraphique était du reste à son déclin. Les travaux de Murchison, Sedgwick, de Verneuil, Deshaye, d'Archiac et tant d'autres avaient démontré le pouvoir et l'efficacité de la méthode opposée. Beaucoup de membres de l'école stratigraphique, et des plus illustres, étaient devenus éclectiques. On vit notamment Léopold de Buch, imitant l'exemple de Caton qui voulut apprendre le grec dans sa vieillesse, entreprendre dans la dernière partie de sa carrière d'importants travaux paléontologiques et acquérir dans la science des fossiles un premier rang. D'Omalius d'Halloy n'alla pas aussi loin. Alors qu'il avait pu par le seul emploi de la stratigraphie dresser la carte géologique de l'ancien Empire français, on le vit bientôt insérer, dans son Traité de géologie, les listes étendues de fossiles belges, dressées par nos paléontologistes pour

chacun des terrains et faire une place de plus en plus grande à la paléontologie.

Deux individualités aussi tranchées et éminentes que l'étaient Dumont et de Koninck, produisant simultanément des travaux considérables et défendant chez nous des écoles adverses, devaient évidemment donner lieu à un débat public devant l'Académie. Ils y soutinrent, en 1847, leurs principes avec vigueur et presque avec passion. La discussion eut un grand retentissement. Elle ne pouvait cependant avoir de solution immédiate : c'était à l'avenir, du reste prochain, à en décider.

Aujourd'hui, nous savons, par une longue expérience, que les deux méthodes sont au même degré et mutuellement indispensables, que l'une ne peut marcher sûrement sans l'autre, et on les a conjointes sous le nom, non pas transactionnel, mais en tous points justifié, de Paléontologie stratigraphique. Mais, sous plusieurs rapports, la paléontologie l'emporta.

Le classement des couches d'une même série repose sur elle dès qu'elle peut intervenir.

En outre, lorsqu'il y eut conflits — et ils ont été fréquents — entre la paléontologie et la stratigraphie, la victoire est restée à la paléontologie; c'est dans le sens des indications de celle-ci que l'expérience prouve qu'il faut toujours conclure en pareil cas, dès que la détermination des fossiles est reconnue exacte. Les fameux débats sur l'âge de l'anthracite des Alpes occidentales, survenus quinze ans plus tard, ont été la sanction définitive de la méthode. Nos terrains ont servi du reste eux-mêmes souvent de champs de démonstration fructueux et non moins concluants.

Enfin les parallélismes chronologiques à distance n'ont pu être établis que par la paléontologie, et ils se sont étendus à toutes les parties de la terre.

L'étude de la faune du Calcaire carbonifère n'absorbait pas alors toute l'activité scientifique de de Koninck. Il pensait à aborder la faune de notre terrain devonien, à la suite des belles recherches des paléontologistes allemands et français sur les provinces rhénanes et le Hartz. Mais nos couches devoniennes sont d'exploration paléontologique ingrate, parce que leurs fossiles, malgré leur abondance, sont fort exceptionnellement en agglomérations variées. Elles exigent de nombreux, déplacements et des recherches prolongées, presque une exploration minutieuse, pour fournir des matériaux comparables à ceux qui sont concentrés dans quelques gîtes du Calcaire carbonifère. De Koninck, livré à ses seules ressources, ne pouvait mener à bien cette laborieuse et coûteuse recherche. Il la tenta cependant, et nous le voyons, à partir de 1853, insérer, dans les éditions successives du Traité de d'Omalius d'Halloy, des listes de fossiles distribués en quatre groupes fauniques, correspondant à autant de groupes stratigraphiques importants de notre Devonien.

Il en revint donc au Calcaire carbonifère. Les nouveaux progrès qu'il allait lui faire réaliser sont bien de nature à atténuer nos regrets qu'il n'ait pas été en mesure d'enrichir la science de la description de notre grande faune devonienne.

C'est à la même époque qu'il commença ses voyages à travers l'Europe pour étudier les gîtes fossilifères et les collections. L'Angleterre, où le Calcaire carbonifère est

très développé, fut l'objet de ses nombreuses visites, même jusque dans sa vieillesse.

L'élaboration de son ouvrage de 1842 lui avait fait remarquer des groupes insuffisamment étudiés, faute surtout de matériaux. Il se promettait d'y revenir.

Les Crinoïdes et les Coralliaires étaient de ce nombre.

En 1854, il publiait, en collaboration avec H. Le Hon, un long mémoire sur nos Crinoïdes carbonifères. Les auteurs remaniaient et précisaient cette classe difficile. De quinze espèces décrites en 1842, le nombre en était porté à cinquante-trois.

Il ne fit paraître sa revision des Coralliaires carbonifères belges qu'en 1872. Il en décrivait soixante-dix-neuf formes. Ses études antérieures ne lui en avaient fourni que seize, et les matériaux qu'il avait communiqués à Milne-Edwards et Haime pour leur grand travail, n'en avaient fait connaître que trente-quatre. Sur ces soixante-dix-neuf formes, quarante-trois sont nouvelles.

Dans l'intervalle, de Koninck interrompait ces recherches pour mettre son autorité à la disposition de savants étrangers qui le priaient de faire la description des fossiles recueillis par eux dans diverses régions.

En 1863, il se chargeait de décrire une collection de fossiles indous considérés comme homogènes et de même âge carbonifère. Ils avaient été découverts dans le Punjaub et appartenaient au musée de Calcutta. Davidson en traitait les Brachiopodes; de Koninck s'appliqua aux autres groupes dont il fit connaître quarante-deux espèces.

Quelques-unes de celles-ci se rapportent au genre *Ceratites*, ce qui ne les lui fit classer dans le Calcaire carbonifère que sous toute réserve. Ce ne fut pas sans

raison. Le service géologique de l'Inde a bientôt démontré que les couches à Cératites de ces contrées sont triasiques. Un Nautile est évidemment tertiaire et reconnu par l'auteur comme tel. Mais les autres espèces sont réellement carbonifères. Les Céphalopodes, Gastéropodes et Lamellibranches sont décrits comme espèces particulières, alors que parmi les Brachiopodes, sur vingt-quatre espèces, Davidson en identifiait dix aux formes européennes, et de Koninck faisait la même assimilation à quatre espèces sur six de Coralliaires.

Le grand ouvrage du Dr Waagen sur le *Calcaire à Productus* des mêmes régions (1879-1883), ne reproduit que partiellement ces identifications. Parmi les nombreuses espèces qu'il en décrit, quelques-unes restent assimilées à des espèces européennes; d'autres y sont étroitement apparentées. Ces dernières sont réellement des formes correspondantes ou mieux représentatives, et quand nous voyons les géologues des Indes appeler leur Calcaire carbonifère *Calcaire à Productus*, nom qu'une partie du nôtre a reçu et qu'il mériterait aussi de prendre tout entier, on doit reconnaître combien étaient sérieuses les premières constatations qui fixèrent la foi de l'école paléontologique.

Le Musée impérial de Vienne demandait, de son côté, à de Koninck, en 1873, de décrire les fossiles de même âge de la Carinthie. Il en ressortit, avec descriptions et figures à l'appui, une liste de cinquante-sept espèces, dont vingt-trois nouvelles viennent accroître le catalogue général.

Ce fut en 1877 le tour de l'Australie à faire appel à ses connaissances. De nombreux fossiles paléozoïques

avaient été recueillis dans la Nouvelle-Galles du Sud, et le Révérend Clarke, qui les avait découverts, demanda à de Koninck de les décrire. On comprend avec quel empressement l'actif savant saisit cette occasion.

La flore et la faune australienne présentent à notre époque, par leur spécialisation, l'un des côtés intéressants des règnes organiques. Si la faune des côtes se rattache d'autre part à celle de l'océan Pacifique, elle n'en reste pas moins profondément distincte de celle des mers européennes. En fut-il toujours ainsi?

Des espèces siluriennes, devoniennes et carbonifères avaient déjà été mentionnées, au cours des trente dernières années, comme identiques ou du moins comme fort voisines dans le continent australien et dans les continents de l'autre hémisphère. On y avait gagné la notion de véritables espèces cosmopolites à l'époque paléozoïque. Je rappelle notamment notre *Strophalosia productoïdes*, divers *Productus* carbonifères et autres signalés par notre confrère, dès 1847, dans ces régions australes.

Mc Coy, dont nous retrouverons plus loin le nom à propos du Calcaire carbonifère d'Irlande reproduisant notre faune de Waulsort, venait de déclarer en 1866 qu'il concluait, sans hésiter, à l'identité spécifique générale de la faune marine des deux hémisphères à l'époque silurienne. De Koninck recevait plusieurs milliers de fossiles siluriens, devoniens et carbonifères. Son enquête allait donc pouvoir s'étendre à l'ensemble de la période primaire et lui permettre de faire un important examen comparatif du caractère de ces faunes.

Il décrit dans le silurien cinquante-neuf espèces, parmi lesquelles, à son avis, treize seulement sont nouvelles,

tout en appartenant à des genres représentés en Europe et en Amérique par des espèces très voisines. Les quarante-six espèces connues sont toutes du silurien supérieur et se répartissent en groupes successifs comparables à ceux des continents septentrionaux. De Koninck confirmait donc l'opinion émise par Mc Coy, et montrait qu'à l'égard de la faune silurienne, jusqu'en Australie, existait la concordance déjà si intéressante observée entre l'Europe et l'Amérique, puis étendue plus tard par M. Von Richthofen à la Chine, à savoir le grand nombre de genres et même d'espèces communs à ces continents et l'étroit parallélisme dans leur ordre d'apparition.

Il reconnait quatre-vingt-une espèces dans le devonien de la Nouvelle-Galles du Sud. Trente d'entre elles seulement sont nouvelles, tout en ayant aussi, à l'exception de quatre, leurs analogues en Europe et en Amérique; les cinquante et une autres sont identifiées aux formes des continents septentrionaux. Il les répartit en deux groupes stratigraphiques correspondant à des parties de notre devonien moyen et de notre devonien supérieur.

Ce n'est pas sans un profond intérêt qu'on voit notre auteur y retrouver plusieurs des types les plus caractéristiques de notre Devonien : les *Cyathophyllum vermiculare* et *helianthoïdes*, les *Alveolites subæqualis*, *basaltica*, *reticulata*, *Orthis striatula*, *Strophalosia productoïdes*, *Leptæna interstrialis*, *Atrypa reticularis*, *Spirifer Verneuili* et autres. La proportion d'espèces cosmopolites, admise par lui, n'est du reste pas plus forte que celle indiquée quelques années plus tard dans le sud-ouest de

la Chine par M. Kayser, qui, d'après les fossiles rapportés par M. von Richthofen, sur vingt-huit espèces de niveaux stratigraphiques analogues, en admet onze communes à l'ensemble du devonien du globe, sept autres se retrouvant spécialement dans les couches rhéno-belges, une en Amérique, une en Australie.

Aucun genre n'était nouveau dans le Silurien de la Nouvelle-Galles du Sud. Dans son Devonien, de Koninck en reconnait deux sur trente-cinq. Il y signale aussi deux anomalies de détail : elles ne sont certes pas suffisantes, ajoute-t-il, pour empêcher de considérer les faunes devoniennes d'Australie et d'Europe comme contemporaines et produites dans des circonstances, sinon tout à fait identiques, au moins très analogues.

On pouvait croire, d'après les travaux antérieurs de Mc Coy et de Dana, qu'il n'en serait pas de même pour le Calcaire carbonifère. De Koninck arrive à des conclusions opposées et les formule presque dans les mémes termes que pour la faune devonienne : « la plupart des formes carbonifères de la Nouvelle-Galles du Sud ont en Europe et en Amérique, sinon des représentants identiques, au moins d'autres très voisins et analogues ». Ce jugement est basé sur cent soixante-seize espèces, dont il identifie soixante-quatorze aux espèces européennes, et qu'il répartit en soixante-douze genres, dont cinq restent spéciaux à l'Australie.

Je place très haut cette œuvre de de Koninck. Elle est certainement l'une de celles où la philosophie naturelle peut puiser des données précieuses. Cette vérification magistrale des appréciations de ses prédécesseurs sur les faunes paléozoïques d'Australie et les résultats auxquels

il a su atteindre, ne peuvent guère recevoir ultérieurement d'importantes modifications. Notre auteur a eu entre les mains des matériaux relativement considérables, fruits des labeurs de trente années d'un infatigable chercheur, et lorsqu'il porte son jugement, c'est avec l'expérience de toute une carrière d'étude et de maniement des faunes anciennes.

Qu'une proportion plus ou moins grande de ces formes identifiées soit plus tard, par l'un ou l'autre de leurs caractères secondaires, érigée en espèces particulières, comme James Hall l'a fait pour l'Amérique, elles n'en demeureront pas moins des types spécifiques intimement apparentés aux nôtres et susceptibles d'être envisagés, notamment sous le nom d'espèces représentatives, comme variétés géographiques. De Koninck restera parmi ceux qui ont largement contribué à reconnaître qu'il a existé à ces époques lointaines une étrange uniformité organique, des types cosmopolites, et qu'un étroit parallélisme universel s'établit dans l'évolution des faunes à travers ces temps.

Nous sommes arrivés à l'époque de la carrière de notre illustre confrère où il semblait que, comblé de lauriers, il n'avait à aspirer qu'au repos. C'eût été méconnaître cette nature vigoureuse et toute d'énergie, toujours au travail, et ne pensant qu'à faire progresser sa chère science. Il sentait qu'il avait un couronnement à donner à son œuvre et il s'y préparait depuis longtemps.

J'aurai ici à parler de mon intervention personnelle, non pas pour exposer en quoi, particulièrement par la nature de nos fonctions, elle a pu contribuer à le seconder, mais afin de permettre de mieux apprécier l'étendue

et le caractère de la nouvelle tâche que de Koninck a entreprise, lorsque, se faisant admettre à l'éméritat, après trente-huit années d'enseignement et à l'âge de 66 ans, il concentra toutes ses forces sur une nouvelle description des fossiles du Calcaire carbonifère de la Belgique.

On a vu que son ouvrage de 1842 consistait autant dans un accroissement du catalogue carbonifère que dans une revision des espèces antérieurement décrites. Nous avons insisté sur le soin de sa critique, sur sa circonspection à identifier des types voisins. Néanmoins il me faisait souvent part de ses doutes sur la légitimité de ses assimilations entre des formes voisines provenant de Tournai et de Visé, et de son désir d'en faire la vérification. Depuis lors aussi, la faune de Waulsort et d'autres localités des environs de Dinant avait été découverte; à sa richesse de types et à la belle conservation des fossiles, qui en faisaient la rivale des premiers gites, se joignait une longue série de formes spéciales et nouvelles, et de Koninck y avait immédiatement reconnu la reproduction d'une faune restée jusqu'alors exclusivement l'apanage de plusieurs localités de l'Irlande, où elle avait été partiellement décrite par J. Sowerby et M[c] Coy.

Ces deux circonstances appelaient la reprise du sujet sur de larges bases, et il fallait en disposer longuement l'exécution.

Ayant été appelé en 1868 à la direction du Musée royal d'histoire naturelle de Bruxelles, j'avais à le développer dans ses diverses parties et à déterminer le sens dans lequel on pourrait le plus utilement le faire. Le Gouvernement accueillit ma proposition de réunir principalement toutes nos productions naturelles, puis de les sou-

mettre à une étude approfondie. Les fossiles devaient naturellement tenir une grande place dans ce programme. L'étonnante richesse paléontologique de notre pays apparaissait de plus en plus clairement. Les découvertes les plus inattendues s'y succédaient et faisaient entrevoir de telles ressources pour l'établissement de grands types fauniques, que la voie à suivre paraissait s'imposer d'elle-même.

L'exploration scientifique du territoire, la réunion de collections vastes et variées s'organisèrent. L'État consentit à la création des *Annales du Musée*, ce qui revenait, dans les conditions où ces mesures reçurent leur application, à décréter d'utilité publique la connaissance de l'histoire naturelle du pays. Nos recueils académiques ne se prêtaient pas à l'exécution des travaux en vue, car nos règlements prescrivent l'achèvement complet des manuscrits, planches comprises, présentés à la Compagnie, et, par le fait, les frais de dessin de ces œuvres essentiellement iconographiques eussent été à la charge des auteurs, ce qui n'était pas possible.

Des savants belges s'étaient dès lors préparés, par une longue carrière, à l'étude de groupes paléontologiques particulièrement remarquables chez nous et d'une importance presque unique. C'était un devoir pour notre pays de mettre tout d'abord à profit, pour l'avancement de la science et pour le renom de la patrie, les éminentes connaissances et l'activité d'hommes qui l'avaient déjà illustrée en maintes occasions.

L'énorme quantité d'ossements de Cétacés miocènes et pliocènes, recueillis à Anvers par mon prédécesseur, M. le vicomte Du Bus, étaient à décrire et se trouvaient appelés

à créer la Cétologie fossile, sur laquelle la science ne possédait encore que peu de données. M. P.-J. Van Beneden était certes désigné pour les faire connaître au monde savant. Après qu'ils eurent été mis en ordre et classés, ils furent mis à sa disposition avec les moyens d'action que réclamait une œuvre aussi étendue. Je n'ai pas à rappeler ici avec quelle persévérance il embrassa une si grande tâche.

En même temps que ces ossements de Cétacés, un très grand nombre de mollusques avaient été réunis dans les mêmes terrains miocènes et pliocènes. Leur collection fut encore complétée et pourvue de nombreux matériaux de comparaison étrangers. Il y avait là de beaux éléments pour fixer définitivement le type conchyliologique de ces époques dans nos régions nord-tempérées. Feu Henri Nyst était de son côté le savant désigné par ses travaux de carrière pour cette œuvre éminemment désirable, qu'il a réalisée pour le terrain pliocène.

Nous venons de constater qu'une nouvelle description de nos fossiles carbonifères n'était pas moins à poursuivre et, non moins aussi que ses deux éminents confrères, de Koninck désirait s'en charger.

J'avais fait don au Musée de ma collection de fossiles de la région de Dinant. Successivement le Gouvernement mit la direction en mesure d'acquérir d'autres collections nombreuses et de haute importance : celle de Ryckholdt qui, après avoir habité Tournai, s'était établi à Visé pour recueillir passionnément pendant de longues années les fossiles du Calcaire carbonifère; la collection d'admirables spécimens de Tournai réunis par Le Hon; celles de Cantraine, de Nyst, de Chapuis, de M. Piret et de

de Koninck lui-même. Le Musée reçut des dons importants de M. Wincqz de Soignies, et fit encore faire des recherches dans plusieurs gites. C'était, en y comprenant diverses collections privées et des collections de comparaison variées, une accumulation de matériaux qui permettait d'envisager la question sous tous ses côtés, de dresser de la faune de cette époque un catalogue aussi complet qu'il était possible, de fixer définitivement les caractères de chaque forme d'après un grand nombre de spécimens bien conservés, ce qui était un avantage inestimable, de s'assurer enfin si on avait affaire à un ensemble faunique uniforme ou à un ensemble évolutif dans lequel il existait des faunes successives.

De Koninck, dont il nous reste à analyser le grand ouvrage qu'il avait en vue, se mit à l'œuvre en 1875.

Sans désemparer, il vint classer lui-même au Musée les énormes matériaux, des centaines de mille spécimens, sur lesquels il allait opérer, et organisa son travail avec une grande entente. Il désignait les groupes qui devaient lui être successivement envoyés à Liége, où un dessinateur se rendait également pour exécuter les planches sous ses yeux. Il allait absorber les douze dernières années de sa vie dans la nouvelle tâche qu'il s'assignait.

L'un des buts à atteindre était donc de s'assurer si les fossiles de notre Calcaire carbonifère forment plusieurs ensembles fauniques successifs et assez différentiés pour constituer des groupes géologiques distincts.

Par cette donnée de paléontologie stratigraphique, on pourrait enfin fixer définitivement l'allure de la faune et les bases chronologiques d'un de nos terrains qui prend

presque une valeur classique. On va voir combien cette conquête a été laborieuse.

Les circonstances se prêtent étrangement à compliquer l'étude des relations stratigraphiques entre les deux réservoirs fossilifères où de Koninck puisa ses premiers matériaux.

Le calcaire argileux de Tournai, dont les couches ondulent sur une grande longueur, est entouré de dépôts crétacés et tertiaires qui voilent ses relations de superposition et le laissent à l'état d'îlot séparé.

De son côté, le calcaire de Visé se présente en une petite masse isolée, surmontée de phtanites houillers. Cette masse non stratifiée est de composition uniformément calcareuse, et rien n'y décèle extérieurement l'existence de roches d'époques distinctes.

Or, il se trouve que le bas de la masse est du calcaire devonien à *Rhynchonella cuboïdes*, lequel est séparé du calcaire carbonifère dans le reste du pays par de fort épaisses séries de schistes et de psammites dont on ne trouve pas de trace ici. Le calcaire devonien et le calcaire carbonifère s'y soudent sans interposition ni stratification visible. En 1842, la paléontologie stratigraphique n'était pas assez avancée pour permettre de les distinguer, et de Koninck devait inévitablement réunir à la faune carbonifère les fossiles devoniens de Visé, dont il décrivit onze espèces.

Mais il s'agissait également de saisir les relations chronologiques entre les faunes de Tournai et de Visé. Aucune donnée paléontologique comparative n'existant alors pour le guider, puisqu'il était le premier à étudier ces faunes, il tendit vers la solution la plus simple et les syn-

chronisa, en interprétant leurs différences par des considérations de géographie physique.

Sur ces entrefaites, les résultats de la grande exploration de la Russie étaient connus, et, dans cette région, le calcaire à *Productus giganteus* et autres espèces caractéristiques de Visé est inférieur au calcaire à *Spirifer mosquensis*. De Koninck crut que le Spirifer de Tournai était le même que ce dernier. Fidèle adepte de l'école pour laquelle il était en plein combat, appliquant la donnée des explorateurs de la Russie, il renonça en 1847 à son opinion de synchronisme pour admettre, logiquement avec ses principes, que le calcaire de Tournai était postérieur à celui de Visé.

Mais Dumont annonça bientôt que, d'après la stratigraphie de l'ensemble de notre Calcaire carbonifère, l'inverse avait eu lieu, que le calcaire de Tournai était, au contraire, antérieur au calcaire de Visé, et M. Gosselet, quelques années après, le démontrait, preuves paléontologiques et stratigraphiques en mains. Vers le même temps, la faune de Waulsort fut découverte ; je démontrai de mon côté que les roches qui la recèlent prennent stratigraphiquement place entre les deux autres groupes de calcaires, au milieu desquels j'établis diverses subdivisions que j'eus du reste à remanier ultérieurement.

De Koninck ne contesta pas ces résultats, bien qu'ils fussent en opposition avec les indications des gîtes qu'il avait primitivement explorés. Si les gros Spirifers de Tournai, de Soignies, des Écaussines, etc., sont réellement le *Spirifer mosquensis*, il y avait interversion dans son apparition en Belgique et en Russie. A la suite d'expériences répétées, la paléontologie a exclu cette

sorte de phénomènes. Il s'agissait dès lors de faire concorder les données chronologiques contradictoires en présence. Le Musée ayant pu se procurer un nombre suffisant d'exemplaires de l'espèce russe, de Koninck fut en mesure de faire une comparaison plus complète avec l'espèce belge. Dans un travail où il fit, en 1883, l'étude des principaux Spirifers de notre terrain, il reconnut que celle-ci est non pas le *Spirifer mosquensis,* mais le *Spirifer cinctus,* déjà connu dans le nord de la Russie, en Irlande et aux États-Unis.

Cette question tranchée, il restait à envisager en elle-même la faune d'ensemble recueillie dans nos riches gîtes, où elle présentait des ressemblances et des différences encore insuffisamment définies. Sa distinction précise en faunes successives qu'il va opérer, sera l'un des côtés saillants de l'œuvre finale de de Koninck.

Il était donc établi que Waulsort est postérieur à Tournai et que Visé est postérieur à Waulsort. Les rapports paléontologiques de ces faunes locales, dont les collections étaient restées dispersées, ne pouvaient se dégager nettement que par leur comparaison directe et par conséquent seulement après la réunion des nombreuses collections énumérées plus haut. Leur classement donna rapidement la solution.

En 1878, publiant le volume qui forme la première partie de sa dernière œuvre, de Koninck démontra que ces faunes correspondent à trois époques successives dans la formation du Calcaire carbonifère, et ne présentent pas le développement graduel et progressif que j'avais été d'abord porté à y voir : pendant ces époques, concluait-il, les conditions biologiques ont été assez diffé-

rentes les unes des autres pour que l'ensemble des espèces de chacune de ces époques, prise isolément, suffise pour la caractériser et la distinguer.

Les travaux que j'exécutais simultanément pour le levé de la Carte géologique du royaume, au 20000e, faisaient connaître, en confirmation, par l'étude des origines des roches de ces trois époques, presque uniquement représentées cependant par des éléments calcareux, combien les phénomènes géologiques et les conditions de vie furent, en effet, différents pendant leur durée, et notamment le grand développement que le phénomène corallien prit pendant l'époque de Waulsort.

Cette évolution, dans les opinions sur la chronologie intime de notre Calcaire carbonifère et sur les caractères respectifs de ses faunes successives, porte donc sur l'un des problèmes géologiques les plus ardus qui, je crois, se soit encore présenté. La solution, qui réclama quarante ans, n'en est plus contestable aujourd'hui.

Les cinq autres volumes de l'ouvrage de de Koninck, les treize cent trois espèces qu'il décrit et figure, ont établi la vérité de sa conclusion sur des bases définitives.

Dans un tableau synoptique, sur lequel nous aurons à revenir, pour les Céphalopodes et les Gastéropodes, comprenant six cent soixante-neuf espèces tant pélagiques que littorales, il établit notamment que quatre-vingt-huit espèces sont absolument spéciales à Tournai, quarante-cinq à Waulsort, deux cent trente-neuf à Visé. Mais il indique que les autres, sauf deux ou trois formes communes à deux étages, ne sont que relativement caractéristiques de chacun des trois horizons, en ce sens qu'on remarque entre elles des analogies plus ou moins

étroites; on pourrait les appeler espèces stratigraphiquement représentatives.

De Koninck ne voit du reste pas plus de rapprochements paléontologiques entre Tournai et Waulsort qu'entre Waulsort et Visé. Il insiste souvent sur ce fait; les preuves à l'appui en montrent toute la réalité.

Cette conclusion sera, avec les données de son ouvrage sur l'Australie, son plus beau titre en paléontologie stratigraphique. C'est, du reste, l'un des progrès géologiques les plus sérieux réalisés dans notre pays; il assigne à notre terrain un point de départ initial dans la manière d'envisager la faune de ces temps anciens.

Les éléments qui amenèrent de Koninck à la séparation de ces trois groupes fauniques sont imposants, ainsi qu'on va en juger.

En 1878 et en 1880, les deux premières parties de l'œuvre à laquelle il vouait la fin de son existence, étaient publiées. Elles comprenaient les Poissons et les Céphalopodes dans deux cent quatre-vingt-cinq pages de texte et cinquante planches, les unes et les autres de format petit in-folio. Le groupe des poissons, si difficile par l'état généralement fragmentaire de leurs restes, y est représenté par quarante-trois espèces de Ganoïdes et de Sélaciens, dont quinze étaient inédites. Les Céphalopodes comptent cent soixante-sept espèces, parmi lesquelles quatre-vingt-treize n'avaient pas été décrites antérieurement, et qu'il répartit en sept genres déjà connus.

En 1881 et en 1883, deux autres parties, embrassant les Gastéropodes, décrivaient et figuraient, dans quatre cent dix pages et dans cinquante-sept planches, cinq cent deux espèces, dont trois cent soixante-trois sont

créées par lui et qu'il distribue dans cinquante-six genres, quatorze d'entre eux étant nouveaux.

En 1885, c'était le tour des Lamellibranches, dans une cinquième partie comportant deux cent quatre-vingt-trois pages et quarante et une planches, et pour l'exécution de laquelle il s'adjoignit le concours de M. Fraipont. Il y reconnaissait quatre cent soixante espèces, dont trois cent quarante-neuf étaient nouvelles, trente-cinq genres, dont quatre nouveaux.

La sixième partie fut éditée en 1887, sans avoir été terminée, et devait comprendre une première série de familles de Brachiopodes. De Koninck, hélas! succombait avant de l'avoir menée à bonne fin. Il y traitait dans cent cinquante-quatre pages et trente et une planches les Térébratulides, les Rhynchonellides, les Athyrides et une partie des Spiriférides, distribués en huit genres tous connus et en cent trente espèces, dont soixante et onze considérées comme nouvelles.

On sera longtemps à regretter que le maître n'ait pu achever cette classe dont les représentants ont, par leur abondance et leur fréquence, un rôle prépondérant, de même qu'ils constituent les formes les plus intéressantes de ce terrain. Il est surtout fâcheux qu'il n'ait pas eu le temps d'aborder les *Productus*, l'un de ses groupes de prédilection dès 1843.

De Koninck excellait, nous l'avons déjà remarqué à plusieurs reprises, dans le travail linnéen, dans le classement et la distinction des formes. Il poussait à un degré de précision extraordinaire ses diagnoses et se livrait sur chaque espèce à une observation très détaillée, que sa grande expérience lui rendait aussi facile que sûre.

On a pu trouver exagéré et découlant d'idées trop absolues le nombre de genres et d'espèces qu'il a créés dans son dernier répertoire. Parfois des critiques se sont élevées, comme si ces divisions avaient été faites à la légère, en vertu d'opinions surannées telle que la doctrine de l'immuabilité des espèces et de l'indépendance complète de la faune de chaque étage géologique, ou bien sous l'empire d'une tendance d'auteur à amplifier son œuvre et à donner un grand développement à son catalogue, en tenant compte des plus légères différences et en mettant celles-ci sur le même rang que les caractères importants.

Ce serait mesquinement méconnaitre la pensée du savant et la portée qu'elle est certainement appelée à recevoir.

Pour ce qui concerne les genres, nous remarquons que, dans les seuls Céphalopodes, Gastéropodes, Lamellibranches et les quatre familles de Brachiopodes décrites, il admet cent et six genres, résultant pour beaucoup de l'adoption des coupes déjà introduites dans les grands groupes génériques des premiers auteurs linnéistes, puis du tronçonnement fait par lui-même de quelques-uns de ceux-ci, et même d'autres qu'il avait d'abord créés personnellement. C'est ainsi que, sur ces cent et six genres, trente-quatre sont nouveaux. La proportion est considérable.

Le grand genre *Pleurotomaria* de Defrance, dans les Gastéropodes, disparait entre autres pour faire place à sept nouveaux genres. Cette opération a pu paraître une complication d'utilité douteuse. Est-il bien nécessaire de pratiquer ces fractionnements parmi de nombreuses formes constituées en groupes presque naturels, à carac-

tères faciles à saisir, pour en ériger les tronçons en groupes placés sur le même rang que celui qu'on détruit, en les faisant reposer sur des caractères moins généraux et de constatation souvent difficile, surtout chez les fossiles empâtés dans une roche dure?

On doit remarquer que ce sort a été réservé à presque tous les genres, conçus dans un esprit linnéen plus large, pour quelque règne que ce soit, dans le vivant comme dans le fossile. Il ne fait même que s'accentuer chez les auteurs récents. Malgré les inconvénients pratiques qui en résultent, les naturalistes ont dû s'y soumettre, car il faut grouper génériquement les espèces non d'après leurs affinités générales, mais spéciales : c'est là l'esprit même des classifications. Quand une partie de ces espèces, malgré des ressemblances d'ensemble, s'écartent d'un plan resserré de conformation, on est forcément porté à les séparer des autres. En quoi peuvent intervenir alors les appréciations personnelles? c'est dans la valeur plus ou moins grande accordée à ces caractères dissidents. On divisera le genre primitif en sous-genres, même en simples sections, ou bien on en détachera des genres autonomes.

De Koninck, disposant, comme je l'ai dit, d'un nombre exceptionnel de spécimens d'une excellente conservation, était à même de préciser ces caractères génériques mieux qu'on n'avait encore pu le faire, en se basant, par exemple, dans les *Pleurotomaria*, sur la disposition de l'ombilic, la forme et l'allure des tours de spire, la disposition de la bande du sinus, etc. Par ces caractères, il reconnaissait sept plans distincts de conformation parmi les soixante et onze espèces qui auraient pu prendre place dans l'ancien genre *Pleurotomaria*.

Ces distinctions devaient être faites. La seule modification, susceptible d'être apportée à la systématique de l'auteur, sera l'application du point de vue indiqué ci-dessus, de regarder les caractères des nouveaux groupes génériques comme indiquant seulement des sous-genres ou des sections de genres. Si la mesure trouve des partisans, elle aura sans doute aussi des adversaires.

Le sujet de la multiplicité des espèces a plus de gravité. Si elle est exagérée, elle tend à dissimuler des rapports réels entre des formes connexes et peut introduire fictivement des différences entre des groupes de couches; si elle est trop restreinte, elle méconnait des caractères séparatifs et peut celer des distinctions stratigraphiques qu'il importe de noter. De Koninck se préoccupait beaucoup de la question et m'en a souvent entretenu.

Lorsque je constate, disait-il, une différence quelconque, même très minime, dans une série d'individus d'une forme déterminée, j'en fais une espèce distincte, à la double condition que cette différence soit constante et propre à l'un des trois étages du Calcaire carbonifère.

D'autres, peut-être, n'en auraient fait que des variétés. On ne peut cependant méconnaître que ces différences morphologiques, corroborées par la répartition stratigraphique, devaient être l'objet d'une distinction soigneuse, quelles que fussent les théories préférées. Les formes, pourvues de ces conditions, devaient à tous points de vue être nommées. Elles ne sont pas des variétés accidentelles, car il ne s'agit pas ici de modifications se répétant chez quelques individus d'un même horizon géologique et pouvant s'interpréter comme des simples variations dues à l'action des milieux. La double circonstance de

modifications constantes en fonction du temps, requise par de Koninck, leur donne une tout autre importance. Ce qu'on eût pû reprocher, et avec raison, au savant, c'eût été de ne pas signaler et accentuer ces distinctions. Elles l'ont été, et nous devons y reconnaître du véritable esprit scientifique, un progrès marqué, en conformité avec la marche de l'histoire naturelle à notre époque.

Il y a, du reste, lieu de faire ici, rien que pour les terrains primaires, un rapprochement significatif.

Deux des paléontologistes célèbres de notre temps, Joachim Barrande et James Hall, dans leurs immenses travaux sur le Silurien de la Bohême, sur le Silurien et le Devonien des États-Unis, obéissent à la même tendance que de Koninck pour notre Calcaire carbonifère. Les uns et les autres ont consacré leur existence à l'étude de groupes fauniques géographiquement et stratigraphiquement circonscrits. En possession d'une quantité colossale de matériaux, ils ont pu étudier chaque forme sur un grand nombre de spécimens, et, y appliquant l'expérience d'une longue carrière, après avoir reconnu les analogies, ils se sont appliqués à saisir minutieusement les différences auxquelles ils ont attribué, sans hésiter, une valeur spécifique lorsqu'elles coïncident avec un horizon géologique spécial.

Aussi un même reproche a été fait à ces illustres travailleurs : « ils multiplient outre mesure les espèces ».

On perd de vue que leurs résultats comme leurs opinions sont le fruit de l'expérience de toute leur vie, le produit d'une étude approfondie s'il en fut, qu'ils ont pu y arriver par la circonstance capitale et fort rare d'avoir été en possession d'éléments d'appréciation aussi étendus qu'il

était nécessaire, qu'ils expriment par le fait non pas des vues fantaisistes, mais des réalités inéluctables qui se sont imposées à eux. Je pense qu'il est peu de naturalistes monographes qui, se trouvant en pareille situation, agissent autrement.

Dès qu'elles se trouvaient appropriées ainsi qu'il vient d'être dit, nos formes carbonifères, quelles que fussent leurs affinités, ont donc été spécifiées, nommées, munies de descriptions et de figures fort précises.

Cependant, en 1883, de Koninck, ayant connaissance des objections qui s'élevaient contre ces spécificités multiples, publia dans le *Bulletin du Musée royal d'histoire naturelle*, en vue d'aider à démêler leurs relations d'analogie et de distribution, un travail digne de fixer l'attention la plus sérieuse.

Il y insérait en trois colonnes un tableau synoptique des espèces de Poissons, de Céphalopodes et de Gastéropodes, qu'il avait admises dans les trois étages de notre Calcaire carbonifère, en indiquant les formes absolument spéciales à chacun de ces étages et celles qui, au contraire, par leurs attaches morphologiques, pouvaient être considérées comme stratigraphiquement correspondantes.

Dans son esprit, ce tableau était, je crois, un simple rapprochement, une sorte de complément de classification, en même temps qu'une nouvelle justification de l'existence de trois faunes spéciales dans notre terrain. Mais je lui attribuais une autre portée. On y trouve, mises en regard, les espèces isolées et les espèces voisines les unes des autres. Dans son examen, suivant les tendances d'un chacun, rien ne s'oppose en effet à ce qu'on

conserve à toutes les formes décrites leur autonomie spécifique, ou bien que, ne maintenant cet attribut qu'aux formes sans analogues stratigraphiques, on considère, au contraire, les formes parallélisées seulement comme des variétés d'évolution. Ce travail est donc de nature à atténuer les critiques, fondées ou non.

On peut en outre y trouver une sorte d'acheminement vers une œuvre qui est certainement dans le désir de tous pour l'ensemble des termes de la série géologique : le classement synoptique des formes à affinités étroites suivant leur distribution dans le temps. C'est l'introduction dans cette voie que je trouve en germe dans cette dernière œuvre du maître.

Mais si nous embrassons l'ensemble de ses travaux sur la Belgique et les contrées lointaines, nous voyons en définitive que ses appréciations sur les limites de la spécificité se balancent entre deux points de vue tranchés, pouvant par le fait donner lieu à des tendances contradictoires, à des aperçus en apparence peu cohérents. Il peut sembler presque exorbitant qu'on déclare identiques des formes d'un terrain trouvées en Europe, en Amérique, aux Indes et jusqu'en Australie, alors que le même auteur n'hésite pas à séparer, dans un petit coin de l'Europe, les formes les plus voisines, dès qu'elles se trouvent dans des niveaux distincts du même terrain.

Dans les résultats de la confrontation de faunes anciennes provenant de divers continents, nous observons chez les premiers auteurs la propension à remarquer les rapprochements et à identifier les formes. C'est ce qui a eu lieu notamment d'abord pour les faunes européennes et américaines et a aidé à établir la puissance

de la paléontologie stratigraphique pour les raccordements à distance. Les similitudes entre beaucoup de formes sont tout au moins étroites; chacun en tombe d'accord, et la donnée d'*espèces cosmopolites* à laquelle de Koninck a largement collaboré est bien admise pour ces époques par beaucoup d'autorités, même les plus récentes.

Mais bientôt l'opération contraire se fit jour. Dans beaucoup de cas, on n'admit plus l'identité, mais seulement des analogies, et on fit des *espèces représentatives*. Presque toutes les espèces siluriennes et devoniennes américaines, annoncées par les premiers observateurs comme ne différant pas de celles d'Europe, furent érigées par James Hall, aidé par d'énormes matériaux, en espèces distinctes, quelles que fussent leurs intimes ressemblances avec les nôtres, comme nous avons vu qu'il avait aussi érigé en espèces distinctes des formes très voisines existant dans des niveaux géologiques différents.

Le grand paléontologiste et ses imitateurs pour d'autres contrées n'ont pas moins raison que leurs prédécesseurs. Dans ce cas aussi, si la donnée de l'analogie étroite est à relever, celle des différences qui s'y associent ne devait pas moins l'être. C'est donc la reproduction dans le sens régional de l'opération qui vient d'être signalée pour la distribution verticale, et elle tient aux mêmes causes, dont la principale réside, on ne saurait trop y insister, dans la possession d'éléments considérables d'étude. Lorsqu'un auteur, quelque expérimenté qu'il soit, doit se prononcer sur des formes représentées par un très petit nombre d'exemplaires, quelquefois même par un seul, il tend vers l'identification, en d'autres

termes, à élargir la spécificité, en tenant surtout compte des similitudes. Quand il dispose, au contraire, de nombreux spécimens pour chaque forme, il tend à multiplier les séparations et à restreindre la spécificité, parce que, pouvant apprécier aussi bien les dissemblances que les ressemblances, il veut préciser les distinctions auxquelles il attache justement une grande valeur.

Ainsi prit place, je le répète, à côté de la notion des espèces cosmopolites, la notion, plus particulariste, mais en réalité connexe, des espèces représentatives, reproduisant au fond la notion des variétés géographiques des naturalistes qui opèrent sur le vivant. Les premières sont sans doute appelées à être fort réduites en nombre, mais les unes et les autres ont à peu près la même signification en géologie, car l'ordre d'apparition des faunes dont ces espèces font partie, est essentiellement le même sur tout le globe.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il faut, à mon avis, apprécier la double tendance, en apparence opposée, qu'on remarquera dans les travaux de de Koninck, identifiant à des espèces des continents septentrionaux cent soixante-onze espèces siluriennes, devoniennes et carbonifères d'Australie, tandis qu'il sépare en espèces distinctes de nombreuses formes à peine différentes provenant de niveaux successifs de notre carbonifère. Comme on le voit, les deux points de vue ne sont pas inconciliables; ils dépendent des circonstances et non de principes différents.

De Koninck fut terrassé par l'apoplexie en plein travail, et il y succombait le 15 juillet 1887, presque octogénaire. Il était à peu près aux deux tiers de son ouvrage. Quand

il le commença en 1875, bien qu'il comprit l'étendue de la tâche, il ne prévoyait pas qu'elle dût prendre de pareilles proportions. Il avait compté sur quinze cents formes à décrire. Les Poissons, les trois premières classes des Mollusques et quatre familles de Brachiopodes n'étaient pas loin d'atteindre ce chiffre. Il lui restait à achever cette quatrième classe, à reprendre les Bryozoaires, les Crustacés, les Crinoïdes, les Coralliaires, à aborder les Foraminifères et autres groupes du bas de l'échelle animale. Les parties qu'il a menées à bonne fin sont néanmoins si importantes que nous pouvons les considérer, au seul point de vue morphologique, comme l'œuvre capitale de sa vie.

L'illustre savant reçut naturellement, au cours de sa carrière, beaucoup d'honneurs en Belgique et à l'étranger. L'Angleterre particulièrement, où ses travaux devaient être plus appréciés qu'ailleurs, vu l'extension qu'y prend le Calcaire carbonifère, lui décerna de hautes distinctions.

Il a travaillé jusqu'à la dernière heure. S'étant voué à l'étude des fossiles dès 1833, il s'y est livré sans relâche pendant cinquante-quatre ans. Le labeur qu'il accomplit est considérable. C'est par milliers que se comptent ses pages de descriptions et par centaines les planches qu'il y joignit.

D'Archiac, voulant en 1878 faire apprécier d'une manière tangible l'effort de la paléontologie française, avait dressé un tableau indiquant le nombre des pages et des planches publiées en France sur les fossiles.

J'ai fait exécuter le même relevé pour l'œuvre de de Koninck à l'occasion de la présente biographie scientifique, et il fournit les chiffres suivants : mille et deux

pages et soixante-dix-neuf planches in-8°, mille cinq cent trente-six pages et cent vingt-six planches in-4°, mille cent trente-deux pages et cent quatre-vingt-cinq planches in-folio !

Si l'on se rappelle que cette immense production, tout en s'appliquant parfois à l'ensemble des faunes paléozoïques, a, presque tout entière, porté sur une même époque géologique dont il a envisagé la faune des régions les plus distantes, qu'en outre il a embrassé, à peu de choses près, toutes les parties du règne animal qui y sont représentées, on pourra se rendre plus exactement compte encore de la rare activité, de la persévérance à toute épreuve du savant que nous avons perdu.

La place qu'il a occupée dans la science, l'éclat qu'il a jeté sur la patrie lui donnent tout droit à notre reconnaissance.

C'est avec vérité qu'on peut dire de de Koninck : Il a honoré son pays !

É. Dupont.

LISTE DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES

DE LAURENT-GUILLAUME DE KONINCK (1).

TRAVAUX PALÉONTOLOGIQUES ET GÉOLOGIQUES.

1833. Notice sur un moule pyriteux de Nautile de Deshayes, Defr. ou de l'Adour, Basterot. (*Bul. Soc. géol. de France*, t. IV, p. 437.)

1838. Description des coquilles fossiles de l'argile de Basele, Boom, Schelle, etc. (*Nouv. Mém. Acad. Roy. de Belg.*, in-4°, t. XI, 37 p., 4 pl.)

1841. Mémoire sur les Crustacés fossiles de la Belgique. (*Ibid.*, t. XIV, 20 p., 1 pl.)

1842-44. Description des animaux fossiles qui se trouvent dans le terrain carbonifère de la Belgique. Liége, in-4°, 1 vol., 650 p., et atlas de 69 pl.

1843. Sur le genre *Bembix* et sur une nouvelle espèce d'*Orthis* des terrains crétacés de la Belgique. (*Mém. Soc. Roy. Sc. de Liége*, t. I, p. 205, 1 pl.)

1843. Notice sur l'existence de Chéloniens fossiles dans l'argile de Basele. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 1re série, t. X, 1re part., p. 32.)

1843. Notice sur une coquille fossile des terrains anciens de la Belgique. (*Ibid.*, t. X, 1re part., p. 207, 1 pl.)

1843. Rapport sur le mémoire de M. H. Nyst, sur les coquilles et polypiers fossiles des terrains tertiaires de la Belgique. (*Ibid.*, 1re série, t. X, 1re part., p. 413)

(1) Cette liste, sauf quelques compléments et rectifications, est extraite d'une intéressante notice biographique publiée l'an dernier par M. J. Fraipont, et de la *Bibliographie académique* de 1886.

1846. Notice sur quelques fossiles du Spitzberg. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 1re série, t. XIII, 1re part., p. 592.)

1846. Notice sur deux espèces de Brachiopodes du terrain paléozoïque de la Chine. (*Ibid.*, t. XIII, 2e part., p. 415, 11 p., 1 pl.)

1847. Monographie du genre *Productus*. (*Mém. Soc. Roy. Sc. de Liége*, t. IV, 208 p., 19 pl.)

1847. Recherches sur les animaux fossiles. Monographie des genres *Productus* et *Chonetes*. (Liége, in-4o, 1 vol., XVII-246 p., 21 pl.)

1847. Notice sur la valeur du caractère paléontologique en géologie. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 1re, série t. XIV, 2e part., p. 62.)

1847. Réplique aux observations de M. Dumont sur la valeur du caractère paléontologique en géologie. (*Ibid.*, t. XIV, 2e part., p. 249.)

1849. Nouvelle notice sur les fossiles du Spitzberg. (*Ibid*, t. XVI, 2e part., p. 632, 1 pl.)

1851. Description des animaux fossiles qui se trouvent dans le terrain carbonifère de la Belgique. Supplément. Liège, in-4o, 1 vol., 66 p., 5 pl.

1851. Rapport sur la description des « Entomostracés fossiles des terrains tertiaires de la France et de la Belgique, par J. Bosquet. » (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 1re série, t. XVIII, 1re part., p. 145.)

1851 Discours sur les progrès de la paléontologie en Belgique. (*Ibid.*, t. XVIII, 2e part., p. 648.)

1853. Notice sur le genre *Davidsonia*. (*Mém. Soc. Roy. Sc. de Liége*, t. VIII, p. 129, 1 pl.)

1853. Notice sur le genre *Hypodema*. (*Ibid.*, t. VIII, p. 140, 1 pl.)

1853. Listes des fossiles recueillis dans les terrains devoniens et carbonifères de la Belgique, publiées dans la *Géologie de la Belgique*, par J.-J. d'Omalius d'Halloy, 11 p.

1853. Recherches sur les Crinoïdes du terrain carbonifère de la Belgique (en collaboration avec H. Le Hon). (*Mém. Acad. Roy. de Belg.*, in-4°, t. XXVIII, 215 p., 7 pl.)

1854. Communication sur des ossements fossiles découverts dans la Campine. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 1re série, t. XXI, 2e part, p. 552.)

1854. Notice sur un nouveau genre de Crinoïdes du terrain carbonifère de l'Angleterre. (*Mém. Acad. Roy. de Belg.*, in-4°, t. XXVIII, 6 p., 1 pl.)

1855. Notice sur une nouvelle espèce de *Davidsonia*. (*Mém. Soc. Roy. Sc. de Liège*, t. X, p. 28, 1 pl.)

1856. Notice sur la distribution de quelques fossiles carbonifères. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 1re série, t. XXIII, 2e part., p. 309.)

1857. On the Genus *Woodocrinus* (en collaboration avec Edw. Wood). (*Brit. Assoc. Rep.*, 2e part., p. 76, 2 pl.)

1857. Sur deux nouvelles espèces siluriennes appartenant au genre *Chiton*. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 2e série, t. III, p. 190, 1 pl.)

1858. On a new Genus of *Crinoïdea* discovered in the mountain limestone of Swaledale by Edw Wood, with a description of the Genus. (*The Geologist*, p 12, 2 pl.)

1858. Sur quelques Crinoïdes paléozoïques nouveaux de l'Angleterre et de l'Écosse. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 2e série, t. IV, 16 p., 1 pl.)

1858. Le même travail traduit. (*The Geologist*, p. 146.)

1859. Rapport sur une découverte d'ossements fossiles faite à St-Nicolas. (*Bul. Acad. Roy de Belg.*, 2e série, t. VIII, p. 109.)

1859. Traduction avec notes et additions du Mémoire sur les genres et les sous-genres de Brachiopodes munis d'appendices spiraux, par Davidson. (*Mém. Soc. Roy. Sc. de Liège*, t. XVI, 51 p., 2 pl.)

1860. Sur deux nouvelles espèces siluriennes appartenant au genre *Chiton*. (*Ann. d'Hist. Nat.*, p. 91.)

1862. Listes des fossiles recueillis dans les terrains devonien et carbonifère de la Belgique, publiées dans l'*Abrégé de Géologie*, 7e édition, par J.-J. d'Omalius d'Halloy, 9 p.)

1863. Notice sur les fossiles de l'Inde découverts par M. le Dr Fleming, d'Édimbourg. (*Mém. Soc. Roy. Sc. de Liége*, t. XVIII, 26 p., 8 pl.)

Le même en anglais. (*Quart. Journ. Geol. Soc. of London*, t. XIX, 18 p., 8 pl.)

1863. Notice sur quelques Brachiopodes carbonifères recueillis dans l'Inde par MM. le Dr Fleming et W. Purdon et décrits par Ch. Davidson. — Traduction (*Mém. Soc. Roy. Sc. de Liége*, t. XVIII, 17 p., 4 pl.)

1864. Notice sur le *Palœdaphus insignis* (en collaboration avec M. P.-J. Van Beneden) (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 2e série, t. XVII, p. 143, 2 pl.)

1868. Notice sur quelques fossiles devoniens des environs de Sandomirz en Pologne. (*Ibid.*, t. XXVI, p. 17.)

1868. Listes des fossiles recueillis dans le terrain devonien de la Belgique, publiées dans le *Précis élémentaire de Géologie*, 8e édition, par J.-J. d'Omalius d'Halloy, 3 p.)

1869. Sur quelques Échinodermes remarquables des terrains paléozoïques. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 2e série, t. XXVIII, p. 544, 1 pl.)

1869. Rapport sur le Mémoire reçu en réponse à la question de Géologie. (*Ibid.*, p. 593.)

1870. Notice sur un nouveau genre de Poisson fossile de la Craie supérieure : *Ancistrognathus*. (*Ibid.*, t. XXIX, p. 75; t. XXX, p. 27.)

1871. Nouvelles recherches sur les animaux fossiles du terrain carbonifère de la Belgique : Coralliaires. — Résumé. (*Ibid.*, t. XXXI, p. 316.)

1872. Nouvelles recherches sur les animaux fossiles du terrain carbonifère de la Belgique : Coralliaires. (*Mém. Acad. Roy. de Belg.*, in-4°, t. XXXIX, 178 p., 15 pl.)

1872. Rapport sur le Mémoire relatif aux roches plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 2e série, t. XXXIV, p. 596.)

1873. Monographie des fossiles carbonifères de Bleiberg en Carinthie. (*Bruxelles*, in-4°, 1 vol., 116 p., 4 pl.)

1874. Sur les fossiles carbonifères découverts dans la vallée de Sichon (Forez), par M. Julien. (*Ann. Soc. géol. de Belg.*, t. I, p. 3.)

1874. Communication sur la Commission des États-Unis chargée de la publication de la carte géologique du pays. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 2e série, t. XXXVII, p. 596.)

1875. Notice sur le calcaire de Malowka et sur la signification des fossiles qu'il renferme. (*Bul. Soc. Nat. de Moscou*, t. XLVIII, 2e partie, 14 p.)

1876. Rapport sur un Mémoire de M. Renard, intitulé : Sur la structure et la composition minéralogique du coticule et ses rapports avec le phyllade oligistifère. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 2e série, t. XLII, p. 462.)

1876. Rapport sur un Mémoire de M. Mourlon, intitulé : Sur l'étage devonien des psammites du Condroz, dans la vallée de la Meuse, entre Lustin et Hermeton-sur-Meuse. (*Ibid.*, t. XLII, p. 829.)

1876. Notice sur quelques fossiles recueillis par G. Dewalque dans le système gedinnien de A. Dumont. (*Ann. Soc. géol. de Belg.*, t. III, 26 p., 1 pl.)

1877-78. Recherches sur les fossiles paléozoïques de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie). (*Mém. Soc. Roy. de Liége.*, t. VI et VII, 373 p., 24 pl.)

Le même travail publié dans les *Transact. Roy. Soc. Sidney.*

1878. Sur une nouvelle espèce de Crustacé du terrain houiller de la Belgique. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 2e série, t. XLV, p. 409, 1 pl.)

1878. Faune du Calcaire carbonifère de la Belgique. Première partie : Poissons et genre Nautile, in-fo, 152 p., 31 pl. (*Ann. Mus. Roy. d'Hist. nat. de Belg.*, t. II.)

1879. *Belgian Carboniferous limestone.* London, in-4o.

1880. Rapport sur un Mémoire de M. Van den Broeck intitulé : Sur les phénomènes d'altération des dépôts superficiels par l'infiltration des eaux météoriques, étudiés dans leurs rapports avec la Géologie stratigraphique. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 2e série, t. XLIX, p. 615.)

1880. Faune du Calcaire carbonifère de la Belgique. Deuxième partie : Céphalopodes (*suite*), in-fo, 133 p., 19 pl. (*Ann. Mus. Roy. d'Hist. nat. de Belg.*, t. V.)

1881. Notice sur le *Prestwichia rotundata*, J. Prestwich, découvert dans le schiste houiller de Hornu, près Mons. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 3e série, t. I, p.479, 1 pl.)

1881. Faune du Calcaire carbonifère de la Belgique. Troisième partie : Gastéropodes, in-fo, 170 p., 21 pl. (*Ann. Mus. Roy. d'Hist. nat. de Belg.*, t. VI.)

1881. Sur quelques Céphalopodes nouveaux du Calcaire carbonifère de l'Irlande. (*Ann. Soc. géol. de Belg.*, t. VI, 11 p., 2 pl.)

1882. Notice sur la famille des *Bellerophontidæ*. (*Ibid.*, 19 p. 1 pl.)

1883. Distribution géologique des fossiles carbonifères de la Belgique. (*Bul. Mus. Roy. d'Hist. nat. de Belg.*, t. II, 33 p.)

1883. Notice sur le *Spirifer mosquensis* et sur ses affinités avec quelques autres espèces du même genre. (*Bul. Mus. Roy. d'Hist. nat. de Belg.*, t. II, 25 p., 3 pl.)

1883. Faune du Calcaire carbonifère de la Belgique. Quatrième partie : Gastéropodes (*suite et fin*), in-fo, 240 p., 36 pl. (*Ann. Mus. Roy. d'Hist. nat. de Belg.*, t. VIII.)

1885. Observations relatives aux espèces fossiles qui ont été recueillies par M. Julien dans le terrain carbonifère du Morvan. (*Bul. Acad Roy. de Belg.*, 3e série, t. IX, p. 376.)

1885. Faune du Calcaire carbonifère de la Belgique. Cinquième partie : Lamellibranches, in-f°, 283 p., 41 pl. (en collaboration avec J. Fraipont). (*Ann. Mus. Roy. d'Hist. nat. de Belg.*, t. XI.)

1886. Notice sur le parallélisme entre le Calcaire carbonifère du N.-O. de l'Angleterre et celui de la Belgique (en collaboration avec M. Lohest). (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 3e série, t. XI, p. 541.)

1887. Faune du Calcaire carbonifère de la Belgique. Sixième partie : Brachiopodes, in-f°, 153 p., 37 pl. (*Ann. Mus. Roy. d'Hist. nat. de Belg*, t. XIV.)

TRAVAUX CHIMIQUES ET AUTRES.

1833. Tableau synoptique des principales combinaisons chimiques. (Louvain, in-f°.)

1834. Mémoire sur une nouvelle méthode de préparer la salicine (en collaboration avec Hensmans). (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 1re série, t. I, p. 116.)

1835. Note additionnelle au précédent mémoire (*Ibid.*, t. II, p. 231.)

1836. Sur l'analyse de deux calculs d'un volume considérable, l'un biliaire et l'autre rénal. (*Ibid.*, t. III, p. 279.)

1836. Mémoire sur les propriétés de la phloridzine. (Louvain, 1 vol. in-8°.)

1838. Note sur l'emploi de la phloridzine. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, t. IV, p. 94.)

1839. Éléments de chimie inorganique. (Liège, 1 vol. in-8°.)

1840. Note sur la populine. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, t. VII, 1re part., p. 25.)

1842. Notice sur le sulfocarbamylate de potasse. (*Ibid.*, t. IX, 2e part., p. 546, 2 pl.)

1842. Examen comparatif des garances de Belgique et des garances étrangères (en collaboration avec J.-T.-P. Chandelon). (*Mém. Soc. Roy Sc. de Liége*, t.I.)

1851. Sur l'emploi des vases en zinc dans l'économie domestique et agricole (en collaboration avec E. Gauthy). (*Ann. du Conseil de salubrité publique de Liége*, t. III)

1851. Notice sur la vie et les travaux de P.-S.-C.-E. Louyet. (*Annuaire de l'Acad. Roy. de Belg.*)

1862. De l'influence de la chimie sur les progrès de l'industrie. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 2e série, t. XIV, p. 504.)

1864. Rapport sur l'eau minérale d'un puits artésien d'Ostende et analyse de cette eau. (*Ibid.*, 2e série, t. XVIII, p. 113.)

1864. Rapport au nom du jury pour le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques 1859-1863. (*Ibid.*, 2e série, t. XVIII, p. 516.)

1864. Rapport sur l'Exposition universelle de Londres en 1862. (*Documents et rapports*, t. I.)

1865. Résumé de la théorie chimique des types. Bruxelles, 1 vol. in-12.

1867. Tableau des principales séries de composés organiques, à l'usage des élèves. Liège, 1 vol. in-12.

1869. Notice sur F.-J. Cantraine. (*Annuaire de l'Acad. Roy. de Belg.*)

1873. Rapport sur les travaux de chimie présentés à l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique pendant la période séculaire 1772-1872. (Centième anniversaire de fondation.)

1876. Rapport sur la question suivante du concours : On demande de nouvelles expériences sur l'acide urique et ses dérivés, principalement au point de vue de leur structure chimique et de leur synthèse. (*Bul. Acad. Roy. de Belg.*, 2e série, t. XLII, p. 940.)

LISTE

DES

SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS ET RECUEILS PÉRIODIQUES, AVEC LESQUELS L'ACADÉMIE EST EN RELATION.

La lettre A, placée à la suite du nom d'une société, etc., signifie que celle-ci reçoit toutes les publications de l'Académie.

B signifie qu'elle reçoit les *Bulletins* et l'*Annuaire*.

» M » » les *Mémoires*.

» C » » le *Compte rendu* des séances de la Commission d'histoire.

» K » » les *Chroniques* publiées par cette Commission.

» E » » les *OEuvres des grands écrivains du pays* (1).

» N » » la *Biographie nationale*.

EUROPE.

BELGIQUE.

[An]vers. . . . . Académie d'archéologie. BMN.
Académie royale des beaux-arts. E.
Archives communales. BC.
Archives provinciales. M.

(1) Il n'a plus rien été publié de ces travaux depuis 1885.

Anvers. . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Société de géographie. B.
Société de médecine. B.
Société de pharmacie. B.

Arlon. . . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE
Société archéologique. CK.

Ath. . . . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.

Audenarde . . Bibliothèque communale. MCKE.

Bruges . . . . Archives de l'État. BCKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Séminaire de Bruges. CK.
Société archéologique. C.
Société d'émulation. BMCKN.

Bruxelles . . . Abeille (l'). B.
Académie royale de médecine. BMC.
Académie royale des Beaux-arts. B.
Annales de médecine vétérinaire. B.
Annales d'oculistique. B.
Annales des travaux publics. BM.
Archives générales du royaume. BMCKE.
Association belge de photographie. B.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque de Sa Majesté le Roi. A.
Bibliothèque du Comte de Flandre. BMCKEN.
Bibliothèque royale. A.
Bibliothèque royale : Section des manuscrits. BM.
Bollandistes (les). BMCKFN.
Chambre des Représentants. BMCKE.
Commission centrale de statistique. BMCK.

Bruxelles. . . Commission des échanges internationaux. A.
Commission royale des monuments. BCE.
Commissions royales d'art et d'archéologie. B.
Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. B.
Conservatoire royal (Annuaire).
Cour d'appel. BCK.
Cour de cassation. BMCK.
Cour de cassation (Parquet) BM.
Cour des comptes. CK.
École de médecine vétérinaire. BM.
École militaire. BM.
Ministère des Affaires Étrangères : Biblioth. CKE.
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics :
a) Bibliothèque centrale. BMCKE.
b) Bibliothèque de la direction de l'agriculture. B.
c) Biblioth. de la direction des Ponts et Chaussées. BM.
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique :
a) Bibliothèque centrale. BMCKE.
b) Biblioth. de la direction des beaux-arts. BME.
c) Biblioth. de la direction des lettres et des sciences. B.
d) Bibliothèque du Cabinet du Ministre. E.
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes : Biblioth. BMCK.
Ministère des Finances : Bibliothèque. BMCKE.
Ministère de la Guerre : BMCKE.
Ministère de la Justice : Bibliothèque. BMCKE
Moniteur belge. BM.
Moniteur industriel belge. BM (in-8°).
Musée royal d'antiquités. E.
Musée de l'industrie (École industrielle). B.

Bruxelles . . . Musée royal d'histoire naturelle. BM.
Musée royal de peinture. BM.
Musée scolaire national. B.
Observatoire royal. BMCKE.
Presse médicale belge (la). B.
Sénat. BMCKE.
Société d'anthropologie de Bruxelles. B.
Société centrale d'architecture. BC.
Société royale de botanique. BM.
Société belge d'électriciens. B.
Société entomologique. B.
Société royale belge de géographie. B.
Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie. B.
Société royale malacologique. BM.
Société belge de microscopie. B.
Société royale de médecine publique de Belgique. B.
Société royale de numismatique. B.
Société royale de pharmacie. B.
Société des sciences médicales et naturelles. BM.
Tribunal de 1re instance. BM.
Université libre. BMCKE.

Charleroi . . . Bibliothèque communale. E.
Athénée royal. BM.
Société paléontologique et archéologique. BCKE.

Chimay . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. CKE.

Courtrai. . . . Bibliothèque communale. MCKE.

Eecloo . . . . . Bibliothèque communale. E.

Enghien . . . . Cercle archéologique. BC.

Furnes. . . . . Bibliothèque communale. CKE.

Gand . . . . . Koninklijke vlaamsche Academie van taal- en letterkunde. A.
Archives de l'État. BMCKE.

Gand. . . . Athénée royal. BM.
Cour d'appel. MC.
Messager des sciences historiques. B.
Revue de l'Instruction publique. B.
Séminaire. CK.
Société académique d'histoire. C.
Société de médecine. B.
Université. BMCKE.
Willems-Fonds. BN.
Gembloux. . . Institut agricole de l'État. BM.
Hasselt . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Société des mélophiles. B.
Huy . . . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque populaire. BM.
Cercle hutois des Sciences et des Beaux-Arts C.
Ixelles. . . . . Athénée royal. BM.
Liège. . . . . . Archives de l'État. BCKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. B.
Cour d'appel. C.
École normale primaire d'institutrices, de l'État : Section normale moyenne. B.
Écho vétérinaire (l'). B.
Institut archéologique. BN.
Scalpel (le). B.
Séminaire. CK.
Société d'émulation. BMN.
Société des bibliophiles liégeois. B.
Société des étudiants libéraux, à l'Université. B.
Société géologique de Belgique. BM.
Société médico-chirurgicale. B.
Société royale des sciences. BM.

Liège. . . . . Université. BMCKE.
Lierre . . . . . Bibliothèque communale. E.
École normale de l'État. BMCKE.
Lokeren . . . . Bibliothèque communale. E.
Louvain . . . . Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique C.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. E.
Société littéraire. BN.
Université catholique. BMCKE.
Malines . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Grand Séminaire. BMCKE.
Mons. . . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Cercle archéologique. BC.
École normale. E.
Société des sciences, arts et lettres. BMCN.
Namur. . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. } A.
Société archéologique. }
Séminaire. CK.
Nieuport . . . Bibliothèque communale. E.
Nivelles . . . . École normale de l'État. BMCKE.
Société archéologique. E.
Ostende . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Saint-Nicolas. Bibliothèque communale. E.
Cercle archéologique du pays de Waes. BCKEN.
Saint-Trond . Bibliothèque communale. B.
Termonde. . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Tirlemont. . . Bibliothèque communale. CKE.

Tongres . . . . Athénée royal. BM.
Société scientifique et littéraire. BCKN.

Tournai . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Séminaire. CK.
Société historique et littéraire. BCKN.

Verviers. . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.

Ypres . . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.

ALLEMAGNE.

Altenbourg . . Naturforschende Gesellschaft des Osterlandes. B.

Bamberg . . . Naturforschende Gesellschaft. B.

Berlin . . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKN.
Archives de l'État. CK.
Archæologische Gesellschaft. B.
Königliche Bibliothek. M.
Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. B.
Deutsche chemische Gesellschaft. B.
Deutsche geologische Gesellschaft. B.
Gesellschaft für Erdkunde. B.
Gesellschaft naturforschender Freunde. B.
Geologische Landesanstalt und Berg-Akademie. B.
Légation belge. K.
K. preuss. meteorologische Institut. B.
Physikalische Gesellschaft. B.
Physiologische Gesellschaft. B.
Sternwarte. B.
Universität. K.

Bonn. . . . . Naturhistorischer Verein der preussischen Rheinlande und Westphalens. B.
Rhenisches Museum. K.
Universität. BMK.
Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande. B.
Brême. . . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.
Breslau . . . . Gesellschaft für vaterländische Cultur. BM.
Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. B.
Brunswick . . Verein für Naturwissenschaft. B.
Carlsruhe. . . Archives du Grand-Duché de Bade. CK.
Naturwissenschaftlicher Verein. B.
Cassel. . . . . Verein für Naturkunde. B.
Colmar. . . . Société d'histoire naturelle. B.
Dantzig . . . . Naturforschende Gesellschaft. BM.
Darmstadt. . . Bibliothek. B.
Verein für Erdkunde. B.
Dresde. . . . . Königliche Bibliothek. CK.
Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Verein für Erdkunde. B.
Dürkheim . . . Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz. B.
Dusseldorf . . Archives provinciales. CK.
Erlangen . . . Physikalisch-medizinische Societät. BM.
Francfort s/M. Physikalischer Verein. BM.
Senckenbergische naturforschende Gesellschaft. BM.
Fribourg (*Bade*). Naturforschende Gesellschaft. B.
Universität. K.
Fulda . . . . . Verein für Naturkunde. B.
Giessen . . . . Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Universität. KM.
Görlitz. . . . . Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften. K.
Gotha . . . . . Bibliothek. CK.
Geographische Anstalt von J. Perthes. BM.

Göttingen. . . Gesellschaft der Wissenschaften. BMK.
Sternwarte. B.
Universität. K.

Halle. . . . . . Leopoldino-Carolinische deutsche Akademie der Naturforscher. BM.
Naturwissenschaftlicher Verein für Sachsen und Thüringen. BM.
Verein für Erdkunde zu Halle a/Saale. B.
Universität. K.

Hambourg. . . Naturwissenschaftlicher Verein. BM.

Hanau. . . . . Wetterauische Gesellschaft für die gesammte Naturkunde. B.

Hanovre. . . . Historischer Verein für Niedersachsen. C.

Heidelberg. . . Naturhistorisch-medizinischer Verein. B.
Universität. BMCK.

Iéna . . . . . . Medizinisch-naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Universität. K.

Kiel . . . . . . Gesellschaft für die Geschichte der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenbur. BC.
Universität. B.

Königsberg . . Physikalisch-ökonomische Gesellschaft. BM.
Universität. MCK.

Leipzig . . . Astronomische Gesellschaft. BM.
Archiv der Mathematik und Physik. B.
Beiblätter zu den Annalen der Physik und Chemie. B.
Gesellschaft der Wissenschaften. BM.
Verein für Erdkunde. B.
Universität. K.
Zoologischer Anzeiger. B.

Leisnig. . . . . Geschichts- und Alterthums-Verein. B.

Magdebourg Naturwissenschaftlicher Verein. B.

Marbourg . . . Jahresbericht über die Fortschritte der chemie. B.
Universität. BM.

Metz . . . . . . Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. BM.

Munich . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKN.
Königl. Hof- und Staats-Bibliothek. BMC.
Repertorium der Physik. B.
Sternwarte. B.
Universität. K.

Munster . . . . Westfalischer provinzial-Verein für Wissenschaft und Kunst. B.

Neisse . . . . . Philomathie. B.

Nuremberg . . Germanisches Nationalmuseum. BMC.

Ratisbonne . . Bayerische botanische Gesellschaft. BM.
Naturwissenschaftlicher Verein (ci-devant Zoologisch-mineralogischer Verein). B.
Société historique du Haut-Palatinat. C.

Strasbourg . . Kaiserl. Universitäts- und Landesbibliothek. BMCK.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. B.

Stuttgart. . . . Königliche Bibliothek. BMCK.
Verein für vaterländische Naturkunde in Württemberg. B.

Thorn . . . . . Coppernicus-Verein f. Wissenschaft u. Kunst. B.

Tübingen . . . Universität. BMK.

Ulm . . . . . . Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. B.

Wiesbaden. . Verein für Naturkunde. B.

Wurzbourg . . Historischer Verein von Unterfranken und Aschaffenburg. C.
Physikalisch-medizinische Gesellschaft. B.
Universität. K.

AUTRICHE-HONGRIE.

Brunn. . . . . Naturforschender Verein. B.
Budapest. . . Magyar tudomanyos Akademia. BM.
Bureau de statistique. B.
Institut royal hongrois de géologie. BM.
Universität. BM.
Cracovie . . . Académie des sciences. BM.
Gratz. . . . . . Historischer Verein für Steiermark. B.
Naturwissenschaftlicher Verein für Steiermark. B.
Universität. BM.
Inspruck . . . Ferdinandeum für Tirol und Vorarlberg. BM.
Klagenfurt . . Naturhistorisches Landes-museum von Kärnten. B.
Lemberg (*Leopol*) Institut Ossolinski. BMCK.
Löcse. . . . . . Ungarischer Karpathenverein. B.
Prague. . . . . Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. BM.
Société mathématique. B.
Sternwarte. B.
Trieste. . . . . Museo civico di storia naturale di Trieste. BM.
Società adriatica di scienze naturali. B.
Vienne. . . . . Akademie der Wissenschaften. BMCN.
Anthropologische Gesellschaft. B.
Central-Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus. B.
Geographische Gesellschaft. B.
Geologische Reichsanstalt. BM.
Ministerium für Cultur und Unterricht. CK.
Naturhistorisches Hofmuseum. B.
Sternwarte. B.
Universität. CK.
Verein zur Verbreitung naturwissenschaftlicher Kenntnisse. B.
Von Kuffner'schen Sternwarte. B.

Vienne . . . . . Zoologisch-botanische Gesellschaft. B.

DANEMARK.

Copenhague. . Det kongelige danske Videnskabernes Selskab BMKN.
Institut météorologique danois. B.
Société royale des antiquaires du Nord. B.

ESPAGNE.

Madrid . . . . Academia de ciencias. BMN.
Academia de ciencias morales y politicas. B.
Academia de la historia. BMCKN.
Academia de jurisprudencia y legislacion. B.
Sociedad geográfica. B.
San-Fernando. Academia de bellas artes. B.
Instituto y Observatorio de marina. B.

FRANCE.

Abbeville . . . Société d'émulation. B.
Amiens . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société des antiquaires de Picardie. BMN.
Société industrielle. B.
Société linnéenne du Nord de la France. B.
Angers . . . . Société d'agriculture, sciences et arts (ancienne Académie d'Angers). B.
Société industrielle et agricole. BM.
Arras . . . . . Académie des sciences, lettres et arts. B.
Commission départementale des monuments historiques et antiquités du Pas-de-Calais. B.

Besançon . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Bibliothèque publique. K.
Société d'émulation du Doubs. BM.
Bordeaux. . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société des sciences physiques et naturelles. BM.
Société linnéenne. BM.
Boulogne s/M. Bibliothèque de la ville. K.
Caen. . . . . Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres. B.
Société linnéenne de Normandie. B.
Cambrai . . . Société d'émulation. BMN.
Châlon s/S. . . Société d'histoire et d'archéologie. CK.
Chambéry. . . Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. B.
Cherbourg. . . Société des sciences naturelles. B.
Dax . . . . . Société de Borda. B.
Dijon. . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres. BM.
Archives générales du département de la Côte-d'Or. B.
Douai.. . . . . Bibliothèque de la ville. KC.
Société d'agriculture, de sciences et d'arts. BMCKN.
Dunkerque . . Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. B.
Le Havre . . . Société d'études diverses. B.
Lille. . .... Archives générales du département du Nord BMCK.
Comité flamand de France. C.
Société des architectes du Nord de la France B.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts. BMN.
Société géologique du Nord. B.
Limoges. . . . Société archéologique et historique du Limousin. B.
Lyon. . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société académique d'architecture. B.

Lyon. . . . . . Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles. BM.
Société linnéenne. B.
Université B.

Marseille . . . Société scientifique industrielle. B.

Montpellier. . Académie des sciences et lettres. BM.
Bibliothèque publique. K.

Nancy . . . . . Académie de Stanislas. BM.
Société des sciences. BM.

Paris. . . . . . Académie nationale de médecine. BM.
Archives nationales. CK.
Bibliothèque de l'Arsenal. K.
Bibliothèque de la Sorbonne. K.
Bibliothèque Mazarine. K.
Bibliothèque nationale. MK.
Bibliothèque Sainte-Geneviève. K.
Bulletin scientifique de la France et de la Belgique (Giard). B.
Corps législatif. K.
Cosmos, revue des sciences. B.
Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. K.
École des chartes. K.
École normale supérieure. BMCK.
École polytechnique. BM.
Institut de France. BMCKN.
Journal de l'Agriculture. B.
Journal des savants. CK.
Ministère des Affaires Étrangères. K.
Ministère de la Guerre. K
Ministère de l'Instruction publique et des cultes. CK.
Comité des Travaux historiques institué près le Département de l'Instruction publique. K.

Paris. . . . . Commission du Répertoire des Travaux historiques de France. B.
Moniteur scientifique. B.
Musée Guimet. B.
Muséum d'histoire naturelle. BM.
Nature (la). B.
Polybiblion (le). B.
Progrès médical (le). B.
Revue britannique. BM.
Revue des questions historiques. BC.
Revue internationale de l'Électricité et de ses applications. B.
Revue scientifique, et Revue politique et littéraire. BM.
Semaine des constructeurs (la). B.
Société académique indo-chinoise de France. BM.
Société nationale d'agriculture de France. B.
Société d'anthropologie. B.
Société nationale des antiquaires. B.
Société de biologie. B.
Société des études historiques. B.
Société de l'histoire de France. BCNK.
Société de géographie. B.
Société géologique de France. BM.
Société mathématique. B.
Société météorologique de France. B.
Société philomatique. B.
Société zoologique de France. B.

Reims . . . . . Académie nationale. B.
Bibliothèque de la ville. K.

Rouen . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation de la Seine-Inférieure. B.
Société des amis des sciences naturelles. B.

Saint-Omer. . Société des antiquaires de la Morinie. BCK.

Soissons . . . . Société archéologique, historique et scientifique. B.
Solesmes. . . . Bibliothèque de l'abbaye. MCK.
Toulouse. . . . Académie de législation. B.
Société archéologique du midi de la France. B.
Société d'histoire naturelle. B.
Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts. BMC.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Birmingham. . Philosophical Society. B.
Cambridge. . . Philosophical Society. BM.
Dublin . . . . . Royal Dublin Society. B.
Royal irish Academy. BMN.
Royal geological Society of Ireland. B.
Édimbourg . . Botanical Society. B.
Geological Society. B.
Laboratory of the royal College of physicians. B.
Royal physical Society. B.
Royal Society. BMN.
Glasgow. . . . Geological Society. B.
Biological Society. B.
Philosophical Society. B.
Liverpool. . . . Literary and philosophical Society. B.
Londres . . . . Anthropological Institute. BM.
British Museum (Natural history). BM.
Chemical Society. B.
Entomological Society. BM.
Geological Society. BM.
House of Commons. CK.
Institute of royal british Architects. B.
Institute of civil Engineers. BM.
Institution of mechanical Engineers. B
Iron. B.
Linnean Society. BM.

Londres . . . London Library. K.
Mathematical Society. B.
Meteorological Society. B.
Microscopical Society. B.
Museum of practical Geology. BM.
Nature. B.
Numismatic Society. B.
Public Record Office. KE.
Royal asiatic Society. BM.
Royal astronomical Society. BM.
Royal geographical Society. BM.
Royal Greenwich Observatory. B.
Royal historical Society of Great-Britain. B.
Royal Institution of Great Britain. BM
Royal Society. BMN.
Royal Society of antiquaries. BMK.
Royal statistical Society. B.
Zoological Society. BM.

Manchester . . Philosophical and literary Society. BM.

Newcastle-upon-Tyne. Institute of mining and mechanical engineers. B.

Oxford. . . . . Radcliffe Observatory. B.

GRÈCE.

Athènes . . . . Bibliothèque nationale. K.
Chambre des Députés. BMK.
Société littéraire « Le Parnasse. » B.

ITALIE.

Arezzo . . . . . Accademia Petrarca di scienze, lettere ed arti. B.

Bologne. . . . . Accademia delle scienze dell' Istituto. BM.

Brescia . . . . . Ateneo. B.

Florence. . . . Bibl. nazionale (R. Istituto di studi superiori). B.
Museo di fisica e storia naturale. BM.
Rivista scientifico-industriale. B.
Società entomologica italiana. B.
Lucques . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Mantoue . . . . Accademia Virgiliana. B.
Milan. . . . . . Istituto lombardo di scienze e lettere. BM.
Società italiana di scienze naturali. BM.
Modène. . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Società dei naturalisti. B.
Naples . . . . . Società Reale. BMN.
Station zoologique. BM.
Padoue . . . . Società veneto-trentino di scienze naturali. B.
Palerme. . . . Accademia di scienze lettere ed arti. BM.
Circolo matematico. B.
Reale Scuola superiore d'agricoltura. B.
Società di scienze naturali ed economiche. B.
Pesaro. . . . . Accademia agraria. B.
Pise . . . . . . Scuola normale superiore. B.
Società toscana di scienze naturali. B.
Portici. . . . . R. Scuola superiore d'agricoltura. B.
Rome. . . . . . Accademia dei Lincei. BMN.
Accademia pontificia de' Nuovi Lincei. BM.
Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emanuele. B
Bibliothèque du Vatican. K.
Bullettino del vulcanismo italiano. B.
Comitato geologico d'Italia. B.
Comitato di artiglieria e genio. B.
École française. K.
Ministero dei Lavori pubblici : Biblioteca e Archivio tecnico. B.
Società italiana delle scienze (dite des XL). BM.
Società romana di storia patria. CK.

e	Stazioni agrarie e laboratori di chimica agraria del Regno. B.
n	Accademia reale delle scienze. BMN.
	Deputazione sovra gli studi di storia patria. K.
se	Istituto veneto di scienze, lettere ed arti. BM.
ne	Accademia d'agricoltura, commercio ed arti. B.
nce.	Accademia olimpica. B.

LUXEMBOURG (Grand-Duché de).

mbourg. .	Institut grand-ducal : *a*. Section historique. BMCKN. *b*. Section des sciences. BM.

PAYS-BAS

terdam . .	Université (ci-devant : Athénée illustre). N.
	Konink1. Akademie van wetenschappen. BMCKN.
	Zoolog Genootschap « Natura Artis magistra. »BM.
le-Duc. .	Genootschap van kunsten en wetenschapp. BMK.
t.	École polytechnique. B.
ingue. .	Université. CK.
lem.	Hollandsche Maatschappij der Wetenschapp. BMF.
	Teyler museum. BM.
Haye. . . .	Koninklijke bibliotheek. A.
	Entomologische Vereeniging. B.
	Instituut voor de taal- land- en volkenkunde van Nederlandsch Indië. B.
warden. .	Friesch Genootschap van geschied- oudheid- en taalkunde. F.
le.	Maatschappij der nederlandsche Letterkunde. B.
	Nederlandsche dierkundige Vereeniging. B.
	Observatorium. B.
	Universiteit. BMK.

Maestricht . . Société historique et archéologique. BC.
Bibliothèque des Archives du Duché de Limbourg. CK.
Middelbourg. . Zeeuwsch Genootschap van wetenschappen. B.
Rotterdam. . . Bataafsch Genootschap der proefondervindelijke wijsbegeerte. BM.
Utrecht. . . . . Genootschap van kunsten en wetenschappen. BM.
Historisch Genootschap. BCKN.
Universiteit. K.

PORTUGAL.

Lisbonne. . . . Academia real das sciencias. BMKN.
Observatorio do Infante don Luiz. B.

ROUMANIE.

Bucharest. . . Institut météorologique. B.
Jassy. . . . . . Société scientifique et littéraire. B.

RUSSIE.

Dorpat . . . . . Dorpater Naturforscher Gesellschaft. B.
Universität. BM.
Helsingfors . . Société de géographie finlandaise. B.
Société finlandaise des sciences. BM.
Societas pro fauna et flora Fennica. B.
Kazan . . . . . Université. BM.
Mitau . . . . . Kurländ. Gesellschaft für Literatur und Kunst. B.
Moscou . . . . Musées public et Roumiantzow. BM.
Société impériale d'agriculture. B.

Moscou . . . . Société impériale des amis d'histoire naturelle, d'anthropologie et d'ethnographie, attachée à l'Université. BM.
Société impériale des naturalistes. BM.
ssa . . . . . Société des naturalistes de la Nouvelle-Russie. B.
lkova . . . Observatoire impérial. B.
étersbourg. Académie impériale des sciences. BMN.
Bibliothèque impériale. BM.
Comité géologique à l'Institut des Mines. BM.
Commission impériale archéologique. BM.
Jardin impérial de botanique. B.
Observatoire physique central. B.
Société de chimie. B.
Société impériale russe de géographie. BM.
Université impériale. BM.
s . . . . . . Administration des mines du Caucase. B.

SUÈDE ET NORWÈGE.

gen . . . Bergens Museum. B.
stiania . . Kongelige Frederiks-Universitet. BM.
embourg . Vetenskaps och Vitterhets Samhället. B.
d . . . . . . Université. BM.
kholm . . . Acta mathematica. (Mittag-Leffler). B.
Bibliothèque royale. K.
Institut royal géologique de la Suède. B.
Musée du Nord. BM.
Nordiskt medicinskt Arkiv. B.
Société entomologique. B.
Vetenskaps Akademien. BMN.
Vitterhets, Historie och Antiqvitets Akademien. BM.
dhjem . . Norske Videnskabers Selskabet. B.
l. . . . . . Societas regia scientiarum. BM.
Université. BM.

SUISSE.

Bâle . . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berne . . . . . Bibliothèque fédérale. KE.
Bibliothèque publique. K.
Société helvétique des sciences naturelles. BM.
Coire. . . . . . . Naturforschende Gesellschaft Graubündens. B.
Genève. . . . . Bibliothèque universelle : Archives des sciences physiques et naturelles. B.
Bibliothèque publique. CK.
Institut national genevois. BMN.
Société de géographie. B.
Société de physique et d'histoire naturelle. BM.
Lausanne . . . Société d'histoire de la Suisse romande. B.
Société vaudoise des sciences naturelles. BM.
Neuchâtel . . . Société des sciences naturelles. B.
St-Gall. . . . . Bibliothèque publique. K.
Naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Zurich . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.

TURQUIE.

Constantinople. Sylloge grec. BM.

AMÉRIQUE.

ARGENTINE (RÉPUBLIQUE).

Buenos-Ayres. Museo pùblico. BM.
Sociedad cientifica Argentina. B.
Cordova . . . . Academia nacional de ciencias exactas. B.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro. Bibliothèque nationale. K.
Gouvernement brésilien. K.
Instituto historico, geographico e ethnographico. BM.
Museu nacional. B.
Sociedad geographia. B.

CANADA.

Halifax . . . . Nova Scotlian Institute of natural science. B.
Montréal. . . . Natural history Society. B.
Ottawa. . . . . Société royale du Canada. B.
Geological and natural history Survey of Canada. B.
Toronto. . . . . Canadian Institute. B.

CHILI.

Santiago. . . . Observatorio nacional. B.
Universidad de Chile. BM.

COSTA-RICA.

San José . . . . Lick Observatory Mount Hamilton (California). BM.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Albany . . . . . New-York State Library. BM.
Baltimore. . . . John Hopkins University. BM.
Boston . . . . . American Academy of arts and sciences. BM.
Natural history Society. BM.

Cambridge . . . Harvard College Observatory. BM.
Museum of comparative zoölogy. BM.

Granville, Ohio. Denison University laboratories. B.

Iowa-City . . . University. B.

Lincoln . . . . University of Nebraska. B.

New-Haven. . . Connecticut Academy of sciences. BM.
American Journal of sciences and arts. BM.
Observatory of Yale University. B.

New-York . . . American geographical and statistical Society. B.
New-York Academy of sciences (ci-devant : Lyceum of natural history). B.

Philadelphie. . Academy of natural sciences. BM.
American naturalist. B.
American philosophical Society. BM.
Franklin Institute. B.
Historical Society. BMCKN.
Second geological Survey of Pennsylvania. BM.
Wagner free Institute of science. B.

Saint-Louis. . . Academy of sciences. B.
University. KE.

Salem. . . . . . Essex Institut. B.
Peabody Academy of science. BM.

San Francisco. California Academy of sciences. B.

Washington . . Bureau of Education. B.
Department of Agriculture. B.
Government. K.
United States geological Survey. BM.
Smithsonian Institution. BMF.
United States naval Observatory. B
War Departement; Office of the surgeon general U. S. army; Medical museum. B.
Signal Office. M.

MEXIQUE.

Mexico. . . . . Sociedad de geografia y estadistica. BM.
Sociedad mexicana de historia natural. B.
Sociedad cientifica « Antonio Alzate ». B.

AFRIQUE.

AFRIQUE AUSTRALE.

Le Cap. . . . . . South african philosophical Society. B.

ALGÉRIE.

Alger . . . . . École supérieure des lettres. B.
Bône. . . . . . Académie d'Hippone. B.

ÉGYPTE.

Alexandrie . . Institut égyptien. BME.
Le Caire . . . Société khédiviale de géographie. B.

ILE MAURICE.

Port-Louis . . Royal Society of arts and sciences. B.

ASIE.

INDE ANGLAISE.

. Asiatic Society of Bengal. BM.
Geological Survey of India. BM.

Calcutta. . . . Meteorological department of the Government of India (ci-devant: « Meteorological Committee »). B.

JAPON.

Tokyo (*Yedo*). Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ost-Asiens. B.
Seismological Society of Japan. B.
University of Japan BM.

OCÉANIE.

AUSTRALIE.

Brisbane. . . . Royal Society of Queensland. B.
Melbourne. . . Observatoire. B.
Public Library, Museum, and national gallery of Victoria. BMCKN.
Royal Society of Victoria. B.
Sydney. . . . . R. Society of New South Wales. B.
Linnean Society of New South Wales. B.

INDES NÉERLANDAISES.

Batavia . . . . Bataviaasch Genootschap van kunsten en wetenschappen. BM.
Observatorium. B.
Natuurkundige Vereeniging. BM.
Buitenzorg . . Jardin botanique de l'État. B.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Wellington . . New Zealand Institute. B.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

EXPOSÉ DE LA SITUATION

DE LA CAISSE CENTRALE DES ARTISTES, AU 31 DÉCEMBRE 1889, PAR H. HYMANS, SECRÉTAIRE.

Messieurs,

La situation de la Caisse centrale des artistes ne diffère pas sensiblement de ce qu'elle était à la fin du précédent exercice. Le bilan accuse un accroissement de l'actif résultant, en premier lieu, du produit normal des sommes placées à intérêt, ensuite de deux dons, l'un de 100 francs, prélevé par M. Ch. Léon Cardon sur le produit des entrées à l'exposition de tapisseries anciennes, organisée par cet artiste, dans une des salles du Musée, l'autre de 602 fr. 41 c., somme que nous a attribuée le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles et formant l'ensemble des recettes de l'exposition japonaise ouverte dans ses salons.

S'il nous est agréable de pouvoir mentionner comme traditionnelle la libéralité de M. Cardon, non moins que celle du Cercle, c'est avec une gratitude d'autant plus vive que nous

enregistrons ces nouvelles preuves de sollicitude pour l'œuvre dont la gestion nous est confiée.

Il a été longtemps de règle d'admettre la Caisse à participer aux recettes des expositions d'œuvres d'art ouvertes dans les diverses villes du pays. Sans avoir entièrement cessé, les interventions de l'espèce se font rares. L'année dernière, par exemple, comme la précédente, d'ailleurs, nos démarches auprès des organisateurs de divers salons de peinture, ayant obtenu un succès manifeste, sont restées sans aucune suite.

Nous n'avons pas à rechercher ici les causes d'une indifférence si contraire aux vues des promoteurs de notre institution et, qu'on nous permette de l'ajouter, si préjudiciable à son avenir. Réduite à la seule cotisation des membres effectifs et honoraires, la Caisse pourra se trouver quelque jour très fort en peine de satisfaire à des obligations que le temps a nécessairement pour effet d'accroître en nombre comme en étendue.

A la cotisation minime du sociétaire, vient se substituer brusquement l'obligation de servir une rente à ses héritiers et rien n'est sans doute plus naturel que de voir les cas de l'espèce se multiplier au cours d'un même exercice.

Le bon vouloir, le désintéressement, la sagesse des administrateurs ne suffisent donc pas pour donner à l'avenir de notre institution les garanties nécessaires et force nous sera quelque jour d'écarter absolument les demandes d'intervention temporaires, pour concentrer autant que possible nos ressources sur le service des pensions. Il doit donc nous être permis de convier tous les membres de la Classe des beaux-arts à user d'influence pour faire apprécier à sa juste valeur l'œuvre de la Caisse. Insistons sur ce fait, par lui-même assez éloquent, que déjà quinze pensions de veuves sont imputées sur ses revenus.

Le chiffre de nos membres effectifs n'est pas resté stationnaire. De 74 qu'il était en 1888, il rétrograde, en 1889, à 70. Hâtons-nous d'ajouter que cinq noms nouveaux figurent à la liste des membres honoraires : ceux de cinq membres du comité qui, sur leur demande, passent, peut-on dire, à la réserve. En effet, les membres honoraires renoncent aux avantages attribués par les statuts aux membres effectifs.

Mieux vaudrait, assurément, que le chiffre des premiers grossît sans appauvrir la liste des membres effectifs. Comptons sur le temps pour voir se réaliser ce *desideratum*, sur le temps et, veuillez nous permettre de l'ajouter, sur nos efforts unis.

Efforçons-nous de faire ressortir ce fait que les promoteurs de l'institution n'ont jamais songé à lui attribuer le caractère d'une société de secours mutuels. Que si, grâce au ciel, pour beaucoup d'artistes, l'affiliation à la Caisse est une pure question de philanthropie, c'est précisément à ceux-là qu'il appartient d'assurer la prospérité d'une institution dont leurs confrères moins favorisés devront quelque jour éprouver les bienfaisants effets.

C'est plus qu'il n'en faut, sans doute, pour éveiller la sollicitude de cette partie nombreuse du public belge en qui l'amour des arts se joint à l'esprit de charité pour réaliser des merveilles, chaque fois qu'un appel est fait à son concours en faveur des victimes de l'infortune.



État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA CAISSE CENTRALE DES ARTISTES EN 1889, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT, PAR EDM. MARCHAL, TRÉSORIER.

I. — RECETTES.

1. Encaisse au 1er janvier 1889 . . . fr.	1,113 19	
2. Cotisations des membres associés et protecteurs	1,220 »	
3. Intérêts des fonds placés au Crédit communal	15,453 »	
4. Dons (Société pour l'encouragement des beaux-arts à Anvers, 957 francs ; M. Graef, 100 francs ; Cercle artistique à Bruxelles, 602 fr. 41 c.; M. Félix Cardon, 100 francs).	1,759 11	
Ensemble . . . fr.		19,545 60

II. — DÉPENSES.

1. Pensions et subsides . . . . fr.	6,200 »	
2. Achat de rentes pour capitalisation . .	12,167 64	
3. Frais divers	350 »	
Ensemble . . . fr.		18,972 59
D'où résulte, au 31 décembre 1889, une encaisse de fr.		573 01

III. — RÉSUMÉ.

A. Avoir de la Caisse au 31 décembre 1889 . .fr.	351,473	01
B. Capitaux placés au Crédit communal 4 ½ p. %.	350,900	»
C. Intérêts annuels de ces capitaux.	15,453	»
D. Progression du capital en 1889	11,000	»
E. Progression des intérêts pendant la même année.	495	»

Bordereau des valeurs appartenant à la Caisse centrale des artistes belges, se trouvant, à la date du 31 décembre 1889, entre les mains du trésorier de l'Association.

A. Certificats d'inscription au grand-livre du Crédit communal.

DATE.	NUMÉROS.	CAPITAL.	RENTE ANNUELLE.
1879, 8 mai . . .	5982	238,000	10,710 »
1880, 30 juin . . .	6550	10,500	472 50
1881, 26 février . .	6689	6,000	270 »
— 19 novembre .	6838	10,000	450 »
1882, 14 août . . .	6974	6,200	279 »
1883, 6 juin . . .	7112	11,700	526 50
— 16 novembre .	7190	5,900	265 50
1884, 9 mai . . .	7323	5,000	225 »
1885, 21 mars . . .	7479	5,600	252 »
— 5 novembre .	7569	8,000	360 »
1886, 27 mai . . .	7712	6,500	292 50
1887, 30 novembre .	7980	15,500	697 50
1888, 31 décembre .	8207	11,000	495 »
1889, 4 décembre .	8394	11,000	495 »
		350,900	15,790 »

B. En numéraire, la somme de 573 fr. 01 c.

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Janvier 1891.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la Classe des Beaux-Arts.

MM. HYMANS, directeur;
N. .... vice-directeur;
J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

Membres délégués de la Classe.

MM. Éd. FÉTIS;
H. HYMANS, secrétaire du comité;
EDM. MARCHAL, trésorier du comité;
A. SAMUEL;
DEMANNEZ.
N........

Sous-comité d'Anvers.

MM. SCHADDE, président;
P. KOCH, administrateur de l'Académie royale des Beaux-arts.

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGHEN, président;
A. SAMUEL.

Sous-comité de Liège.

MM. le Bon DE SELYS LONGCHAMPS, président.
RADOUX.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR ET DES FINANCES.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu le règlement adopté par la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, pour l'établissement d'une Caisse centrale des artistes belges, qui serait destinée à assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles;

Vu le désir exprimé par ladite Classe de voir ce règlement consacré par une disposition royale;

Considérant que l'institution projetée offre un haut degré d'utilité et mérite, à tous égards, le patronage du Gouvernement;

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur et vu l'avis de notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. Est approuvé, dans sa forme et teneur, le règlement suivant :

Règlement.

ART. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges,* une Association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'Association a son siège à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'Association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois (1).

Tout membre de l'Association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'Association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'article 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'Association.

L'Association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'Association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges

(1) Et n'avoir pas dépassé l'âge de 40 ans. (Décision du comité directeur, en date du 6 octobre 1859.)

sont gérés par un comité composé du bureau de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la Classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus (1).

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la Classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la Classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés; un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la Classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La Classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la Classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'Association;

(1) Le renouvellement du comité a eu lieu en février 1888.

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'Association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'Association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'Association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'Association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent de solder en un seul versement leur cotisation annuelle.

de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'Association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'Association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise. Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'Intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'Association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des Finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'Association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des Finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'article 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'Association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'Association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'Association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'Association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la Classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la Classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an

et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'Association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves

(1) La disposition additionnelle rendant obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

et orphelins secourus par l'Association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'Association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'Association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

Art. 2. Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 10 janvier 1849 .

LÉOPOLD.

Par le Roi:
Le Ministre de l'Intérieur,
Ch. Rogier.

Le Ministre des Finances,
Frère-Orban.



AVIS IMPORTANT.

L'article 7 de l'arrêté royal du 10 janvier 1849 approuvant les statuts de la Caisse centrale des artistes range au nombre des sources de revenus de celle-ci les dons et legs faits par des particuliers. Le legs de 10,000 francs compris dans le testament de M. Édouard De Biefve ne nous a pas été délivré parce que la Caisse ne jouit pas de la personnification civile. Les trois Classes de l'Académie royale n'ont pas, individuellement, davantage qualité pour recevoir. Mais le Gouvernement a toujours accepté au nom de l'Académie les legs qui lui ont été faits par M le baron de Stassart le baron de Saint-Genois, Ducpétiaux, Joseph De Keyn, Teirlinck et Adelson Castiau. Si M. Édouard De Biefve avait fait son legs à l'Académie avec affectation spéciale à la Classe des beaux-arts pour le service de la Caisse des artistes, nul doute que le Gouvernement ne l'eût accepté.

Avis aux personnes qui auraient l'intention de faire des libéralités à notre institution.



LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(Janvier 1891.)

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr LE COMTE DE FLANDRE.

Membres honoraires.

	Quotité par an.
BEERNAERT, Mlle Euphrosine, peintre, rue du Buisson, 20, à Bruxelles	12
BRIAVOINNE, Mme, rue de Ligne, 43, à Bruxelles	20
BRUGMANN, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
BUCHERON-GALLAIT, Mme, peintre, rue de Prony, 91, à Paris.	20
DAELE, Auguste, rue Haute-Porte, 20, à Gand.	12
DE HAAS, J.-H., peintre, place de Luxembourg, 9, à Bruxelles	20
DE HEMPTINNE, C., industriel, rue des Meuniers, 52, à Gand.	12
DE LALAING, le comte Jacques (de l'Académie), rue Ducale, 42, à Bruxelles	15
DE SENZEILLE, le baron, propriétaire, au château de Bruille par Binche	12
FOLOGNE, Égide, architecte, rue de Namur, 12, à Bruxelles.	12
HYMANS, Henri (de l'Académie), conservateur des estampes à la Bibliothèque royale, rue de la Croix, 44, à Ixelles.	12
KOCH, Pierre, avocat, administrateur de l'Académie royale des Beaux-arts, boulevard Léopold, 86, à Anvers . . .	12

Lambert de Rothschild, Léon, consul général de Grèce, rue d'Egmont, 2, à Bruxelles. 20
Liagre, J.-B.-J., secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue Caroly, 23, à Ixelles 12
Marchal, le chev. Edm. (de l'Académie), secrétaire adjoint de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode 12
Markelbach, A. (de l'Académie), peintre, chaussée d'Haecht, 155, à Schaerbeek 24
Maus, Henri (de l'Académie), directeur général honoraire des ponts et chaussées et des mines, rue de Naples, 41, à Ixelles 12
Oppenheim, Mme Joseph, rue Royale, 8, à Bruxelles . . . 25
Prisse, le baron É., à Saint-Nicolas (Waes) 12
Schadde, Jos. (de l'Académie), professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Leys, 18, à Anvers 12
Sigart, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105, à Ixelles . 12
Stallaert, J.-J.-F. (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue des Chevaliers, 20, à Ixelles 12
Van der Haeghen, Ferdinand (de l'Académie), bibliothécaire de l'Université de Gand, chaussée de Courtrai, 81, à Gand. 12
Wilmotte, Ch., place de Meir, 42, à Anvers 20

Membres effectifs.

Allaert, Polydore-François, artiste peintre, rue du Perroquet, 22, à Gand 12
Balat, Alph. (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12
Benoit, Peter (de l'Académie), directeur de l'école de musique, Marché Saint-Jacques, 13, à Anvers 12

BEYAERT, Henri (de l'Académie), architecte, rue du Trône, 18, à Ixelles 12
BIOT, G. (de l'Académie), graveur, rue Van Beethoven, 6, à Anvers 12
BLAES, Arnold-Joseph, ancien professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 9, à Bruxelles 12
CANNEEL, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, rue du Béguinage, 109, à Gand 12
CAPRONNIER, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 251, à Schaerbeek. 12
CHARLIER, Guillaume, statuaire, avenue de Cortenberg, 31, à Bruxelles. 12
CLAYS, Paul-Jean (de l'Académie), peintre, rue Seutin, 27, à Schaerbeek 12
DAUGE, Franz, peintre, rue de Suède, 49, à Bruxelles . . . 12
DE BLOCK, Eug., peintre, rue Bréderode, 139, à Anvers (Sud). 12
DE GROOT, G. (de l'Académie), avenue Louise, 106, à Bruxelles 12
DEMANNEZ, Joseph (de l'Académie), graveur, rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode. 12
DE SELYS LONGCHAMPS, le baron Edm. (de l'Académie), boulevard de la Sauvenière, 34, à Liège 12
DEWAELE, Joseph, architecte, prof. à l'Académie, Coupure, 93, Gand. 12
DUPONT, Auguste (de l'Académie), professeur au conservatoire royal, 98, rue de Stassart, à Ixelles 12
FÉTIS, Éd. (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de Ruysbroeck, 55, à Bruxelles 12
FRAIKIN, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée d'Haecht, 182, à Schaerbeek 12
GEVAERT, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, place du Petit-Sablon, 16, à Bruxelles. 12
GUFFENS, Godfried (de l'Académie), peintre, place Le Hon, 4, à Schaerbeek 12

HASELEER, E.-A., peintre, rue Philomène, 47, à Schaerbeek. 12
HEMLEB, professeur de musique, Place du Théâtre, 39, à Namur. 12
HENNE, Alex. (de l'Académie), secrétaire honoraire de l'Académie des beaux-arts, rue de Livourne, 12, à Ixelles . 12
HENNEBICQ, J. (de l'Académie), peintre, rue de Lausanne, 1, à Saint-Gilles 12
HERBO, Léon, peintre, rue des Drapiers, 28, à Ixelles. . . 12
HERTOGS, Joseph, architecte, avenue du Commerce, 162, à Anvers. 12
HOFMAN, J., architecte-ingénieur, marché au Fil, 8, à Gand. 12
JAQUET, Joseph (de l'Académie), statuaire, prof. à l'Académie des beaux-arts, rue des Palais, 156, à Schaerbeek. 12
LAGAE, Jules, statuaire, rue Jolly, 24, à Schaerbeek . . . 12
LAMMENS, Jean-Charles, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, boulevard du Béguinage, 7, à Gand . . 12
LAMORINIÈRE, peintre, rue de la Province, 163, à Anvers . 12
LAUREYS, Félix (de l'Académie), architecte, boulevard du Nord, 9, à Bruxelles. 12
MAILLY, Éd. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12
MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste (de l'Académie), graveur, rue Maes, 16, à Ixelles. 12
MOYSARD, Louis, chef de musique pensionné du 2e régiment de lanciers, rue de Potter, 8, à Schaerbeek 12
MUSSELS, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12
PAULI, Adolphe (de l'Académie), professeur d'architecture à l'Université, place des Fabriques, 1, à Gand 12
PION, Louis, peintre, rue de la Bienfaisance, 16, à Saint-Josse-ten-Noode 12
PLATTEEL, Franç., régisseur des concerts, etc., au Conservatoire royal, chaussée de Bruxelles, 30, à Forest. . . . 12
PORTAELS, Jean (de l'Académie), peintre, directeur de

l'Académie des beaux-arts, rue Royale, 232, à St-Josse-ten-Noode 12

PORTIELJE, Gérard, artiste peintre, rue de l'Harmonie, 80, à Anvers 12

RADOUX, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, boulevard Piercot, à Liège. 12

ROFFIAEN, Fr., peintre, rue Godecharle, 16, à Ixelles. . . 12

ROOSES, Max. (de l'Académie), conservateur du Musée Plantin, rue de la Province (Nord), 99, à Anvers 12

ROUSSEAU, Jean (de l'Académie). directeur général des beaux-arts, des lettres et des sciences, rue du Conseil, 59, à Ixelles et à Mousty-Ottignies. 12

SAMUEL, Adolphe (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, place de l'Évêché, 1, à Gand 12

SLINGENEYER, Ernest (de l'Académie), peintre, rue du Commerce, 113, à Bruxelles. 12

STAS, J.-S. (de l'Académie), rue de Joncker, 13, à St-Gilles. 12

STOBBAERTS, artiste peintre, rue Vifquin, 63, à Schaerbeek. 12

STROOBANT, François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles. 12

TIBERGHIEN, Louis, peintre, boulevard de Bruxelles, à Gand. 12

VAN BIESBROECK, L., sculpteur, professeur à l'Académie des beaux-arts de Gand, rue d'Egmont, 13, à Gand 12

VAN DAMME, Émile, peintre, rue Vanderlinden, 56, à Schaerbeek 12

VANDEN BOGAERDE, François-Liévin, chef de musique pensionné du 9e régiment de ligne, à Alost. 12

VANDEN EYCKEN, Charles, peintre, rue de Robiano, 85, à Schaerbeek. 12

VAN EVEN, Edward (de l'Académie), archiviste de la ville de Louvain. 12

VANDERPLAETSEN, peintre, avenue Brugmann, 289, à Uccle. 12

VAN KEIRSBILCK, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue Thiéfry, 47, à Schaerbeek 12

VAN KUYCK, peintre, longue rue d'Argile, 242, à Anvers . . 12
VAN LAMPEREN, M., ancien bibliothécaire du Conservatoire, rue de Florence, 47, à Ixelles 12
VAN LEEMPUTTEN, Frans, artiste peintre, rue Vanderlinden, 53, à Schaerbeek 12
VAN STRYDONCK, Guillaume, peintre, rue Vilain XIIII, 24, à Bruxelles 12
VAN VOLXEM, Jean-Baptiste, professeur au Conservatoire, rue Saint-Gilles, 25, à Saint-Gilles-Bruxelles 12
VERPLANCKE, Bern., professeur à l'Académie des beaux-arts, rue des Douze Chambres, 56, à Gand 12
VERWÉE, Alfred, peintre, rue de la Consolation, à Schaerbeek. 12
VINÇOTTE, Thomas (de l'Académie), statuaire, rue de la Consolation, 97, à Schaerbeek 12
WAGENER, A. (de l'Académie), administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, boulevard du Jardin zoologique, 27, à Gand 12
WATELLE, Ch.-Henri, professeur de musique, rue Duquesnoy, 5, à Bruxelles 12
WAUTERS, Émile, peintre (de l'Académie), rue Froissart, 111, à Bruxelles 12

N. B. Les associés qui négligent de faire connaître leur changement de domicile s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.